

1983
2013

30 ANS

COMME AUX
PREMIERS JOURS.
CONSTRUISONS L'AVENIR



DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE 2012

Cegid
Group

SOMMAIRE



- Page 4 ■ L'édito
- Page 6 ■ 30 ans
- Page 10 ■ Bilan et perspectives, par Patrick Bertrand
- Page 12 ■ Technologie
- Page 16 ■ Yourcegid
- Page 22 ■ Cegid, un éditeur proche de ses clients
- Page 24 ■ Clients
- Page 26 ■ Implantations
- Page 28 ■ Partenaires
- Page 30 ■ CegidLife
- Page 32 ■ Des femmes, des hommes, des engagements
- Page 38 ■ Chiffres clés





“ Imaginons . . .
et construisons l’avenir
ensemble ”

Je pourrais vous dire "Souvenez-vous, il y a trente ans...". Mais j'ai plutôt envie de dire "Imaginons... et construisons l'avenir ensemble".

Le contexte économique très troublé que nous connaissons aujourd'hui n'est pas une fin en soi et il est le gisement de notre ambition future. Le numérique et l'investissement des entreprises et du Secteur Public dans le digital constituent, sans nul doute, une chance et une formidable opportunité de développement et de conquête.

Imaginons donc ce que nous pouvons encore construire en nous appuyant sur les engagements qui ont porté la création de Cegid et qui sont plus que jamais d'actualité.

Innovation et créativité : les ruptures sociétales, technologiques et environnementales ont toujours créé des opportunités. Mais la fiabilité et la productivité des solutions proposées à nos clients doivent aujourd'hui être immédiates. Nous avons construit pour eux des solutions SaaS et Cloud pour une disponibilité sans limite intégrant les nouveaux usages, et en premier lieu les exigences des utilisateurs en matière de mobilité, sans investissement initial trop important.

Professionalisme, écoute du client, remise en cause : ce sont aussi ces valeurs qui ont guidé l'action de Cegid dès le premier jour. Cegid accompagne aujourd'hui plus de 100 000 sites clients et 400 000 utilisateurs. En privilégiant toujours l'écoute des clients et du marché, en recherchant l'excellence, avec l'expérience en plus, en tirant les leçons du passé, Cegid aborde cette nouvelle ère avec les atouts, les forces et l'expérience sectorielle qui se sont révélés tout au long de son existence.

Esprit de conquête, celui qui a guidé la création de Cegid et qui est toujours tellement présent dans nos actions aujourd'hui. C'est le même souffle qui accompagne le développement de Cegid en France et à l'international : nouveaux clients, nouveaux défis, nouveaux risques aussi, dans un monde en pleine mutation où les zones de croissance se sont déplacées et où tout est redevenu possible.

L'avenir sera imagination. L'avenir sera innovation. L'avenir sera solution. L'avenir de Cegid sera aussi celui de ses clients, tant que le numérique constituera plus que jamais le moteur de leur compétitivité et de leur optimisme nécessaire à leur esprit d'entreprendre indispensable à la société.

Jean-Michel Aulas / Président

1983-2013

30 ANS

D'IMAGINATION
D'INNOVATION
ET DE SOLUTIONS



DE LA START-UP AU GROUPE INTERNATIONAL, CEGID S'EST IMPOSÉ COMME LE PREMIER ÉDITEUR FRANÇAIS DE SOLUTIONS DE GESTION. EN APPUYANT SON DÉVELOPPEMENT SUR DES QUALITÉS D'ENTREPRENEURIAT ET D'INNOVATION, QUI CONTRIBUERONT À UNE RELATION DURABLE AVEC SES CLIENTS.

Créé en 1983 par Jean-Michel Aulas, à l'heure du nouveau plan comptable et de l'émergence du PC, Cegid innove en proposant aux experts-comptables des logiciels de gestion simples à mettre en œuvre et directement installés sur leur micro-ordinateur. Le partenariat étroit ainsi engagé avec la Profession Comptable permettra très vite à Cegid de gagner également la confiance de leurs clients, petites et moyennes entreprises, qui n'étaient souvent peu ou pas équipées.

C'est le début d'un formidable développement, appuyé sur une croissance organique forte, associée à une politique de croissance externe pertinente, visant à renforcer l'expertise technologique et fonctionnelle de Cegid sur des secteurs d'activité ciblés.

Des étapes marquantes viendront ponctuer l'histoire de Cegid : l'introduction en bourse 3 ans après sa création, l'intégration de Servant Soft, Ccmx, des acquisitions dans le secteur du retail, l'accord industriel avec Groupama, ou encore l'engagement sur le SaaS et le Cloud Computing.

En conciliant la force d'une entreprise industrielle à l'esprit d'une entreprise pionnière et entrepreneuriale, le groupe Cegid a su pérenniser la dynamique, la culture et les valeurs d'une entreprise agile à l'écoute et au service de ses clients.

AUJOURD'HUI, CE SONT PLUS DE 100 000 SITES CLIENTS QUI FONT CONFIANCE AU GROUPE CEGID.

30 ans d'imagination,

RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES

TPE ET PME
KALAMAZOO - 1986

FISCALITÉ
SERVANTSOF - 1999

SOLUTIONS DE GESTION - SAAS
CCMX - 2004

INDUSTRIE
SILICONE - 1996

PROFESSION COMPTABLE
QUADRATUS - 2003

INNOVATION & FAITS MARQUANTS

**PARTENARIAT
AVEC
HP**



**PARTENARIAT
AVEC
DIGITAL**

**INTRODUCTION
EN BOURSE**

ERP

**PARTENARIAT
AVEC
MICROSOFT**



INTERNATIONAL



**INTERNATIONAL
USA**

**INTERNATIONAL
ESPAGNE**

1983 1986 1998 1999 2001 2002 2003 2004

DISTINCTIONS



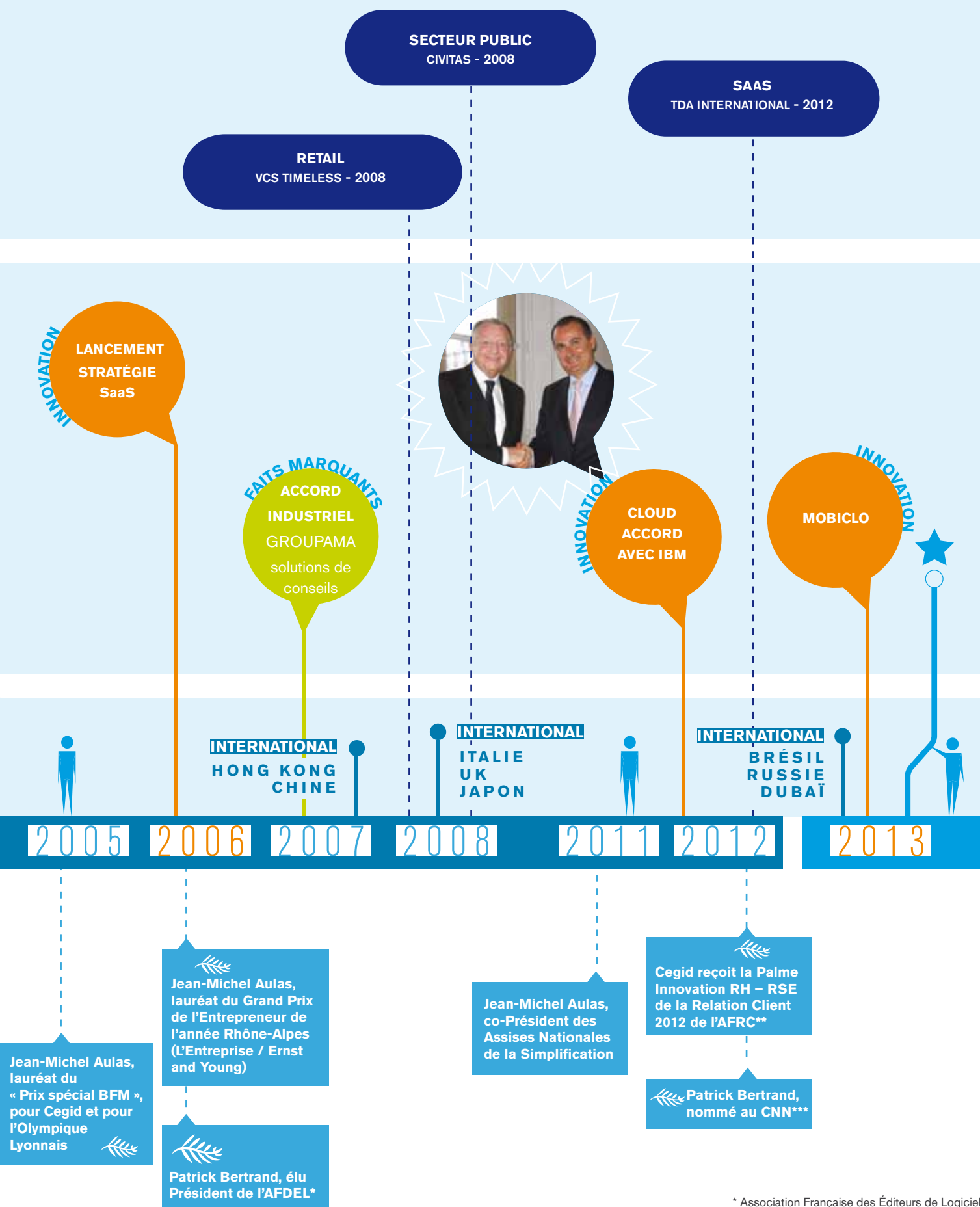
Cegid, nominée pour le
grand prix de l'Entreprise

Meilleure société
informatique de l'année
par CM - CIC Securities



Jean-Michel Aulas,
nommé Manager de
l'année Rhône-Alpes 2004
par le Nouvel Économiste

d'innovation, de solutions



* Association Française des Éditeurs de Logiciels
 ** Association Française de la Relation Client
 *** Conseil National du Numérique



PATRICK BERTRAND,
Directeur Général de Cegid

Patrick Bertrand, la crise a-t-elle impacté Cegid en 2012 ?

De la "crise", ou plutôt du maelström économique compliqué que nos économies traversent, il faut retenir un vrai point positif : le secteur du numérique souffre beaucoup moins que d'autres. Pour une raison simple : le numérique reste un facteur clé de compétitivité pour notre économie et les entreprises. Même si leur capacité d'investissement est affectée et que l'heure n'est plus au "big bang" de leur système d'information, les entreprises doivent continuer à investir régulièrement dans les technologies digitales pour développer ou maintenir leur compétitivité.

En 2012, le groupe Cegid a subi les effets de cette morosité économique et rencontré des difficultés sur certains secteurs, comme le manufacturing, touché de plein fouet par la crise de l'automobile, et le secteur public. Mais Cegid a su aussi démontrer sa faculté de résistance. Nous avons maintenu notre capacité de cash-flow, investi 33 millions d'euros en R&D, développé nos ventes à l'international et su nous adapter à un monde en plein bouleversement. Ces résultats, nous les devons aux orientations technologiques que nous avons prises, au dynamisme de notre politique commerciale et à nos talents.

SaaS/Cloud, BI, mobilité, orientation métiers... Comment le groupe Cegid a-t-il intégré les tendances du marché ?

Le concept de "Mobiclo" (pour MObilité, Business Intelligence, CLOud) que nous avons créé en 2012 résume bien notre perception des grandes tendances du marché.

Le paradigme SaaS/Cloud.

Révolution majeure du marché du logiciel, la généralisation du SaaS, associée au changement de modèle que représente le cloud, est aujourd'hui le principal moteur du marché numérique. Cegid a su depuis plusieurs années intégrer cette tendance forte. Avec un chiffre d'affaires de près de 27 millions d'euros, en croissance de 35%, notre activité SaaS s'est accélérée en 2012 et nous a permis de conquérir plus de 6000 nouveaux clients sur tous les segments de marché. Le stock de contrats SaaS, facturables jusqu'en 2018, avoisine aujourd'hui les 50 millions d'euros. Au-delà du SaaS, c'est dans la logique du cloud

"Cegid : un acteur du numérique résolument tourné vers l'avenir"

EN 2013, CEGID, ENTREPRISE EMBLÉMATIQUE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, FÊTERA SES TRENTE ANNÉES D'EXISTENCE.

POUR PATRICK BERTRAND, SON DIRECTEUR GÉNÉRAL, LES CLÉS DE LA RÉUSSITE S'APPELLENT INNOVATION, MOBILITÉ, CLOUD, EXPERTISE MÉTIERS ET ÉCOUTE DU CLIENT. SES AXES DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUES, EN PHASE AVEC LES LEVIERS DE CROISSANCE DU MARCHÉ IT, ET LES ATOUTS ACQUIS PAR SA LONGUE EXPÉRIENCE DANS LE LOGICIEL DE GESTION, PERMETTENT À CEGID, EN CES TEMPS DIFFICILES POUR TOUS, DE SE PROJETER DANS L'AVENIR AVEC CONFIANCE.

que Cegid va concentrer ses efforts de développement en 2013, dans le prolongement du cloud privé "Cegid" mis en place en partenariat avec IBM.

La mobilité et ses usages.

Associé au cloud, le passage du fixe au mobile est en train de modifier en profondeur les usages du logiciel en entreprise, en effaçant les contraintes physiques du lieu où se gère le business. L'innovation chez un éditeur de logiciels passe aujourd'hui nécessairement par la prise en compte des nouveaux besoins de mobilité et d'échanges collaboratifs, et des défis technologiques qu'ils posent, dont le principal reste l'hétérogénéité des matériels utilisés.

La business intelligence à portée de main, et notamment la "BI embarquée", ou la "BI mobile", est la troisième tendance forte du marché. L'utilisateur ne veut plus passer de temps à chercher, trier, agréger l'information pertinente dont il a besoin : cette information doit lui être "poussée" sur son poste de travail (PC, tablettes, smartphones) et il doit pouvoir modifier aisément les axes d'analyse qui lui sont proposés.

“ Le SaaS et le Cloud sont les principaux moteurs du marché ”

L'orientation "numérique métiers".

Depuis toujours, Cegid se définit comme un éditeur de logiciels "métiers". Nos offres sont conçues pour s'ajuster aux spécificités des grandes fonctions de l'entreprise (GRH, CRM, finance...), comme des fonctions plus spécialisées en rapport avec l'activité de l'entreprise (Retail, Expertise Comptable, Manufacturing, Secteur Public...). L'adéquation des fonctionnalités du système d'information avec les contraintes métiers est aujourd'hui une attente forte des utilisateurs. Cette expertise métiers intégrée dans le code logiciel fait partie de l'ADN de Cegid et constitue un vrai avantage compétitif.

“ Les clés de l'innovation aujourd'hui : Mobilité, Collaboratif, BI embarquée et Cloud ”

Au-delà de votre stratégie d'innovation, quels sont les leviers opérationnels de développement de Cegid ?

Le sens de la relation client, avant toute chose.

C'est la qualité des produits et services apportés au client qui porte le développement d'une entreprise. Nous avons souhaité accélérer notre approche sur ce point crucial. Cegid a déployé des efforts importants, avec d'abord le lancement du programme "Customer Power" et, plus récemment, "CegidLife" dont l'objectif est d'apporter de la valeur à tous les points de contacts entre Cegid et ses clients (commerce, formation, support, relation avec l'administration des ventes...). Nos clubs utilisateurs, toujours très actifs, contribuent aussi à la qualité de la relation avec nos clients et à l'amélioration continue de nos offres.

Une politique dynamique de partenariats.

Au cours de ces dernières années, Cegid a développé son réseau de partenaires pour multiplier sa force de frappe commerciale et soutenir sa politique de distribution et de déploiement, en France comme à l'international. Pour compléter et enrichir son offre, Cegid s'est aussi associée avec d'autres éditeurs dont la compétence est reconnue sur certains domaines fonctionnels.

La conquête de l'international.

En 2012, nos ventes à l'international ont progressé de plus de 23%, hors contrats récurrents, essentiellement dans le monde du commerce de détail et de la distribution. Nous préparons la mise en place d'une plateforme SaaS aux États-Unis. Le groupe va aussi développer de nouvelles implantations dans trois nouveaux pays à fort potentiel : le Brésil, les Emirats Arabes Unis et la Russie.

Vous évoquez aussi souvent la compétence et l'implication des équipes Cegid. Quels sont les grands axes de votre politique dans ce domaine ?

Le développement de Cegid trouve son principal ressort dans l'engagement et la compétence de ses collaborateurs et collaboratrices. Afin d'accompagner cette dynamique, Cegid a multiplié les initiatives avec la création d'une Academy interne pour développer la formation, la signature de nombreux accords avec les

partenaires sociaux pour assurer un cadre "social" de qualité (égalité femmes-hommes, GPEC, gestion des carrières confirmées, handicap, prévention des risques psycho-sociaux...) et la mise en place d'actions dans le cadre de la RSE centrées principalement sur l'insertion et la formation.

Notre groupe fêtera ses trente ans en 2013 : une longévité assez exceptionnelle dans le monde du numérique qui connaît tant d'étoiles filantes. Mais l'essentiel est devant nous. Comme aux premiers jours, il nous faut construire l'avenir. Et nous avons tous les atouts pour l'aborder avec confiance et détermination.

“ Notre Groupe fêtera ses 30 ans en 2013, mais l'essentiel est devant nous ”



Yourcegid,
la technologie
au cœur de
votre métier.



MOBICLO, UN CONCEPT QUI GUIDE LA POLITIQUE D'INNOVATION DE CEGID.

La révolution du SaaS avec le cloud computing, une approche décisionnelle à la portée de l'utilisateur métier, des applications mobiles qui permettent un accès à l'information sur tout type de support (smartphones, tablettes...) : trois tendances majeures qui s'imposent aujourd'hui au monde du logiciel de gestion et guident les choix de nos clients.

Les attentes des utilisateurs sont fortes et toute la stratégie d'innovation de Cegid est construite autour de ce triptyque. La conjonction du cloud, de la mobilité et de la BI porte en elle les germes de cette informatique du futur qui aspire à mettre la technique dans les nuages (au plus loin), l'interface dans la poche (au plus près) et l'intelligence, de plus en plus, au cœur du métier.



De l'avance technologique à la valeur d'usage



DISPOSER D'UNE INFORMATION PERTINENTE, PARTOUT DISPONIBLE, DANS UN CONTEXTE OUVERT MAIS SÉCURISÉ, EST LA PRINCIPALE ATTENTE DES DÉCIDEURS EN MATIÈRE DE SYSTÈME D'INFORMATION. LES OBJECTIFS AINSI POURSUIVIS DOIVENT ÊTRE SERVIS PAR UN ENSEMBLE TECHNOLOGIQUE QUI S'EFFACE AU PROFIT DES USAGES ET DES "BÉNÉFICES UTILISATEURS".

“ SaaS et cloud : ils rendent agile le système d'information de l'entreprise ”

SAAS ET CLOUD

Les applications Cegid s'appuient sur les standards internet du marché (.net, IIS...). Accessibles en mode On Premise, elles le sont désormais également en mode SaaS pour répondre à une demande croissante de nos clients.

En s'alliant avec IBM, acteur majeur du cloud computing en France, pour construire un **"nuage Made in France"**, Cegid propose à ses clients d'utiliser leurs solutions SaaS dans un Cloud privé personnalisé en France, en toute sécurité.

Le groupe Cegid fait partie des acteurs les plus dynamiques du marché du SaaS. Les solutions **Yourcegid On Demand** sont des offres de services globales, incluant l'hébergement et l'exploitation des solutions Cegid, garanties par un engagement de qualité. Avec **Yourcegid On Demand**, les entreprises augmentent la sécurité et la performance de leur système d'information, se libèrent des contraintes informatiques, planifient et maîtrisent leur budget grâce à un abonnement mensuel tout compris.

La révolution du Cloud permet la mise à disposition de bouquets applicatifs à vocation métiers, conçus sur des plateformes de développement collaboratives et alimentées par un écosystème de partenaires experts. Tout en gardant une visibilité complète sur leur système d'information, les entreprises peuvent désormais se concentrer sur la dimension stratégique de leur métier.

BUSINESS INTELLIGENCE : LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION PERTINENTE

Mettre toute la puissance de la Business Intelligence à la portée des métiers, tel est l'objectif de Yourcegid Intelligence. Cegid démocratise les outils de pilotage des entreprises, en embarquant dans ses solutions métiers une nouvelle génération de Business Intelligence simple, intuitive et performante pour l'analyse des données clés de l'entreprise. Ses utilisateurs peuvent bénéficier ainsi d'applications capables de transformer les données brutes en informations pertinentes et à forte valeur business, sur lesquelles le manager peut construire les indicateurs propres à son métier (pilotage social, dashboards financiers, tableaux de bord métiers).

INTÉGRER LA MOBILITÉ AUX MÉTIERS : ACCESSIBILITÉ À TOUT MOMENT ET EN TOUT LIEU

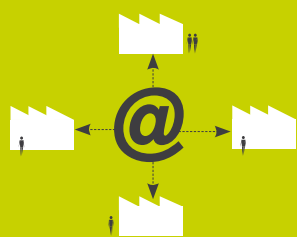
Les besoins croissants de mobilité, d'agilité et de réactivité des entreprises, l'explosion des usages de tablettes et surtout l'engouement qu'ils suscitent réclament des applications accessibles sur ces outils de mobilité. **Avec Yourcegid Mobile, Cegid a décidé ainsi de pouvoir toutes ses offres d'interfaces conçues pour des situations de mobilité (smartphones, tablettes).** Véritables solutions métiers, elles offrent les mêmes fonctionnalités quel que soit le mode de connexion.



N° 1
des solutions
de gestion en cloud



PLUS DE **500** ENTREPRISES OU
COLLECTIVITÉS
PUBLIQUES



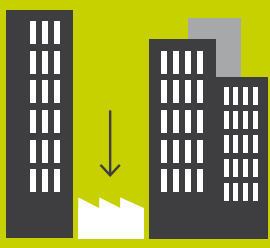
750 CABINETS D'EXPERTISE
COMPTABLES CONNECTÉS



230 000 SALARIÉS GÉRÉS
EN MODE SAAS CHAQUE MOIS

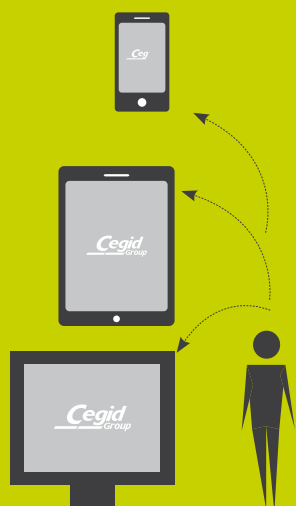


75 000
UTILISATEURS EN SAAS



30 000
TPE EN LIGNE

1 200 
POINTS DE VENTE SAAS



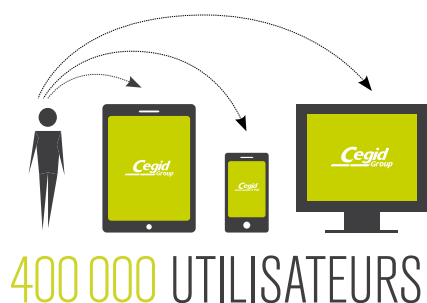
275 000
TÉLÉDÉCLARATIONS
SUR LE PORTAIL
ETAFI.FR

Yourcegid, des solutions de gestion qui vous ressemblent...

AVEC DES TECHNOLOGIES QUI SAVENT SE FAIRE OUBLIER MAIS QUI DÉLIVRENT UNE INFORMATION PERTINENTE, DISPONIBLE TOUT LE TEMPS ET PARTOUT, CEGID PLACE LES ENJEUX DE SES CLIENTS AU CŒUR DE SA STRATÉGIE ET LEUR PROPOSE DES SOLUTIONS MÉTIERS DÉDIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE LEURS ENTREPRISES.



VOUS



Chef d'entreprise
Entrepreneur
Directeur financier
Directeur de la fiscalité
DRH
Industriel
Retailer
Hôtelier
Restaurateur
Expert-Comptable
Dirigeant d'une entreprise
de négoce ou de services
Élu ou DGS (Directeur Général
des Services) du secteur public

Yourcegid Solutions

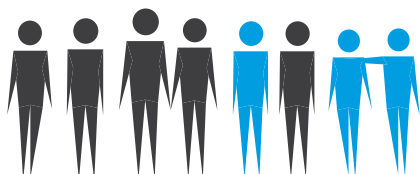


* Yourcegid est la marque des solutions Cegid

ENTREPRENEUR, DIRIGEANT D'ENTREPRISE, ÉLU ET DIRECTEUR DU SERVICE PUBLIC,

au-delà de la performance ou de la richesse fonctionnelle d'une offre, **vous recherchez un partenaire** capable de répondre à vos besoins au quotidien, mais aussi de vous accompagner par sa présence et ses conseils dans votre développement.

Parce que chaque entreprise est unique, parce que ses besoins sont propres à son métier et à son environnement, **Cegid a créé Yourcegid*, la solution de gestion intégrée qui prend en compte les enjeux de l'entreprise au cœur même de ses fondements.**



NOUS

cegid
de gestion

Finance

Fiscalité

Ressources Humaines

Retail

Manufacturing

Hôtellerie-Restauration

Profession Comptable

Services

Trade

Associations

Secteur Public



Yourcegid, des solutions fonctionnelles

FINANCE, FISCALITÉ, RESSOURCES HUMAINES : LA FLEXIBILITÉ ET LA SOUPLESSE DE L'APPROCHE MODULAIRE ET INTÉGRÉE DE YOURCEGID PERMETTENT AUX DIRIGEANTS D'ENTREPRISES DE DISPOSER DE SOLUTIONS DE GESTION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉES SEULES OU DE FAÇON "COMMUNICANTES".

YOURCEGID FINANCE

Yourcegid Finance propose une couverture intégrale de la chaîne financière avec un cœur comptable robuste et complet (comptabilité, immobilisations), des applicatifs experts (trésorerie, fiscalité et taxes, consolidation statutaire et de gestion) et des solutions collaboratives orientées services, telles que la gestion des notes de frais, la gestion dématérialisée des achats, la gestion du poste client, l'élaboration budgétaire ou le reporting.

Avec son système d'information global et modulaire, orienté utilisateur, **Cegid permet d'optimiser les processus et d'accélérer la prise de décision au sein des PME, ETI et organismes publics.**

Yourcegid Finance intègre dans une même "approche progicielle", la dimension opérationnelle et le pilotage de l'entreprise pour une meilleure maîtrise du cash.

YOURCEGID FISCALITÉ

L'offre Yourcegid Fiscalité, référence du marché depuis de nombreuses années, apporte une réponse complète et performante, adaptée aux besoins des entreprises, en matière d'obligations légales : liasses fiscales, publications financières (Etafi), intégration fiscale, déclarations de taxes, télé-procédures EDI et portail déclaratif (Etafi.fr), mais également d'optimisation fiscale.

Des fonctions avancées de tableau de bord, de workflow et de reporting facilitent le travail collaboratif et la supervision.

L'offre Yourcegid Fiscalité, grâce à son concept intégré et modulaire, permet de répondre aussi bien aux besoins des PME que des grands groupes et **intègre avec la mobilité et la mise à disposition des solutions en mode SaaS, les usages du Web 2.0.**

YOURCEGID RESSOURCES HUMAINES

Gestion des talents : identification des compétences, mise en place des référentiels métiers, fidélisation des collaborateurs, évaluation de la performance, formation professionnelle, plans de succession, revues de carrières...

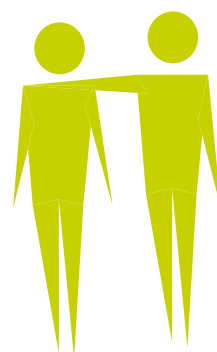
Gestion de la paie et de l'administration du personnel, dans le cadre du respect des dispositifs légaux et réglementaires.

Gestion des temps et de l'activité, planification des ressources.

Contrôle de gestion sociale, épargne salariale, engagements sociaux.

Yourcegid Ressources Humaines rassemble expertise des métiers RH et expertise technologique en intégrant l'usage du Web 2.0, du SaaS, des nouveaux outils d'analyse et de reporting des données (BI) et en facilitant l'accessibilité aux informations RH simplifiée via la mobilité sur smartphones et tablettes.

Yourcegid Ressources Humaines, offre référente du marché pour les entreprises de toutes tailles et les organismes publics, permet aux DRH **d'innover et de se concentrer sur le développement du capital humain.**





Yourcegid, des solutions métiers

CHACQUE SECTEUR D'ACTIVITÉ A SES SPÉCIFICITÉS ET SES ATTENTES. CEGID PROPOSE UNE OFFRE DE SPÉCIALISTE ET CONÇOIT SES SOLUTIONS EN INTÉGRANT DANS LE CŒUR MÊME DE SES PRODUITS LA TAILLE ET LA DIMENSION MÉTIERS DE SES CLIENTS.

YOURCEGID SECTEUR PUBLIC

Spécialisée dans les collectivités territoriales, SDIS et établissements publics, **Yourcegid Secteur Public délivre des progiciels dans trois domaines fonctionnels : gestion financière, ressources humaines, relation citoyen.**

YOURCEGID TRADE

Gestion commerciale, CRM, gestion d'affaires, planification, prévisions des ventes, sourcing, GED, PLM, workflow... L'intégré Yourcegid Trade a été conçu pour les professionnels du négoce afin de leur offrir une vision à 360° de leur activité.

YOURCEGID RETAIL

Assortiments, prévisions de la demande, optimisation de la supply chain, gestion commerciale, pilotage "omnichannel" des canaux de vente, gestion magasins, encaissement & mobilité, CRM & fidélité. Plus de 1 000 enseignes et 25 000 magasins font confiance à Yourcegid Retail pour piloter leur chaîne de distribution. L'offre est disponible en plus de 25 langues dans 75 pays, en mode SaaS ou on premise.

YOURCEGID HÔTEL RESTAURANT

Gestion mono et multi-établissements, planning, réservations en ligne, GRC et enquêtes de satisfaction, facturation, prises de commandes mobiles, envoi cuisine, gestion des stocks, statistiques, application mobile. Que vous soyez Hôtelier ou Restaurateur, Yourcegid Hôtel Restaurant répond à tous vos besoins.

YOURCEGID MANUFACTURING

Gestion de production, gestion commerciale, CRM, planification, prévisions des ventes, sourcing, GED, PLM, workflow... Yourcegid Manufacturing répond aux besoins opérationnels et décisionnels des industriels, qu'ils soient fabricants, sous-traitants ou négociants.

YOURCEGID ASSOCIATIONS ET SYNDICATS

Gestion administrative, comptable et financière. Yourcegid répond aux besoins des associations devant communiquer à leurs adhérents et financeurs publics et des syndicats devant satisfaire aux critères de transparence financière pour être considérés comme représentatifs.

YOURCEGID SERVICES

Pour toutes les entreprises qui ont besoin de travailler avec un **suivi d'affaires, de projets ou de missions**, Yourcegid Services permet d'avoir une vision complète de chaque affaire (**devis, ressources, plannings, achats et facturation à la carte** ainsi que des outils pertinents de contrôle et d'analyse des données).



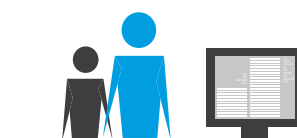


YOURCEGID ENTREPRENEURS & TPE

Comptabilité, gestion commerciale, paie, Cegid propose des solutions de gestion complètes, disponibles en local ou en SaaS, taillées pour les besoins des petites structures, quelle que soit leur activité.

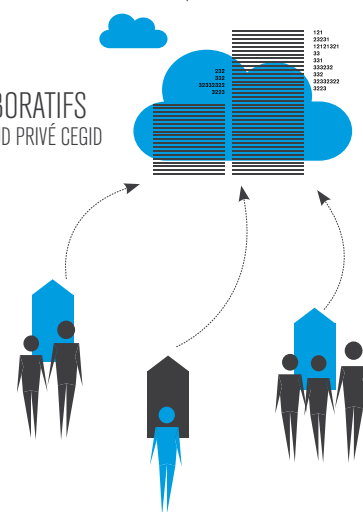
YOURCEGID PROFESSION COMPTABLE

Yourcegid Profession Comptable regroupe avec Cegid Expert et QuadraEXPERT, disponibles en mode local ou en mode SaaS, **les outils dédiés au développement des cabinets d'expertise comptable.** Les offres NETsolutions de TDA, dédiées aux missions de conseils, et les portails collaboratifs, qui enrichissent et fluidifient la relation entre l'expert-comptable et son client, complètent l'offre. Yourcegid Profession Comptable, ce sont également des solutions métiers pour les Commissaires aux Comptes et les OGA.



L'expert-comptable pilote les portails depuis son outil de production.

PORTAILS COLLABORATIFS
HÉBERGÉS DANS LE CLOUD PRIVÉ CEGID



Les TPE accèdent aux services en lignes proposés par l'expert-comptable depuis le portail.

Cegid,
un éditeur
proche de
ses clients. 

Proximité, échanges, accompagnement...

★ Cegid est le premier éditeur français de logiciels de gestion. Les solutions Yourcegid accompagnent chaque jour près de 400 000 utilisateurs tant en France qu'à l'étranger.

En entrant dans l'univers CegidLife, les clients du Groupe bénéficient de "La vie qui va avec...", la relation client selon Cegid.

2 000 collaborateurs et plus de 200 partenaires travaillent quotidiennement en France pour assurer la proximité indispensable à une relation sereine et pérenne.

Directement implanté à Paris, New-York, San Francisco, Sao Paulo, Barcelone, Madrid, Porto, Milan, Londres, Casablanca, Tunis, Shenzhen, Shanghai, Hong Kong, Tokyo, Dubaï, Moscou et à l'Ile Maurice, le groupe Cegid s'appuie aussi sur plus de 30 accords de distribution et de partenariats à l'étranger, afin d'accompagner ses clients dans leur développement.



2 000
COLLABORATEURS



230
PARTENAIRES
EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL



28
IMPLANTATIONS
NATIONALES

+10 
FILIALES DANS
LE MONDE

Nos clients

CEGID PREND EN COMPTE LA TAILLE ET LE BUDGET DE CHAQUE ENTREPRISE OU ORGANISME PUBLIC EN OFFRANT DES PRODUITS ET DES SERVICES QUI RÉPONDENT À LEURS BESOINS ET À LEURS SPÉCIFICITÉS. LE GROUPE CEGID PEUT AINSI ACCOMPAGNER, AVEC LE MÊME ENGAGEMENT ET DES SOLUTIONS ÉVOLUTIVES, LE DÉVELOPPEMENT DE SES CLIENTS, DU PLUS PETIT AU PLUS GRAND, DE L'ARTISAN AU GRAND GROUPE, DE LA PETITE VILLE AUX PLUS GRANDES ORGANISATIONS PUBLIQUES.

★ TPE

Entrepreneurs individuels, artisans, gérants, commerçants... Leur objectif : productivité et réactivité

Cegid propose à ces chefs d'entreprises **des solutions simples et légères**, qui répondent aux fonctions premières de l'entreprise.

Ces solutions de gestion (comptabilité, facturation, stocks, variables de paie...), ou métiers (Point de ventes...), sont disponibles en mode SaaS.

★ PME

Leurs enjeux : gestion et développement

Les PME recherchent **des solutions de gestion** immédiatement productives, mais aussi évolutives et **capables de les accompagner dans leur croissance**.

Au-delà des fonctions de comptabilité, de relation client ou de paie, Cegid met à disposition de ces entreprises des fonctionnalités et analyses plus sophistiquées, permettant pilotage et anticipation.

★

GRANDES ENTREPRISES ET GROUPES

Leur attente : un partenaire expert

Les dirigeants d'entreprises, DAF, DRH, souhaitent bénéficier **de solutions à haute expertise**, soutenues par une solide capacité d'accompagnement dans le cadre de déploiement de projets plus complexes et plus conséquents. Les applications fonctionnelles sont pointues, les applications décisionnelles sont avancées.

Alliant modularité, agilité et intégration, ces solutions garantissent une mise en place rapide et un retour sur investissement tangible et plus immédiat que les produits normatifs du marché.

★

ORGANISATIONS PUBLIQUES

Leurs attentes : fiabilité, proximité et engagement de services

Cegid Public a créé des progiciels de gestion spécifiques aux mairies, intercommunalités, SDIS, établissements publics, OPH, centres de gestion, départements et régions. Chaque client est "unique" grâce à la méthode de déploiement certifiée et adaptable i-meo (Ingénierie de Mise en Œuvre) qui garantit un suivi de projet complet avec une prise en charge structurée et fondée sur des retours d'expérience probants. Cegid Public place fiabilité, ergonomie et expertise au cœur de ses offres, disponibles également en mode SaaS.

Premier Monde

SECPA

Thiriet

Quiksilver

Touax

Sodexo Solutions de Motivation

Airria

Vente-privee.com

Garage Magnin

Financière Goa

SICTIAM

Articles de Paris

Caroll

Dubbing Brothers

Gifi

Nouvelle Expertise Groupe

Novespace

Astre

April

Ballatore & Chabert

Bioaxiome

Chattawak

Autogyre

Groupe EMC2

Groupe Aoste

Amex Conseils

Stelsia

Bernis Investissement

Union Immobilière

Darco

DDP

Estée Lauder

BPO Conseils

Groupe Soufflet

Le Temps des Cerises

Optissimo

Ted Baker

Moa

Quiz Clothing

Majencia

Carré Blanc

GGF

Groupement A13

Barbour

L'Occitane en Provence

Atlantes

Norauto

Aubrilam

Ollandini

Aita

Habitat

Naf Naf

Harley Davidson

Linvosges

Luxair

McDonald's France

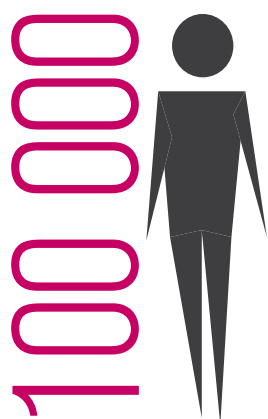
UMR

The Phone House

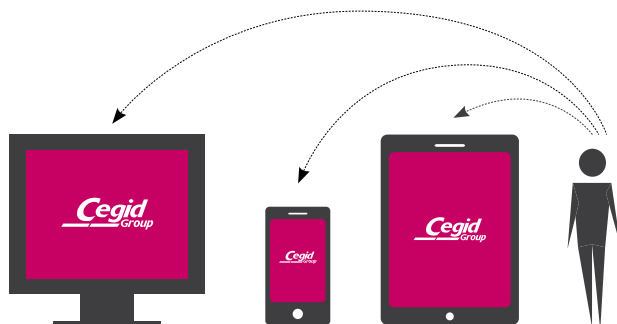
Kocca

Lafuma

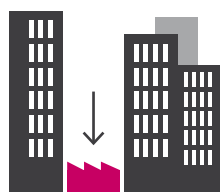
La Cave du Soleil



SITES CLIENTS



400 000 UTILISATEURS



73 000 TPE



22 000 PME



5 000
GRANDES
ENTREPRISES

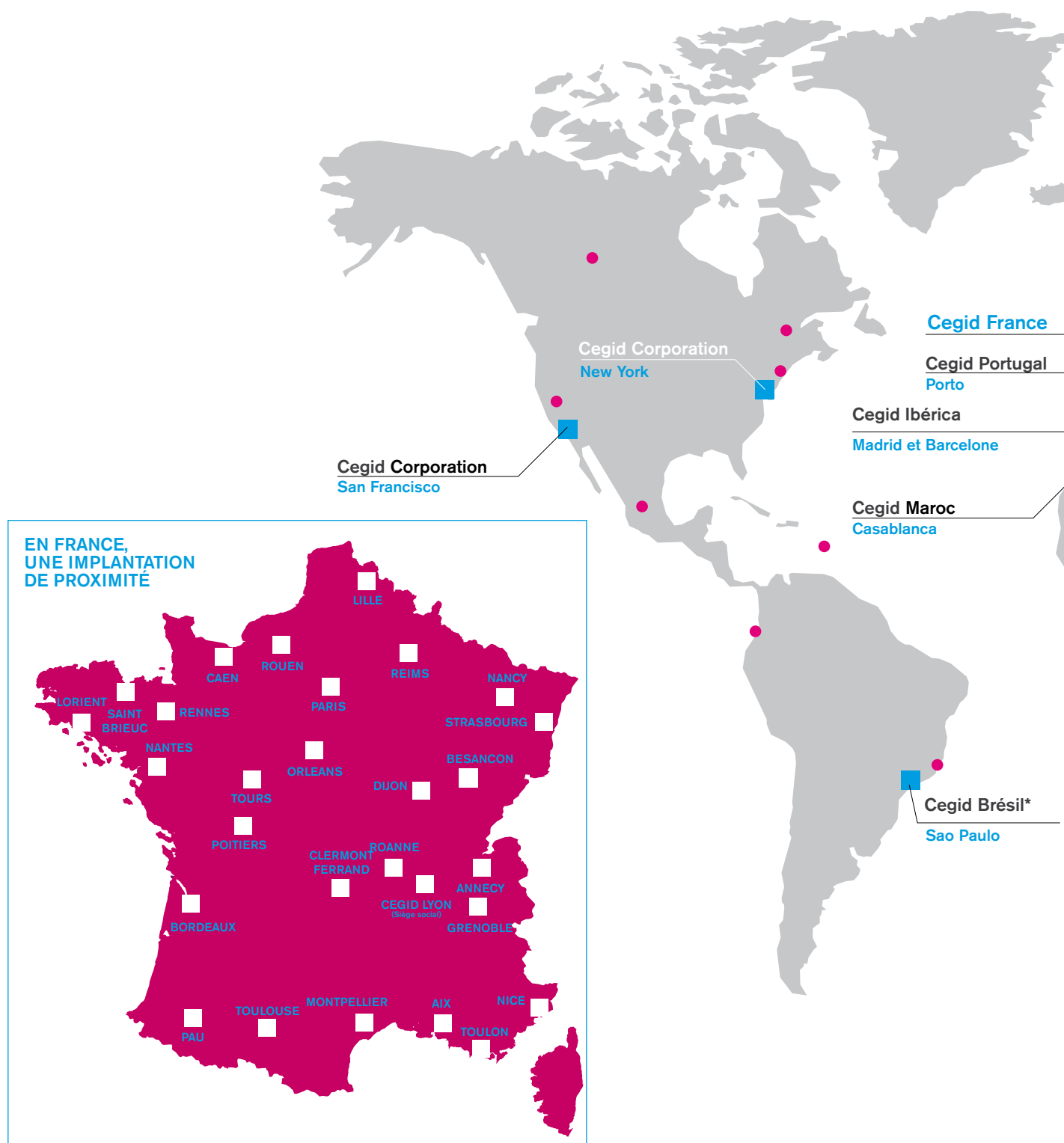


7 000
EXPERTS-COMPTABLES



4 000
ORGANISATIONS
DU SECTEUR PUBLIC

Implantations



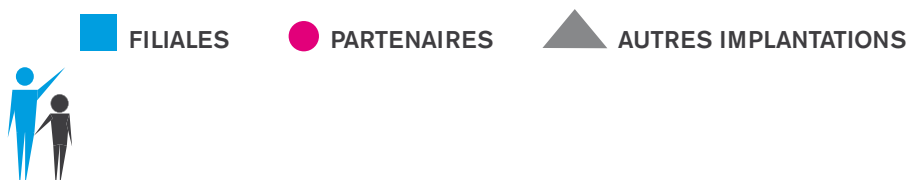
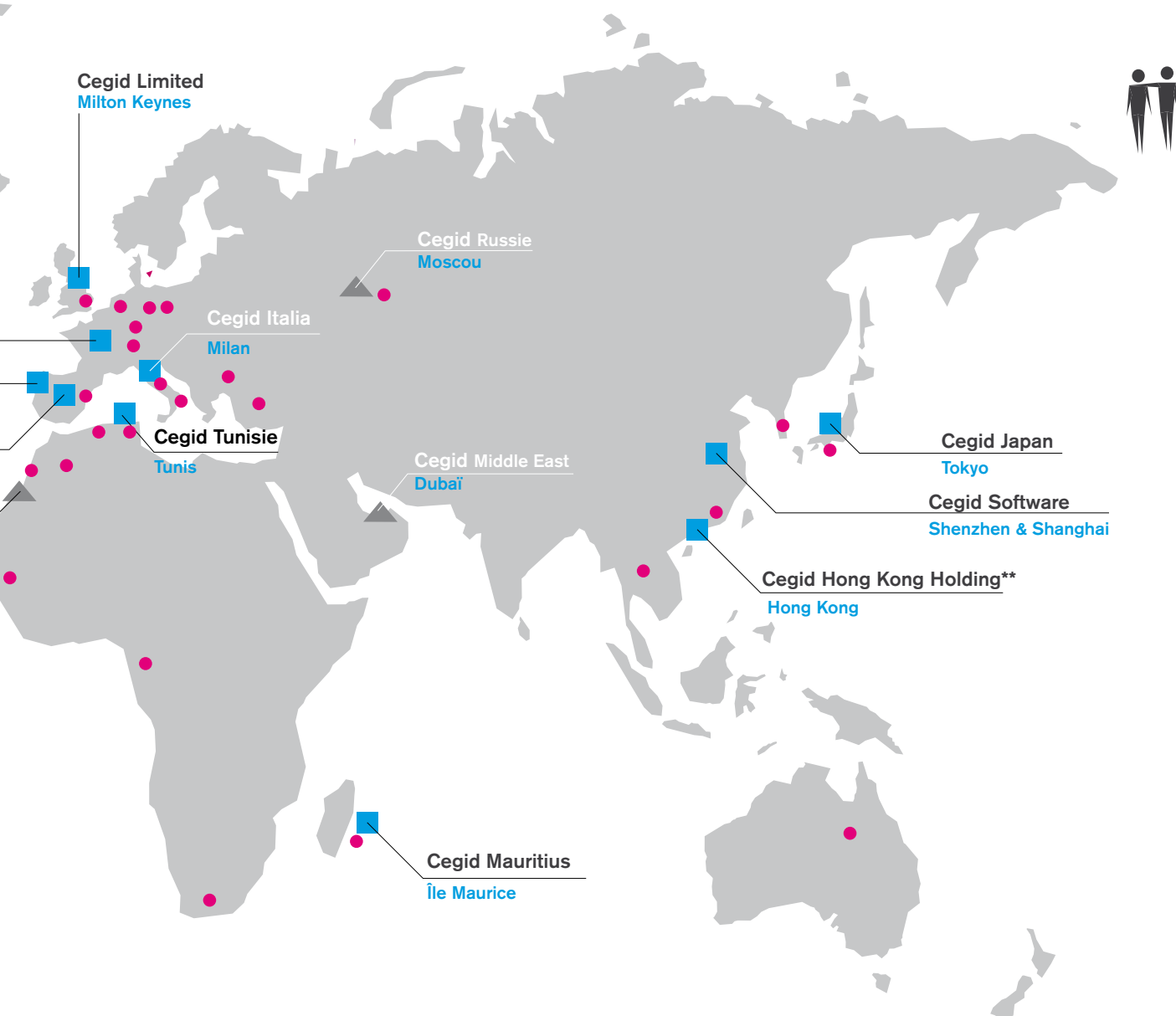
230 partenaires

Plus de 10 filiales à l'étranger

1 offre Retail en + de 25 langues

CegidStore, le site de vente en ligne disponible 24/24

À TRAVERS LES AGENCES, LES FILIALES ET LE RÉSEAU INTERNATIONAL DE PARTENAIRES DU GROUPE, LES SOLUTIONS CEGID À DESTINATION DU RETAIL SONT DÉPLOYÉES ET LOCALISÉES DANS PLUS DE 75 PAYS. CEGID S'IMPOSE DÉSORMAIS COMME UN PARTENAIRE MONDIAL, CAPABLE D'ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES INTERNATIONALES.



* Cegid Licenciamento de Software Ltda
** Société mère de Cegid Software

Un écosystème de partenaires pour vous accompagner partout et tout le temps

OUVERTURE, ALLIANCES ET PARTENARIATS SONT AUJOURD'HUI NÉCESSAIRES. AFIN DE RÉPONDRE À DES PROJETS DE PLUS EN PLUS COMPLEXES, CEGID A CRÉÉ SON ÉCOSYSTÈME. LEADERS TECHNOLOGIQUES, ÉDITEURS COMPLÉMENTAIRES, INTÉGRATEURS, DISTRIBUTEURS, ILS PARTICIPENT À LA VALEUR AJOUTÉE DE L'OFFRE CEGID.

ENRICHISSEMENT DE L'OFFRE

DES PARTENARIATS

TECHNOLOGIQUES, GAGES D'ÉVOLUTION ET DE SÉCURITÉ

Grâce à des partenariats stratégiques avec les plus grands acteurs mondiaux, Cegid propose à ses clients l'accès aux solutions les plus avancées garantissant des évolutions naturelles et sans rupture. Le groupe Cegid s'attache à travailler continuellement avec les plus grands standards technologiques dans une approche agnostique, sans exclusivité, garantissant ainsi à ses clients des choix éclairés, pérennes et sécurisés. La signature en 2012 d'un contrat d'Infrastructure as a Service permet à Cegid d'opérer ses solutions SaaS dans un Cloud privé d'IBM en France.

DES PARTENARIATS

MÉTIERS ET INDUSTRIELS

Les clients attendent désormais un service global intégrant des applications qui couvrent l'ensemble de leur domaine d'expertise, mais aussi du contenu métiers répondant directement à leur problématique. Des partenariats avec des éditeurs spécialisés ou des fournisseurs de contenus permettent à Cegid de proposer une chaîne métiers enrichie.

L'accord industriel avec Groupama a pour objectif de développer des produits et services innovants à valeur ajoutée pour les Experts-Comptables et leurs clients.



UN PARTENARIAT HISTORIQUE AVEC LA PROFESSION COMPTABLE

Plus de 7 000 experts-comptables utilisateurs de solutions Cegid sont amenés à conseiller leurs clients entreprises dans le choix et l'utilisation de solutions informatiques de gestion. Cegid propose aux clients **PE** et **TPE** une gamme de solutions de gestion packagées ou On Demand adaptées à leurs besoins et en synergie avec leur expert-comptable. Outils communicants, ergonomie similaire, échanges de données facilités, fiabilité des transmissions : autant de gains de productivité immédiats.



DÉPLOIEMENT DES SOLUTIONS

200 PARTENAIRES DISTRIBUTEURS

EN FRANCE,

30 À L'ÉTRANGER

Complémentaires des offres métiers et des implantations directes du Groupe en France, **les Cegid Partners, agréés par Cegid sur une ou plusieurs expertises métiers, viennent renforcer la présence de l'éditeur sur le territoire national** auprès des PME et PMI, ainsi qu'auprès des TPE pour lesquelles ils proposent des offres dédiées également disponibles en mode SaaS. Sélectionnés en fonction de leurs compétences et spécialisés en informatique de gestion, les Cegid Partners accompagnent les clients, en fonction de leurs besoins métiers et organisationnels, dans le choix puis le déploiement de leur solution Cegid. Pour les offres internationales, notamment dans le domaine du retail et de l'industrie, un réseau de 30 partenaires internationaux, qui font référence en matière de système de gestion dans leur zone géographique, participe activement à la politique de développement de Cegid à l'étranger.

Un programme de labellisation vient valider l'expertise des réseaux nationaux et internationaux de partenaires, les mentions "Gold" et "Silver" attestant des qualifications les plus avancées.

DES INTÉGRATEURS SÉLECTIONNÉS POUR PORTER LES PROJETS SIGNIFICATIFS ET INTERNATIONAUX

Certains projets applicatifs nécessitent des engagements forts ou un accompagnement global des projets (intégration, Tma, support...). Pour répondre à ce type de besoin et en alignement avec sa stratégie visant à se recentrer sur son activité d'éditeur, le groupe Cegid s'est rapproché de **partenaires intégrateurs spécialisés sur les métiers adressés (Finance, Retail, Industrie, SIRH...)**. Ces sociétés sont spécialisées et certifiées par domaine d'expertise et viennent appuyer efficacement Cegid pour la mise en œuvre des applications du Groupe chez les clients.

Afin d'assurer leur montée en compétence, Cegid propose un dispositif d'accompagnement très large allant de la formation certifiante en université, à la mise à disposition d'une expertise fonctionnelle et technique sur les projets ou encore d'un support national et international adapté.

**CEGID A ÉGALEMENT OUVERT DE
NOUVELLES FORMES DE PARTENARIATS
DE VENTE EN LIGNE DE SES
APPLICATIONS SAAS AVEC ORANGE
POUR SON OFFRE ORANGE CLOUD PRO.**



CegidLife, la vie qui va avec . . .

POUR ACCOMPAGNER L'ENTREPRISE DANS L'UTILISATION ET LA MAÎTRISE DE SA SOLUTION YOURCEGID, CEGID PROPOSE CEGIDLIFE, UNE DÉMARCHE "CUSTOMER CENTRIC", QUI ALLIE RELATION-CLIENT ET PERFORMANCE DES ÉQUIPES.

À L'HEURE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES, CEGIDLIFE RÉINVENTE LA RELATION CLIENT À CHAQUE NIVEAU DE LA CHAÎNE DE VALEUR, DE LA CONCEPTION DES PRODUITS À LEUR DÉVELOPPEMENT, DE LA RELATION COMMERCIALE AU DÉPLOIEMENT ET AU SUPPORT, AVEC :

- ◆ Un parcours client personnalisé, riche et multicanal,
- ◆ Des expériences clients simplifiées et optimisées,
- ◆ Une mesure permanente de la satisfaction client, sur une large sélection de points de contacts (vente, déploiement, formation, support).

Culture d'entreprise, compétences, management, outils... : les 2 000 collaborateurs du Groupe sont mobilisés pour faire de la relation client une expérience quotidienne partagée. Cegid a obtenu en 2012 la Palme de la Relation Client de l'AFRC*, dans la catégorie "Innovation RH – Responsabilité Sociale et Environnementale" pour la mise en œuvre de son programme interne "Customer Power", dédié à la relation client.

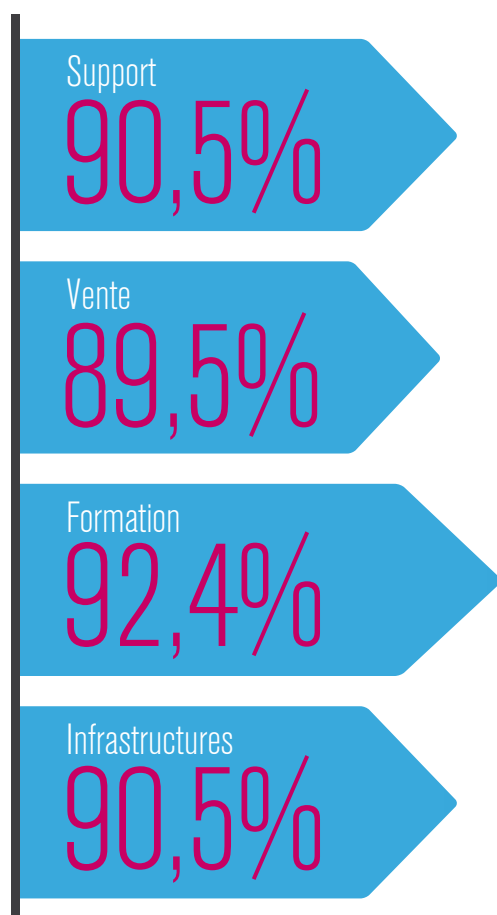


*Association Française de la Relation Client

“
La satisfaction client avant tout”

85 à 92 %
Taux de satisfaction*

*Cegid*Life



156 000 
personnes interrogées

25 000
réponses traitées

*Résultats collectés via internet de Janvier à Décembre 2012 pour les domaines : formation, support et assistance, prestations infrastructures clients, relations commerciales.

Des femmes,
des hommes,
des engagements.

RSE : une démarche sociale et sociétale qui allie l'esprit et le cœur

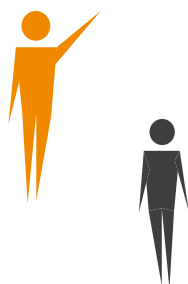
INNOVATION, COMPÉTITIVITÉ, RENTABILITÉ...

Les valeurs économiques assurent le développement de l'entreprise. Cette approche ne saurait être complète sans des **RESSOURCES HUMAINES** dotées de la capacité à faire face aux enjeux économiques et de transformations de la société.

Le monde bouge. L'évolution permanente des usages, des technologies et des marchés exige une adaptation continue des compétences pour répondre de manière efficiente aux attentes des clients. Au travers d'une politique RH fondée sur le développement de l'individu, de ses compétences et de sa capacité à agir sur son environnement, Cegid a la volonté de rassembler des ressources humaines en adéquation avec ces enjeux.

Pour cela, Cegid met en œuvre depuis de nombreuses années une action destinée à favoriser l'insertion, la diversité et le développement des compétences.

En associant principes de performance économique et de performance sociale, Cegid assure dans la durée la pérennité de l'entreprise. En privilégiant la richesse de la diversité, Cegid développe une politique d'emploi durable, attentive à son environnement.



Les vraies ressources sont toujours humaines

LE GROUPE DÉVELOPPE UNE POLITIQUE D'EMPLOI FAVORISANT LA DIVERSITÉ ET LA COMPÉTENCE DES EFFECTIFS, GÉNÉRATRICES DE RICHESSES DANS L'ENTREPRISE.

ACCUEILLIR, INTÉGRER, FORMER, ENCOURAGER LA MOBILITÉ, DÉVELOPPER

les compétences individuelles et collectives, faire évoluer les postures, motiver nos collaborateurs et récompenser la performance... Tels sont nos objectifs et la mission de la Direction des Ressources Humaines en accompagnant les collaborateurs dans leur trajectoire dès leur entrée dans le Groupe.

Assurer une gestion performante des ressources humaines, c'est aussi garantir la cohérence des engagements. Engagements de l'entreprise et engagement de chaque collaborateur se retrouvent dans des actions reflétant concrètement diversité et compétences.

UNE CARRIÈRE = DES CARRIÈRES

L'évolution des savoirs tout au long de la vie professionnelle est non seulement un enjeu industriel et stratégique pour l'entreprise, mais également un enjeu de société par la nécessité d'une employabilité permanente des collaborateurs.

Pour assurer l'adéquation de la pérennité économique de l'entreprise et de la pérennité des compétences, Cegid s'emploie en permanence à organiser le développement et la gestion de ses compétences par :

- ♦ des parcours d'intégration qui assurent les niveaux de compétences adéquats aux nouveaux collaborateurs et favorisent les conditions de réussite,
- ♦ des parcours de formation par métiers qui accompagnent l'entretien et le développement des socles de compétence,
- ♦ des processus d'évolution interne fondés sur la mobilité, permettant aux collaborateurs de pouvoir saisir de réelles opportunités de développement, en lien avec leur projet.

EN 2012, CE SONT PLUS DE 45 000 HEURES DE FORMATION QUI ONT ENRICHİ LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS DE CEGID.



Michael Carter, Customer Support : *"La mobilité chez Cegid, c'est aussi la possibilité de passer d'un continent à l'autre et de réaliser ses rêves ! En tous cas, moi je suis prêt pour l'aventure américaine".*
Il travaille désormais au sein de la filiale new-yorkaise de Cegid.



UNE FEMME = UN HOMME

Signé en 2007, l'accord d'entreprise garantit les mêmes opportunités de mobilité professionnelle pour les hommes et les femmes. Il affirme également la volonté de Cegid d'adapter les conditions de travail des collaborateurs, afin de parvenir à un équilibre entre la vie professionnelle et les responsabilités familiales.



Témoignage : "Déployons nos Elles !"

Piloté par l'association IMS-Entreprendre pour la Cité, ce programme a pour objectif de faire évoluer la perception des jeunes, s'agissant des métiers que les femmes et les hommes peuvent exercer sans distinction de compétences.

Driss Iziki, Responsable des Ventes zone Maghreb chez Cegid a participé à l'opération "Déployons nos Elles". *"Les échanges ont été très interactifs. Les élèves ont cherché à bien comprendre le quotidien d'un commercial qui fait de la vente terrain. Certaines jeunes filles avaient l'image d'un métier très contraignant, pas forcément compatible avec leurs aspirations personnelles. Vendre du logiciel était aussi très abstrait à leurs yeux et l'informatique se résumait un peu à l'aspect "geek". Mais les élèves comprennent très vite les usages du nomadisme. Au final, nous parlons le même langage".*



HANDICAP : C'EST QUOI LA DIFFÉRENCE ?



Parce qu'elle n'affecte pas la compétence, Cegid s'engage en mettant en place une politique d'emploi en faveur des personnes en situation de handicap. Le Groupe souhaite s'inscrire dans une politique réaliste, humaine et ouverte pour l'emploi et l'évolution professionnelle des personnes handicapées. Afin de dynamiser son action, le Groupe s'est associé à de nombreux événements régionaux et nationaux, notamment durant la semaine du handicap.



Témoignage : Des actions portées par les collaborateurs

Participations bénévoles aux opérations "Accessibilité" menées par les Défis Mécénova, Courses Relais Interentreprises... Le groupe soutient et encourage les initiatives des salariés qui souhaitent s'impliquer dans des actions visant à améliorer l'intégration des personnes handicapées dans la société et le monde professionnel.

Sophie Fanfano, Responsable Hot-Line : *"J'ai participé aux Défis Mécénova. Cette opération m'a donné l'opportunité d'exprimer de façon concrète mon engagement sur le sujet du handicap. J'avais déjà suivi une formation organisée par Cegid sur le sujet du handicap et cette participation bénévole est une continuation logique de mon implication".*

QUAND L'EXPÉRIENCE EST RICHESSE...

Pour Cegid, la question de l'âge de ses collaborateurs n'a jamais été un critère de discrimination. Convaincu que la richesse et la performance de l'entreprise ne peuvent être issues que de la diversité, y compris dans la pyramide des âges, le groupe Cegid oriente ses actions sur la compétence sans distinction par l'âge.

RSE, des actions concrètes pour un investissement durable

L'ENGAGEMENT DE CEGID EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ NE S'ARRÊTE PAS AUX FRONTIÈRES DE L'ENTREPRISE MAIS S'ÉTEND À SON ENVIRONNEMENT SOCIAL ET CULTUREL. CEGID EST PARTENAIRE DE DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS ET S'INVESTIT À LA FOIS EN TANT QU'ENTITÉ MAIS AUSSI GRÂCE À L'IMPLICATION DE L'ENSEMBLE DE SES COLLABORATEURS POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE, L'AIDE À L'ENTREPRENEURIAT, L'ÉDUCATION OU ENCORE LA SANTÉ.

L'INSERTION PAR L'ÉDUCATION

Par différentes initiatives, Cegid traduit un engagement sociétal fort en faveur de l'employabilité des jeunes, en les formant aux technologies numériques professionnelles. De nombreux partenariats avec l'Éducation Nationale, l'Enseignement supérieur et le monde de la formation professionnelle favorisent le rapprochement école / entreprise.

Des partenariats élargis ont été signés avec des établissements supérieurs, incluant au-delà de la formation des étudiants, la participation à la création de nouvelles filières ou de nouveaux diplômes universitaires qui répondent aux attentes du monde de l'entreprise. **Cegid Éducation, c'est plus de 1 000 partenaires et plus de 50 000 étudiants formés chaque année.**

CEGID ÉDUCATION, LE NUMÉRIQUE AU CŒUR DE L'ENSEIGNEMENT

Lancé en 2004, le programme Cegid Éducation permet au corps enseignant de disposer de solutions de gestion professionnelles pour former leurs étudiants. Depuis l'origine, Cegid Éducation développe une relation toujours plus forte avec le monde de l'enseignement. En professionnalisant les parcours des étudiants, le programme Cegid Éducation rapproche l'école et l'entreprise et favorise l'accès des étudiants au marché de l'emploi. Reconnu d'Intérêt Pédagogique depuis 2005 pour son offre ERP, Cegid Éducation rassemble déjà plus de 900 établissements de l'Éducation Nationale (enseignement secondaire et supérieur) et organismes de formation publics et privés, ainsi qu'une centaine d'universités et grandes écoles.



LA SANTÉ, UN AUTRE AXE D'ENGAGEMENT FORT POUR CEGID

L'engagement dans OL Fondation a également favorisé l'implication du Groupe en faveur de la santé, qui fait désormais également partie des axes forts de la politique d'engagement sociétale du Groupe. Être un acteur solidaire de la société, c'est aussi agir pour la santé, soutenir la recherche et favoriser le bien-être de tous, parents et enfants, confrontés à des problématiques de santé.

Cegid soutient financièrement la recherche contre le cancer en prenant part à la campagne de collecte de fonds du **Centre Léon Bérard**. De plus, Cegid mobilise ses clients en attribuant au Centre un abondement pour chaque commande passée sur son site de vente en ligne. Ce projet s'inscrit dans la volonté de Cegid de poursuivre son engagement autour de la santé et du bien-être des malades et de leur famille. Dans le cadre de cet engagement, Cegid souhaite également impliquer ses collaborateurs par l'organisation de séances d'information, de sensibilisation et de prévention sur le cancer, animées par le Centre Léon Bérard au sein de Cegid.

Cegid a également apporté son soutien au Petit Monde, association dédiée au bien-être de l'enfant malade au coeur de l'hôpital Femme Mère Enfant de Bron.



© Catherine Cabrol

L'INSERTION PAR LE SPORT

Cegid s'implique dans différentes actions d'insertion, d'éducation et de soutien, notamment avec Sport dans la Ville, association dédiée à l'accompagnement de jeunes en difficulté également soutenue par OL Fondation, créée en 2007 par OL Groupe.

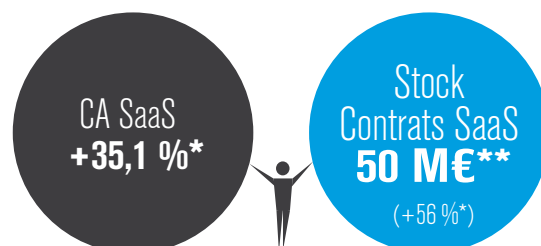
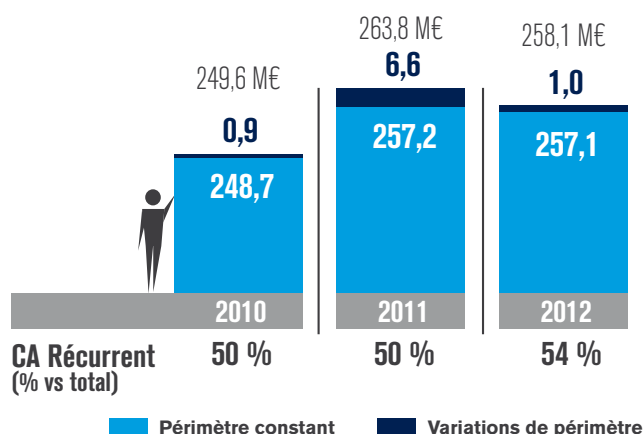
Le groupe Cegid est engagé, depuis plusieurs années auprès de l'association Sport dans la ville. Cette association a pour but premier de guider les jeunes sur les chemins de la formation, en favorisant par le sport, leur insertion sociale et professionnelle. Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs programmes sont développés, chacun répondant à un besoin particulier : Job dans la Ville, Entrepreneurs dans la ville, L dans la ville...

Au-delà d'un simple partenariat financier, l'action menée avec Sport dans la ville est une véritable expérience humaine, enrichissante et solidaire. Depuis le début de cette collaboration, les CegidPeople témoignent leur enthousiasme pour cette cause en s'investissant en tant que marraines et parrains.



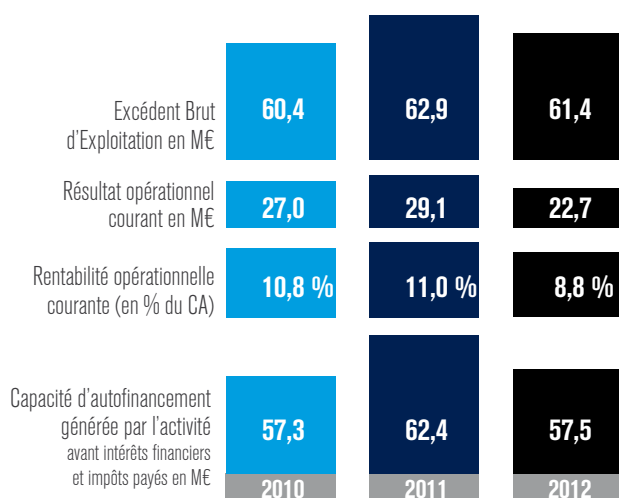
Les chiffres clés

CHIFFRE D'AFFAIRES



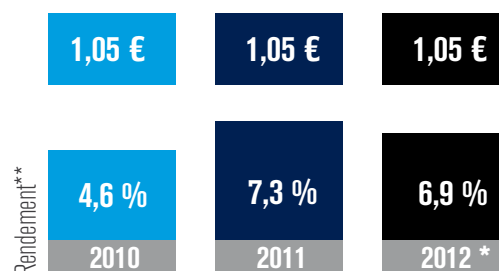
* Variations 2011/2012
** Au 31/12/2012

STRUCTURE FINANCIÈRE ET RÉSULTATS



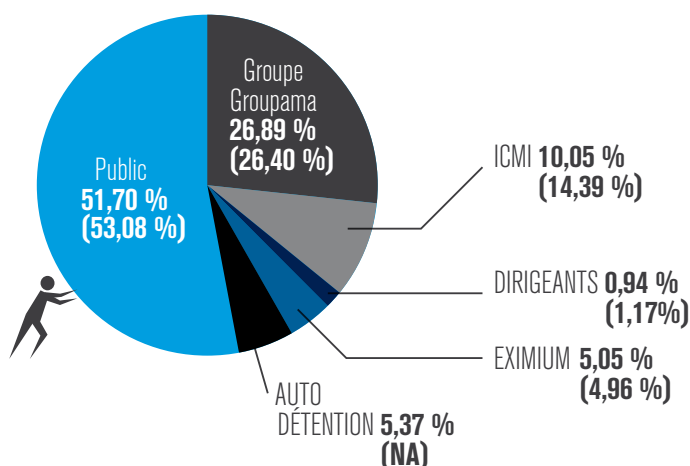
Gearing : 0,38

DIVIDENDE



* Sous réserve de l'approbation de l'AGO
** Cours au 31/12

CEGID GROUP Répartition du capital au 31/03/2013 en actions (en droits de vote)



Marché de cotation :
Eurolist d'Euronext Paris Compartiment C
Code ISIN Actions : FR0000124703
Reuters : CEGI.PA
Bloomberg : CGD FP
Segment NextEconomy FTSE : 9537 Software
Indices : Small 90, Mid and Small, ITCAC , All-Tradable

Sommaire document de référence 2012



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

44

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

RAPPORT DE GESTION

Principaux événements de l'exercice	56
Activité et Résultats Consolidés	62
Société Cegid Group SA	63
Filiales	64
Responsabilité sociale et environnementale	65
Offres de produits, technologies, recherche et développement	68
Gammes de produits : des offres qui répondent à l'évolution des usages	69
Ressources humaines et développement durable	74
Événements importants survenus depuis la fin de l'exercice	83
Évolution prévisible et perspectives	83
Facteurs de risque	83
Litiges et faits exceptionnels	87
Marché boursier	87
Évolution du capital et des participations de Cegid Group	88
Achat et/ou vente par la société de ses actions	88
État de la participation des salariés dans le capital de Cegid Group	88
État de la participation des salariés des sociétés du Groupe dans le capital de la société Cegid Group	88
Émission de bons d'acquisition d'actions remboursables	89
Plans d'attribution gratuite d'actions Cegid Group	89
Composition du capital social - déclarations de franchissements de seuils	89
Opérations réalisées par les dirigeants	90
Affectation du résultat	90
Dividendes versés au titre des trois précédents exercices	91
Jetons de présence	91
Rémunération des mandataires sociaux	91
Ratification de la cooptation d'un administrateur	91
Liste des fonctions exercées par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice 2012	92
Récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration art. L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce	94
Résultats des cinq derniers exercices	95

AUTRES INFORMATIONS	96
---------------------	----

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE CEGID AU 31 MARS 2013	96
--	----

FAITS MARQUANTS	97
-----------------	----

PRIX, DISTINCTIONS ET NOMINATIONS	99
-----------------------------------	----

ÉVOLUTION RÉCENTE	100
-------------------	-----

PERSPECTIVES D'AVENIR	101
-----------------------	-----



COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2012

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat	105
Bilan actif	106
Bilan passif	107
Tableau des flux de trésorerie	108
Tableau de variations des capitaux propres	109
Notes annexes	110
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	135

COMPTES SOCIAUX

Compte de résultat	139
Bilan actif	140
Bilan passif	141
Tableau des flux de trésorerie	142
Notes annexes	144
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	152
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	153

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Président en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce	158
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	164
Organes d'administration et de direction	165

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 17 MAI 2013

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport du Conseil d'Administration aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 17 mai 2013	175
--	-----

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS 2012

Bilan du programme de rachat d'actions du 10 mai 2012	178
---	-----

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS 2013

179

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

180

TEXTES DES RÉOLUTIONS

183

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE CONTRÔLE DES COMPTES

188

TABLE DE CONCORDANCE

190

TABLE DE RAPPROCHMENT AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

192

TABLE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

193





Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 25 avril 2013, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents de Référence concernant certaines informations :

- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les comptes consolidés, les comptes annuels, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et annuels relatifs à l'exercice 2011 et figurant dans le Document de Référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 19 avril 2012 sous le numéro D12-0364.
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les comptes consolidés, les comptes annuels, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et annuels relatifs à l'exercice 2010 et figurant dans le Document de Référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2011 sous le numéro D11-0368.

Les autres informations figurant dans les deux Documents de Référence visés ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations fournies dans le présent Document de Référence et ne sont pas incorporées par référence dans le présent Document de Référence.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles au siège social de Cegid Group : 52, quai Paul Sédallian, 69009 Lyon, sur son site internet (www.egid.com/societe_investisseur.asp) ainsi que sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Renseignements généraux

Concernant l'émetteur



Renseignements de caractère général concernant la société

DÉNOMINATION : CEGID GROUP

Siège social : 52, quai Paul Sédallian - 69009 Lyon.

FORME JURIDIQUE

Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par les lois et règlements en vigueur et notamment par les nouveaux articles du Code de Commerce ainsi que par les statuts.

LÉGISLATION

Loi française.

DATE DE CONSTITUTION VIE ET EXPIRATION DE LA SOCIÉTÉ

La société a été créée le 26 août 1983 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années, à compter de son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la vente et la prestation de services informatiques,
- la conception, la réalisation et la vente de logiciels et progiciels,
- la prestation de formation et d'assistance de toute nature aux utilisateurs de progiciels, logiciels et de matériels informatiques,
- toutes activités d'informatique de gestion pour la Profession Comptable et pour les entreprises,
- toutes activités industrielles, commerciales et de recherche se rapportant aux produits et matériels électroniques et informatiques et notamment la fabrication, l'achat, la vente, le négoce et la maintenance desdits produits et matériels et, d'une manière générale, toute prestation de services dans les domaines de l'électronique et de l'informatique,

- l'achat, la vente et l'exploitation de tout système informatique tant matériel que logiciel,
- le négoce de tout matériel informatique ainsi que de tous biens périphériques à l'activité informatique,
- le négoce de programmes informatiques,
- le négoce de fournitures et accessoires de bureau.

Pour réaliser cet objet, la société pourra :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement, tous établissements industriels ou commerciaux, toutes usines, tous chantiers, locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels,
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrication, les exploiter, céder ou apporter,
- concéder toutes licences d'exploitation en tous pays,
- et généralement, faire toutes opérations commerciales industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS CODES

327 888 111 RCS LYON Code NAF : 7740Z

ISIN FR : FR0000124703

NYSE Euronext : CGD

LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social : 52, quai Paul Sédallian, 69009 Lyon.

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.



RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (ARTICLE 30 DES STATUTS)

« Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve, en application de la loi. Ainsi, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Le bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale pour, sur la proposition du Conseil d'Administration, être en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital, ou reporté à nouveau. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra également décider de verser le dividende en nature.

Les réserves dont l'Assemblée Générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. »

TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Tribunal de Commerce de Lyon.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLES 20 À 29 DES STATUTS)

Article 20 : convocation des Assemblées Générales

« La convocation est faite par publication au BALO d'un avis de réunion trente-cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, et par publication dans un journal d'annonces légales du département et au BALO d'un avis de convocation quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée. Toutefois, lorsque l'Assemblée est convoquée en application des dispositions de l'article L.233-32 du Code de Commerce, le délai dans lequel la publication d'un avis de réunion au BALO doit intervenir est réduit à 15 jours et le délai dans lequel la publication d'un avis de convocation dans un journal d'annonces légales du département et au BALO doit intervenir est réduit à six jours. »

ACCÈS AUX ASSEMBLÉES-POUVOIRS (ARTICLE 22)

« Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité par l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. »

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Seuils statutaires

Article 11 des statuts : « Par ailleurs, tout actionnaire venant à détenir 2 % au moins du capital ou tout multiple de ce pourcentage, est tenu d'en informer la société dans les quinze jours, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à son siège social. À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par

la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée. »

Droit de vote

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 mai 1986, a mis en place un droit de vote double au profit des actions justifiant d'une inscription nominative depuis deux années au moins au nom d'un même actionnaire. L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 juin 1989 a porté le délai nécessaire d'inscription sous forme nominative, pour bénéficier du droit de vote double, de deux années à au moins quatre années (article 24 des statuts).

Article 24 des statuts: « Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est conféré dans les conditions légales aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis quatre années au moins au nom du même actionnaire. »

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert au nominatif par suite de succession ou de donation familiale. Dans l'éventualité où des actions gratuites seraient attribuées, elles bénéficieraient d'un droit de vote double quatre ans après leur inscription sous forme nominative.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire après ratification de l'Assemblée Spéciale des bénéficiaires.

CONDITIONS STATUTAIRES DE MODIFICATION DU CAPITAL (ARTICLE 7 DES STATUTS)

Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisées par la loi.

MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT, NOMBRE ET CATEGORIES DE TITRES QUI LE REPRÉSENTENT

Le capital social est de 8 771 404,15 € divisé en 9 233 057 actions de 0,95 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2012 a autorisé le Conseil d'Administration à :

- réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre par la Société, dans la limite de 10 % du montant du capital social, par période de 24 mois, les actions acquises dans le cadre des autorisations consenties par la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2012 et des résolutions similaires adoptées par les Assemblées Générales antérieures.
- émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre des dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.228-91, L.228-92 du Code Commerce dans la limite d'un plafond d'un montant nominal maximum de 30 millions d'euros. L'émission de ces valeurs mobilières pourra consister en l'émission de titre de créance ou être associée à l'émission de titres de créance ou en permettre l'émission comme titres intermédiaires dans la limite d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros ou de sa contre-valeur,
- augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes dans la limite d'un plafond d'un montant nominal maximum de 30 millions d'euros,
- émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre des dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91, L.228-92 et L.228-93 du Code de Commerce dans la limite d'un plafond d'un montant nominal maximum de 30 millions d'euros. L'émission de ces valeurs mobilières pourra consister en l'émission de titres de créance ou être associée à l'émission de titres de créance ou en permettre l'émission comme titres intermédiaires dans la limite d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros ou de sa contre-valeur,
- augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- procéder à l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en en fixant librement le prix d'émission,
- procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports en nature,

- émettre des bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la société,
- utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la société,
- utiliser les délégations des quatrième, cinquième et sixième résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2012, à l'effet de procéder dans les conditions prévues à l'article L.225-136 du Code de Commerce, à une ou plusieurs émissions de titres de capital sans droit préférentiel par une offre, par placement privé, visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier.

TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Néant.

NANTISSEMENT D'ACTIONS CEGID GROUP INSCRITES AU NOMINATIF PUR

Au 31 décembre 2012, il existe à notre connaissance 834 711 actions Cegid Group nanties.

NANTISSEMENT D'ACTIFS

Au 31 décembre 2012, il n'existe aucun nantissement accordé par Cegid Group.

AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Bons d'acquisition d'actions remboursables

Le Conseil d'Administration de Cegid Group a décidé, le 3 septembre 2010, de mettre en œuvre la délégation de compétence consentie par la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009 et d'émettre des bons d'acquisition d'actions remboursables « BAAR », constitué de BAAR 1 et de BAAR 2 ayant des périodes d'exercice distinctes, au profit de certains collaborateurs du groupe Cegid et de la société ICMI.

Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 3 septembre 2010 sous le numéro 10-302.

La totalité des 400 000 BAAR proposés a été souscrite permettant ainsi d'associer certains collaborateurs au développement du Groupe et d'accéder le cas échéant au capital de Cegid Group.

Les 400 000 BAAR souscrits ne donneront pas lieu à la souscription d'actions nouvelles mais exclusivement à l'acquisition d'actions existantes. L'émission des BAAR n'aura donc aucun effet dilutif sur la situation de l'actionnaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2012 a modifié les caractéristiques des BAAR. Ainsi, il a été décidé d'allonger la période d'exercice des BAAR 1 et des BAAR 2 et de modifier le prix d'exercice unitaire des BAAR 1 et des BAAR 2 en le ramenant de 22,56 euros à 18 euros.

Plans d'attribution gratuite d'actions Cegid Group

Le Conseil d'Administration du 25 juillet 2012, statuant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 mai 2011, a décidé la mise en place de trois plans d'attribution gratuite en actions Cegid Group.

Pour chacun de ces plans il est prévu des critères d'attribution spécifiques liés à la présence et/ou aux performances de la société. Un rapport complémentaire sera présenté à l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les actions attribuées aux bénéficiaires à la date d'attribution définitive, soit le 25 juillet 2014, seraient des actions existantes ou à émettre.

Au 31 décembre 2012, il n'existe aucun autre titre susceptible de donner accès au capital de Cegid Group.

Tableau d'évolution du capital social

Date	Opération	Nominal	Prime d'émission	Incorporation des réserves ou primes	Valeur nominale	Nombre d'actions	Cumul	Montant du capital
1983	Création	250 000F			100F	2 500	2 500	250 000F
	Émission	1 250 000F			100F	12 500	15 000	1 500 000F
1986	Fusion IBCC/Cegid	200F	12 800F		100F	2	15 002	1 500 200F
	Conversion Emprunt Obligataire	319 000F	14 674 000 F		100F	3 190	18 192	1 819 200F
	Incorp. Partielle prime d'émission			14 553 600F	100F	145 536	163 728	16 372 800F
	Division du nominal par 4				25F	9 950	654 912	16 372 800F
	Souscription du personnel (plan d'options)	248 750F	3 825 775F		25F	9 950	664 862	16 621 550F
1987	Émission	831 075F	55 682 025F		25F	33 243	698 105	17 452 625F
	Émission	8 726 300F			25F	349 052	1 047 157	26 178 925F
1988	OPE CCMC	2 335 775F	32 233 695F		25F	93 431	1 140 588	28 514 700F
	Exercice bons A et B	150F	10 850F		25F	6	1 140 594	28 514 850F
1994	Options de souscription	335 275F	3 097 941F		25F	13 411	1 154 005	28 850 125F
1997	Fusion absorption Cegid Informatique	4 058 350F			25F	162 334	1 316 339	32 908 475F
	Fusion absorption Cegid Environnement Maintenance	1 873 825F			25F	74 953	1 391 292	34 782 300F
1997-1998	Conversion Emprunt Obligataire	464 900F	11 994 420F		25F	18 596	1 409 888	35 247 200F
1999	OPE Servant Soft	702 825F	22 912 095F		25F	28 113	1 438 001	35 950 025F
	Conversion Emprunt Obligataire	1 785 775F	46 072 995F		25F	71 431	1 509 432	37 735 800F
	Options de souscription	1 750F	57 750F		25F	70	1 509 502	37 737 550F
2000	Conversion Emprunt Obligataire	1 579 300F	40 745 940F		25F	63 172	1 572 674	39 316 850F
	Conversion en euros réduction de capital		-17 653,94€	-17 653,94€	3,80€		1 572 674	5 976 161,20€
	Options de souscription en euros	4 560€	150 938€		3,80€	1 200	1 573 874	5 980 721,20€
2002	Annulation des actions auto-détenues - réduction du capital	-327 655€	-7 651 704€		3,80€	-86 225	1 487 649	5 653 066,20€
2003	Division du nominal par 4				0,95€		5 950 596	5 653 066,20€
2004	Augmentation de capital/ apport titres Ccmx Holding	2 365 467,70€	53 608 967,98€		0,95€	2 489 966	8 440 562	8 018 533,90€
	Options de souscription	6 612€	77 952€		0,95€	6 960	8 447 522	8 025 145,90€
	Exercice de BSAR	60,80€	1 759,36€		0,95€	64	8 447 586	8 025 206,70€
2005	Options de souscription	132 769,15€	1 960 254,80€		0,95€	139 757	8 587 343	8 157 975,85€
	Exercice de BSAR	11,40€	329,88€		0,95€	12	8 587 355	8 157 987,25€
2006	Options de souscription	53 808,00€	672 536,00€		0,95€	56 640	8 643 995	8 211 795,25€
	Exercice de BSAR	27 547,15€	797 119,84€		0,95€	28 997	8 672 992	8 239 342,40€
2007	Options de souscription	15 120,20€	261 022,40€		0,95€	15 916	8 688 908	8 254 462,60€
	Exercice de BSAR	454 183,60€	12 510 617,62€		0,95€	478 088	9 166 996	8 708 646,20€
	Fusion HCS/Cegid Group	62 396,00€	1 695 917,15€		0,95€	65 680	9 232 676	8 771 042,20€
2008	Exercice de BSAR	2,85€	79,54€		0,95€	3	9 232 679	8 771 045,05€
2009	Exercice de BSAR	359,10€	9 879,36€		0,95€	378	9 233 057	8 771 404,15€
2011	Néant						9 233 057	8 771 404,15€
2012	Néant						9 233 057	8 771 404,15€

Répartition actuelle du capital et des droits de vote

ACTIONNARIAT AU 31 MARS 2013

Actionnaires	Nombre d'actions	En capital en %	Nombre de voix	Droits de vote en %
Groupe Groupama ⁽¹⁾	2 482 529	26,89	2 482 529	26,40
Membres du Conseil d'Administration dont :	1 014 569	10,99	1 462 595	15,56
- ICMI ⁽²⁾	927 604	10,05	1 352 742	14,39
- Dirigeants ⁽³⁾	86 965	0,94	109 853	1,17
Auto détention ⁽⁴⁾	495 506	5,37	NA	NA
Eximium ⁽⁵⁾	466 547	5,05	466 547	4,96
Public	4 789 898	51,70	4 990 482	53,08
TOTAL	9 233 057	100,00	9 402 153	100,00

⁽¹⁾ Groupe Groupama correspond aux entités : Groupama SA, Gan Assurance Vie Compagnie Française d'Assurances Vie Mixte, Gan Eurocourtage Vie.

⁽²⁾ ICMI, holding d'animation et d'investissement, détenue par Monsieur Jean-Michel AULAS à hauteur de 99,95 % représentant 99,96 % des droits de vote.

⁽³⁾ Sont considérés comme Dirigeants : le Président, le Directeur Général et les Administrateurs. Toutefois, il est précisé que le pourcentage détenu par ICMI, administrateur, est mentionné séparément dans ce tableau.

⁽⁴⁾ Actions auto-détenues par Cegid Group dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions.

⁽⁵⁾ Sur la base de la déclaration faite auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 3 avril 2013.

Au 31 mars 2013, le nombre total de droits de vote exerçables s'élevait à 9 402 153.

Il est précisé que la société a demandé une enquête sur les Titres au Porteur Identifiables qui a été réalisée en date du 31 janvier 2013. Il résulte de cette étude que l'actionnariat était composé à cette date de 6 731 actionnaires au porteur et de 859 actionnaires au nominatif.

Aucune variation significative n'est intervenue entre la date d'établissement du tableau et la date du dépôt du Document de Référence.

Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Actionnaires	% d'actions au 31/12/2010	% en droits de vote	% d'actions au 31/12/2011	% en droits de vote	% d'actions au 31/12/2012	% en droits de vote
Groupe Groupama ⁽¹⁾	26,89	25,97	26,89	25,97	26,89	26,32
Apax (Fonds Commun de Placement à risques)	4,21	4,69	-	-	-	-
Ulysse/Tocqueville Dividende/Odyssée ⁽²⁾	6,21	7,47	5,09	6,38	0,30	0,58
ICMI ⁽³⁾	10,05	14,15	10,05	14,17	10,05	14,34
Dirigeants ⁽⁴⁾	0,81	0,80	0,82	0,81	0,91	1,14
Auto-détention ⁽⁵⁾	4,63	NA	4,62	NA	5,38	NA
Experts-Comptables	0,79	0,80	0,79	0,80	0,79	0,80
Public	46,41	46,12	51,74	51,87	55,68	56,82
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

⁽¹⁾ Groupe Groupama correspond aux entités : Groupama SA, Gan Assurance Vie Compagnie Française d'Assurances Vie Mixte, Gan Eurocourtage Vie.

⁽²⁾ Tocqueville Finance détient des actions Cegid Group dans le cadre de son activité de gestion d'OPVCM (Ulysse/Tocqueville Dividende/FCP Odyssée, FCP S.L.C, F.C.P Sphinx Finance).

⁽³⁾ Au 31/12/2012, Monsieur Jean-Michel AULAS détenait 99,95 % de la société ICMI, représentant 99,96 % des droits de vote.

⁽⁴⁾ Sont considérés comme Dirigeants : le Président, le Directeur Général et les Administrateurs. Toutefois, il est précisé que le pourcentage détenu par ICMI, administrateur, est mentionné séparément dans ce tableau.

⁽⁵⁾ Actions auto-détenues par Cegid Group dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions.

Au 31 mars 2013, à la connaissance de la société, les organes d'administration et de direction détiennent 12,10 % du capital représentant 17,23 % des droits de vote.

PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, PEUVENT EXERCER UN CONTRÔLE SUR L'ÉMETTEUR AU 31 MARS 2013

À la connaissance de la Société et au vu de la répartition du capital et des droits de vote figurant en page 50 du présent document, il n'existe pas de personne physique ou morale contrôlant directement ou indirectement la société Cegid Group au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUILS

- Par courrier du 23 janvier 2012, la société de gestion Tocqueville Finance dans le cadre de son activité de gestion pour OPCVM a déclaré avoir franchi le seuil de 8 % des droits de vote suite à l'attribution de droits de vote double.
- Par courrier du 12 mars 2012, la société de gestion Tocqueville Finance dans le cadre de son activité de gestion pour OPCVM a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 8 % des droits de vote.
- Par courrier du 16 mars 2012, la société de gestion Tocqueville Finance dans le cadre de son activité de gestion pour OPCVM a déclaré avoir franchi, à la baisse, le seuil statutaire de 4 % des droits de vote et détenir, à cette date, 368 492 actions Cegid Group représentant 3,99 % du capital.
- Par courrier du 17 août 2012, la société de gestion Tocqueville Finance dans le cadre de son activité de gestion pour OPVCM a déclaré avoir franchi à la baisse, le 10 août 2012, le seuil légal de 5 % en droits de vote et les seuils statutaires de 2 % en capital, et de 6 % et 4 % en droits de vote. À la date du 10 août 2012, la société de gestion Tocqueville Finance a déclaré détenir dans ses OPCVM, 129 913 actions Cegid Group représentant 1,41 % du capital et 2,51 % des droits de vote.
- Par courrier du 22 août 2012, la société de gestion Tocqueville Finance dans le cadre de son activité de gestion pour OPVCM a déclaré avoir franchi à la baisse, le seuil statutaire de 2 % des droits de vote et détenir à cette date 37 513 actions Cegid Group.
- Par courrier du 31 août 2012, la société Jousse Morillon Investissement a déclaré que le FCP Stock Picking Franc, dont elle assure la gestion, détenait, à la date du 20 août 2012, 195 000 actions Cegid Group représentant 2,11 % du capital et 1,92 % des droits de vote.
- Votre société a déclaré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, avoir franchi à la hausse, le 21 Novembre 2012, le seuil de 5 % de son capital et détenir 462 476 de ses propres actions, soit 5,01 % de son capital. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Cegid Group sur le marché dans le cadre de son contrat de liquidité conformément au programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2012.

- Par courrier du 6 décembre 2012, le CM-CIC Asset Management a, pour le compte des fonds communs de placement dont il assure la gestion financière, déclaré avoir franchi, le 3 décembre 2012, à la hausse le seuil statutaire de 4 % du capital et des droits de vote et détenir, le 6 décembre 2012, 389 292 actions Cegid Group réparties en cinq OPCVM.
- Par courrier du 20 février 2013, le CM-CIC Asset Management a, pour le compte des fonds communs de placement dont il assure la gestion financière, déclaré avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 4 % du capital et des droits de vote et détenir, à la date du 20 février 2013, 337 942 actions Cegid Group réparties en quatre OPCVM.
- Monsieur Michel Baulé a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 mars 2013, indirectement par l'intermédiaire de la société EXIMIUM le seuil de 5 % du capital de Cegid Group et détenir indirectement 466 547 actions Cegid Group, soit 5,05 % du capital et 4,71 % des droits de vote.

Conventions conclues entre actionnaires (article L.233-11 du Code de Commerce)

Un pacte d'actionnaires, conclu le 19 décembre 2007, entre la société par actions simplifiée ICMI ⁽¹⁾, la société anonyme Groupama SA et Monsieur Jean-Michel Aulas.

Au 19 décembre 2007, les parties au pacte détenaient une participation dans Cegid Group répartie de la façon suivante ⁽²⁾ :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
ICMI ⁽¹⁾	625 138	6,77	1 250 276	12,42
Groupama SA	1 590 909	17,23	1 590 909	15,80

Ce pacte prévoit :

- Une clause de restrictions de cession : ICMI s'engage à l'égard de Groupama SA à ne pas céder tout ou partie de ses actions à un tiers identifié, concurrent de Groupama SA, compagnie d'assurances ou établissement de crédit. En cas de cession à un autre tiers identifié, ICMI devra obtenir de ce dernier qu'il confirme son intention de poursuivre le partenariat, et obtienne un engagement identique d'un tiers à qui il vendrait ses titres. Cet engagement suivra les actions Cegid Group pendant 10 ans. En revanche, ICMI reste libre de céder librement à un tiers non identifié sur le marché.
- Une clause de promesse de vente : en cas de révocation de Monsieur Jean-Michel Aulas de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de Cegid Group, Groupama SA aura la faculté, pendant 15 jours à compter de la révocation, d'acheter à ICMI les actions Cegid Group qu'elle détiendra à la levée d'option.

Au terme de la promesse de vente, ICMI s'engage, de manière irrévocable, à céder ces actions à Groupama SA ou à toute personne qu'elle se substituerait. Si la promesse est levée, la cession des actions sera réalisée moyennant un prix unitaire de 55 € ou, le cas échéant, au prix unitaire qui résulterait de la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement prévu pour les actions acquises par Groupama SA ⁽³⁾.

Le pacte restera en vigueur pour une durée de 10 ans et pour autant que les parties conservent une participation dans Cegid Group. Il sera automatiquement résilié si Monsieur Jean-Michel Aulas est révoqué de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de Cegid Group ou en cas de rupture anticipée de l'accord industriel ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Société contrôlée par Monsieur Jean-Michel Aulas.

⁽²⁾ Sur la base d'un capital composé de 9 232 674 actions représentant 10 067 505 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁽³⁾ Cf.Communiq   du 19 d  cembre 2007.

Programme de rachat d'actions

La soci  t   b  n  ficie d'un programme de rachat d'actions de ses propres actions, qui l'autorise    acqu  rir jusqu'   concurrence de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social arr  t      la date de l'Assembl  e du 10 mai 2012.

Un nouveau programme de rachat d'actions sera propos   au vote des actionnaires r  unis en Assembl  e G  n  rale Ordinaire le 17 mai 2013, dont les modalit  s sont pr  sent  es en page 179 du pr  sent Document de R  f  rence.



Marché boursier

L'action Cegid Group (NYSE Euronext : CGD - Code ISIN FR0000124703) est cotée sur Euronext Paris Compartiment C depuis le 23 janvier 2012 et est référencée dans les indices Small, Mid and Small, All-Tradable et ITCAC.

Mois	2011				2012				2013			
	+ Haut €	+ Bas €	Volume	Capitaux M€	+ Haut €	+ Bas €	Volume	Capitaux M€	+ Haut €	+ Bas €	Volume	Capitaux M€
Janvier	24,00	21,48	442 412	9,96	16,94	13,90	215 910	3,32	16,20	15,12	335 404	5,23
Février	22,22	21,30	214 129	4,66	19,14	16,01	168 331	2,94	15,61	15,00	140 519	2,15
Mars	21,90	19,60	269 091	5,68	18,94	16,36	211 071	3,71	16,09	15,44	230 238	3,60
Avril	23,47	21,23	250 741	5,67	16,53	14,01	226 664	3,45				
Mai	23,80	21,50	432 873	10,01	15,62	13,96	117 709	1,75				
Juin	22,37	20,90	110 695	2,40	15,02	13,85	99 314	1,43				
Juillet	21,80	20,00	117 107	2,43	15,15	13,23	84 433	1,21				
Août	20,10	14,34	333 956	5,67	13,99	13,21	431 987	5,75				
Septembre	16,50	14,80	111 904	1,77	14,60	13,53	76 785	1,06				
Octobre	17,37	15,55	107 626	1,79	15,00	13,95	115 236	1,67				
Novembre	16,88	12,55	111 097	1,62	15,28	14,08	125 265	1,81				
Décembre	16,84	13,51	193 475	2,92	15,30	14,53	159 849	2,38				
TOTAL			2 695 106	54,57			2 032 554	30,49				

Source : Euronext.

Dividendes

Le tableau ci-dessous permet de comparer le montant des dividendes versés au titre des cinq derniers exercices. Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits et reversés à l'État.

Exercices	Dividende/action
Au titre de 2008	1,00 €
Au titre de 2009	1,05 €
Au titre de 2010	1,05 €
Au titre de 2011	1,05 €
Au titre de 2012 ⁽¹⁾	1,05 €

⁽¹⁾ Le versement du dividende sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée qui se réunira le 17 mai 2013.

Politique d'information

La société a une politique de communication financière visant à informer régulièrement le marché, notamment, à l'issue des Conseils d'Administration d'arrêté des comptes annuels et semestriels, des publications trimestrielles d'activité et des croissances externes à travers des conférences de presse, réunions d'information, ou communiqués. La société fait également paraître au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires les avis requis par la loi.

Cegid Group participe à des manifestations sous les formes suivantes :

- Réunions d'information en partenariat avec la SFAF : 1^{er} mars 2012 (Résultats annuels 2011), 26 juillet 2012 (Résultats semestriels 2012) et 6 mars 2013 (Résultats annuels 2012).
- Contacts individuels sous forme de rencontres et/ou d'entretiens téléphoniques, organisés en général par des sociétés de bourse qui suivent la valeur, avec des gestionnaires de fonds, analystes français et étrangers et journalistes.

Les différents communiqués, avis financiers, slideshow, vidéos sont disponibles en français et en anglais, sur le site Internet de Cegid Group : http://www.cegid.com/societe_investisseur.asp et sur <http://www.cegid.com/slideshow>

Les avis financiers font aussi l'objet d'une diffusion par InPublic (diffuseur professionnel d'informations réglementées).

Renseignements concernant l'activité de l'émetteur

RAPPORT DE GESTION

Principaux événements de l'exercice
Activité et Résultats Consolidés
Société Cegid Group SA
Filiales
Responsabilité sociale et environnementale
Offres de produits, technologies, recherche et développement
Gammes de produits : des offres qui répondent à l'évolution des usages
Ressources humaines et développement durable
Événements importants survenus depuis la fin de l'exercice
Évolution prévisible et perspectives
Facteurs de risque
Litiges et faits exceptionnels
Marché boursier
Évolution du capital et des participations de Cegid Group
Achat et/ou vente par la société de ses actions
État de la participation des salariés dans le capital de Cegid Group
État de la participation des salariés des sociétés du Groupe dans le capital de la société Cegid Group
Émission de bons d'acquisition d'actions remboursables
Plans d'attribution gratuite d'actions Cegid Group
Composition du capital social - déclarations de franchissements de seuils
Opérations réalisées par les dirigeants
Affectation du résultat
Dividendes versés au titre des trois précédents exercices
Jetons de présence
Rémunération des mandataires sociaux
Ratification de la cooptation d'un administrateur
Liste des fonctions exercées par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice 2012
Récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration
art. L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce
Résultats des cinq derniers exercices

AUTRES INFORMATIONS

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE CEGID AU 31 MARS 2013

FAITS MARQUANTS

PRIX, DISTINCTIONS ET NOMINATIONS

ÉVOLUTION RÉCENTE

PERSPECTIVES D'AVENIR



Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,



Nous vous présentons le rapport de gestion sur l'activité de la société et du Groupe, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Outre la dégradation du contexte économique global qui s'est traduite, notamment au dernier quadrimestre, par un ralentissement des investissements des entreprises, l'évolution du chiffre d'affaires du groupe Cegid reflète celle de son business model avec une activité de plus en plus récurrente liée au SaaS, dont les revenus sont reconnus en chiffre d'affaires sur la durée du contrat, en général de 36 mois.

Ainsi, Cegid a réalisé, en 2012, un chiffre d'affaires consolidé de 258,1 M€ (- 2,2 % par rapport au 31 décembre 2011 à périmètre courant et - 2,6 % à périmètre constant) avec un chiffre d'affaires récurrent de 138,5 M€ qui représente 54 % du chiffre d'affaires total, en augmentation de 7,1 M€ (5,4 %).

L'Excédent Brut d'Exploitation s'élève à 61,4 M€ (62,9 M€ au 31 décembre 2011) et le Résultat Opérationnel Courant (ROC) à 22,7 M€ (29,1 M€ au 31 décembre 2011) après prise en compte d'une augmentation de dotations sans impact sur la trésorerie pour un montant total de 4,8 M€. La rentabilité opérationnelle courante ressort ainsi à 8,8 % du chiffre d'affaires consolidé (11,0 % au 31 décembre 2011). Le résultat net s'élève à 12,6 M€ (16,2 M€ au titre de l'exercice 2011).

La structure financière reste solide avec un Gearing qui s'est établi à 0,38 (0,35 au 31 décembre 2011). Le Groupe dispose d'un financement assuré à moyen terme au travers de lignes de crédit confirmé à hauteur de 200 M€ (échéance finale prolongée de 12 mois au 1^{er} juillet 2016 pouvant être portée au 1^{er} juillet 2017).

sur la profession comptable et ses clients TPE/PE, avec une forte croissance de 35,1 % (+ 22,3 % au titre de l'exercice 2011).

Cette évolution très favorable se traduit par un stock de contrats SaaS, facturable jusqu'en 2018, d'une valeur estimée au 1^{er} janvier 2013 de près de 50 M€ (respectivement 32 M€ au 1^{er} janvier 2012 et 21 M€ au 1^{er} janvier 2011), soit une croissance de 56 % par rapport au 1^{er} janvier 2012.

Le chiffre d'affaires récurrent (138,5 M€), qui inclut les contrats de maintenance logiciels et matériels et de SaaS, est en augmentation de 5,3 % à près de 7 M€ et représente 54 % du chiffre d'affaires total, en progression de plus de 4 points.

La dégradation du contexte économique, conjuguée à l'accélération des ventes de solutions SaaS, se traduit par un chiffre d'affaires « licences » (32,9 M€) en retrait de 15,6 % par rapport au 31 décembre 2011.

Le chiffre d'affaires des activités stratégiques « Édition » (166,2 M€, soit 64 % du total du chiffre d'affaires), progresse légèrement de 0,6 % par rapport au 31 décembre 2011, stable à périmètre constant. Les ventes « Édition et services associés » sont en retrait de 2,5 % (- 3,1 % à périmètre constant) avec un chiffre d'affaires services en baisse de 10,2 % par rapport à l'exercice précédent, du fait notamment d'éléments d'activité concernant la réglementation en matière sociale (N4DS) particulièrement contributive en 2011 et des choix opérés d'externalisation de services d'intégration à des partenaires (principalement sur les offres Ressources Humaines).

Le chiffre d'affaires des activités non stratégiques de « Distribution et divers » (31,7 M€, soit 12 % du total du chiffre d'affaires), est comparable à celui de l'exercice 2011 (31,6 M€).

À l'international, le Groupe a poursuivi son développement essentiellement dans le secteur du Retail avec une progression de ses ventes (hors contrats récurrents) de 23 %.

Principaux événements de l'exercice

FORTE CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES SAAS/ON DEMAND : + 35,1 %

L'évolution du chiffre d'affaires du groupe Cegid reflète celle de son business model orienté vers une activité de plus en plus récurrente liée au Saas/On Demand. Cette activité, qui représente 26,9 M€ de chiffre d'affaires, s'est accélérée au cours de l'exercice principalement



PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE IMPACTÉE PAR L'ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le niveau de marge brute (86,4 %) est comparable à celui de l'exercice précédent (86,0 %) après prise en compte des charges liées à l'externalisation des activités de logistique et de préparation de matériels, des achats de sous-traitance de services qui sont en baisse corrélativement à celle des activités de services et de l'externalisation d'une partie des services désormais réalisés par des partenaires intégrateurs.

L'Excédent Brut d'Exploitation de l'exercice 2012 (61,4 M€) est en légère diminution par rapport au 31 décembre 2011 (62,9 M€). Il intègre, au 31 décembre 2012, un produit d'exploitation relatif au crédit d'impôt recherche pour un montant de 0,4 M€ (0,2 M€ en 2011) et une charge de 0,2 M€ au titre des plans d'attribution gratuite d'actions.

Le résultat opérationnel courant, qui tient compte d'éléments comptables sans impact sur la trésorerie (augmentation des dotations aux amortissements des frais de développement, d'actifs identifiés lors des regroupements d'entreprises et des autres immobilisations incorporelles de 1,2 M€, et augmentation des dotations aux provisions constatées en couverture de risques identifiés pour un montant total de 3,6 M€), s'élève à 22,7 M€ (29,1 M€ au 31 décembre 2011). La rentabilité opérationnelle courante consolidée s'établit à 8,8 % du chiffre d'affaires consolidé et à 8,9 % avant impact IFRS 2 relatif aux plans d'attribution gratuite d'actions (11,0 % au 31 décembre 2011).

Le résultat opérationnel de l'exercice 2012 s'établit à 22,8 M€ (28,2 M€ en 2011).

Le résultat financier net, qui est constitué d'une part des intérêts et charges liées aux lignes de crédit syndiqué (1,2 M€) et d'autre part de provisions à caractère financier et de charges de retraitement IFRS (0,9 M€), s'élève à - 2,1 M€ au 31 décembre 2012 (- 1,8 M€ au 31 décembre 2011).

L'impôt sociétés s'élève à 6,9 M€ (9,9 M€ au 31 décembre 2011).

Le résultat net, après prise en compte des éléments rappelés ci-dessus, est de 12,6 M€ (16,2 M€ au 31 décembre 2011).

MAÎTRISE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

La stabilité du point mort d'activité, hors charges calculées sans impact sur la trésorerie, qui se traduit par un bon niveau de capacité d'autofinancement sur l'ensemble de l'exercice, couplée avec la maîtrise du besoin en fonds de roulement, conduit à un endettement financier net qui s'élève, au 31 décembre 2012, à 68,7 M€ après financement des investissements réalisés en matière de croissance externe (4,3 M€). Hors ces investissements, l'endettement financier net au 31 décembre 2012 s'établit à un niveau comparable à celui du 31 décembre 2011 (63,8 M€). En 2012, Cegid a ainsi de nouveau autofinancé ses investissements industriels, principalement ses frais de développement.

Le Gearing s'élève à 0,38 (0,35 au 31 décembre 2011). Au 31 décembre 2012, les covenants définis dans les contrats de crédit bancaire sont très largement respectés.

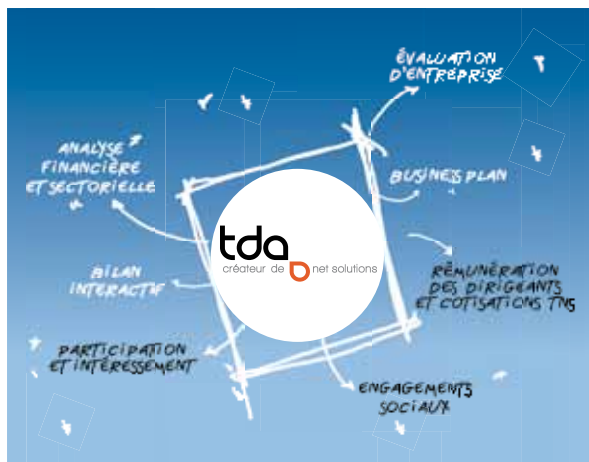
POURSUITE DES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES MAJORITAIREMENT ORIENTÉS VERS LES OFFRES SAAS/ON DEMAND

Acquisition de TDA International : logiciels On Demand dédiés aux métiers du social et de la finance à destination de la Profession Comptable et des entreprises

Fort du succès rencontré par ses offres SaaS, Cegid a procédé à l'acquisition de la société TDA International, éditeur de solutions développées en mode full web à destination de la Profession Comptable, de ses clients TPE/PME et des entreprises ME et ETI (2,0 M€ de volume d'affaires, 1 100 cabinets d'Expertise-Comptable et 900 entreprises clientes).

Cette acquisition permet à Cegid de renforcer ses capacités à proposer de nouvelles offres de produits de conseils en mode On Demand dans les domaines du social (épargne salariale, engagements sociaux, TNS, audit social...) et de la finance (reporting, comparatif sectoriel, prévisionnel, évaluation...) à destination de la Profession Comptable et des entreprises.

Avec cette acquisition, Cegid s'est doté de nouvelles offres full web et de nouvelles compétences en vue d'accélérer la mise à disposition des professionnels du chiffre d'affaires « Cloud » leur permettant de développer



leurs missions dans les domaines de la gestion et du conseil social. Les offres de TDA International seront diffusées par l'ensemble des canaux de vente du Groupe, notamment le portail Wexperandyou et le site de vente en ligne CegidStore.

[Accord stratégique Cegid/IBM : création du « Nuage Cegid » made in France](#)

Cegid a conclu en début d'année 2012, un accord stratégique avec IBM France visant à créer le premier cloud privé français au service de la croissance des entreprises et organisations des secteurs public, privé et associatif avec une offre cloud localisée et pilotée en France. Ce partenariat a pour objectif de proposer aux utilisateurs un univers de services cloud privé, performant, sécurisé et évolutif qui donnera lieu à la création d'une infrastructure virtuelle certifiée dans les nouveaux datacenters hautement sécurisés d'IBM France.

Cet accord Cegid/IBM, permettra à Cegid de faire face à la forte croissance du nombre d'utilisateurs en mode SaaS et s'inscrit pleinement dans la stratégie SaaS du Groupe de construire des bouquets de services cloud innovants autour de Cegid et de ses partenaires éditeurs.

[Plate-forme collaborative pour la Profession Comptable et ses clientsTPE](#)

Dans le cadre de son offre collaborative cabinets-clients entreprises, Cegid a lancé en 2012 un nouveau service Cegid Connect « Cwe », qui permet aux Experts-Comptables de conquérir de nouvelles missions en matière d'externalisation, de plate-forme d'échanges et de travail collaboratif. Cette offre vient compléter celle de Quadra Web Services (QWS) qui s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités en termes de pilotage d'activité commerciale pour l'entrepreneur, le partage des données sociales et l'« IBusiness » (applicatif pour Iphone et Ipad).

[Lancement d'une nouvelle offre « Fiscalité »](#)

En 2012, Cegid a poursuivi ses investissements dans l'offre Yourcegid Fiscalité, par la mise à disposition de l'offre Yourcegid Etafi, nouvelle génération d'outil de production de liasses fiscales et d'états financiers, disponible en

mode SaaS, mode pour lequel elle est parfaitement adaptée de par sa capacité à être en permanence à jour des évolutions réglementaires. Cette offre, qui intègre les dimensions de mobilité, de Business Intelligence et de travail collaboratif s'est également enrichie d'un nouveau module dédié à la consolidation de TVA.

[Dématérialisation et mobilité pour les solutions « Ressources Humaines »](#)

Au cours de l'exercice, l'offre SIRH, majoritairement orientée vers le mode SaaS, a été complétée par l'intégration de solutions de mobilité disponibles sur Smartphones (demandes d'absences, répertoires, convocations aux formations), de solutions de dématérialisation des dossiers salariés et des bulletins de paie, et de solutions de Business Intelligence.

[De nouvelles offres SaaS pour le Retail](#)

En 2012, Cegid a, outre le développement de fonctionnalités destinées au pilotage des canaux de vente, de l'omnichannel et de la mobilité, créé deux nouvelles offres SaaS, l'une dédiée aux structures de 1 à 5 magasins, l'autre au marché américain avec la mise en place d'une plate-forme SaaS aux U.S.A.

[« Channel », un nouvel environnement de travail pour les petites collectivités du Secteur Public](#)

Cegid a présenté, en 2012, Yourcegid Secteur Public Channel, nouvel environnement de travail en ligne pour les petites collectivités concentrant en un portail unique l'ensemble des fonctions métiers nécessaires en Paie Ressources Humaines, Finances, relations avec les citoyens et facturation aux usagers.

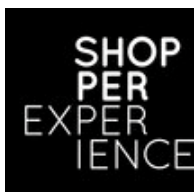
[DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES OFFRES INNOVANTES AU SERVICE DE NOUVEAUX USAGES](#)

[Yourcegid Retail Mobile : nouvelle offre mobilité pour les enseignes du commerce spécialisé](#)

Cegid, qui compte plus de 1 000 enseignes clientes à travers le monde comme Caroll, Devanlay Lacoste, Norauto, L'Occitane, Quiksilver ou Louis Pion, a lancé en 2012, en réponse à la stratégie omnichannel des enseignes spécialisées, une offre innovante de mobilité Yourcegid Retail Mobile qui transforme le point de vente en point de services et permet ainsi aux enseignes du Retail de placer le client au cœur de leurs préoccupations.

Cette nouvelle offre propose à la fois des fonctionnalités de front office orientées client, notamment le paiement, l'aide à la vente, la disponibilité d'articles, mais aussi la CRM, la fidélité ou les services après-vente. Elle est disponible en environnement Apple ou Windows, fonctionne sur des terminaux de type Ipad touch, Ipad ou Pda et couvre toutes les opérations clés des enseignes en magasin.

Yourcegid Retail Mobile prend également en compte les besoins back office des enseignes, avec des applications de pilotage marchandise, comme la gestion des stocks (réception, transferts), les inventaires ou encore l'étiquetage.



Pour cette offre, Cegid a obtenu la médaille de bronze du concours « Shopper Experience » organisé par Equipmag récompensant la mise en place, à l'heure du multicanal, d'un parcours client composé des solutions les plus innovantes.

Yourcegid Retail Start On demand : nouvelle offre SaaS pour les entreprises du commerce spécialisé de moins de 5 magasins

Avec plus de 50 000 utilisateurs des solutions On Demand, Cegid a lancé au cours du second semestre l'offre Start de Yourcegid Retail On Demand, nouvelle solution SaaS évolutive, riche en fonctionnalités métier qui répond parfaitement aux besoins des entreprises du commerce spécialisé en démarrage ou en développement, de 1 à 5 magasins. Celles-ci disposent ainsi d'une solution métier éprouvée par les professionnels du secteur du Retail et bénéficient de l'ensemble des avantages du SaaS : une offre de services « tout inclus » à un tarif compétitif, des contraintes informatiques allégées, un système d'information sécurisé et performant ainsi qu'un budget planifié et maîtrisé.

Business Intelligence embarquée : de la donnée à l'information de pilotage



Avec Yourcegid Intelligence, Cegid propose, en partenariat avec la solution QlikView de QlikTech, une offre d'outils de pilotage intégrant les fonctions de Business Intelligence de nouvelle génération.

Yourcegid Intelligence propose, pour chaque produit, une sélection d'indicateurs à travers des tableaux de pilotage personnalisables par les utilisateurs qui, grâce à la technologie développée, intègre des données d'analyse alimentées jusqu'à 100 fois plus rapidement.

L'accès au module de Business Intelligence est possible sur le poste de l'utilisateur équipé d'une solution de la gamme Yourcegid ou en situation de mobilité (smartphone, tablettes) via un navigateur. L'exploration des données est ainsi accessible aux utilisateurs ne disposant pas de l'application métier installée sur leur poste.

Le module de pilotage social embarqué dans les solutions de la gamme Yourcegid Ressources Humaines actuellement disponible sera progressivement complété pour les autres solutions métiers du Groupe et notamment pour les offres Finance-Comptabilité au cours du premier semestre 2013.

Yourcegid Etafi : nouvelle génération de production des liasses fiscales, des états financiers et de modules de TVA

Destinée aux PME comme aux grandes entreprises et disponible en mode SaaS ou en mode licence, cette nouvelle offre apporte non seulement de nombreuses nouveautés fonctionnelles et ergonomiques, mais également la prise en compte de nouveaux besoins (mobilité, Business Intelligence et travail collaboratif).

Quatrième volet de la gamme Yourcegid Fiscalité disponible depuis 2009, Yourcegid Etafi complète ainsi l'offre de Cegid composée du portail Yourcegid Etafi.fr (portail déclaratif multi services), de Yourcegid Archivage (consultation et analyse de toutes vos déclarations fiscales) et de Yourcegid Taxes (plate-forme centralisée de déclarations de taxes).

Yourcegid Etafi est également disponible en mode On Demand, laissant ainsi aux entreprises le choix du modèle d'utilisation d'une solution sécurisée, souple, accessible en permanence et systématiquement actualisée des mises à jour liées aux évolutions fiscales.

Enfin, Cegid a développé au cours de l'exercice un nouveau module pour la consolidation du paiement de la TVA pour les groupes DGE, leur permettant de constituer leur périmètre de consolidation de TVA, d'optimiser leurs règlements de TVA et, par conséquent, leur trésorerie puis de télé-déclarer et télé-régler la TVA du groupe consolidé à travers le portail déclaratif Etafi.fr.

POURSUITE DES INVESTISSEMENTS ET DU DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

Cegid, déjà présent aux États-Unis, en Chine, au Maghreb et dans les principaux pays européens, a initié, depuis le premier semestre 2012, des contacts pour s'implanter, directement ou au travers de partenariats, dans de nouvelles zones géographiques importantes en termes de potentiel (Russie, Brésil et Moyen Orient).

Par ailleurs, Cegid a poursuivi ses investissements sur le plan du développement commercial par l'élargissement de son réseau de Value Added Reseller (VAR) en Asie (notamment au Japon et en Corée), en Afrique et au Maghreb mais surtout en Europe avec plus de 10 nouveaux revendeurs (Pologne, Suisse, Allemagne, Roumanie...). Ces nouveaux partenariats, qui concernent les offres Yourcegid Retail ainsi que Yourcegid Retail Industry devraient permettre au Groupe de s'appuyer sur des expertises locales pour assurer leur diffusion et de bénéficier de relais de croissance complémentaires.

Grâce à ces initiatives, le Groupe pourra compléter la diffusion de ses offres à destination principalement du secteur du Retail et des industriels qui souhaitent équiper leurs unités à travers le monde.

Enfin, Cegid vient de recevoir, pour la Chine, «Retail Asia 2013 Awards» dans la catégorie Best Front / POS Solution.

UNE ENTREPRISE PROCHE DE SES CLIENTS

Cegid Manufacturing Trade & Services

En janvier 2012, dans le cadre d'une réorganisation de ses activités, Cegid a procédé à la création de la Business Unit Manufacturing Trade & Services (200 collaborateurs) à destination des professionnels de l'industrie, du négoce et des services.

Cette évolution permet de proposer aux clients du Groupe une verticalisation encore plus poussée notamment dans les secteurs Automotive, Aeronautics, Life sciences, High Tech et Consumer Packaged Goods.

Cette nouvelle Business Unit doit conduire Cegid à poursuivre ses objectifs pour assurer le développement de son offre en mode Cloud, de son réseau de distributeurs français, de l'international dans le secteur Manufacturing et l'accroissement de son écosystème de partenaires applicatifs et intégrateurs.

Les solutions proposées dans le domaine Manufacturing sont disponibles en 7 langues et utilisées dans plus de 30 pays.

Cegid Finance Fiscalité

Fort de son expertise en gestion comptable et financière avec 35 000 utilisateurs, Cegid a procédé, en janvier 2012, à la création d'une Business Unit dédiée aux professionnels de la Finance et de la Fiscalité et a, ainsi, réaffirmé sa volonté d'être l'éditeur référent des PME, ETI et grands comptes en créant une division entièrement dédiée aux Directions Financières.

Cette nouvelle division (200 collaborateurs) a pour objectif de recentrer, en une seule entité, toutes les forces et expertises de Cegid au service des Directeurs Financiers qui apportent une dimension stratégique de plus en plus importante à leur Direction Générale. L'offre Yourcegid Finance (comptabilité, trésorerie, fiscalité et taxes, gestion du BFR, notes de frais, immobilisations, chaîne achat, reporting, élaboration budgétaire, consolidation) est disponible en mode licence et en mode SaaS.

Club utilisateurs des solutions Yourcegid Ressources Humaines : « RH Club »



Cegid a lancé au cours de l'exercice le « RH Club », la nouvelle formule de l'association des utilisateurs des solutions Yourcegid Ressources Humaines. Espace de partage continu avec les clients utilisateurs des solutions RH de Cegid, le « RH Club », présidé par Madame Martine Gauthier, Manager Gestion du Personnel SIRH chez McDonald's Corporation, est désormais constitué en communautés d'expertises qui seront demain force de propositions dans l'évolution des offres de Cegid.

Ce club vient enrichir les clubs utilisateurs du Groupe qui existent déjà sur les offres Profession Comptable, Retail, Manufacturing, Service, Négoce, Finance, Fiscalité, Consolidation et Performance Management.

Le RH Club a, d'ores et déjà, identifié les enjeux liés à l'évolution des métiers des RH en termes de dématérialisation et d'optimisation des processus RH, de mobilité, de la prise en compte des réseaux sociaux d'entreprise, de la gestion des talents, de l'aide à la décision avec des outils d'analyse et de Business Intelligence.

Club Utilisateurs des solutions Yourcegid Secteur Public

L'ACTU (Association des Collectivités Territoriales et Établissements Publics Utilisateurs Cegid Public) regroupe les utilisateurs des logiciels Cegid Public qui souhaitent pouvoir intervenir de manière concrète sur l'évolution des logiciels, se tenir informés et bénéficier des avantages de l'ACTU dont notamment la mise en place et la distribution du calendrier des formations groupées qui s'accompagnent de tarifs privilégiés, l'organisation de commissions techniques ainsi que des réunions de groupes d'experts qui ont pour objectif d'améliorer les produits et de partager les connaissances.

ACCORD INDUSTRIEL CEGID - GROUPAMA/GAN ASSURANCES

Cemagid, joint-venture de Cegid et Groupama/Gan Assurances, qui porte les droits intellectuels des réalisations issues des accords industriels, poursuit le développement d'outils et la recherche de partenariats destinés à compléter les offres actuelles de conseil en termes de modules complémentaires et/ou de contenus associés pour accompagner les Experts-Comptables dans le développement de leurs missions auprès de leurs clients entreprises et entrepreneurs.

Dans ce cadre, des nouveautés ont été apportées notamment aux portails « Wexperandyou » à destination de la Profession Comptable, « Comptanoo.com » à destination des TPE, « mon-association.info » à destination des associations et « MaCollectivite.com » pour les collectivités territoriales.

C'est ainsi qu'en 2012, Cemagid a complété le portail Wexperandyou d'un dispositif d'indicateurs de croissance et de vulnérabilité (ICV) ou Alertes Professionnelles issu d'un partenariat entre Groupama et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables. Ces indicateurs d'intelligence économique produisent des alertes qui permettent aux Experts-Comptables de proposer des missions adaptées à la situation de leurs clients. ICV offre la possibilité de reprendre automatiquement les informations issues des solutions de production Cegid Expert et Quadra Expert en place dans les cabinets d'expertise comptable clients de Cegid. Cemagid a également conclu en 2012 un partenariat complémentaire avec les Éditions Francis Lefebvre pour produire la plate-forme technique du site web du cabinet d'expertise comptable inscrit au

catalogue des Éditions Francis Lefebvre et incluant des contenus d'ordre juridique, fiscal et social. Ce produit se trouve également disponible sur le portail Wexperandyou.

Cette collaboration permettra aux professionnels comptables de gagner en productivité avec des liens pertinents en web services entre les applications, les outils et les contenus associés à la fois au travers du portail « Wexperandyou » et dans leur propre site web.

APPROCHE MULTICANALE

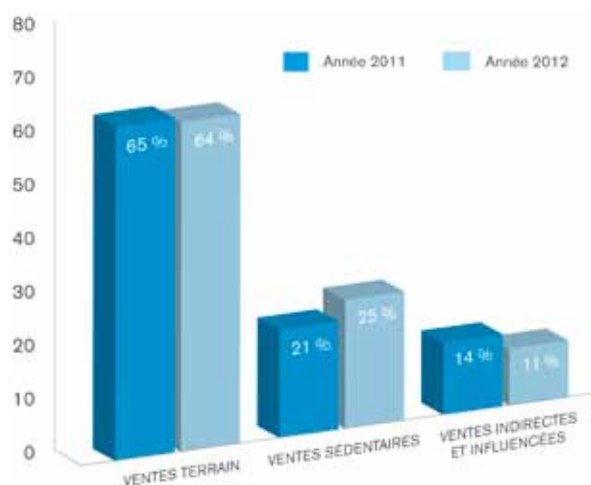
Réseaux de vente

Au cours des dernières années, Cegid a engagé une stratégie visant à commercialiser ses offres à travers différents canaux de vente internes et externes. En 2012, Cegid a poursuivi cette approche avec un volume d'activité de son canal de vente d'ingénieurs commerciaux sédentaires (télévente) qui s'est élevé à plus de 32,5 M€ (31 M€ en 2011). Ce canal complète le réseau commercial direct ainsi que le réseau des distributeurs à valeur ajoutée et des partenaires intégrateurs prescripteurs des solutions Cegid.

Par ailleurs, Cegid a développé, au cours de l'année 2012, son offre vis-à-vis de ses partenaires sur 5 expertises majeures : la Paie, les RH, la Finance, le secteur du Manufacturing pour la France et le Retail pour l'International. Ainsi, plus de 20 nouveaux partenaires nationaux et internationaux ont rejoint le réseau de distribution de Cegid renforçant ainsi son positionnement sur le marché des moyennes entreprises.

Cegid, après avoir lancé une offre SaaS pour les TPE et pour la Gestion Financière des PME, s'apprête à ouvrir, en 2013, l'ensemble de ses expertises en mode SaaS/On Demand à son réseau de partenaires.

Répartition des ventes de licences par canal



CegidStore : des boutiques en ligne dédiées aux expertises métiers et fonctionnelles

Lancé en 2010, le portail e-commerce du Groupe « CegidStore », site de ventes en ligne de logiciels, formations, services et matériels est désormais ouvert aux prospects qui peuvent bénéficier des ventes en ligne jusque-là réservées aux clients du Groupe.



CegidStore™

Ce canal de vente, simple et intuitif, vient ainsi compléter la force commerciale du Groupe et son réseau de partenaires distributeurs. Il répond aux besoins des petites structures, telles que les entrepreneurs, les gérants, les indépendants ou les créateurs, en leur offrant la possibilité de souscrire en ligne un abonnement aux solutions en mode SaaS.

La Profession Comptable, les PME et les grandes entreprises trouveront de nombreuses offres de type « express » : modules complémentaires, formations, prestations de services... Le catalogue propose plus de 1 000 articles et évolue en fonction de l'actualité (norme N4DS, dématérialisation des taxes et impôts...). CegidStore apporte une réponse aux nouveaux comportements d'achat en ligne « où je veux, quand je veux » et permet de renforcer ainsi la relation client en la rendant plus agile.

ALLIANCES ET PARTENARIATS

Déclarations fiscales et reporting prudentiel : Cegid - C3S

Cegid a signé un accord de partenariat et de distribution réciproque avec la société C3S afin de proposer une solution complète et performante, associant Yourcegid Finance, Yourcegid Etafi et Baccara (solutions de déclarations fiscales et de reporting prudentiel), répondant aux obligations déclaratives des sociétés d'assurances, mutuelles et institutions de prévoyance.

Cet accord, qui contribue à l'élargissement de l'écosystème de Cegid, se traduit par une offre globale qui associe dans un référentiel unique, Yourcegid Finance pour la partie comptabilité, Yourcegid Etafi pour les déclarations fiscales et la solution Baccara pour les états spécifiques des sociétés d'assurances, mutuelles et institutions de prévoyance.

Production et supply chain pour les PME industrielles : Cegid - Cleversys

Après plusieurs mois de collaboration et de projets communs, Cegid a conclu, en fin d'année 2012, un accord de partenariat avec Cleversys, filiale du groupe Kurt Salmon, fournisseur de services d'intégration et d'externalisation de systèmes, pour la mise en œuvre de solutions de gestion, de production et de supply chain.

Cet accord permet aux clients de disposer des offres logicielles de Cegid, en s'appuyant sur les services à forte valeur ajoutée de Cleversys, notamment l'expertise métier, la méthodologie de construction des projets adaptée à ce type d'entreprise, le savoir-faire d'intégration des solutions dans le système d'information du client et l'apport de services complémentaires (Tierce Maintenance Applicative, mise en œuvre d'évolutions...).

Les solutions répondent aux besoins de fiabilité, de sécurité et d'innovation. Elles sont parfaitement adaptées aux besoins des PME/PMI et permettent aussi de s'adresser aux filiales de grands groupes, comme alternative aux grands ERP du marché.

Pilotage de la performance des enseignes du commerce spécialisé : Cegid - AlizNet

Après plusieurs projets réalisés et déployés avec succès depuis plus de 2 ans, Cegid et AlizNet, société de conseil et d'intégration de solutions applicatives dédiées au Retail, ont conclu un nouvel accord de partenariat. Conçu autour des solutions de la gamme .Next de Yourcegid Retail, le nouvel accord, dédié aux besoins métier de la distribution spécialisée, permettra d'optimiser les prévisions de la demande, la construction des assortiments, le pilotage des budgets d'achats, des approvisionnements et du réassort.

Cegid facilite l'accès des petites structures au recouvrement en partenariat avec Sefairepayer.com

Soucieux de pouvoir accompagner le développement des TPE, Cegid a signé un partenariat avec Sefairepayer.com, solution permettant aux utilisateurs de Yourcegid Entrepreneurs & TPE de faciliter leur accès au recouvrement de créances. Par cet accord, ils peuvent désormais externaliser leur recouvrement pour créances impayées grâce aux services en ligne proposés par Sefairepayer.com.

Qu'elle soit utilisée en local ou en mode SaaS, la solution, simple d'utilisation, est directement intégrée au sein de l'application de comptabilité ou de gestion commerciale et peut être activée à tout moment par l'entrepreneur.



Activité et Résultats Consolidés

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis, conformément au règlement européen 1606-2002, selon les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2012.

EXERCICE 2012

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

L'évolution du chiffre d'affaires du groupe Cegid (258,1 M€ au 31 décembre 2012) reflète celle de son business model orienté vers une activité de plus en plus récurrente liée au SaaS/On Demand. Cette activité, qui représente 26,9 M€ de chiffre d'affaires, s'est accélérée au cours de l'exercice principalement sur la Profession Comptable et ses clients TPE/PE, avec une forte croissance de 35,1 % (+ 22,3 % au titre de l'exercice 2011).

Cette évolution très favorable se traduit par un stock de contrats SaaS, facturable jusqu'en 2018, d'une valeur estimée au 1^{er} janvier 2013 de près de 50 M€ (respectivement 32 M€ au 1^{er} janvier 2012 et 21 M€ au 1^{er} janvier 2011), soit une croissance de 56 % par rapport au 1^{er} janvier 2012.

Le chiffre d'affaires récurrent (138,5 M€), qui inclut les contrats de maintenance logiciels et matériels et de SaaS, est en augmentation de 5,3 % à près de 7 M€ et représente 54 % du chiffre d'affaires total, en progression de plus de 4 points.

La dégradation du contexte économique, conjuguée à l'accélération des ventes de solutions SaaS, se traduit par un chiffre d'affaires « licences » (32,9 M€) en retrait de 15,6 % par rapport au 31 décembre 2011.

Le chiffre d'affaires des activités stratégiques « Édition » (166,2 M€, soit 64 % du total du chiffre d'affaires), progresse légèrement de 0,6 % par rapport au 31 décembre 2011 (stable à périmètre constant) malgré l'impact de l'évolution défavorable de l'activité sur le Secteur Public et le Manufacturing. Les ventes « Édition et services associés » sont en retrait de 2,5 % (- 3,1 % à périmètre constant) avec un chiffre d'affaires services en diminution de 10,2 % par rapport à l'exercice précédent, du fait notamment d'éléments d'activité particulièrement contributive en 2011 (N4DS) et des choix opérés d'externalisation de services d'intégration à des partenaires (principalement sur les offres Ressources Humaines).

Le chiffre d'affaires des activités non stratégiques de « Distribution et divers » (31,7 M€, soit 12 % du total du chiffre d'affaires), est comparable à celui de l'exercice 2011 (31,6 M€).

À l'international, le Groupe a poursuivi son développement essentiellement dans le secteur du Retail avec une progression de ses ventes (hors contrats récurrents) de 23 %.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de l'exercice 2012 (61,4 M€), qui enregistre un produit d'exploitation relatif au crédit d'impôt recherche pour un montant de 0,4 M€ (0,2 M€ en 2011) et une charge de 0,2 M€ au titre des plans d'attribution gratuite d'actions, est en légère diminution par rapport au 31 décembre 2011 (62,9 M€).

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC), qui tient compte d'éléments comptables sans impact sur la trésorerie (augmentation des dotations aux amortissements des frais de développement, d'actifs identifiés lors des regroupements d'entreprises et des autres immobilisations incorporelles de 1,2 M€, et augmentation des dotations aux provisions constatées en couverture de risques identifiés pour un montant total de 3,5 M€ notamment au titre des activités dans le Secteur Public) s'élève à 22,7 M€ (29,1 M€ au 31 décembre 2011). La rentabilité opérationnelle courante consolidée s'établit à 8,8 % du chiffre d'affaires consolidé (11,0 % au 31 décembre 2011) et à 8,9 % avant impact IFRS 2 relatif aux plans d'attribution gratuite d'actions.

Le Résultat Opérationnel (RO) de l'exercice 2012 s'établit à 22,8 M€ (28,2 M€ en 2011).

Le résultat financier net, qui est constitué, d'une part, des charges liées aux tirages sur les lignes de crédit syndiqué (1,2 M€) et, d'autre part, de provisions à caractère financier et de charges de retraitement IFRS (0,9 M€), s'élève à - 2,1 M€ au 31 décembre 2012 (- 1,8 M€ au 31 décembre 2011).

L'impôt sociétés s'élève à 6,9 M€ (9,9 M€ au 31 décembre 2011).

Le résultat net, après prise en compte des éléments rappelés ci-dessus, est de 12,6 M€ (16,2 M€ au 31 décembre 2011).

TABEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE

La capacité d'autofinancement générée par l'activité s'élève à 57,5 M€ (62,4 M€ au 31 décembre 2011). Après intérêts financiers et impôts payés d'un montant total de près de 9,7 M€, dont 8,6 M€ au titre de l'impôt sur les sociétés (8,7 M€ en 2011), la capacité d'autofinancement s'établit à 47,8 M€ (52,4 M€ au 31 décembre 2011).

La trésorerie issue de l'activité s'élève à 47,9 M€ (54,6 M€ en 2011).

L'endettement net est de 68,7 M€ (63,8 M€ au 31 décembre 2011) après financement des investissements industriels constitués principalement des frais de développement (32,8 M€), des croissances externes (4,3 M€) et de la mise en œuvre par Cegid Group du programme de rachat de ses propres actions (1,1 M€).

BILAN CONSOLIDÉ

La réduction du point mort mensuel d'activité net des éléments sans impact sur la trésorerie, qui s'élève à 18,8 M€ (19,1 M€ en 2011), se traduit par un bon niveau de capacité d'autofinancement sur l'ensemble de l'exercice. Couplée à la maîtrise du besoin en fonds de roulement, elle conduit à un endettement financier net

qui s'élève, au 31 décembre 2012, à 68,7 M€ après financement des investissements réalisés en matière de croissance externe (4,3 M€). Hors ces investissements, l'endettement financier net au 31 décembre 2012 s'établit à un niveau comparable à celui du 31 décembre 2011 (63,8 M€). En 2012, Cegid a ainsi de nouveau autofinancé ses investissements industriels, principalement constitués des investissements de recherche et développement.

Le Gearing s'élève à 0,38 (0,35 au 31 décembre 2011). Au 31 décembre 2012, les covenants définis dans les contrats de crédit bancaire sont très largement respectés.

Société Cegid Group SA

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

La société Cegid Group est une société holding depuis l'approbation par les actionnaires, réunis lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2006, de l'apport de ses activités opérationnelles à sa filiale Cegid SA.

Cegid Group a réalisé un chiffre d'affaires, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, de 4,9 M€ principalement au titre des redevances de frais de Groupe et d'image de marque (4,9 M€ au 31 décembre 2011).

Le résultat d'exploitation est de 0,4 M€ (0,6 M€ au 31 décembre 2011) et le résultat net de 3,2 M€ (9,0 M€ au 31 décembre 2011) après la prise en compte d'une part, des produits financiers issus des dividendes versés de 4,7 M€ (9,2 M€ au 31 décembre 2011) et d'autre part, de l'abandon de compte courant consenti au profit de sa filiale Cegid Public (2 M€).

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres s'établissent à 124,0 M€ (130,1 M€ au 31 décembre 2011) et l'endettement net, comprenant les tirages des lignes de crédit syndiqué, s'établit à 69 M€.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous vous informons, qu'au 31 décembre 2012, le solde des dettes fournisseurs de Cegid Group d'une ancienneté supérieure à 60 jours représente un montant non significatif de 0,04 M€ (0,05 M€ au 31 décembre 2011), et de 0,72 M€ pour celles d'une ancienneté inférieure à 60 jours (0,93 M€ au 31 décembre 2011).

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 233 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé de la société Cegid Group ne comprennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au sens des dispositions de l'article 39.4 du même Code.

Filiales

PRINCIPALES FILIALES OPÉRATIONNELLES DE CEGID GROUP

Cegid SA

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2012 est de 218,8 M€ (222,9 M€ au 31 décembre 2011). Au 31 décembre 2012, le résultat d'exploitation s'élève à 15,1 M€ (18,9 M€ au 31 décembre 2011) et le résultat net à 7,3 M€ (9,5 M€ au 31 décembre 2011).

Les capitaux propres s'établissent à 146,5 M€ (142,7 M€ au 31 décembre 2011). L'endettement financier net s'élève au 31 décembre 2012 à 56,5 M€ (47,7 M€ au 31 décembre 2011).

Quadratus

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012 s'élève à 24,4 M€ (23,4 M€ en 2011), le résultat d'exploitation à 8,4 M€ (9,3 M€ en 2011) et le résultat net à 5,1 M€ (5,5 M€ en 2011).

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres s'établissent à 14,1 M€ et la trésorerie nette à 13,1 M€.

Cegid Public

Il est rappelé que les sociétés du groupe GVI Holding ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de la société Civitas qui a pris la dénomination sociale de Cegid Public le 26 avril 2011.

Compte tenu des opérations de regroupement exposées ci-dessus, les chiffres 2012 ne sont pas comparables à ceux de 2011.

Le chiffre d'affaires de la société Cegid Public, s'élève à 15,6 M€ (17,6 M€ en 2011).

Le résultat d'exploitation, qui enregistre notamment des dépréciations et provisions constatées en couverture de risques identifiés (1,8 M€), est de - 2,7 M€ (0,7 M€ en 2011).

Après prise en compte d'une charge liée à la dotation pour amortissement dérogatoire relative aux frais de développement (2 M€) et d'un produit consécutif à l'abandon de compte courant consenti par Cegid Group (2 M€), le résultat net s'élève à - 1,5 M€ (- 1,1 M€ en 2011).

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres s'établissent à 5,2 M€ et l'endettement financier net à 7,6 M€, après prise en compte du compte-courant de Cegid Group (7,7 M€).

FILIALES DE CEGID SA

Filiales françaises

ASPX

La société Aspx n'a pas d'autre activité que la gestion de sa participation dans la société Cemagid, joint-venture détenue à part égale par Aspx (filiale à 100 % de

Cegid SA) et Groupama - Gan Assurances et principal portail d'offres en matière de gestion en Saas/On Demand, de bouquets de services : « Wexperandyou » à destination de la Profession Comptable, « Comptanoo.com » à destination des TPE, « Monassociation.com » à destination des associations et « Macollectivite.com » pour les collectivités territoriales.

La société Cemagid a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 1,3 M€ (1,1 M€ en 2011) dont 0,7 M€ de revenus récurrents. Le résultat d'exploitation s'élève à - 0,8 M€ (- 0,6 M€ en 2011) et le résultat net à - 1,2 M€ après prise en compte d'amortissements complémentaires des frais de développement (- 0,7 M€ en 2011).

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres s'établissent à - 2,6 M€ et l'endettement financier net à 3,4 M€, après prise en compte des comptes courants des sociétés Groupama et Cegid pour un montant total de 3,6 M€.

I&C (Informatique et Communications)

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012 de la société, éditeur de solutions de gestion pour les entreprises du monde viticole, s'élève à 0,1 M€ (0,2 M€ en 2011), le résultat d'exploitation - 0,1 M€ (- 0,1 M€ en 2011) et le résultat net à - 0,1 M€ (- 0,1 M€ en 2011). Au 31 décembre 2012, les capitaux propres s'établissent à 0,4 M€ et l'endettement net à 0,01 M€.

Compte tenu de l'accord de reprise de la participation de Cegid dans la société I&C par les associés minoritaires intervenu fin décembre 2012, les actifs et passifs ont été reclassés comme disponibles à la vente selon la norme IFRS 5.

TDA International

Cegid a acquis le 25 juillet 2012, 100 % des actions de la société TDA International, éditeur de logiciels On Demand dédiés aux métiers du social et de la finance à destination de la Profession Comptable et des entreprises.

TDA International a été consolidée à compter du 1^{er} août 2012.

Pour la période du 1^{er} août 2012 au 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires s'élève à 0,8 M€, le résultat d'exploitation et le résultat net sont à l'équilibre. Au 31 décembre 2012, les capitaux propres s'élèvent à 0,2 M€ et la trésorerie nette à 0,2 M€.

Cegid Academy

Cegid Academy a pour vocation de mettre à disposition des ressources financières complémentaires en matière de formation par la mobilisation de dispositifs existants afin de permettre de compléter les plans de formation des sociétés du Groupe et des formations à destination de nos partenaires.

Cegid Academy a débuté son activité au second semestre 2012. Les données financières ne sont donc pas significatives au 31 décembre 2012.

Filiales internationales

EUROPE

Espagne: Cegid Ibérica

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 1,6 M€ (1,8 M€ en 2011), le résultat d'exploitation à - 0,2 M€ (- 0,1 M€ en 2011) et le résultat net à - 0,3 M€ (- 0,2 M€ en 2011).

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres s'établissent à 0,2 M€ et l'endettement net à 0,4 M€.

Portugal: Cegid Portugal

Cette société, filiale à 100 % de Cegid SA, a été créée en 2012. Elle constitue principalement un centre d'assistance téléphonique pour l'activité internationale Retail. Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 0,4 M€, le résultat d'exploitation à - 0,2 M€ et le résultat net à - 0,2 M€.

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres s'établissent à - 0,1 M€ et l'endettement net à 0,1 M€.

Italie: Cegid Italia

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 1,4 M€ (1,3 M€ en 2011), le résultat d'exploitation à 0,03 M€ (- 0,05 M€ en 2011) et le résultat net à 0,05 M€ (- 0,09 M€ en 2011).

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres s'établissent à 0,1 M€ et l'endettement net à 0,1 M€.

Royaume-Uni: Cegid Limited

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 3,6 M€ (2,3 M€ en 2011), le résultat d'exploitation à 0,7 M€ (0,4 M€ en 2011) et le résultat net à 0,5 M€ (0,3 M€ en 2011).

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres s'établissent à 1,1 M€ et la trésorerie nette à 0,3 M€.

AMÉRIQUE DU NORD: Cegid Corporation

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 1,6 M€ (1,1 M€ en 2011), le résultat d'exploitation à 0,1 M€ (- 0,07 M€ en 2011) et le résultat net à 0,03 M€ (- 0,2 M€ en 2011).

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres s'établissent à - 2,3 M€ et l'endettement net à 2,6 M€.

ASIE: Cegid Hong Kong Holdings Limited-Cegid Software (Shenzhen)

Le chiffre d'affaires de la société Cegid Software (Shenzhen), détenue à 100 % par la société Hong Kong Holdings Limited, s'élève, pour l'année 2012, à 0,8 M€ (0,6 M€ en 2011). Le résultat d'exploitation s'élève à - 0,1 M€ (- 0,2 M€ en 2011) et le résultat net s'élève à - 0,07 M€ (- 0,1 M€ en 2011).

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres s'établissent à 0,4 M€ et l'endettement net à 0,8 M€.

AFRIQUE: Cegid Tunisie

Cette société, filiale à 100 % de Cegid SA, a été créée en 2012. Elle constitue le centre de développement de la gamme TDA.

AUTRES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

21S Ingénierie

Cegid Group a acquis le 19 avril 2011, 99,35 % des actions de la société 21S Ingénierie, éditeur de solutions développées en mode full web à destination de la Profession Comptable et de ses clients TPE/PME. Au 31 décembre 2012, Cegid Group détient plus de 99,98 % de la société 21S Ingénierie.

21S Ingénierie détient 100 % de la société de droit mauricien IROISE renommée Cegid Mauritius en 2012, centre de développement de la gamme mentionnée ci-dessus et a donné son fonds de commerce en location gérance au profit de la société Quadratus.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012 de la société 21S Ingénierie d'un montant de 0,2 M€ est constitué de la redevance de location-gérance versée par Quadratus. Le résultat net de 21S Ingénierie est équilibré. Au 31 décembre 2012, les capitaux propres s'établissent à 0,2 M€ et l'endettement net à 0,6 M€.

AUTRE SOCIÉTÉ CONSOLIDÉE

Cegid Services

Cegid Group détient 99,89 % de Cegid Services, filiale qui n'a plus d'activité et dont l'actif net n'est pas significatif.

AUTRES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Cegid Japan

La société Cegid Japan (anciennement VCS Timeless Japon), détenue à 100 % par Cegid, n'a pas d'activité significative et n'est donc pas consolidée.

Altaven

Cegid SA détient une participation de 4,5 % dans la société Altaven qui édite la solution d'intégration fiscale « Optim'IS ».

Responsabilité sociale et environnementale

Les informations relatives à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) publiées dans ce rapport mettent en évidence les dimensions sociales et environnementales des activités du Groupe et permettent, dans le cadre du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, de rappeler les actions déjà engagées ainsi que celles réalisées en 2012.

Il est ainsi rappelé que, même si des actions ont été menées en matière environnementale, les activités du groupe Cegid sont par nature peu « polluantes ».

L'engagement social s'est concrétisé depuis de nombreuses années à travers différentes actions. Guidé par la nécessité permanente de la pérennité économique, le Groupe a ainsi participé de manière régulière au maintien et à la création d'emplois au niveau local et national. Cela



se traduit par une gestion des ressources humaines favorisant la responsabilité, la non-discrimination et le développement professionnel. Par ailleurs, la promotion d'une politique de formation et d'évolution professionnelle constante favorise l'employabilité des collaborateurs. Le Groupe participe aussi directement à l'objectif d'un environnement de travail favorable pour ses collaborateurs par une prise en compte des conditions de travail et l'amélioration continue de ces dernières.

Ces actions ont été complétées d'engagements durables auprès d'associations et d'activités externes orientées sur l'insertion et la santé. Enfin, la qualité des relations sociales contribue à renforcer cet engagement au service d'un développement plus durable.

Cette responsabilité est formalisée au travers d'une approche de reporting intégré au présent rapport.

Le positionnement des informations relatives à la RSE figure en pages 193 et 194 du présent document.

LE PROTOCOLE DE REPORTING

La mise en œuvre d'un « reporting extra-financier », couvrant un ensemble plus large d'indicateurs RSE au niveau du Groupe a été initiée au cours de l'exercice 2012.

La liste des indicateurs, issue de la Loi Grenelle II de 2010 & Warsmann 4 - Décret d'application du 24 avril 2012 - Article L225-102-1 du Code de Commerce, a été considérée, au regard des activités du Groupe, de leur pertinence en relation avec les activités de l'entreprise et du Groupe et selon leur disponibilité en fonction de la réglementation applicable notamment à l'international. Les indicateurs sociaux sont issus principalement du référentiel interne qui permet l'établissement du bilan social pour les entités concernées.

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique de progrès et se concrétisera par un élargissement progressif du périmètre des indicateurs et de leur diffusion.

Le processus de collecte des informations et indicateurs est régulièrement actualisé avec une sensibilisation accrue réalisée auprès des contributeurs afin d'en renforcer la qualité et la pertinence.

Ce reporting extra financier est intégré au reporting financier, notamment en termes de contributeurs : Directions opérationnelles concernées, Direction des Ressources humaines, Direction des Achats, Direction Financière dans un degré de détail et de diligences similaires sous la réserve de ce qui précède notamment pour les entités qui géographiquement ne répondent pas à la même réglementation.

SÉLECTION ET PERTINENCE DES INDICATEURS, (DÉFINITION ET EXCLUSIONS)

Sélection des indicateurs et exclusions

Les indicateurs RSE sélectionnés par le Groupe répondent à un critère de matérialité et à une logique de pertinence avec ses activités d'éditeur de progiciel. Ainsi, ne seront pas traitées les informations environnementales suivantes :

Politique générale en matière environnementale :

- montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours.

Pollution et gestion des déchets :

- mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement,
- prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité.

Utilisation durable des ressources :

- consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales,
- consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation,
- utilisation des sols.

Changement climatique :

- adaptation aux conséquences du changement climatique.

Protection de la biodiversité :

- mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.

Les méthodologies relatives à certains indicateurs peuvent présenter des limites du fait des estimations nécessaires, de la représentativité des mesures effectuées ou encore de la disponibilité de données externes nécessaires aux calculs, des modalités pratiques de collecte et de saisie des informations.

Définitions, méthodologie utilisées

Informations sociales

Effectifs totaux et répartition par sexe, âge et géographie : tout salarié inscrit à l'effectif au 31 décembre quelle que soit la nature de son contrat de travail (en cours d'exécution ou suspendu), y compris CDD et contrats en alternance. Chaque collaborateur est compté pour une unité, quel que soit son temps de travail. L'effectif ventilé entre hommes et femmes correspond à l'effectif du Groupe au 31 décembre.

Embauches et licenciements : les embauches concernent l'ensemble des recrutements de collaborateurs externes quelle que soit la nature du contrat (CDI, CDD). Ne sont pas concernées les mutations et les suspensions de contrat de travail (maladie, maternité, congés de formation, congés sabbatiques, etc.).

Rémunérations et évolutions : la masse salariale annuelle totale est exprimée en M€ (calculée sur la base de l'effectif total).

Organisation du temps de travail : nombre d'heures travaillées.

Nombre d'accidents: le taux de fréquence des accidents du travail est le nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures théoriques travaillées (taux de fréquence = nombre d'accidents avec arrêts * 10^6 / nombre d'heures travaillées). Cet indicateur tient compte des accidents de trajet.

Accident - gravité: le taux de gravité des accidents du travail est exprimé en nombre de jours d'arrêt pour accident de travail, par millier d'heures travaillées. Taux de gravité = nombre de journées perdues * 10^3 / nombre d'heures travaillées.

Cet indicateur tient compte des accidents de trajet.

Absentéisme :

- nombre de jours d'absence (en jours calendaires) pour accidents de travail et de trajet: les journées comptabilisées pour accidents de travail et de trajet incluent les jours d'absence dus à des prolongations ou rechutes d'accidents survenus les années précédentes.
- nombre de journées d'absence pour maternité ou adoption: cet indicateur contient également les absences pour congé paternité.
- nombre de journées d'absence pour événements familiaux: cet indicateur contient également les délais de route adossés à l'absence pour événement familial (naissance, mariage, décès parent proche, etc.).
- nombre de journées d'absence pour autres causes: cet indicateur contient les absences non prises en compte dans les autres indicateurs, à l'exclusion des absences pour congés annuels ou RTT, récupération du temps de travail, heures pour délégation, grèves, absences sans traitement et périodes militaires.
- autres causes: absence sans solde, absence injustifiée, CIF (hors 100 %), DIF temps de travail, jour de déménagement pour mutation, congé autorisé, absence décès, absence enfant malade, absence mariage, absence travailleur handicapé.

Formation: sont précisés le nombre d'heures de formation, le nombre de participants (stagiaires), le coût total des formations, y compris les frais annexes (transport, restauration, etc.).

Informations environnementales

Les données sont calculées sur la base de factures, relevés, informations reçues de fournisseurs.

Actions mises en œuvre pour améliorer l'efficacité énergétique

Les consommations (eau, énergie, papier) sont rapportées au nombre d'occupants et à la surface pour les fluides (exprimée en m^2). Le nombre d'occupants correspond, dans la mesure du possible, au nombre moyen de personnes salariées du groupe Cegid ou à défaut le nombre d'occupants au 31 décembre.

Les facteurs d'émission de CO_2 des déplacements professionnels en voiture et en avion proviennent d'informations collectées conformément au référentiel ADEME.

La gestion des indicateurs liés aux transports des collaborateurs et à la consommation de papier est assurée par la direction des achats :

- distances parcourues en voiture: les loueurs de véhicules courtes durées et longues durées fournissent les données liées au kilométrage, consommation et type de carburant. D'autre part les kms et types de carburants sont collectés via CegidTravel pour les kms parcourus avec les véhicules personnels pour les déplacements professionnels, sont exclus les kms domicile - travail.
- distances parcourues en train et en avion: le recensement est assuré par l'agence de voyages référencée du groupe Cegid
- consommation de papier de bureau: les quantités de papier de bureau achetées sont communiquées par le fournisseur.

Des contrôles de cohérence de consommation sont effectués en se basant sur la moyenne Groupe et sur les données des années précédentes.

Gaz à effet de serre: il s'agit des consommations et recharges annuelles de gaz réfrigérants utilisés dans les climatiseurs.

Informations relatives aux engagements sociétaux

Indicateur mécénat: les actions de mécénat engagées par le Groupe en faveur de l'insertion par l'éducation et l'implication en faveur de la santé sont présentées en pages 36, 37, 81 et 82.

Au titre de l'exercice 2012, ces actions représentent, au-delà de l'implication des collaborateurs du Groupe, un montant de 0,3 M€.

ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DONNÉES

Les indicateurs sociaux sont issus du système d'information des ressources humaines.

Les indicateurs environnementaux et relatifs aux achats et aux consommations mises à disposition par nos principaux fournisseurs, sont issus du système comptable et de gestion, complétés de modules permettant de faciliter le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions, (suivi des frais de déplacement, suivi des frais généraux, etc.).

Collecte des données

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs dans l'ensemble de ses entités, le Groupe a mis en œuvre des référentiels communs (définitions, guides et fiches explicatives par indicateur: bilan social pour les données sociales et référentiel ADEME pour les données environnementales). Une communication formelle à l'attention de l'ensemble des contributeurs a été effectuée.

Nos fournisseurs sont consultés une fois par an et fournissent les bases de données utiles au reporting tel que précisé ci-avant.

Périodes couvertes

Les informations reprises dans le présent rapport sont relatives à l'année 2012.

PÉRIMÈTRE DU REPORTING RSE

Les données sociales, environnementales et celles relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable sont consolidées pour la totalité des sociétés du Groupe dès lors qu'elles sont intégrées globalement dans le périmètre de consolidation du Groupe.

La collecte des données n'est pas exhaustive pour toutes les entités du périmètre (facteurs culturels, facteurs légaux, taille de la structure, absence de traçabilité des données).

Taux de couverture du périmètre

Pour chaque indicateur du reporting social, il est précisé un taux de couverture qui correspond au ratio : effectif couvert par les entités pour lesquelles la donnée est disponible / effectif total. Au global, le taux de couverture est de 95,5 %.

Pour les autres indicateurs, il est précisé un taux de couverture qui correspond au ratio : chiffre d'affaires couvert par les entités pour lesquelles la donnée est disponible / chiffre d'affaires total. Au global, le taux de couverture est de 100 %.

À ce jour, sur la base des indicateurs tels que définis par les textes applicables et en prenant en compte les indicateurs sur lesquels le Groupe n'est pas directement concerné de par son activité, 100 % des indicateurs sont disponibles.

Au sein du Groupe, les variations de périmètre sont traitées suivant des règles prédéfinies afin de pouvoir évaluer la performance du Groupe sur un périmètre comparable d'une période sur l'autre.

Offres de produits, technologies, recherche et développement

LES AXES STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Cegid poursuit et confirme sa stratégie d'éditeur de progiciels spécialisés par domaine fonctionnel (Finance-Comptabilité, Fiscalité, Paie/RH,...) ou par métier (Profession Comptable, Retail, Manufacturing, Services, Négoces, Hôtellerie/Restauration, Secteur Public,...).

Les technologies mises en œuvre permettent de répondre à plusieurs enjeux concomitants :

- équiper aussi bien les TPE et PME que les moyennes grandes entreprises indépendantes ou filiales de groupes en proposant une alternative aux grands ERP,
- assurer une présence pertinente en France comme à l'international principalement dans les domaines du Retail et progressivement dans les offres Manufacturing,

- répondre à tous les modes de distribution, directs ou indirects,
- accéder aux applications en mode On Premise (sur site) ou en Saas/On Demand avec les plates-formes de Cloud.

Ainsi, la maîtrise des paramètres technologiques clés correspondant à cet environnement constitue un élément déterminant de la stratégie en matière de Recherche et Développement.

Technologies Cloud

En 2012, pour la création de son cloud privé en partenariat avec IBM, Cegid a intégralement repensé l'architecture de sa plate-forme de production de services en ligne pour ses clients. Cette nouvelle architecture intègre nativement la prise en compte « by design » de principes à haut niveau de sécurisation et d'étanchéité des données clients, et fournit les moyens d'une capacité de production industrielle en phase avec la forte croissance des activités Saas/On Demand. Les outils de pilotage de la plate-forme ont été également reconstruits pour intégrer une démarche multi cloud et disposer d'une « cloud management platform » indépendante des clouds opérés. Ce projet d'outils de pilotage, fort de l'expérience acquise dans la fourniture de services SaaS, est particulièrement innovant dans l'architecture et les technologies mises en œuvre.

LES RÉPONSES FACE À DE NOUVEAUX USAGES

De profondes transformations de l'environnement informatique se sont opérées en 2012. Elles sont caractérisées par :

- des technologies fortement influencées par les développements Web,
- des modèles économiques, tels que ceux inhérents au SaaS ou aux Stores, et qui impactent dorénavant jusqu'à la conception des développements,
- des usages, liés à une plus grande mobilité : l'arrivée en masse des supports connectés (Smartphones, tablettes, etc.) et des nouveaux supports (connexion internet haut débit au domicile, applications en mode SaaS, etc.) obligent les DSI à ouvrir leur infrastructure pour répondre à une demande de plus en plus forte de la part des collaborateurs et des clients,
- de nouveaux usages en termes de transactions et d'échanges dans les activités du Retail avec notamment le paiement sans contact.

Face à ces enjeux, Cegid a apporté une réponse adaptée en articulant sa stratégie Recherche & Développement sur les axes majeurs suivants :

- l'orientation vers le SaaS et le Cloud et ses corollaires en termes de sécurité des progiciels, des données et des modes d'accès et d'exigence de performance des applications,
- l'urbanisation des solutions pour un découpage en services pour donner plus d'agilité aux applicatifs métiers développés,

- les IHM (Interface Homme Machine), l'ergonomie des applications, la prise en compte de la mobilité et des nouveaux devices (smartphones, tablettes...),
- le travail autour des données : leur dématérialisation et leur exploitation via les outils de business intelligence.

MOBICLO (MOBILITÉ, BI ET CLOUD)



La révolution du cloud computing, la généralisation des applications mobiles et une approche décisionnelle à la portée de l'utilisateur métier : voilà trois tendances majeures qui s'imposent aujourd'hui au monde du logiciel de gestion. Cegid en fait les trois piliers de sa politique d'innovation, sous l'appellation de « MOBICLO » (pour MOBILE, Business Intelligence et CLOUD).

Ce concept s'est traduit en 2012 par :

- un accord stratégique Cegid/IBM pour créer un cloud privé, évolutif et sécurisé, plate-forme de développements futurs de bouquets de services métier,
- une adaptation des offres au profit d'une plus grande mobilité dans les usages (RH, Retail, Secteur Public),
- une intégration du « décisionnel métier » dans les offres Yourcegid Finance promettant l'accès direct, pour les responsables financiers, à des fonctions d'analyse, de gestion de tableaux de bord et de reporting.

L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Conscient de la nécessaire poursuite des travaux de mutation et de transformation technique de ses produits, Cegid a initié, au cours de l'année 2012, le programme « Performance Techno » autour de vingt chantiers transverses destinés à accroître l'efficacité en termes de Recherche et Développement. Ces chantiers seront accélérés en 2013. Ils traitent des aspects stratégiques liés aux offres (roadmaps, orientations technologiques), des innovations technologiques (architectures, frameworks), des évolutions (SaaS, mobilité, BI, portails), des savoirs (knowledge management, qualification des technologies, cursus de formation) et des leviers structurants (méthodes, outils, organisation).

LES PLATES-FORMES TECHNIQUES (FRAMEWORK) DE CEGID

Cegid a poursuivi en 2012 l'intégration des nouvelles technologies dans les outils et plates-formes de développement.

Les équipes de développement de Cegid bénéficient d'un ensemble d'outils organisés autour de Microsoft.NET et Java pour prendre en compte les tests de performance, les tests de non régression, le pilotage des équipes, le partage des connaissances et ont été

accompagnées par les programmes de formation et de support associé. Au cours de l'année 2012, Cegid a mis en place une méthode de travail dite « agile » en inscrivant SCRUM au cœur de son organisation de développement logiciel.

Grâce à la combinaison des compétences techniques et des outils technologiques, Cegid a associé modernité pour ses applications et absence de rupture dans les solutions délivrées aux clients.

Cette volonté forte de continuité a conduit à adopter une approche novatrice que les solutions existantes (l'état de l'art) ne permettaient pas de couvrir. La solution apportée par Cegid pour permettre cette transformation a résulté d'une véritable action de recherche répondant aux critères du dispositif du Crédit Impôt Recherche.

Au titre de 2012, son assiette a été de 3,7 M€ (0,6 M€ en 2011) ce qui a permis de dégager un montant de Crédit Impôt Recherche de 1,2 M€ (0,2 M€ en 2011), constaté à hauteur de 0,4 M€ dans les comptes consolidés.

YOURCEGID STUDIO : OUVERTURE VERS LES PARTENAIRES

Pour favoriser l'adoption des solutions Cegid, Yourcegid Studio, mis à disposition des partenaires, permet par la spécialisation des fonctions standards, d'apporter aux utilisateurs une solution à leur spécificité métier. Les nombreux points d'extension apportés par la nouvelle version simplifient la verticalisation des solutions Yourcegid par l'ajout ou la personnalisation de la couche de présentation, des règles métier et du modèle de données.

L'environnement de développement apporté par Yourcegid Studio s'est enrichi d'un outil de débogage intégré plus performant et son support documentaire s'est élargi et internationalisé. Les partenaires internationaux peuvent ainsi exploiter cette plate-forme pour localiser les solutions Yourcegid et apporter, en toute autonomie, une réponse sécurisée et adaptée à leur marché.

Pour accompagner ses partenaires dans l'adoption de Yourcegid Studio, Cegid a créé un programme de formation et de certification autour de cette plate-forme. Pour prolonger cette expérience et favoriser les échanges, un portail comprenant un forum a été ouvert à destination des professionnels certifiés.

Gammes de produits : des offres qui répondent à l'évolution des usages

PROFESSION COMPTABLE ET ASSOCIATIONS DE GESTION COMPTABLE

Yourcegid Profession Comptable

Yourcegid Profession Comptable regroupe les gammes de produits qui adressent la Profession Comptable (Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes - Association de Gestion Comptable) avec ses deux

gammes principales, Cegid Expert et Quadra Expert. Ces gammes couvrent l'ensemble des besoins des structures comptables avec les productions comptables, fiscales, juridiques et sociales, les outils de conseils, le portail collaboratif avec les clients, la gestion interne du cabinet et l'environnement bureau du collaborateur comptable. Cegid a accéléré la mise à disposition de l'ensemble des solutions Yourcegid Profession Comptable en Mode SaaS (Expert On Demand) de manière mutualisée et industrielle. L'offre Yourcegid Profession Comptable se complète d'un dispositif collaboratif entre la structure comptable et ses clients entreprises pour le suivi de leur gestion et de leurs informations comptables et sociales.

Ce positionnement a été renforcé par l'acquisition, en 2012, de TDA International qui permet à Cegid de proposer de nouveaux produits de conseils en mode On Demand dans les domaines du social (épargne salariale, engagements sociaux, TNS, audit social...) et de la finance (reporting, comparatif sectoriel, prévisionnel, évaluation...) à destination de la Profession Comptable et des entreprises. Ces offres en full web ont notamment été présentées par Cegid et TDA International lors du dernier congrès de l'Ordre des Experts-Comptables et seront diffusées par l'ensemble des canaux de vente du Groupe, notamment le portail Wexperandyou et le site de ventes en ligne CegidStore.

Par ailleurs, Cegid poursuit l'étude de partenariats complémentaires qui lui permettrait de développer la valorisation de ses offres.

Cegid Expert et Cegid Expert On Demand

Cette offre est particulièrement destinée aux structures comptables importantes qui recherchent la puissance d'une solution intégrée (de type ERP) avec des possibilités de personnalisation et de sécurité très avancées. En 2012, outre les travaux d'adaptation des fonctionnalités complémentaires aux évolutions légales, fiscales et sociales, la solution s'est enrichie de l'édition de plaquettes de gestion, de fonctionnalités nécessaires à la tenue des dossiers agricoles, des suivis automatiques de conventions collectives et des fonctionnalités complémentaires de révision intégrée répondant ainsi aux enjeux de productivité. Ces développements, complétés par des offres issues de partenariats (EFL, Cegid Web Démat, en partenariat avec Yooz d'Iteasoft,...), ont été réalisés dans une approche collaborative « cabinet - clients entreprises ».

Cegid Expert Agricole

Cegid poursuit ses développements en faisant évoluer les fonctionnalités de productivité de Cegid Expert Agricole destiné au marché des Associations de Gestion Comptable issues du secteur agricole. Cette solution intègre désormais l'ensemble des fonctionnalités nécessaires à la production comptable, fiscale et sociale, la gestion interne et la facturation adaptées à ces structures.

Cegid Expert Révision Intégrée

Cegid a finalisé ses travaux sur la nouvelle solution de révision intégrée tout en poursuivant les développements fonctionnels concernant les enjeux d'optimisation dans l'exercice de la révision en fonction de l'évolution des normes professionnelles.

Cegid Conventions Experts

À travers le portail Wexperandyou, Cegid propose un service d'alertes sur les modifications des conventions collectives.

En 2012, Cegid a, par ailleurs, lancé un service complémentaire de veille et de mise à jour automatique des plans de paie en fonction de l'évolution des conventions collectives intégrées au progiciel Yourcegid Expert Paie et poursuit le développement du périmètre des conventions couvertes.

Cegid Expert Connect

Dans le cadre de son offre collaborative cabinets-clients entreprises, Cegid enrichit ses solutions en permettant aux Experts-Comptables de partager leurs dossiers de production comptable et/ou sociale avec les entreprises souhaitant externaliser ces fonctions.

Ce nouveau service « Cwe », lancé fin 2012, permet aux Experts-Comptables de conquérir de nouvelles missions en matière d'externalisation, de plate-forme d'échanges et de travail collaboratif.

Cegid VIP (Visualiser - Imaginer - Piloter)

À travers de nouvelles technologies, Cegid apporte des possibilités d'affichages de tableaux de bords automatisés (suivi de CA, marges, trésorerie, personnel ...) sur des PDA (assistants numériques personnels) de type Ipad ou Iphone que les cabinets d'expertise comptable pourront mettre à disposition de leurs clients entrepreneurs dans le cadre des offres collaboratives.

Quadra Expert et Quadra Expert On Demand

Cette offre, qui est plus particulièrement destinée aux structures qui recherchent la facilité de mise en œuvre d'un produit intuitif et standard, poursuit sa diffusion auprès de la Profession Comptable en particulier dans le cadre d'un déploiement en mode SaaS/On Demand. La facilité de mise à disposition de ce mode d'usage vient compléter la notoriété fonctionnelle de la gamme Quadra Expert.

Quadra Diapo

Un générateur d'états de nouvelle génération a été mis à disposition pour une présentation innovante de l'activité de l'entreprise par l'Expert-Comptable. Ce générateur permet de produire plus de 70 états personnalisables. Au-delà de l'édition papier, Quadra Diapo permet de partager sur le Web la présentation entre le cabinet et l'entreprise et donne ainsi la possibilité à l'Expert-Comptable de commenter les résultats de l'entreprise dans le cadre d'une web conférence.

Quadra Web Services (QWS)

Dans le cadre du fort développement des services web que proposent les cabinets comptables à leurs clients, QWS s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités :

- facturation : de l'établissement du devis jusqu'à la relance des factures impayées, ce service permet à l'entrepreneur de piloter son activité commerciale.
- partage des données sociales : en facilitant et structurant l'échange des données variables nécessaires à l'élaboration des bulletins de paie entre le cabinet et l'entreprise, cette fonctionnalité apporte productivité et fiabilité dans le domaine social. Grâce à ce Web Service, le cabinet met à disposition de l'entreprise une restitution en temps réel des éléments sociaux (évolution salariale, absences, congés, bulletins, documents...)
- « IBusiness » : applicatif pour Iphone et Ipad, ce service permet à l'entrepreneur de consulter à partir de son smartphone les données de son dossier que le cabinet lui a paramétrées et mises à disposition : tableaux de bord issus de Quadra Diapo, suivi des devis en cours, avancement du chiffre d'affaires, encours bancaires, soldes clients et fournisseurs, ...

Quadra Social

L'offre sociale de la gamme Quadra Expert va progressivement s'enrichir d'un web service de paie lié aux conventions collectives. Ce service 100 % On Demand proposera le suivi et l'intégration des règles conventionnelles pour un nombre déterminé de conventions collectives, apportant ainsi productivité et fiabilité à la mission sociale du collaborateur.

CENTRES ET ASSOCIATIONS DE GESTION AGRÉÉS

Yourcegid Agrément

L'offre destinée aux Centres et Associations de Gestion Agréés pour la production des agréments fiscaux a été enrichie d'une chaîne complète dédiée à la gestion de la TVA (Support EDI-TVA, outils de saisie spécifique, module d'import, visualisation/impression, rapprochement automatique à la déclaration de résultat, automates d'éditions et de traitements en masse, contrôle de la TVA...), d'un compte-rendu de mission avec notamment son outil d'élaboration, d'un support d'envoi en EDI et de l'intégration de l'annuaire des Services des Impôts des Entreprises (SIE).

D'autres nouveautés, telles que la mise en production du module de saisie en ligne (WEB) des déclarations de résultats des BNC, ont été intégrées dont de nombreuses améliorations fonctionnelles :

- nouveaux outils pour le traitement des examens de cohérence et de vraisemblances,
- nouveau module de numérisation pour la GED,
- collecte automatique de données à partir des déclarations de TVA pour l'observatoire économique.

TPE

Yourcegid Solos

L'offre Yourcegid Solos, destinée aux petites structures de moins de 5 salariés, disponible en mode SaaS et accessible 24h/24 et 7j/7, intègre désormais le produit Yourcegid Solos Devis-Factures, solution simple, intuitive et comprenant suivi d'activités, devis, factures et avoirs.

En 2012, cette offre s'est enrichie de modules dédiés à la mobilité et spécialement conçus pour une utilisation sur téléphones et tablettes numériques, ainsi que de modules permettant à l'artisan ou l'entrepreneur de piloter aisément son activité grâce à la production de tableau de bords graphiques paramétrables.

Cette offre est distribuée par l'intermédiaire des portails des cabinets d'expertise comptable et par la plate-forme Cloud Pro d'Orange sur laquelle elle a rencontré un vif succès en 2012 avec plus de 2 000 ventes.

Yourcegid Entrepreneurs & TPE

L'offre destinée aux TPE et PE (jusqu'à 50 salariés) s'enrichit de la nouvelle version de Yourcegid Entrepreneurs, progiciel de gestion intégré complet disponible en mode classique ou en mode SaaS, avec un abonnement souscrit directement auprès de Cegid ou via le réseau des cabinets d'expertise comptable équipés par Cegid de la solution collaborative eWS, ou encore auprès d'un Cegid Partner (réseau de revendeurs) équipé de la solution Cegid YES!

Conçue autour d'une base de données unique, cette offre couvre tous les domaines de la gestion d'une TPE (comptabilité, gestion commerciale, point de vente, paie). Parmi les nouveautés fonctionnelles 2012, à noter, plus particulièrement, différents services de recouvrement professionnel afin de faciliter le recouvrement des créances impayées (en partenariat avec SeFairePayer.com).

Le mode hébergé propose plus de souplesse et de flexibilité pour les petites entreprises : déploiement rapide, disponibilité des données en temps réel, mise en œuvre accélérée des applications et réduction des budgets d'investissements.

ASSOCIATIONS ET SYNDICATS

En 2012, Cegid a investi sur la rénovation technologique de cette offre SaaS qui est désormais proposée dans son intégralité en mode Client Léger multi-navigateurs et multi-OS.

L'offre Associations et Syndicats se compose des produits :

- Compt'Easy Asso : développé spécifiquement pour les trésoriers d'associations, ce logiciel, très pédagogique, ne nécessite pas de formation à la comptabilité et permet d'éditer un compte de résultat à partir du plan comptable associatif,

- Compta'Asso : développé pour les trésoriers d'associations désireux de présenter le budget prévisionnel d'exploitation en complément du compte de résultat et du bilan de l'association,
- Gestion'Asso : développé pour les dirigeants d'associations, cet outil permet une parfaite gestion tant au plan administratif que financier. Il contient des modèles de documents pour créer et gérer son association, propose une gestion paramétrable et personnalisée des adhérents et activités (avec plus d'une centaine de champs prévus à cet effet), une gestion de plannings des lieux de pratique des activités, une gestion du matériel de l'association,...
- Yourcegid Compta'Syndicat : cette offre permet à toute organisation syndicale, quel que soit son niveau de ressources, de répondre, parmi les sept critères lui permettant d'être considérée comme représentative, à celui de la transparence financière.

SECTEURS VERTICAUX

Retail

Yourcegid Retail

Conçue pour améliorer la compétitivité, la productivité et la rentabilité des entreprises du commerce spécialisé, l'offre Yourcegid Retail couvre tous les besoins de la chaîne de valeur Retail : construction de l'offre, prévisions de la demande, optimisation des approvisionnements et de la supply chain, gestion commerciale & pilotage des canaux de vente en environnement « omnichannel » gestion magasin & encaissement, CRM & Fidélité.

L'offre Yourcegid Retail est disponible en plus de 25 langues dans 75 pays, en mode On Premise et en mode SaaS.

Plus de 1 000 enseignes et 25 000 magasins sont équipés de Yourcegid Retail.

2012 : une année riche en nouveautés « worldwide »

L'année 2012 a été marquée par le lancement de nouvelles offres à très forte valeur ajoutée autour de l'omnichannel, de la mobilité et du décisionnel avec des solutions désormais disponibles sur smartphone. Ces nouvelles offres répondent parfaitement aux nouveaux enjeux du commerce spécialisé ; omnichannel, connecté et orienté client.

La conquête à l'international s'est poursuivie avec de nouvelles localisations en Bosnie, en Colombie, au Danemark, à Madagascar et en Afrique du Sud, des déploiements de magasins dans le monde entier avec plus de 1 200 magasins équipés fin 2012 en Asie. De nouvelles ouvertures de filiales internationales sont en cours en Russie, au Moyen-Orient et au Brésil.

Cegid Retail Connections 2013

En mars 2013, Cegid a réuni, à Venise, lors de sa conférence internationale utilisateurs, dédiée exclusivement aux clients et aux partenaires Retail, plus de 450 professionnels du commerce spécialisé venus de plus de 30 pays.

Hôtellerie-Restauration

L'offre Hôtels-Restauration est constituée de :

| Yourcegid Hôtel qui comprend :

- une solution de gestion de planning simple, conviviale, intuitive et connectée aux centrales de réservation Reserv IT et Availpro, dédiée aux hôtels indépendants,
- une solution multi-établissements avec base de données unique, connectée aux acteurs de la e-distribution par interfaces « two ways », intégrant des fonctionnalités de Fidélité & CRM et des outils d'analyses décisionnelles, permettant l'optimisation de la gestion des résidences et groupes hôteliers.

| Yourcegid Restaurant qui inclut :

- pour la gestion du restaurant indépendant, un logiciel d'encaissement facile à utiliser offrant en option la télécommande Orderman Sol pour la prise de commande à table,
- pour les groupes de restauration, une solution qui répond aux besoins de gestion centralisée de plusieurs sites de restauration et qui intègre la gestion des titres restaurant, la prévision des ventes, l'optimisation des approvisionnements et des outils d'analyses décisionnelles pour les managers.

| Yourcegid Hotel Restaurant Mobile qui permet :

- aux managers hôteliers en situation de mobilité, de suivre l'activité de l'hôtel ou du restaurant depuis une tablette ou un smartphone.

Manufacturing Trade & Services

La vocation des offres Yourcegid Manufacturing, Yourcegid Trade et Yourcegid Services est de répondre précisément aux enjeux et contraintes des filières manufacturières, négoce et service. Ces offres, construites pour et avec ces professionnels, sont le fruit d'une collaboration étroite entre les équipes de développement Cegid et les associations de professionnels utilisateurs de ces solutions.

Ces offres Yourcegid s'adressent à différentes typologies d'entreprises de la TPE - PME aux ETI et groupes de PME. Les solutions composant ces offres fonctionnent indifféremment en mode autonome ou en mode intégré avec les autres solutions de l'ERP. Cette flexibilité, qui est l'un des atouts forts de l'offre, permet aux entreprises de disposer en permanence d'une solution adaptée et évolutive en fonction de leurs besoins (croissance de l'activité, ouvertures de nouveaux sites en France).

Yourcegid Manufacturing est destinée aux fabricants professionnels de l'industrie. Elle répond particulièrement aux exigences des filières Automotive, Aeronautics, Life Sciences et High Tech et se compose des solutions : Manufacturing (GPAO), CRM, GED, PLM, Demand Forecasting, Planification avancée, Sourcing Optimisation, Procurement & Production Planning, Finance-Fiscalité, Paie RH.



Yourcegid Trade est conçue exclusivement pour les négociants et se compose des solutions : Gestion Commerciale, CRM, GED, PLM, Demand Forecasting, Planification avancée, Sourcing Optimisation, Procurement & Production Planning, Finance-Fiscalité, Paie RH.

Yourcegid Services, à destination des professionnels du service, se compose des solutions : Gestion d'Affaires, CRM, GED, Finance-Fiscalité, Paie RH.

SECTEUR PUBLIC

Cegid Public est la société du Groupe spécialisée sur le marché du secteur public, et en particulier des collectivités locales, territoriales, des établissements publics, des services départementaux d'incendie et de secours et des centres de gestion. Cegid Public, qui dispose d'offres adaptées à toutes les tailles d'organisation, a concentré ses investissements sur trois domaines d'expertise métier : gestion des Ressources Humaines, Finances et la gestion Citoyen. Ces expertises sont toutes disponibles en mode On Premise et en SaaS.

En 2012, Cegid Public s'est inscrit dans la politique d'innovation menée par le Groupe en lançant la première offre Portail 100 % SaaS à destination des collectivités locales de très petites tailles, Cegid Public Channel.

Yourcegid RH Secteur Public (Gestion des Ressources Humaines)

En 2012, les investissements ont porté sur 3 axes majeurs :

- la prise en compte des modifications réglementaires relatives aux traitements des données sociales de la N4DS pour les différentes gammes RH,
- l'enrichissement fonctionnel de la nouvelle génération Web des applications, principalement porté sur le pilotage RH des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics. S'appuyant sur une suite logicielle intégrée de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC), les acteurs du secteur public pourront ainsi piloter la chaîne complète de métiers au sein de leur structure : organisation et suivi du recrutement et de la mobilité interne, gestion des postes et des compétences, évaluation des agents des collectivités avec le nouveau module « Talents », préparation et suivi des plans de formation, et pilotage budgétaire des effectifs,
- la mise à disposition, pour la gamme dédiée aux centres de gestion, d'un portail RH permettant une communication optimisée et dématérialisée des échanges entre le centre de gestion et les mairies adhérentes.

Yourcegid GF Secteur Public (Gestion financière)

Cegid Public a continué à faire évoluer sa nouvelle gamme 100 % Web conçue pour répondre aux besoins des Établissements Publics et Organismes de Protection Sociale. Cette application permet à une direction comptable publique intégrée, de traiter l'ensemble de ses opérations : comptabilité générale et analytique, gestion des encaissements et des règlements, production des documents réglementaires (Compte Financier, infocentre DGCP...). Avec des fonctionnalités spécifiques de

consolidation et de centralisation comptable, Yourcegid GF Secteur Public répond aux besoins des organisations en réseau national.

Poursuivant ses investissements dans le domaine de la dématérialisation des échanges de données comptables, Cegid Public a été agréé par le pôle Helios du Ministère des Finances, en obtenant l'homologation PES V2 (Protocole d'échange standard) avec sa version Yourcegid GF Secteur Public/Collectivités territoriales.

Cegid Public a maintenu ses investissements techniques et fonctionnels dans ses offres RH et Finances en mode SaaS qui équipent déjà plus de 350 Collectivités et Établissements Publics.

Yourcegid Secteur Public Channel



Véritable innovation technologique, cette offre 100 % SaaS à destination des collectivités concentre tout le savoir-faire de Cegid en matière de solutions On line et toute l'expertise métier de Cegid Public. Cette offre s'adresse aux collectivités locales devant répondre à des exigences aussi diverses que la gestion de leurs budgets, la paie et les ressources humaines, le citoyen, la facturation mais aussi la prévention des risques et l'évolution de la réglementation. La Collectivité avec Yourcegid Secteur Public Channel gère ses missions au travers d'indicateurs de pilotage et d'alertes, et propose à l'utilisateur un bouquet d'offres qui accompagne son quotidien au travers de Compagnons applicatifs. C'est un concept novateur, simple et fluide qui guide vers un meilleur service l'utilisateur de la gestion financière, la paie et les ressources humaines, l'état civil, les élections, le cimetière, l'appel citoyen, la facturation de l'eau, les ordures ménagères, les activités multiservices...

DOMAINES FONCTIONNELS

Ressources Humaines

Nouveautés et innovations majeures

Cegid permet aux Directions des Ressources Humaines de répondre aux nouveaux enjeux RH et de produire dans les délais des services fiables avec une forte contribution pour l'entreprise.

Les évolutions de l'offre sont priorisés sur 3 grands axes majeurs :

- la performance des processus de gestion RH via la dématérialisation et la dimension collaborative des systèmes d'information,
- la mesure et le pilotage des politiques RH via des indicateurs de performance, partagés par tous,
- l'agilité des systèmes d'information RH via la généralisation du SaaS et l'adoption de solution de mobilité.

L'année 2013 sera également riche en évolutions légales déclaratives avec l'adoption progressive de la DSN (déclaration sociale nominative) qui va transformer et simplifier en profondeur, d'ici 3 ans, les pratiques administratives des services RH.

Fiscalité

Fort d'une expérience de 30 ans de campagnes fiscales, l'offre Yourcegid Fiscalité destinée aux professionnels de la comptabilité et de la fiscalité, permet aux entreprises de toutes tailles de répondre à leurs obligations déclaratives de façon simple et sécurisée. La solution Yourcegid Fiscalité peut être utilisée en mode licence et administrée directement par l'entreprise ou utilisée en mode SaaS et administrée par les équipes spécialisées de Cegid.

Solution totalement intégrée et modulable, comprenant liasses fiscales, états financiers et plaquette, déclarations (TVA, CET, CVAE, TVS, IFU, DAS2...), télépaiement IS et CVAE, portail déclaratif (Etafi.fr), archivage et reporting, Yourcegid Fiscalité couvre aussi bien les besoins des PME et filiales de groupe que ceux plus spécifiques des groupes DGE en matière de consolidation de TVA, d'états préparatoires pour l'intégration fiscale et, plus généralement, leurs besoins en termes de communication, de prévision, de contrôle, et de pilotage.

Des fonctions de reprises des données et des historiques permettent aux clients équipés des gammes Etafi Decisiv, Profin et Editaxe de migrer vers l'offre Yourcegid fiscalité (Yourcegid Etafi et Yourcegid Taxes) sans ressaisie et avec la garantie d'accéder à leurs déclarations fiscales antérieures depuis la nouvelle plate-forme fiscale.

L'offre Yourcegid Etafi a été adaptée aux spécificités des mutuelles et des institutions de prévoyance pour permettre à celles-ci de répondre à leurs nouvelles obligations fiscales.

Consolidation

Yourcegid Consolidation disponible en mode SaaS

Yourcegid Consolidation en mode SaaS permet plus de flexibilité et un usage à la demande.

Le fonctionnel de l'application a été enrichi pour plus d'efficacité, de traçabilité et une maîtrise complète du processus de consolidation statutaire avec notamment :

- un workflow regroupant les étapes de consolidation et les contrôles de réalisation et de conformité,
- une piste d'audit facilitant les travaux de justification du passage des comptes sociaux aux comptes consolidés,
- un tableau de bord entièrement paramétrable,
- une bibliothèque d'éditions prêtes à la publication et personnalisables.

Par ailleurs, des travaux ont été engagés pour ouvrir plus largement l'application aux besoins de la consolidation de gestion. Ils seront livrés avec la version mise sur le marché dès le début de l'année 2013.

Ressources humaines et développement durable

UNE DÉMARCHE SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cegid a, depuis de nombreuses années, une ambition portée par un double projet économique et social. L'évolution accélérée de l'activité et des technologies renforce encore la conduite d'une mutation permanente des compétences existantes pour répondre de manière efficiente aux attentes de ses clients.

Pour répondre à ces enjeux, il est indispensable de disposer de ressources humaines dotées des qualités nécessaires en termes d'innovation, de compétences, de performance et de sens du client.

Pour cela, Cegid s'attache à travers sa politique de ressources humaines à :

- assurer une gestion dynamique des compétences de l'ensemble de ses collaborateurs, par la promotion de l'agilité et la mobilité professionnelle,
- développer une politique d'emploi durable privilégiant la richesse de la diversité,
- favoriser la culture de l'engagement,
- aménager la qualité de vie au travail de ses collaborateurs,
- assurer un niveau de dialogue social le plus élevé possible favorisant l'engagement sociétal des collaborateurs.

C'est par la déclinaison opérationnelle de ces objectifs, et dans un souci d'intégration permanente du Groupe dans son environnement, que celui-ci assurera la réussite de son développement durable.

L'engagement environnemental fera l'objet d'un compte-rendu précis sur les actions engagées par le groupe Cegid, toutefois faiblement concerné par ce thème, l'entreprise n'étant pas « polluante ».

ASSURER UNE GESTION DYNAMIQUE DES COMPÉTENCES, PROMOUVOIR L'AGILITÉ ET LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

L'ajustement nécessaire à l'évolution du marché et aux besoins de nos clients nécessite un dispositif performant de développement personnel et professionnel des collaborateurs. Une politique de formation offensive allée à une gestion pointue des compétences est mise en place, afin de promouvoir l'agilité et la mobilité professionnelle des collaborateurs.



Cartographie des ressources humaines de Cegid

Évolution des effectifs du Groupe

Les effectifs des différentes sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe se répartissent de la manière suivante :

Effectifs inscrits au 31 décembre	2012	2011	2010
France	2 057	2 139	2 039
Cegid ⁽¹⁾	1 709	1 784	1 761
Quadratus	171	159	150
Cegid Public ⁽²⁾	157	185	121
Informatique et Communications ⁽⁵⁾	5	5	5
Axeteam ⁽¹⁾			2
21S Ingénierie ⁽⁴⁾		6	
TDA International	15		
International	83	53	38
Espagne	9	9	8
Royaume-Uni	11	10	11
Italie	6	7	
Portugal	15		
États-Unis	5	5	3
Chine	17	15	10
Île Maurice	9	7	
Tunisie	11		
TOTAL	2 140	2 192	2 077
Cemagid ⁽³⁾	15	13	22

⁽¹⁾ L'effectif de Cegid SA comprend l'effectif de la société InnovAdhoc intégrée dans le Groupe au 1^{er} mars 2011, et ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de Cegid SA à la même date, ainsi que l'effectif d'Axeteam, ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de Cegid SA au 31 décembre 2011.

⁽²⁾ La société Civitas a pris la dénomination Cegid Public le 26 avril 2011. L'effectif de Cegid Public comprend l'effectif de la société ex Civitas et des sociétés du Groupe Visa.

⁽³⁾ Cemagid, détenue à 50 % par Cegid SA dans le cadre d'une joint-venture (Cegid/Groupama - Gan Assurances) depuis le 1^{er} janvier 2009 est une société mise en équivalence.

⁽⁴⁾ L'effectif de 21S a été transféré à Quadratus, 21S ayant donné son fonds en location gérance à cette dernière au 1^{er} janvier 2012.

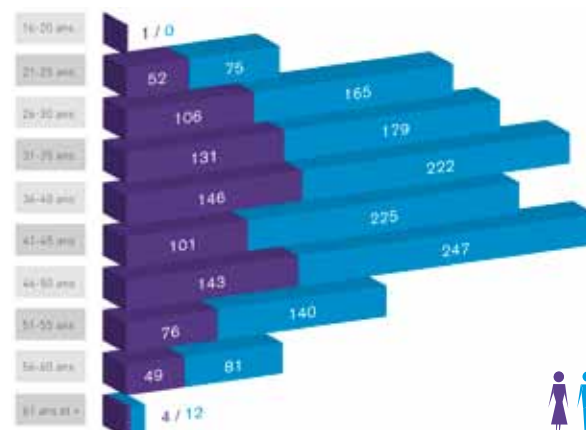
⁽⁵⁾ La cession d'Informatique et Communications est intervenue en janvier 2013.

L'effectif moyen des sociétés consolidées, fort de 20 nationalités différentes, s'est élevé en 2012 à 2 151 collaborateurs et collaboratrices (2 154 en 2011, 2 047 en 2010).

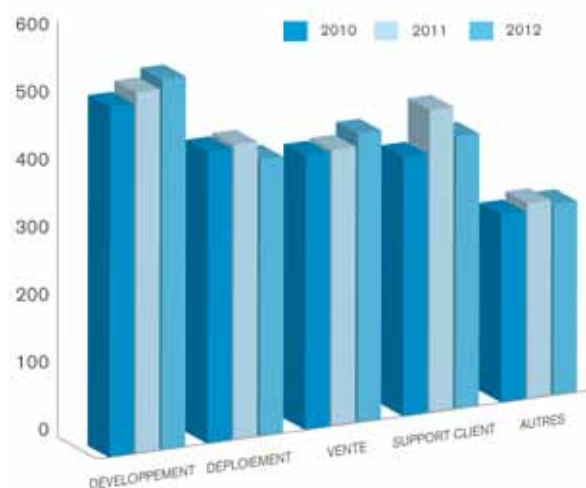
Démographie 2012

L'ancienneté moyenne est de 11 ans (10 en 2011) et l'âge moyen est de 41 ans (40 ans en 2011) pour les collaborateurs présents au 31 décembre 2012.

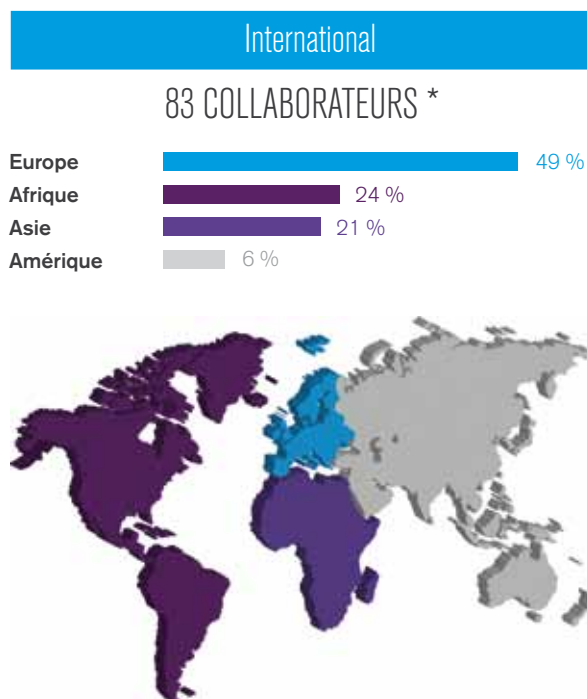
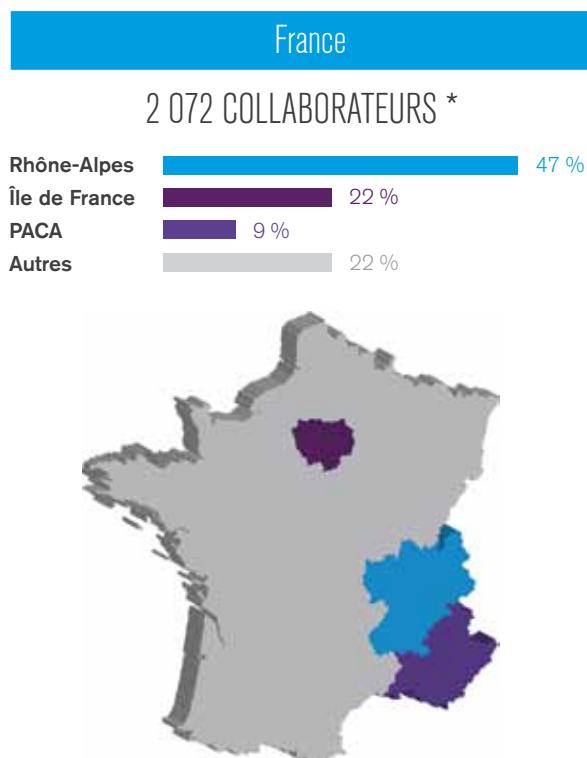
Répartition des collaborateurs par tranche d'âge et sexe (au 31 décembre 2012)



Évolution de la répartition des collaborateurs par métier (au 31 décembre de chaque année)



Positionnement des effectifs par zone géographique - France et International



* Au 31 décembre 2012.

Un effort soutenu en faveur du développement des compétences

Les mutations technologiques et d'usage des produits transforment profondément les conditions d'exercice des différents métiers du Groupe. Accompagner le besoin de développement des compétences qui en résulte est un enjeu clé.

Pour mieux répondre aux impératifs de l'entreprise et aux attentes des collaborateurs, la mise en œuvre de référentiels et du recensement des compétences clés des collaborateurs a été amplifiée au cours de l'année 2012.

L'utilisation progressive de ce recensement par le management, une structuration des compétences par métiers, et la mise à disposition de ces éléments à l'ensemble des collaborateurs doivent permettre de promouvoir le développement des compétences.

Une vision claire des compétences existantes offre aussi l'opportunité de mieux identifier les potentiels d'aujourd'hui et de demain. Le programme de gestion des potentiels « Envol » s'est ainsi élargi à des profils plus diversifiés (Support Client, Développement et Fonctions Support), garantissant une nouvelle dynamique, créatrice d'innovation et de performance pour les années à venir.

Accompagner par la formation

Dans la suite de la création de l'École des Ventes en 2011, le Groupe a poursuivi, au sein de Cegid Institute, le développement de ses Écoles internes pour les métiers du Déploiement, du Marketing, du Support Client et du Développement.

Les socles communs de connaissances et de savoir-faire professionnels sont désormais opérationnels, en phase avec les référentiels de compétences attendus. Ils se traduisent par des parcours de formation « Métiers » à l'issue desquels des certifications propres au Groupe valident l'acquisition des connaissances.

Ces parcours, ajustés chaque année, s'intègrent dans les orientations stratégiques du Groupe, visant à améliorer le service client :

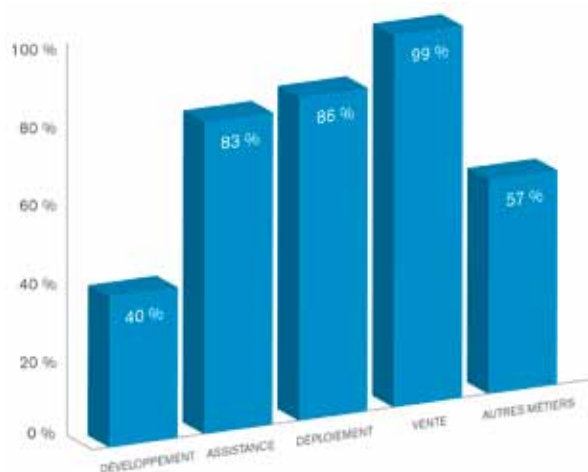
- vente,
- SaaS, Cloud,
- nouvelles technologies de développement,
- méthodologie d'implémentation,
- international.

Les années à venir verront ces dispositifs se pérenniser et entrer dans un rythme récurrent, autant pour les collaborateurs qui intègrent Cegid, que pour accompagner les mobilités internes liées aux évolutions professionnelles nécessaires à l'activité. Ces différents dispositifs permettent d'assurer un socle de compétences et de pratiques communes, et ce, dans des délais et des coûts maîtrisés.

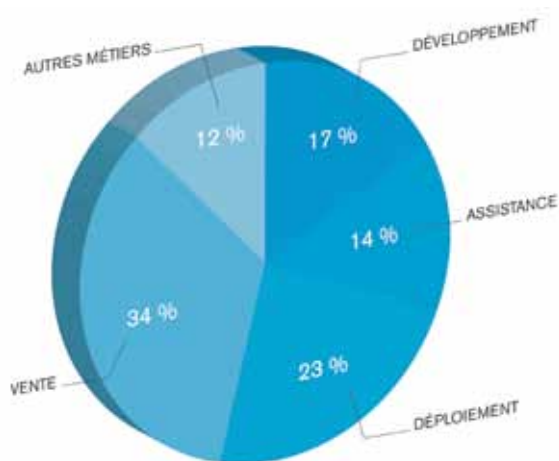
En 2012, l'investissement en formation a concerné 5 271 participants, pour un total de 6 523 jours soit 45 661 heures pour l'ensemble du Groupe, et un coût total de 3 055 K€.

En agissant efficacement, et de façon durable, sur le développement des compétences et la formation de ses collaborateurs, le Groupe leur permet de disposer d'un niveau de connaissances optimum, en relation avec les exigences pointues du secteur du numérique et favorise ainsi leur employabilité.

Taux de formation par métier



Investissement de formation par métier



Promouvoir l'agilité et la mobilité

Face à des enjeux majeurs d'adaptation permanente des activités, des métiers et des besoins des clients, la mobilité professionnelle des collaborateurs représente un gage déterminant de performance.

Pour encourager cette mobilité, qu'elle soit professionnelle ou géographique, le Groupe a mis en œuvre, ces dernières années, une politique d'accompagnement.

Ces éléments ont été complétés en 2012 par différentes opérations et actions destinées à mieux faire connaître la diversité des métiers existants. L'organisation de forums « mobilité » a facilité l'échange direct entre collaborateurs de métiers différents. La mise à disposition d'une charte « mobilité », ainsi qu'une sensibilisation plus forte des managers et des collaborateurs à ce thème, permettent de dynamiser l'approche de la mobilité au sein du Groupe et de la promouvoir, à l'avantage des collaborateurs et de la dynamique d'entreprise.

Au cours de l'année 2012, plus de 6 % des collaborateurs ont saisi des opportunités professionnelles au sein du Groupe et ont été accompagnés afin d'assurer leur réussite professionnelle et personnelle.

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'EMPLOI DURABLE, PRIVILÉGIANT LA RICHESSE DE LA DIVERSITÉ

La politique de ressources humaines du Groupe est d'assurer la pérennité de l'entreprise en associant les principes de performance économique et sociale.

Le Groupe développe une politique d'emploi raisonnée et durable, favorisant la compétence et la diversité des effectifs, génératrice de richesses dans l'entreprise.

En 2012, l'acquisition de compétences dans le domaine des nouvelles technologies et de l'innovation, et l'intégration de profils à dimension internationale afin de soutenir le développement du Groupe sur ces deux axes stratégiques ont été des priorités.

Le Groupe a également poursuivi sa politique de recrutement à destination des fonctions commerciales au cours de l'année 2012. Les profils commerciaux ont représenté 42 % des recrutements en CDI.

En 2012, le Groupe a procédé à 278 embauches, soit 170 en CDI et 108 en CDD (324 embauches en 2011, 167 en CDI et 157 en CDD).

Les collaborateurs de moins de 30 ans représentent 79 embauches, soit 46 % des recrutements en CDI.

Temps partiel - Organisation du temps de travail - Heures supplémentaires et sous-traitance

Le Groupe dispose de 224 collaborateurs à temps partiel choisi, soit 10,4 % des effectifs. Ce mode d'organisation du travail répond aux souhaits des collaborateurs, aussi bien durant une période déterminée (congrés parentaux), qu'indéterminée et participe aux attentes de ceux-ci en termes d'équilibre vie privée/vie professionnelle. L'accord sur l'égalité professionnelle participe directement à ce choix de mode d'organisation du temps de travail.

La mise en œuvre du statut collectif s'organise sur la base des dispositions réglementaires et conventionnelles existantes au travers, notamment, de déclaratifs horaires, de contrepartie aux temps de déplacement, de jours RTT ou d'horaires collectifs, à l'exception des cadres dirigeants.

Le dispositif arrêté prend en considération les impératifs de chaque activité et la contrepartie effective en termes de réduction du temps de travail en distinguant notamment les activités particulières (Déploiement et Support Client).



En 2012, le nombre d'heures travaillées a été de 3 543 593. Un total de 3 265 heures supplémentaires a été rémunéré en 2012 (3 340 en 2011) correspondant principalement à la saisonnalité de l'activité Support Client et aux pointes d'activité de la fin d'année.

L'absentéisme représente 28 359 jours en 2012 (66 % pour maladie, 4 % pour accident du travail et de trajet, 21 % pour maternité, paternité et adoption, etc.).

La politique de prévention du Groupe fait l'objet de plans revus régulièrement, étant précisé qu'il n'existe pas de risque propre aux différents métiers exercés. Toutefois, au regard de l'activité itinérante de certaines populations de collaborateurs (581 itinérants au 31 décembre 2012), une attention particulière est portée sur le risque routier à travers une politique régulière de sensibilisation.

En 2012, 25 arrêts de travail pour accident de trajet ont représenté 523 jours (21 arrêts de travail, soit 568 jours en 2011).

Le taux de fréquence des accidents de travail est de 12,4 et le taux de gravité est de 0,3.

Concernant le recours à la sous-traitance, celui-ci bénéficie, tout comme les effectifs du Groupe, d'une politique de gestion raisonnée et durable, même si elle doit, bien entendu, s'adapter aux fluctuations de l'activité, dans un contexte de recentrage de celle-ci sur des activités stratégiques d'édition.

Assurer l'égalité des chances



Convaincu que les actions de promotion de la diversité sont facteurs de performance et de richesse professionnelle et favorisent l'implication de l'entreprise dans son environnement, le Groupe poursuit la mise en œuvre d'une politique volontariste en faveur de la diversité dans tous ses champs d'intervention et notamment au niveau du recrutement.

Dans ce cadre, les équipes en charge du recrutement sont orientées vers des pratiques visant à combattre les discriminations quelle qu'en soit la nature et garantissant une égalité de traitement.

« Jeunes, vieux, noir, blanc, homme, femme, handicapé », pour Cegid, seule la compétence fait la différence.

Égalité professionnelle



Précurseur dans son domaine d'activité, Cegid a, dès 2007, mis en place un dispositif dédié à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Celui-ci a permis de développer des actions dans les domaines de l'embauche (communication de la politique de recrutement en matière de mixité, traitement équitable des candidatures reçues avec 102 femmes recrutées en 2012), de la formation professionnelle (équilibre des actions de formation entre femmes et hommes), de la rémunération, de l'évolution professionnelle (79 femmes occupent aujourd'hui un poste de Manager), mais également de la parentalité (93 collaborateurs bénéficient d'un aménagement de leur temps de travail).

Au 31 décembre 2012, les femmes représentent 38 % des effectifs. (soit 809 femmes) contre 62 % pour les hommes (soit 1 346 hommes).

La proportion de femmes dans les recrutements réalisés est quasi identique à leur représentation dans l'entreprise, 37 % des recrutements concernant des femmes.

Handicap



Depuis plusieurs années, le Groupe mène une politique volontariste et durable en faveur de l'emploi et de l'insertion des travailleurs handicapés. Un premier accord d'entreprise, portant sur l'emploi des personnes handicapées, a été signé en 2009 et a favorisé l'embauche de 19 collaborateurs en situation de handicap. L'année 2012 a vu le renouvellement de cet accord triennal, qui permettra au Groupe de poursuivre une action durable sur ce sujet.

Afin de dynamiser son action, le Groupe s'est associé à de nombreux événements régionaux et nationaux, notamment durant la semaine du handicap.

En parallèle, un important programme de communication et de sensibilisation a été mis en place fin 2011 à travers la création d'Andy, la mascotte de Cegid porteuse du message autour du handicap. Cette opération a permis de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et de les rendre acteurs par la création d'une bande dessinée, qui conte les aventures d'Audrey, jeune professionnelle, porteuse d'un handicap, recrutée chez Cegid. À travers six saynètes, Cegid a raconté l'intégration d'Audrey chez Cegid et l'ensemble des accompagnements proposés par le Groupe. Ainsi, la mission handicap a diffusé pendant six semaines, six messages autour du recrutement, du management, de la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), du maintien dans l'emploi, du recours au milieu protégé et adapté et de la formation.

Cegid encourage également ses collaborateurs à s'engager en faveur de projets d'intérêt général. Ainsi, cette année, une dizaine de collaborateurs s'est associée à « IMS-Entreprendre pour la Cité » dans des actions concrètes de solidarité dont l'objectif était de recenser les lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite et d'accompagner des personnes malvoyantes dans la découverte tactile du théâtre des Célestins de Lyon.

Carrières confirmées

Même si la question de l'âge n'a jamais été un sujet pour Cegid, qui privilégie la compétence de ses collaborateurs, le Groupe déploie un programme qui se décline autour de l'information et l'accompagnement des collaborateurs de plus de 45 ans.

Un rendez-vous « Carrière Confirmée » est ainsi proposé à chaque collaborateur ayant plus de 45 ans pour aborder la seconde partie de sa carrière et l'accompagner dans la construction de son projet professionnel en privilégiant notamment la formation. Il permet de proposer à ces collaborateurs de participer à des actions de tutorat. Cet entretien est également l'occasion de parler d'aménagement d'horaire et/ou de préparation à la retraite.

Cegid Éducation, un pari sur l'avenir



Maîtriser les solutions de gestion, c'est une question de bonne éducation

Dans le cadre de son programme Cegid Éducation (créé en 2004, plus de 1 000 établissements bénéficiaires et plus de 50 000 étudiants formés chaque année), le Groupe a poursuivi son engagement visant à participer à l'amélioration de l'employabilité des jeunes.

En 2012, Cegid a créé, en partenariat avec l'IAE Lyon, un cursus spécifique centré sur les Systèmes d'Information pour le Manager (SIMA) offrant une double compétence en gestion et en informatique. Depuis 2012, il est également proposé en formation continue.

Jean-Michel Aulas, Président du groupe Cegid, a d'ailleurs participé, en qualité de parrain officiel de la promotion 2012, à la remise des diplômes des Masters de l'IAE Lyon, entité de l'université Jean Moulin Lyon 3, qui forme depuis plus de 50 ans les futurs cadres dans le management.

La formation SIMA utilise différents modules de la solution Yourcegid et apporte aux étudiants les compétences nécessaires pour participer au pilotage ou à la maîtrise d'ouvrage (comité d'utilisateurs finaux) d'un projet en Système Informatique de Gestion (SIG).

Enfin, Cegid a participé, en qualité de partenaire Gold, au Colloque International de l'Université à l'Ère du Numérique (CIUEN*) qui s'est déroulé conjointement à la 21^{ème} conférence mondiale du web en avril 2012 à Lyon.

*CIUEN - Colloque International de l'Université à l'Ère du Numérique, créé en 2006 à l'initiative du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. <http://ciuen2012.org/>

FAVORISER LA CULTURE DE L'ENGAGEMENT

Par le maintien d'une politique RH durable et pérenne, le Groupe s'engage auprès de ses collaborateurs. Les collaborateurs, quant à eux, riches d'un fort sentiment d'appartenance, s'engagent par la production d'un travail de qualité, vis-à-vis de l'entreprise et de ses clients.

Évolution du nombre de collaborateurs par nature de contrat

Avec 95 % de ses collaborateurs en CDI, le Groupe a, depuis son origine, assuré un développement raisonné de ses ressources humaines. Réalisés sur le moyen et long terme, les recrutements sont effectués pour répondre à un besoin durable et ne sauraient en aucun cas être assimilés à des variables d'ajustements déstabilisantes pour les collaborateurs et le climat social de l'entreprise.

Dans cette démarche, les recrutements sont par principe réalisés en CDI et le recours au CDD est faible.

En 2012, le recours à des CDD a représenté 64 équivalents temps plein (contre 58 en 2011). Ceux-ci ont eu pour mission de couvrir la saisonnalité habituelle générée par la période fiscale, ainsi l'activité ponctuelle liée au lancement de la N4DS en 2012.

18 collaborateurs recrutés en CDD en 2012 ont vu leur CDD transformé en CDI.

L'intérim a représenté 157 jours travaillés en 2012 contre 1 043 jours en 2011.

L'évolution des effectifs correspond à l'adaptation des ressources aux engagements clients et au renforcement du développement de leur satisfaction.

En 2012, le taux de démission est de 6,9 % et le taux de licenciement de 3,5 %, en légère augmentation par rapport à 2011.

Un système de rémunération adapté à la performance

Au cours de l'année 2012, le système de rémunération variable des managers et des collaborateurs dont la mission professionnelle a une influence significative sur l'activité, a fait l'objet d'une évolution, afin d'allier, dans



un contexte de crise, compétitivité et rigueur. Ainsi, en cohérence avec le niveau de performance, la politique de rémunération du Groupe assure une plus grande cohérence entre les rémunérations versées et l'atteinte des objectifs déterminés.

Conforme aux principes qui ont participé à sa construction, cette politique de rémunération est régulièrement repensée et comparée aux pratiques du marché afin de maintenir la motivation des collaborateurs et la compétitivité.

Ainsi, le Groupe se dote d'un système de rémunération adapté à ses métiers permettant d'ajuster performance individuelle et globale, tout en répondant aux objectifs économiques du Groupe.

L'évolution de la masse salariale brute consolidée est la suivante (en M€) :



Le Groupe a ainsi complété en 2012, l'analyse des modèles de rémunération en simplifiant ces derniers et en ajustant leur sensibilité à la performance afin de s'inscrire dans une gestion optimisée de sa masse salariale.

Partage des fruits de la croissance

Dans une période de forte perturbation économique, il est déterminant d'assurer un dispositif pertinent de redistribution de la performance. C'est ainsi que le Groupe a mis en œuvre, outre les mesures obligatoires, des dispositifs favorisant l'épargne volontaire ou facultative sous la forme d'intéressement qui sont régulièrement ajustés afin de favoriser l'implication des collaborateurs dans le développement du Groupe.

En 2012, il a été versé, au titre de l'intéressement, 2,0 M€ (1,1 M€ en 2011) et une participation de 1,7 M€ (0,7 M€ en 2011).

En matière d'épargne salariale, le montant de l'abondement brut s'élève à 0,54 M€ (0,55 M€ en 2011).

L'accord d'intéressement arrivant à échéance, la société Cegid a intégré dans son nouvel accord un critère de « satisfaction client » qui permet d'associer les collaborateurs au développement de la performance de l'entreprise.

En 2012, la société Quadratus a poursuivi une redistribution très significative des fruits de sa croissance et a renouvelé un dispositif d'intéressement s'inscrivant toujours dans un système de partage de la performance de l'entreprise.

Au titre des œuvres sociales, les dépenses en matière de restauration (titres restaurants), de régime de prévoyance et de dotation aux instances représentatives du personnel représentent, en 2012, 4,8 M€ (hors filiales étrangères).

L'ensemble de ces éléments de rémunération complémentaire s'élève à 7,9 M€, soit 8,5 % de la masse salariale brute (en 2011, respectivement 9,5 M€ et 10 %).

Enfin, la rémunération du travail et de la performance est complétée par des dispositifs d'actionnariat salarié qui, associés aux dispositifs d'intéressement collectif, de prévoyance et de préparation à la retraite, traduisent une vision responsable de la relation de travail dans la durée.

QUAND LES COLLABORATEURS S'ENGAGENT ENVERS LEURS CLIENTS

Customer Power

Pour faire face à un environnement en perpétuelle évolution, à l'approche multicanale, aux nouvelles formes de consommation (Cloud...) et aux changements de comportement des clients, Cegid a lancé Customer Power. Ce programme interne qui comprend de nombreuses animations (blogs - conférences - échanges clients/partenaires...), vise à faire partager à tous les collaborateurs la même vision stratégique de la relation client en les incitant à se mobiliser autour d'une attitude commune. Axé sur la convivialité et les échanges, Customer Power favorise l'esprit d'initiative et la création d'échanges entre tous avec pour objectif la satisfaction client dans un cadre privilégiant la fidélisation et la performance.

Centré sur le principe « l'employé d'abord, le client ensuite* » Customer Power est un programme de management participatif qui s'attache à mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour des valeurs client clés que sont l'écoute, le partage et le professionnalisme. À travers une dynamique ludique, il vise à faire évoluer les pratiques en agissant simultanément dans 5 domaines : la culture d'entreprise, la mesure de la satisfaction client, les compétences des collaborateurs, les outils communicants du poste collaborateur et, enfin, l'environnement de travail.

L'Association Française de la Relation Client (AFRC) a décerné à Cegid, pour ce programme, la Palme Relation Client 2012, catégorie Innovation RH/RSE.

*traduction du livre « Employees first, Customers second » de Vineet Nayar sur le thème de la Relation Client

AMÉNAGER LA QUALITÉ DE VIE DE SES COLLABORATEURS AU TRAVAIL

Projet « Kiffe ta Boîte »



Cegid a poursuivi le projet d'entreprise « Kiffe ta boîte », initié en 2011, qui vise à associer le confort des collaborateurs et collaboratrices, à la qualité du service client, l'ouverture aux partenaires et la performance.

En 2012, ce programme a été étendu aux sites de Toulouse et Orléans.

Ce projet est l'illustration de la nouvelle dimension que Cegid souhaite donner à sa relation client. C'est également l'occasion de poursuivre la démarche de proximité géographique avec les clients mise en œuvre depuis sa création et de participer, ainsi, à la dynamique du tissu économique régional.

La protection de la santé des collaborateurs

Le Groupe a, depuis longtemps, mis en œuvre une politique de santé au travail au-delà de la simple conformité à l'évolution des législations. Cette démarche s'inscrit dans un double dispositif de prévention et de sensibilisation.

En 2012, Cegid a poursuivi les actions engagées depuis 2009 dans le domaine de la prévention des risques psychosociaux. Ainsi, outre le prolongement des collaborations engagées avec les CHSCT, le management et les services de santé au travail, les sauveteurs secouristes du travail présents sur de très nombreux sites ont eux aussi été sensibilisés au rôle qu'ils pouvaient jouer en matière de prévention.

ASSURER UN NIVEAU DE DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ FAVORISANT L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DES COLLABORATEURS

Un environnement de dialogue social pérenne

La compréhension des enjeux d'évolution et de transformation permanente des activités impose de disposer d'un dialogue social fondé sur le respect et la transparence. Cette pratique constitue un des socles de fonctionnement du Groupe qui allie performance sociale et économique. Ainsi, les représentants du personnel doivent être des acteurs à part entière devant accompagner le développement de la structure. Engagée depuis plusieurs années, la dynamique de construction et d'échanges s'est poursuivie en 2012, tant en termes de maintien d'un socle social riche (renouvellement des accords d'intéressement et relatif à l'emploi des travailleurs handicapés), que de suivi des dispositifs sociaux déjà existants.

En effet, une attention particulière est portée à la bonne réalisation des engagements définis par les partenaires sociaux, afin qu'ils constituent des mesures concrètes pour les collaborateurs et un réel atout pour l'entreprise.

Une communication en ligne avec les actions réalisées

Dans le cadre de ses actions engagées depuis plusieurs années en matière de diversité, Cegid a lancé, au cours du second semestre, une campagne de communication interne destinée à mobiliser l'ensemble de ses collaborateurs et collaboratrices autour de la question de la diversité en entreprise sous toutes ses formes (égalité femmes/hommes, insertion, handicap).



Appuyée sur l'ensemble des accords d'entreprises signés, cette campagne est le reflet du dialogue permanent avec les collaborateurs et représentants du personnel. Elle porte des messages forts et traduit en actions les pratiques menées par l'entreprise depuis plusieurs années en matière de politique RH.

« Une personne = une personne »,

« Une carrière = des carrières »,

« Une femme = un homme »,

« Des convictions = des actions ».

Le parti-pris d'afficher aussi clairement les engagements sociétaux de Cegid exprime la volonté réelle du Groupe d'agir sur les mentalités, tant au sein de l'entreprise sur l'ensemble des sites du Groupe, en France et à l'international, qu'à l'extérieur. Dévoiler ces messages, c'est aussi témoigner des actions d'un grand nombre de collaborateurs impliqués dans les actions sociétales portées par Cegid.

Une entreprise et des collaborateurs qui s'engagent

Depuis sa création, le Groupe combat les discriminations de quelques natures qu'elles soient, et désire plus que tout prôner la diversité, pour la simple et bonne raison que diversité égale richesse et multiplication des compétences. Cette conviction est appliquée au sein même du Groupe, par la signature des accords d'entreprises. Pour autant, son engagement en faveur de la diversité ne s'arrête pas aux frontières de l'entreprise mais s'étend à son environnement social et culturel. Cegid est partenaire de différentes associations et s'investit à la fois en tant qu'entité mais aussi grâce à l'implication de l'ensemble de ses collaborateurs pour l'insertion professionnelle, l'éducation ou encore la santé.

Insertion professionnelle et éducation

Cegid s'implique dans différentes actions d'insertion, d'éducation et de soutien, notamment avec « Sport dans la Ville », également soutenue par OL Fondation. Sport dans la Ville a pour but premier de guider les jeunes sur les chemins de la formation en favorisant, par le sport, leur insertion sociale et professionnelle. Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs programmes sont développés, chacun répondant à un besoin particulier : Job dans la Ville, Entrepreneurs dans la ville, L dans la ville, etc.

Au-delà d'un simple partenariat financier, l'action menée avec Sport dans la ville est une véritable expérience humaine, enrichissante et solidaire. Depuis le début de cette collaboration, les CegidPeople témoignent leur enthousiasme pour cette cause en s'investissant en tant que parrains. Cette année encore, une quinzaine de collaborateurs s'est associée au programme de parrainage de Sport dans la Ville en accompagnant un jeune sur le chemin de l'insertion.

Afin de promouvoir l'égalité femmes-hommes, Cegid s'associe au programme Déployons nos Elles, piloté par l'association IMS-Entreprendre pour la Cité, qui a pour objectif de faire évoluer la perception des jeunes, concernant des métiers que les femmes et les hommes peuvent exercer sans distinction de compétences. En juin 2012, 29 collégiens ont ainsi pu rencontrer, plusieurs collaborateurs issus des métiers de la Qualité et du Développement. Ces derniers se sont montrés particulièrement investis et à l'écoute, permettant aux élèves de découvrir pour la première fois le monde de l'entreprise et les métiers Cegid.

Rappelons également que le programme Cegid Éducation est sans doute l'engagement le plus ancien du Cegid, en faveur de la formation des jeunes générations aux technologies numériques professionnelles. De nombreux partenariats avec l'Éducation Nationale, l'enseignement supérieur et le monde de la formation professionnelle favorisent le rapprochement école/entreprise, condition indispensable pour assurer une meilleure employabilité des jeunes qui ont suivi ce programme.

La santé

Dans le domaine de la santé, l'année 2012 aura été marquée par le partenariat avec le Centre Léon Bérard, centre de recherche contre le cancer.



Le Centre Léon Bérard est, en région Rhône-Alpes, l'hôpital de référence spécialisé dans le traitement de personnes atteintes d'un cancer. Il propose, sur un seul site, une prise en charge multidimensionnelle de la personne pendant et après la maladie : depuis le diagnostic et les traitements jusqu'à son accompagnement social. 1 300 personnes, dont plus de 400 chercheurs, travaillent actuellement dans cet établissement hospitalo-universitaire, pôle de référence de cancérologie.

En s'engageant aux côtés de la lutte contre le cancer avec le Centre Léon Bérard, Cegid soutient une activité de recherche de pointe pour mettre à profit le bien-fondé, l'excellence et l'engagement durable, valeurs auxquelles le Groupe souhaite s'associer.

Le groupe Cegid a rejoint, au cours du premier trimestre, la campagne de collecte de fonds pour la recherche contre le cancer menée par le Centre en mettant en place un dispositif de soutien sur les deux prochaines années. Cegid effectuera un don annuel de 20 000 €, auquel s'ajoutera un reversement de 6 € pour chaque commande passée sur son site de vente en ligne www.egidstore.com.

Outre un support financier apporté par le Groupe, deux opérations d'information sur la prévention du cancer ont été organisées au sein du siège social, mobilisant les collaborateurs eux aussi très sensibilisés à ce sujet.

Dans le domaine de la santé, Cegid a également apporté son soutien au Petit Monde, association dédiée au bien-être de l'enfant malade au cœur de l'hôpital Femme Mère Enfant de Bron.

DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Le groupe Cegid, entreprise du secteur des technologies de l'information, contribue au respect et à la préservation de l'environnement à travers ses offres et son mode de fonctionnement.

Les solutions du groupe Cegid, qui permettent de dématérialiser les échanges et de réduire les déplacements, participent directement à la diminution des impacts environnementaux liés à l'activité économique.

Ainsi, Cegid a fortement investi dans le développement des produits SaaS qui sont, en 2012, à la disposition de plus de 25 000 clients. Selon les estimations du Groupe, grâce à la mutualisation des serveurs réalisée dans ses locaux (en progression de presque 100 % par rapport à l'exercice précédent), l'adoption de ces solutions se traduirait, par une économie de 95 tonnes de CO₂ non émises par ses clients (en équivalent consommation électrique - KWhvs CO₂ publié par l'agence internationale de l'énergie).

Cette orientation stratégique requérant l'hébergement de serveurs, Cegid a repensé le suivi de sa consommation d'énergies électriques, ce qui a permis une réduction significative de la consommation énergétique des centres d'hébergement.

Cegid a également mis en place une politique de déplacement respectueuse de l'environnement : les salariés sont encouragés à utiliser les transports en commun, à limiter le nombre de leurs déplacements professionnels individuels au profit de l'utilisation des technologies de l'information, comme les vidéo conférences et les conférences téléphoniques.

Le Groupe a aussi opté pour des implantations locales, en région, permettant une proximité accrue avec ses clients et des déplacements réduits et favorise le développement de nouveaux usages écoresponsables à travers la dématérialisation des documents papiers (bulletin de paie, demande de recrutement, demande de contrat, validation des factures, etc.), le e-learning, etc.

Enfin, le groupe Cegid poursuit le renouvellement du parc automobile en privilégiant les véhicules à faible émission de CO₂.



Événements importants survenus depuis la fin de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu depuis la fin de l'exercice.

Évolution prévisible et perspectives

La stratégie développée au cours de ces dernières années, qui s'est traduite par des investissements à forte valeur ajoutée et un chiffre d'affaires Édition à plus forte récurrence, permet à Cegid de mieux s'adapter à un environnement économique très défavorable et de profiter d'un retour à une meilleure conjoncture grâce à :

- un positionnement d'éditeur de référence pour les solutions SaaS/On Demand dans un contexte de marché en forte croissance sur ces offres, qui se traduit par une progression importante du stock de contrats, dont les revenus seront reconnus dans le futur, renforçant la récurrence du chiffre d'affaires,
- une présence accrue dans le Cloud computing avec des partenariats stratégiques tels que IBM France avec qui Cegid a conclu un accord de mise à disposition d'une Infrastructure as a Service (IaaS) pour la création d'un Cloud privé Cegid, Orange Business Services (Yourcegid On Demand) et Microsoft,
- un portefeuille de contrats SaaS de 50 M€ en progression de 56 % et la montée en puissance des partenariats, permettant à Cegid de poursuivre sa politique de développement d'offres innovantes au service de nouveaux usages, sous l'appellation de « MOBICLO » qui associe la Mobilité (ex. Yourcegid Retail Mobile, nouvelle offre mobilité pour les enseignes du commerce spécialisé), la Business Intelligence (avec Yourcegid Intelligence, en partenariat avec la solution QlikView de QlikTech) et le CLOUD,
- une base installée de plus de 100 000 clients, dont 25 000 TPE connectées, qui procure à Cegid un niveau élevé de revenus récurrents (54 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2012),
- une approche spécialisée par métiers (Profession Comptable, Associations, Entrepreneurs et TPE, Industrie, Services et Négoces, Retail, Hôtels-Restaurants, Secteur Public) et domaines fonctionnels (Finance, Fiscalité, Performance Management, Ressources Humaines), se traduisant par une large répartition de son chiffre d'affaires sur ces expertises, et, selon les métiers, sur les entreprises de toutes tailles (TPE, PME et grandes entreprises et groupes),
- une présence à l'international dans le secteur du Retail, qui est progressivement étendue à des pays à fort potentiel (Brésil, Émirats Arabes Unis et Russie) et au domaine du Manufacturing,

- la mise en œuvre de plans d'actions visant à accompagner le processus de transformation orienté autour de la mutualisation des compétences et de la rationalisation des gammes de produits et services.

Facteurs de risque

Risque de taux

Au 31 décembre 2012, le groupe Cegid dispose de moyens de financement à moyen terme constitués de deux lignes de crédit syndiqué d'un montant total de 200 M€ :

- Un crédit syndiqué d'un montant actuel de 120 M€, conclu en juillet 2006, remboursable in fine au 30 juin 2013.
- Un crédit syndiqué, conclu en novembre 2010, remboursable in fine, d'un montant actuel de 80 M€ jusqu'au 30 juin 2013. Ce montant sera porté à 200 M€ jusqu'au 30 juin 2014 puis ramené à 170 M€ au 30 juin 2015 et à 140 M€ au 30 juin 2016. Une clause d'extension sera exercée et soumise à l'approbation des banques pour porter l'échéance finale au 30 juin 2017 pour un montant de 100 M€.

Ces lignes de crédit procurent au Groupe une capacité de tirage importante pour les années futures afin d'assurer le financement de ses investissements.

Elles portent intérêt au taux Euribor de la durée du tirage plus une marge.

Dans ce contexte, le Groupe est exposé à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

En 2012, Cegid Group a poursuivi sa politique de couverture de taux, en souscrivant à un contrat de swap contre Euribor 1 mois :

- Départ 31 janvier 2013, swap contrat Euribor 1 mois à 0,79 %, pour une durée de 4 ans, nominal de 20 M€ in fine,

Ce contrat de swap prendra le relais du contrat de type tunnel classique à prime nulle souscrit le 28 janvier 2011 pour une durée de 2 ans (Floor 0,90 %, Cap 2,28 %).

Le contrat ci-dessous de type tunnel classique est toujours en vigueur :

- Départ 30 juin 2011, Floor 1,30 %, Cap 3,325 %, pour une durée de 3 ans notionnel de 20 M€ in fine.

Ces couvertures d'un montant de 40 M€ représentent près de 60 % du montant utilisé (69 M€) au 31 décembre 2012.

La gestion quotidienne de la trésorerie du Groupe est assurée par la Direction Financière en utilisant un logiciel dédié interfacé avec le système d'information intégré. Un reporting hebdomadaire de la situation de la trésorerie est établi et permet de suivre l'évolution de l'endettement et de la trésorerie placée ainsi que la typologie des flux.

Renseignements concernant l'activité de l'émetteur

Rapport de gestion

Échéancier des actifs et passifs financiers au 31 décembre 2012

(En K€)	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Passifs financiers	2 503	69 224	
Actifs financiers	3 061		
Position nette	558	- 69 224	
Position nette après gestion*	558	- 69 224	

* (position à taux variable : - 68 866 milliers d'euros).

(En K€)	Montant	Taux	Échéance
dont dettes à un an au plus	2 503		
dont dettes à taux variables	2 503	Base Euribor	Court terme
dont dettes à + d'1 an et - de 5 ans	69 224		
dont dettes à taux variables	69 224	Base Euribor	Moyen terme
TOTAL	71 727		

Risque de change

Le Groupe est exposé de manière peu significative au risque de change qui est lié au financement de ses filiales internationales et aux paiements de certains de ses approvisionnements.

Risque sur actions

Les valeurs mobilières de placement dans les comptes consolidés sont exclusivement des OPCVM de trésorerie.

En dehors des participations dans des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation, le Groupe ne possède pas de participation d'un montant significatif.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, Cegid Group détient, au 31 décembre 2012, 496 143 actions, destinées à servir à hauteur de 400 000 actions les BAAR susceptibles d'être exercés, pour une valeur d'acquisition de 7,1 M€, 74 606 actions pour une valeur d'acquisition de 1,1 M€ et 16 629 actions, évaluées au cours de clôture à 15,30 €, au titre de l'animation du marché à travers un contrat de liquidité. (cf. page 179).

Risque lié à la cotation des actions de Cegid Group

La structure actuelle du capital social en page 50 n'est pas susceptible de présenter un risque d'offre publique sur les titres de la société Cegid Group.

Risque de liquidité

En novembre 2010, le Groupe a anticipé le refinancement de sa principale ligne d'endettement (crédit syndiqué signé en juillet 2006 d'un montant initial de 200 M€ arrivant à échéance en juin 2013) en signant une ligne de crédit syndiqué de 200 M€ auprès d'un syndicat bancaire identique à celui du précédent crédit composé de 8 banques coordonnées par CIC-Lyonnaise de Banque, la BECM et la Société Générale en qualité d'arrangeurs mandatés, les autres participants étant LCL, BNP Paribas, Banque Rhône-Alpes, Natixis et HSBC France.

Le groupe Cegid dispose ainsi d'un financement bancaire à moyen terme d'un montant total de 200 M€ jusqu'au 30 juin 2014, puis de 170 M€ jusqu'au 30 juin 2015, de 140 M€ jusqu'au 30 juin 2016 et de 100 M€ jusqu'au 30 juin 2017 si accord des banques sur cette extension.

Lignes de crédit confirmé en M€ jusqu'au	31/12/12	30/06/13	30/06/14
Autorisations de tirages	200	200	200
dont ligne de crédit 2006	120	120	
dont ligne de crédit 2010	80	80	200
dont tirages au 31/12/2012	69		

Lignes de crédit confirmé en M€ jusqu'au	30/06/15	30/06/16	30/06/17 (*)
Autorisations de tirages	170	140	100
dont ligne de crédit 2010	170	140	100

* si accord des banques sur extension.

Ces lignes de crédit procurent au Groupe une forte capacité de tirage pour les années futures afin d'assurer le financement de son exploitation et de ses investissements.

Il est précisé que le groupe Cegid a utilisé 69 M€ de sa capacité de tirage au 31 décembre 2012.

Ces contrats de crédit comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée et de covenants, notamment :

- exigibilité de plein droit en cas de liquidation judiciaire ou amiable,
- exigibilité facultative en cas de non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du ou des contrats, en cas de non-paiement d'une contribution ou imposition non contestée.

Cegid Group s'engage également à respecter les covenants suivants :

- endettement financier net consolidé/situation nette consolidée inférieur ou égal à 1,
- endettement financier net consolidé/moyenne des Excédents Bruts d'Exploitation consolidés des deux exercices inférieur ou égal à 3.

La détermination de ces covenants est réalisée à chaque publication au titre des comptes semestriels et annuels.

Au 31 décembre 2012, le Groupe respecte ces dispositions.

Le respect de ces dispositions, et notamment des covenants et la capacité de tirage importante exposée ci-dessus permettent au Groupe de gérer son risque de liquidité dans des conditions très favorables.

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

Risque clients

Le risque clients est faible :

- la dispersion statistique du chiffre d'affaires est forte, aucun client du groupe Cegid facturé en 2012 ne représentant plus de 0,83 % du chiffre d'affaires consolidé annuel,
- le poste clients est réparti sur plus de 16 000 comptes et aucun client ne représente plus de 1,51 % de la balance.

Risque lié à la diffusion des offres à l'international

La diffusion des offres auprès de clients situés dans un grand nombre de pays se traduit naturellement par une augmentation des risques. De ce fait, une attention particulière est portée sur l'évaluation préalable des risques liés à l'exploitation et la responsabilité qui en découlent, notamment en termes de prise en compte de solutions tierces principalement dans les offres Retail et d'évolutions de la réglementation pour les pays concernés.

Position concurrentielle

Il est rappelé que le groupe Cegid est positionné en tant qu'éditeur de logiciels spécialisés sur 9 lignes de métiers « sectoriels » (Industrie, Services, Négoces, Retail, Hôtels-Restaurants, Profession Comptable, Associations, Entrepreneurs et TPE, Secteur Public) et 4 expertises « fonctionnelles » (Finance, Fiscalité, Performance Management, Ressources Humaines), et s'adresse à toute taille d'entreprise. Ces domaines d'expertise sont décrits en pages 13 à 21.

De plus, le parc clients de Cegid peut disposer d'un ou plusieurs modules ou solutions métiers/fonctionnels, ce qui signifie que de nombreuses entreprises font appel à plusieurs éditeurs de logiciels pour leurs applications. Dès lors, le positionnement particulier du groupe Cegid, eu égard à sa diversité d'activités et de taille d'entreprises clientes, ne facilite pas la détermination d'une part de marché pertinente ni a fortiori une comparaison pertinente avec les autres acteurs dans chacun des domaines d'expertise de Cegid.

Hormis les dépendances spécifiques, mentionnées en pages 85 et 86, le groupe Cegid n'a pas d'autre dépendance significative.

Risque lié à la vente en ligne

La vente de produits et de services en ligne sur le site de commerce électronique, Cegid Store, canal de vente intégrant le paiement par carte bancaire, s'accompagne des risques inhérents aux ventes en ligne. Cegid les a pris en considération lors de la construction de son site en s'efforçant de respecter l'ensemble des bonnes pratiques de la vente en ligne en B to B, en matérialisant tout particulièrement les éléments d'information communiqués aux clients professionnels et en établissant un suivi de l'activité et de son encaissement.

Risque fournisseurs et technologique

Sur le plan technologique, le Groupe a noué des alliances avec de grands éditeurs et fournisseurs d'outils de développement, de middleware, de base de données et de systèmes d'exploitation.

Ces outils, ainsi que les briques architecturales utilisées dans le déploiement des solutions Cegid, reposent principalement sur des technologies standards du marché développées par ses partenaires. Les contraintes qui en résultent pour Cegid découlent principalement de la nécessité d'adapter les lignes de produits en fonction des nouvelles versions mises sur le marché et des obligations en matière de maintenance des produits. Pour gérer ces risques potentiels, Cegid, grâce à ces outils compatibles avec les différents grands standards du marché, devrait être en mesure d'évoluer vers des solutions alternatives existantes permettant ainsi de limiter cette dépendance technologique. Il n'en demeure pas moins que la nature même du métier de Cegid reste très liée aux évolutions des grands fournisseurs de technologies.

Le Groupe développe des activités On Demand ou SaaS qui constituent désormais un mode d'utilisation de l'informatique alternatif au mode traditionnel de licence On Premise. Ainsi le Groupe assure, dans un contexte d'évolution progressive de la fourniture de plates-formes IaaS apportées par IBM, (cf. ci-dessous), l'exploitation des outils informatiques nécessaires à la mise en œuvre de cette activité. L'ensemble des datacenters utilisés par le Groupe sont situés en France Métropolitaine et les architectures déployées reposent sur le principe de la redondance des alimentations, des machines, des disques durs et des accès télécom via deux opérateurs distincts.

L'accès à ces salles est sécurisé et n'est possible qu'aux seuls membres du service informatique. Celles-ci disposent des équipements nécessaires à en assurer l'exploitation (climatisation, système de détection d'incendie, onduleurs et groupes électrogènes de secours). Ces équipements font l'objet d'une maintenance régulière. Un système de « back up » quotidien a été mis en place et comprend des doubles sauvegardes stockées dans des lieux géographiques distincts.

La signature entre Cegid et IBM France d'un contrat de fourniture d'un Cloud Privé, selon le modèle d'Infrastructure as a Service (IaaS), va se traduire par la prise en charge progressive par IBM de l'infrastructure physique utilisée par Cegid pour délivrer ses services en ligne. Cegid devient ainsi l'opérateur d'une infrastructure virtuelle, s'affranchissant ainsi des risques associés aux couches physiques du Cloud Privé dans le cadre d'un niveau d'engagement (SLA) très élevé et contrôlé par le suivi d'indicateurs de disponibilité, de sécurité, de performance en lien avec les objectifs fixés entre les deux groupes. La migration des clients On Demand de Cegid vers le nouveau Cloud Privé a commencé fin 2012 et se poursuivra au long de l'année 2013.

Risque lié à la Sécurité des Systèmes d'Information

Pour gérer la sécurité des données dont elle assure la gestion et la résilience de ses processus, Cegid a rédigé une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (P.S.S.I.), en a mis en place la gouvernance (Comité Sécurité, R.S.S.I.) et mis en œuvre un ensemble de chantiers destinés à faire progresser la sécurité globale de son Système d'Information, mais aussi à sensibiliser ses collaborateurs à ces enjeux.

Risque de fraude et d'escroquerie

En raison du développement de l'internet et des systèmes d'information, le Groupe est confronté à des risques de fraude, d'escroquerie notamment par usurpation d'identité. Face à ce risque, le Groupe a mis en place une procédure de sécurisation, vérification et de contrôle des commandes et des règlements.

Risque lié à l'environnement

La nature des activités de Cegid Group et de ses filiales n'est pas génératrice de risques environnementaux significatifs. Ces activités n'impliquent donc pas de mesures spécifiques autres que celles mentionnées page 82 (informations environnementales) ayant pour but d'en limiter les éventuels impacts.

Risque sur la propriété intellectuelle et les actifs immatériels

La réussite future du Groupe dépend en partie de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier de ses marques et de ses programmes informatiques. Les programmes informatiques développés par les différentes sociétés du Groupe font l'objet de dépôts réguliers auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes). En l'état actuel du droit français et du droit européen, les logiciels autonomes ne sont pas brevetables. Ainsi, ces dépôts assurent la protection des savoir-faire et le respect des droits d'auteurs relatifs aux logiciels développés par le Groupe. Cependant, il existe un risque que des tiers contreviennent à ces droits, ce qui pourrait avoir des effets défavorables sur l'activité du Groupe et nécessiter d'engager des dépenses pour défendre les intérêts des sociétés du Groupe. Il existe également un risque que des tiers considèrent que des

produits du Groupe contreviennent à leurs droits de propriété intellectuelle et engagent des actions visant à interdire l'usage de ces droits et/ou obtenir des indemnités.

Une telle situation pourrait exposer le Groupe à des contentieux et à des charges et indemnités liées à ces actions judiciaires.

Les marques et les logos sont déposés en France, auprès de l'INPI et font également l'objet de dépôt communautaire ainsi que de dépôt, dans les pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, dans lesquels le Groupe dispose d'une implantation.

Le Groupe détient des copyrights sur ses produits, ses plaquettes commerciales et sur ses manuels utilisateurs.

Le Groupe reste vigilant au regard de la protection de ses actifs immatériels.

Le principal risque concernant la protection des actifs immatériels est lié à d'éventuels départs de collaborateurs qui ne respecteraient pas le cadre contractuel et légal existant à cette date.

L'environnement contractuel actuellement mis en œuvre tient compte de dispositions visant à protéger les droits de propriété intellectuelle appartenant aux différentes entités du groupe Cegid. Au 31 décembre 2012, le Groupe ne fait pas l'objet de procédure diligentée à son encontre sur ces aspects susceptibles d'avoir une incidence significative sur son activité.

Le Groupe, attentif à la protection de ses produits et à la conformité de ses opérations, a mis en place une gestion adaptée relatives aux clauses de propriété intellectuelle de l'ensemble des collaborateurs travaillant dans les activités de R & D.

Dans ce cadre, outre la mise en conformité de leurs clauses contractuelles, les collaborateurs ont été sensibilisés aux bonnes pratiques de développement et aux enjeux associés.

Risque de dépendance vis-à-vis du personnel clé

La compétence individuelle des collaboratrices et collaborateurs orientée sur les connaissances métiers et ou technique constitue un des fondements stratégiques d'un éditeur.

Il demeure donc primordial pour le Groupe d'en assurer la pérennité afin d'éviter la perte ou l'obsolescence de ces dernières afin d'en limiter l'impact sur l'activité de l'entreprise.

La diversité des métiers du Groupe ainsi que ses différentes activités limite l'impact opérationnel d'une perte partielle de compétence.

Dans un objectif de réduire encore l'impact de ces pertes éventuelles, le Groupe a développé la mise en place d'outils communs aussi bien sur les éléments activité liées au techniques de développement, aux pratiques ou aux outils.



Par ailleurs, un meilleur recensement de la compétence associé à un dispositif de formation renforcé assure une meilleure gestion de ce risque.

Enfin, la poursuite du renforcement des compétences clés complète utilement le dispositif.

ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Pour limiter les conséquences des principaux risques liés à ses activités, le groupe Cegid a recours à des contrats d'assurance, principalement de responsabilité civile, de dommages aux personnes et aux biens et de couverture des pertes d'exploitation résultant d'un sinistre.

L'ensemble de ces contrats a été conclu, tant en France qu'à l'étranger, avec des compagnies d'assurance de notoriété, en concertation et avec l'expertise des courtiers mandatés par le Groupe.

Responsabilité civile d'exploitation et civile professionnelle et/ou après livraison

Le Groupe bénéficie d'une garantie au titre des polices suivantes :

- responsabilité civile d'exploitation à hauteur de 10 M€ par année d'assurance,
- responsabilité civile professionnelle et/ou après livraison à hauteur de 10 M€ par sinistre et par année d'assurance, la couverture couvre particulièrement les dommages résultant :
 - de fautes professionnelles, erreurs, omissions, négligences commises dans l'exécution des prestations intellectuelles,
 - de défauts de performance des services, produits ou logiciels,
 - d'un défaut dans la conception ou l'exécution de ses travaux.

Et ce notamment du fait :

- d'une erreur de conception, d'analyse, de programmation,
- d'un défaut dans la livraison, installation, réparation, entretien, etc.

Dommages directs et pertes d'exploitation

Les locaux dans lesquels le Groupe exerce son activité sont situés essentiellement en France. Ils représentent 51 sites pour 35 535 m². Cette dispersion géographique limite les risques, notamment de pertes d'exploitation, qui pourraient résulter d'un sinistre. Aucune société du Groupe n'est propriétaire des locaux dans lesquels elle exerce son activité.

La police d'assurance couvrant les dommages aux biens et les pertes d'exploitation comporte les plafonds de garantie suivants :

- tous risques informatiques, bureautiques et télématiques : 8 M€,
- frais et pertes divers : 4,2 M€.

Autres polices d'assurance

Les risques concernant la responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux, les actes de malveillance informatique, les déplacements professionnels, les transports de biens et la flotte automobile sont couverts par des polices d'assurance dédiées.

Pour les entités internationales, des polices spécifiques locales sont mises en place telles que dommage aux biens, General Liability, Worker Compensation et Employers Liability.

Primes d'assurance

Le montant des primes s'est élevé à environ 0,8 M€ au titre de l'exercice 2012.

Conformément au guide d'élaboration du document de référence à l'attention des VAMP mise à jour par l'AMF en décembre 2009, la société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessus.

Litiges et faits exceptionnels

LITIGES LIÉS À L'EXPLOITATION

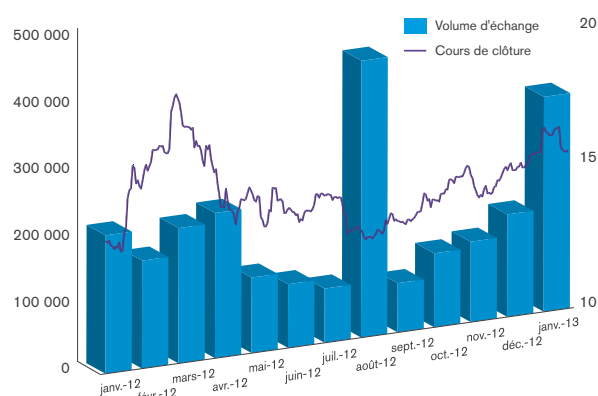
Les litiges concernant notamment les litiges prud'homaux ou commerciaux et certains litiges qui font l'objet d'assignations, ont donné lieu, après analyse interne et avec les conseils du Groupe, à diverses provisions et à l'ajustement de provisions antérieurement enregistrées destinées à couvrir le risque estimé.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, pour la période couvrant au moins les douze derniers mois précédant le 31 décembre 2012, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs, non provisionnés, sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Marché boursier

L'action Cegid Group (NYSE Euronext: CGD, ISIN FR0000124703) est, compte tenu de l'évolution de son cours de bourse, cotée sur Euronext Paris Compartiment C depuis le 23 janvier 2012 et référencée dans les indices Small, Mid and Small, All-Tradable et ITCAC. Le cours, au 31 décembre 2012, s'est établi à 15,30 € (14,35 € au 31 décembre 2011). Le nombre de titres échangés en 2012 s'est élevé à 2 032 554 (2 695 106 titres en 2011) sur un nombre total d'actions composant le capital social au 31 décembre 2012 de 9 233 057.

VOLUME ET COURS DE L'ACTION CEGID GROUP PENDANT L'ANNÉE 2012



Évolution du capital et des participations de Cegid Group

ÉVOLUTION DU CAPITAL

Au cours de l'exercice social, il n'y a pas eu de modification ou évolution du capital de la société Cegid Group qui demeure fixé, au 31 décembre 2012, à 8 771 404,15 €, divisé en 9 233 057 actions de 0,95 € de valeur nominale. À la date d'établissement du présent rapport, aucune modification n'est intervenue.

ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS

Le détail des participations détenues dans les différentes filiales de Cegid Group et leur pourcentage sont indiqués dans l'annexe consolidée et dans le tableau des filiales et participations de l'annexe des comptes sociaux.

Achat et/ou vente par la société de ses actions

ACHAT ET/OU VENTE D'ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Le contrat de liquidité avec Gilbert Dupont qui a pris effet le 3 octobre 2011 s'est poursuivi en 2012. Dans le cadre de ce contrat de liquidité, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, 219 133 actions Cegid Group ont été acquises au cours moyen de 15,11 € et 227 038 actions ont été vendues au cours moyen de 14,98 €.

Le montant des frais de négociation pour ces achats et ventes réalisés dans le cadre de ces contrats de liquidité s'est élevé à 20 000 €.

Le contrat de liquidité a fait l'objet d'un bilan annuel mis en ligne le 16 janvier 2013.

La société Cegid Group a conclu le 10 septembre 2012 un mandat d'acquisitions d'actions avec CM-CIC SECURITIES.

Dans le cadre de ce mandat, 74 606 actions ont été acquises au 31 décembre 2012 pour un montant de 1 090 179,52 €.

Au 31 décembre 2012, le nombre total d'actions Cegid Group inscrites au nom de la société s'élevait à 496 143, représentant 5,37 % du capital social de la société. La valeur de ces 496 143 actions évaluées à leur cours d'achat est de 8 542 183,94€ (valeur nominale de l'action Cegid Group : 0,95 €).

AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ACQUÉRIR DES TITRES DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.225-209 À L.225-212 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous proposons, lors de l'Assemblée Générale, d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir des titres dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 à L.225-212 du Code de Commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003 et des dispositions des articles 241-1 à 241-8 du Règlement Général de l'AMF complétés des instructions AMF 2005-06 et 07 du 22 février 2005.

Le prix d'achat maximum ne devra pas excéder 30 € par action. Le montant maximum du programme sera donc de 13 313 760 € compte tenu des 479 594 actions auto-détenues au 31 janvier 2013.

État de la participation des salariés dans le capital de Cegid Group

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce, un rapport spécial vous donnera les informations requises par la loi.

Il est rappelé que suite à l'apport partiel d'actif décidé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2006, la société Cegid Group n'a plus de salarié. En conséquence, la mention usuelle du pourcentage du capital social détenue par les salariés à la clôture de l'exercice n'est pas applicable en l'espèce.

État de la participation des salariés des sociétés du Groupe dans le capital de la société Cegid Group

Au 31 janvier 2013, date de la dernière enquête TPI (porteur identifiable), l'ensemble des salariés des sociétés appartenant au groupe Cegid détenait, dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise géré sous forme de deux FCP auprès de la Société Générale, un nombre total de 68 967 actions Cegid Group (59 430 actions en janvier 2012) représentant 0,75 % du capital social.

Il est précisé qu'au 31 janvier 2013, l'ensemble des salariés des sociétés du groupe Cegid, hors dirigeants, détenait, directement ou indirectement, 168 764 actions Cegid Group (168 440 actions en janvier 2012), soit 1,83 % du capital.

Émission de bons d'acquisition d'actions remboursables

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à émettre des bons d'acquisition d'actions remboursables (BAAR). Cette délégation a été consentie pour une durée maximum de 18 mois et concerne un nombre maximum de 404 908 actions représentant 4,4 % du capital social à la date de l'Assemblée. Cette délégation a été mise en œuvre par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 3 septembre 2010 et a fait l'objet, par l'Autorité des Marchés Financiers, du visa n°10-302 du 3 septembre 2010. Le Conseil d'Administration, statuant sur délégation de l'Assemblée Générale, a défini lors de sa réunion du 3 septembre 2010, les éléments suivants :

- une liste de 86 bénéficiaires,
- le nombre total de BAAR (1 et 2) émis, soit 400 000 BAAR,
- le nombre BAAR 1 et de BAAR 2 offerts à la souscription pour chaque bénéficiaire,
- le prix d'émission et le prix d'exercice des BAAR 1 et des BAAR 2,
- la période de souscription (7 au 28 septembre 2010 inclus),
- les périodes d'exercice des BAAR 1 et des BAAR 2.

Le Conseil d'Administration du 3 novembre 2010 a constaté la réalisation de l'émission de 400 000 bons d'acquisition d'actions remboursables « BAAR » souscrits par 74 personnes parmi les 86 bénéficiaires potentiels initiaux. Les 400 000 BAAR souscrits ne donneront pas lieu à la souscription d'actions nouvelles mais exclusivement à l'acquisition d'actions existantes qui sont auto-détenues par Cegid Group.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2012 a modifié les caractéristiques des BAAR. Ainsi, il a été décidé d'allonger la période d'exercice des BAAR 1 et des BAAR 2 et de modifier le prix d'exercice unitaire des BAAR 1 et des BAAR en le ramenant de 22,56 euros à 18 euros.

Au 31 décembre 2012, les informations ci-dessus demeurent inchangées.

Plans d'attribution gratuite d'actions Cegid Group

Le Conseil d'Administration du 25 juillet 2012, statuant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 mai 2011, a décidé la mise en place de trois plans d'attribution gratuite en actions Cegid Group.

Pour chacun de ces plans, il est prévu des critères d'attribution spécifiques liés à la présence et/ou aux performances de la société. Un rapport spécifique sera présenté à l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2012.

Composition du capital social - déclarations de franchissements de seuils

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2012

À notre connaissance, les principaux actionnaires de Cegid Group, au 31 décembre 2012, étaient les suivants :

Actionnaires	% en actions	% droit de vote
Groupe Groupama ⁽¹⁾	26,89	26,32
Membres du Conseil d'Administration dont :	10,96	15,48
ICMI ⁽²⁾	10,05	14,34
Dirigeants ⁽³⁾	0,91	1,14
Ulysse/Tocqueville Dividende/Odyssée ⁽⁴⁾	0,30	0,58
Auto-détention	5,38	NA
Public	56,47	57,62
TOTAL	100,00	100,00

⁽¹⁾ Groupe Groupama : correspond aux entités Groupama SA, Gan Assurances Vie, Gan Eurocourtage.

⁽²⁾ Au 31/12/2012, Monsieur Jean-Michel Aulas détenait 99,95 % de la société ICMI représentant 99,96 % des droits de vote.

⁽³⁾ Sont considérés comme Dirigeants : le Président, le Directeur Général et les administrateurs. Toutefois, il est précisé que le pourcentage détenu par ICMI est mentionné séparément dans ce tableau.

⁽⁴⁾ Tocqueville Finance détient des actions Cegid Group dans le cadre de son activité de gestion d'OPVCM (Ulysse/Tocqueville Dividende/FCP Odyssée, FCP S.L.C, F.C.P Sphynx Finance).

Il est précisé qu'au 31 décembre 2012, il existe 400 000 bons d'acquisition d'actions remboursables. Ces BAAR ne donnant pas lieu à la souscription d'actions nouvelles mais uniquement à l'acquisition d'actions existantes, l'exercice des BAAR n'aura pas d'impact sur le montant du capital social de Cegid Group.



DÉCLARATIONS DE FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

- Par courrier du 23 janvier 2012, la société de gestion Tocqueville Finance dans le cadre de son activité de gestion pour OPCVM a déclaré avoir franchi le seuil de 8 % des droits de vote suite à l'attribution de droits de vote double.
- Par courrier du 12 mars 2012, la société de gestion Tocqueville Finance dans le cadre de son activité de gestion pour OPCVM a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 8 % des droits de vote.
- Par courrier du 16 mars 2012, la société de gestion Tocqueville Finance dans le cadre de son activité de gestion pour OPCVM a déclaré avoir franchi, à la baisse, le seuil statutaire de 4 % des droits de vote et détenir, à cette date, 368 492 actions Cegid Group représentant 3,99 % du capital.
- Par courrier du 17 août 2012, la société de gestion Tocqueville Finance dans le cadre de son activité de gestion pour OPCVM a déclaré avoir franchi à la baisse, le 10 août 2012, le seuil légal de 5 % en droits de vote et les seuils statutaires de 2 % en capital, et de 6 % et 4 % en droits de vote. À la date du 10 août 2012, la société de gestion Tocqueville Finance a déclaré détenir dans ses OPCVM, 129 913 actions Cegid Group représentant 1,41 % du capital et 2,51 % des droits de vote.
- Par courrier du 22 août 2012, la société de gestion Tocqueville Finance dans le cadre de son activité de gestion pour OPCVM a déclaré avoir franchi à la baisse, le seuil statutaire de 2 % des droits de vote et détenir à cette date 37 513 actions Cegid Group.
- Par courrier du 31 août 2012, la société Jousse Morillon Investissement a déclaré que le FCP Stock Picking Franc, dont elle assure la gestion, détenait, à la date du 20 août 2012, 195 000 actions Cegid Group représentant 2,11 % du capital et 1,92 % des droits de vote.
- Votre société a déclaré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, avoir franchi à la hausse, le 21 Novembre 2012, le seuil de 5 % de son capital et détenir 462 476 de ses propres actions, soit 5,01 % de son capital. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Cegid Group sur le marché dans le cadre de son contrat de liquidité conformément au programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2012.
- Par courrier du 6 décembre 2012, le CM-CIC Asset Management a, pour le compte des fonds communs de placement dont il assure la gestion financière, déclaré avoir franchi, le 3 décembre 2012, à la hausse le seuil statutaire de 4 % du capital et des droits de vote et détenir, le 6 décembre 2012, 389 292 actions Cegid Group réparties en cinq OPCVM.

- Par courrier du 20 février 2013, le CM-CIC Asset Management a, pour le compte des fonds communs de placement dont il assure la gestion financière, déclaré avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 4 % du capital et des droits de vote et détenir, à la date du 20 février 2013, 337 942 actions Cegid Group réparties en quatre OPCVM.

Opérations réalisées par les dirigeants

Conformément aux dispositions des articles 621-18-2, du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons que les opérations suivantes intervenues, au cours de l'exercice 2012, sur les titres de votre société ont été portées à la connaissance de cette dernière :

Monsieur Jean-Michel Aulas, Président du Conseil d'Administration a réalisé des acquisitions portant sur un nombre total de 6 792 actions Cegid Group pour un montant total de 98 335,78 euros.

Affectation du résultat

Les comptes de Cegid Group qui vous ont été présentés font ressortir un bénéfice d'un montant de 3 150 443 €. Le montant distribuable au titre de l'exercice, compte tenu du report à nouveau, est de 18 008 906 €.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale, de distribuer un dividende de 1,05 € par action comme suit :

Dividendes,	
soit pour 9 233 057 actions	9 694 710 €
Affectation en report à nouveau	8 314 196 €
Total	18 008 906 €

Dans le cas où lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions serait affecté au compte « Report à nouveau ».

Le dividende serait mis en paiement le 24 mai 2013.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, vous trouverez ci-après le tableau des distributions de dividendes intervenues au titre des trois exercices précédents.



Dividendes versés au titre des trois précédents exercices

Exercice	2011	2010	2009
Nombre d'actions	9 233 057	9 233 057	9 233 057
Dividende par action (€)	1,05	1,05	1,05
TOTAL par action (€)	1,05	1,05	1,05
TOTAL dividende (€)	9 694 710	9 694 710	9 694 710

Jetons de présence

Nous vous proposons d'autoriser le versement de jetons de présence au titre de l'exercice en cours, dans la limite d'un montant global de 120 000 €.

Rémunération des mandataires sociaux

Nous vous rappelons que depuis 1999 Messieurs Jean-Michel Aulas et Patrick Bertrand sont rémunérés par la société ICMI, holding d'animation et d'investissement, dont les deux principales participations sont Olympique Lyonnais Groupe et Cegid Group qui représentent un chiffre d'affaires combiné pro forma de 396 M€ avec un effectif cumulé de 2 411 personnes. Cette société ayant un rôle de holding d'animation, Messieurs Jean-Michel Aulas et Patrick Bertrand sont amenés à exercer leurs fonctions au sein des différentes sociétés du Groupe. ICMI, dont l'effectif est de 7 personnes, assure également des prestations d'ordre financier, comptable et juridique. Les redevances comptabilisées par Cegid Group pour l'exercice 2012 au titre des interventions de la société ICMI s'élèvent à 2 766 milliers d'euros (2 952 milliers d'euros en 2011).

La rémunération des dirigeants de la société ICMI comprend une partie fixe et une partie variable principalement déterminée sur la base des résultats consolidés des sociétés Olympique Lyonnais Groupe et Cegid Group. Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature attribué au titre de l'exercice 2012, par la société ICMI, votre société et ses filiales, à Monsieur Jean-Michel Aulas, s'élève à 771 K€ pour la partie fixe ⁽¹⁾ (771 K€ en 2011) et à 309 K€ pour la partie variable (405 K€ en 2011) et à Monsieur Patrick Bertrand à 484 K€ pour la partie fixe ⁽¹⁾ (476 K€ en 2011) et à 118 K€ pour la partie variable (154 K€ en 2011).

⁽¹⁾ La partie fixe comprend le salaire fixe brut annuel, les avantages en nature, l'intéressement, les jetons de présence et les avantages postérieurs à l'emploi.

Dans le cadre des plans d'attribution gratuite en actions Cegid Group, décidé par le Conseil d'Administration du 25 juillet 2012, Monsieur Patrick Bertrand, Directeur Général, pourra se voir attribuer, en juillet 2014, un nombre maximum de 12 982 actions Cegid Group, en fonction du niveau d'atteinte des critères d'attribution définis dans chacun des règlements de plan.

Les rémunérations attribuées aux autres mandataires sociaux correspondent au montant des seuls jetons de présence versés en 2012 au titre de l'exercice 2011 et s'établissent ainsi qu'il suit :

Monsieur Christian Collin ⁽¹⁾	15 890 €
Monsieur Thierry Martel ⁽²⁾	4 360 €
Monsieur Franklin Devaux	12 890 €
Monsieur Jacques Matagrín	12 890 €
Monsieur Lucien Deveaux	4 360 €
Monsieur Jean-Luc Lenart	8 710 €
Monsieur Benoît de Rodellec du Porzic	10 900 €

⁽¹⁾ Les jetons de présence ont été versés à Groupama.

⁽²⁾ Les jetons de présence ont été versés au GAN.

Il est précisé que le Conseil d'Administration répartit les jetons de présence entre les administrateurs en fonction de leur présence effective aux réunions et en prenant en considération une pondération pour les deux dirigeants ainsi que pour les membres du Comité Stratégique et du Comité d'Audit.

Il n'y a pas d'autre engagement pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

Ratification de la cooptation d'un administrateur

Il vous sera proposé, à l'occasion de l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, de ratifier la cooptation de Monsieur Philippe DELERIVE en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur François PEYTHIEU démissionnaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste des fonctions exercées par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice 2012

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social Adresse professionnelle	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Expertise – Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2012
Monsieur Jean-Michel Aulas Cegid Group 52 quai Paul Sédallian 69009 LYON	20 juin 1983	AGO Approbation comptes 2015	PCA	PDG Olympique Lyonnais Groupe	PDT ICMI, Membre du Comité d'Audit Cegid Group, PDG Cegid, PCA Quadratus, ADM Cegid Public, Gérant Cegid Services, PDG Olympique Lyonnais Groupe, PDT du Comité d'Investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, Président SASU Olympique Lyonnais ⁽¹⁾ , ADM OL Voyages, ADM Association Olympique Lyonnais.
ICMI représentée par Monsieur Patrick Bertrand ICMI 52 quai Paul Sédallian CS 30612 69258 LYON CEDEX 09	14 septembre 1983	AGO Approbation comptes 2015	ADM	DGA ICMI	Patrick BERTRAND : DG Cegid Group, DGD Cegid, DG Quadratus, PCA Cegid Public, ADM Expert & Finance, RP ICMI ADM Olympique Lyonnais Groupe, Membre du Comité d'Investissement du stade, Membre du Comité d'Audit de la société Olympique Lyonnais Groupe, ADM et Vice-PDT Figesco, MCS Alta Profits.
Madame Valérie Bernis GDF SUEZ 1 place Samuel de Champlain – Faubourg de l'Arche 92930 PARIS LA DÉFENSE CEDEX	20 décembre 2011 (cooptation)	AGO Approbation comptes 2015	ADM	DGA GDF SUEZ	DGA GDF SUEZ - Communications et Marketing, Mb Comité Direction GDF SUEZ, Mb du Comité Exécutif GDF SUEZ, Vice-Pdt CA Fondation d'Entreprise GDF SUEZ, ADM SUEZ Environnement, MCS et du Comité d'audit d'Euro Disney SCA, ADM indépendant du CS et du Comité d'audit de Bull, Mb Comité Stratégique Cegid Group.
Monsieur Philippe Delerive Gan Assurances 4/8 cours Michelet 92082 PARIS LA DÉFENSE	5 mars 2013 (cooptation)	AGO Approbation comptes 2013	ADM	DG GAN Assurances	ADM Cemagid, PDT ASSURALPES, DG GAN ASSURANCES, RP GAN ASSURANCES au CA de Cofintex 6 SA, RP GAN ASSURANCES au CA de Groupama Protection Juridique, RP GAN ASSURANCES au CA de Groupama Supports et Services.
Madame Quitterie Lenoir	10 mai 2012	AGO Approbation comptes 2017	ADM	Présidente Compagnie Fiduciaire Audit	PDT Compagnie Fiduciaire Audit, ADM Compagnie Fiduciaire.
Madame Astrid Panosyan Groupama 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS	20 décembre 2011 (cooptation)	AGO Approbation comptes 2013	ADM	Secrétaire Générale Groupama	ADM Amaline Assurances, ADM Fondation d'Entreprise Groupama pour la Santé, ADM – secrétaire du Fonds de dotation Vaincre les Maladies Rares, Mb Comité d'Audit Cegid Group
Madame Florence Poivey	10 mai 2012	AGO Approbation comptes 2017	ADM	Présidente du Conseil d'Administration Union Plastic	PCA Union Plastic, Gérante Holding In UP, ADM BPLL
Monsieur Franklin Devaux	9 juin 1987	AGO Approbation comptes 2015	ADM		ADM Fondation Nicolas HULOT, ADM AéroClub de France, ADM Citizengate, ADM Falconsecurigate, Membre du Comité d'Audit Cegid Group.

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social Adresse professionnelle	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Expertise – Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2012
Monsieur Lucien Deveaux	4 novembre 1997	AGO Approbation comptes 2014	ADM		DG FRD Holding SAS, DG RFD Participations SAS, PCS PREMIERE VISION DG Grange Tambour Participations SAS ⁽³⁾ MCS Deveaux SA, PCS Armand Thierry SAS, PCS ECCE SA, Gérant Devlocation, ADM Lyonnaise de Banque, ADM Groupe Progrès SA.
Monsieur Jean-Luc Lenart	16 novembre 2004	AGO Approbation comptes 2015	ADM	Gérant LENAPART	Vice-PCS IMAGINATION SAS, PCS KAYENTIS SAS, MCS Rhapsodie SA, MCS des sociétés LOWENDALMASAI SA et LOWENDALMASAI Développement (filles et mère), MCS TELIMA MONEY SAS, ADM COMPARIO SA, ADM Maeglin, Gérant ACLAM e.u.r.l., Gérant Les Sources SC, Gérant AMC LOURCINE SC, Gérant LENAPART SC, Mb du Conseil de NTF RTL SAS.
Monsieur Jacques Matagrin Le Tout Lyon 41 rue de la Bourse 69002 LYON	12 juin 2002	AGO Approbation comptes 2013	ADM	Gérant Noirclerc Fenetrier Informatique	PDT – Mb Comité d'Audit Cegid Group, PDT Tout Lyon, ADM Olympique Lyonnais Groupe, Membre du Comité d'Investissement du Stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, PCA Association Olympique Lyonnais, ADM OL Voyages, Gérant de Noirclerc Fenetrier Informatique, Gérant de la SCI Duvalent, ADM Bemore (Suisse).
Monsieur Michel Reybier	21 mai 1997	AGO Approbation comptes 2014	ADM		PCA Domaines Reybier, PDT MJ France, ADM GIE Hélicoptère, ADM Pebercan.
Monsieur François Peythieu ⁽²⁾ Groupama 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS	20 décembre 2011 (cooptation)	AGO Approbation comptes 2013	ADM	Directeur marketing et distribution Groupama	Mb du Comité Stratégique Cegid Group.

⁽¹⁾ Anciennement dénommé SASP Olympique Lyonnais (jusqu'au 8 octobre 2012)

⁽²⁾ Jusqu'au 31 décembre 2012 (date de démission)

⁽³⁾ Jusqu'au 29 septembre 2012 (date de fin de mandat)

Récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration art. L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce

Utilisation au cours de l'exercice 2012	Utilisée	Non utilisée
Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux des sociétés du Groupe. Durée de l'autorisation 38 mois (A.G.E 19 mai 2011).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 10 mai 2012).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves bénéfiques ou primes. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 10 mai 2012).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 10 mai 2012).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires. (A.G.E 10 mai 2012).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'émission de titres ou valeurs mobilières diverses en en fixant librement le prix d'émission. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 10 mai 2012).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports en nature. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 10 mai 2012).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la société. (A.G.E 10 mai 2012). Durée 18 mois.		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la société. (A.G.E 10 mai 2012)		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'utiliser les 4 ^{ème} , 5 ^{ème} , 6 ^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 10 mai 2010 à l'effet de procéder dans les conditions prévues à l'article L.225-36 du Code de Commerce à une ou plusieurs émissions de titres de capital sans droit préférentiel de souscription par une offre par placement privé, visé au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire Financier. (A.G.E 10 mai 2012).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la société. (A.G.E 10 mai 2012). Durée 18 mois.		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la société. (A.G.E 10 mai 2012).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (A.G.E 19 mai 2011).	x	

Résultats des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	8 771 404,15	8 771 404,15	8 771 404,15	8 771 404,15	8 771 045,05
Nombre d'actions					
- ordinaires	9 233 057	9 233 057	9 233 057	9 233 057	9 232 679
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions futures à créer	-	-	-	-	1 595 838
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 864 631	4 898 944	4 667 799	4 578 224	4 306 298
Résultat avant impôt, dot. amortissements et provisions	2 572 480	9 320 903	10 488 294	9 645 200	12 145 882
Impôt sur les bénéfices	-1 173 858	-860 651	227 844	1 243 282	-1 745 449
Dot. Amortissements et provisions	595 895	1 190 405	-663 000	-2 479 808	1 019 382
Résultat net	3 150 443	8 991 149	10 923 450	10 881 726	12 871 949
Résultat distribué	9 694 710 *	9 242 395	9 254 412	9 246 018	8 810 136
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, avant dot. amortissements, provisions	0,41	1,11	1,11	0,91	1,50
Résultat après impôt, dot. amortissements et provisions	0,34	0,97	1,18	1,18	1,39
Dividende attribué	1,05 *	1,05	1,05	1,05	1,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale **	60 000	60 000	60 000	60 000	125 000
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	31 969	26 419	28 624	25 587	44 043

* Dividende soumis à approbation de l'Assemblée Générale du 17 mai 2013.

** Concerne un mandataire social



Autres informations

LOCALISATION ET IMPORTANCE DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉMETTEUR

La société Cegid Group a son siège à Lyon (52, quai Paul Sédallian - Lyon 9^{ème}).

Le Groupe poursuit sa stratégie de forte implantation en France pour les activités de développement, de vente et de déploiement. Au 31 décembre 2012, les effectifs des principaux sites en France se répartissent ainsi : agglomération lyonnaise (881 collaborateurs), Île de France (454 collaborateurs), Aix-en-Provence (143 collaborateurs), Orléans (75 collaborateurs), Loudun (50 collaborateurs), et Roanne (51 collaborateurs).

La société n'est pas propriétaire de biens immobiliers. Les implantations géographiques du Groupe font l'objet de baux commerciaux.

De plus pour assurer son développement à l'international (83 collaborateurs), le Groupe est également présent en Espagne, au Portugal, en Italie, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Asie (Chine : Shenzhen, Shanghai, Hong Kong et Japon), à l'Île Maurice et au Maghreb. Cette diversité d'implantations permet de renforcer la proximité avec les clients.

Au 31 décembre 2012, l'ensemble des sociétés du Groupe représente un effectif total de 2 155 personnes (2 205 au 31 décembre 2011).

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Les principaux investissements du Groupe sont orientés autour des éléments suivants :

Chiffres consolidés en M€	2012	2011	2010
Frais de développement	32,8	32,0	28,9
Acquisitions d'entreprises	4,3	4,1	6,2
Investissements financiers	0,5	1,1	0,1
Autres investissements incorporels	3	0,9	1,0
Investissements corporels	1,8	3,3	2,3

Frais de développement : pour une large part, ils sont immobilisés et amortis sur une durée de 5 ans pour ceux réalisés sur des plates-formes technologiques récentes (Cegid Business Platform, .net, full Web), de 3 ans pour les autres plates-formes de développement et de 1 an pour ceux relatifs aux paramétrages des produits millésimés. Les équipes de développement sont réparties sur 7 sites principaux. Les effectifs totaux concernés par les activités de développement s'élèvent à 571 personnes.

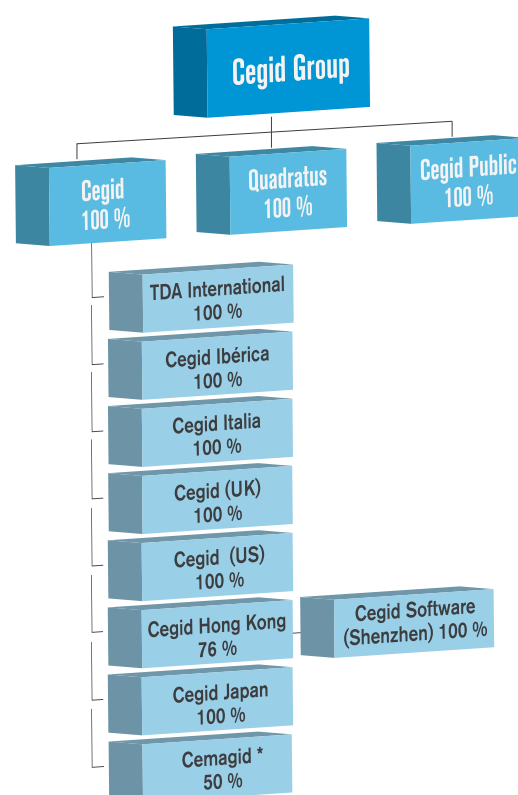
Acquisitions d'entreprises : ces acquisitions sont en général réalisées soit en numéraire, soit par des émissions d'actions de la société acquéreuse en rémunération de l'apport d'actions de la société acquise.

Autres investissements incorporels : le renforcement de ces investissements illustre la volonté du Groupe d'enrichir son système d'information au service d'une plus grande productivité grâce à des modules complémentaires, intégrés, collaboratifs et agiles. L'exercice 2012 a vu la poursuite de la mise en déploiement d'un ensemble de logiciels de dématérialisation et de deux chantiers majeurs relatifs au renouvellement de sa CRM et de son Portail Clients.

Investissements corporels : ils concernent essentiellement le matériel informatique et d'équipement de la plate-forme SaaS et des travaux d'aménagement des locaux. Le projet d'entreprise « Kiffe Ta Boîte » visant à transformer une partie des locaux du Groupe en un environnement facilitant l'exercice des différents métiers et le service à nos clients s'est poursuivi.

Le financement de ces investissements est principalement réalisé grâce aux capitaux permanents de l'entreprise composés des fonds propres et des lignes de crédit syndiqué.

Organigramme simplifié du groupe Cegid au 31 mars 2013



* Ex Comptanoo, détenue à 50 % par le groupe Groupama - Gan Assurances.

1983

| Création de Cegid qui a pour activité principale la conception et la fabrication industrielle de progiciels de gestion et la fourniture de systèmes informatiques « clés en main » à destination d'une clientèle de Cabinets d'Expertise Comptable et d'Audit, et de PME/PMI.

1986

| Cegid SA : introduction sur le Second Marché.

| Cegid Kalamazoo entreprises : création.

| ITI et DEI : création.

1987

| Cegid Services : création en partenariat avec des professionnels de la comptabilité.

| OBSA : émission d'une Obligation avec Bons de Souscription en Actions.

1989

| Cegid Informatique : apport par Cegid SA à sa filiale, (ex Cegid Kalamazoo Entreprises) de son activité à destination des Experts-Comptables.

| Go Boutique : acquisition de la société.

| Cegid SA devient une société Holding de contrôle et de gestion de ses filiales opérationnelles regroupées autour de deux pôles : informatique et services.

| Cegid SA : transfert de l'action au Marché à Règlement Mensuel.

| ITI : inscription de l'action sur le Marché Hors Cote de Lyon.

| DEI : inscription de l'action sur le Marché Hors Cote de Lyon.

1995

| CEM : Cegid Environnement Maintenance, fusion absorption de DEI par ITI qui devient CEM.

1996

| Silicone Informatique et Silicad : acquisition par Cegid Informatique.

1997

| Silicone Informatique et Silicad : fusion absorption des sociétés par Cegid Informatique.

| Cegid SA : fusion absorption de ses principales filiales opérationnelles (Cegid Informatique et CEM), Cegid SA devient une société opérationnelle cotée.

| Emprunt obligataire convertible : émission en juillet, 103,1 millions de francs.

| Orli et Amaris : acquisition des sociétés.

1998

| Alphabla et Apalats acquisition des sociétés.

| Synaptique : prise de participation à hauteur de 34 %.

| Alphabla, Orli et Amaris : fusion absorption par Cegid SA.

1999

| Servant Soft : acquisition de la société, augmentation de capital réservée suivie d'une OPE/OPA, puis d'une Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire.

| OCEANE émission en novembre d'un emprunt obligataire convertible et échangeable en actions nouvelles, 35,4 millions d'euros.

2000

| Servant Soft : location-gérance du fonds de commerce à Cegid SA.

| Synaptique : augmentation de la participation de 34 à 80 %.

2001

| C-Line : acquisition de la société et fusion absorption par Cegid SA.

| Cegid Business Intelligence (CBI) : création par apport partiel d'actif de la branche Reporting & Décisionnel de Servant Soft.

| Cegid Corporation (USA) : création par Cegid SA.

2002

| Cegid España : création en 2002, filiale à 75 % de Cegid SA.

| Synaptique : augmentation de la participation de 80 à 85 %.

| Magestel : acquisition de la société et location-gérance du fonds de commerce à Cegid SA.

2003

| Quadratus : acquisition de la société et de ses distributeurs Data Bretagne, Technilog et NS Informatique et fusion absorption par Cegid SA de ces trois sociétés.

| Synaptique : augmentation de la participation de 85 à 90 %.

| Logam et ALP : acquisition des sociétés.

| Cegid SA : transfert du siège social.

2004

| Logam : location-gérance du fonds de commerce à Cegid SA.

| Cession à la société Liogier de la branche d'activité « fournitures de bureau et consommables informatiques ».

| OBSAR : émission d'un emprunt de 44,1 millions d'euros.

| Ccmx : annonce de la création du leader français et acteur de premier plan sur le marché européen des solutions de gestion à destination des entreprises.

| CGO Informatique : acquisition de la société.

| Synaptique : augmentation de la participation de 90 à 95 %.

| Cegid - Ccmx : réalisation effective de la prise de contrôle de Ccmx Holding, de ses filiales Ccmx SA et FCRS.

2005

- | Cession du fonds de commerce Datamer.
- | CGO Informatique: location-gérance du fonds de commerce par Cegid SA.
- | Acquisition du fonds de commerce CSSI (distribution des progiciels Quadratus).
- | Synaptique: augmentation de la participation qui est portée de 95 à 100 % et confusion de patrimoine avec Cegid SA.
- | CBI: confusion de patrimoine avec Servant Soft.
- | Apalats: confusion de patrimoine avec Cegid SA.
- | Logam: confusion de patrimoine avec Cegid SA.
- | Ccmx SA: fusion-absorption par Ccmx holding.

2006

- | Cegid - Ccmx: décision du Conseil d'État confirmant définitivement la légalité de la prise de contrôle par Cegid - Ccmx: apport des activités opérationnelles de Cegid SA à Ccmx, devenue Cegid SA.
- | Cegid, société cotée (Code ISIN Actions: FR0000124703), devient une société Holding de contrôle et de gestion de ses filiales opérationnelles et est renommée Cegid Group.
- | GTI Industrie, PMI Soft, I&C et Comptanoo: acquisition des sociétés par Cegid SA.
- | Crédit syndiqué: signature d'une ligne de crédit de 200 M€ par Cegid Group.
- | FCRS: location-gérance du fonds de commerce par Cegid SA.
- | GTI Industrie: confusion de patrimoine avec la société Cegid SA.

2007

- | Partenariat industriel entre Cegid et la société SCC: sous-traitance de l'activité prestations d'installation et de maintenance matériels et cession de l'activité de ventes directes à certains grands comptes de matériels « spécifiques » et services associés.
- | AS INFOR: acquisition de la société et de sa filiale espagnole par Cegid SA.
- | Cegid Hong Kong Holdings Ltd: création par Cegid SA.
- | HCS: Fusion-absorption par Cegid Group.
- | AS INFOR, PMI Soft, ALP: confusion de patrimoine avec la société Cegid SA.
- | Cession du fonds de commerce de la solution Industry One (technologie SAP).
- | Cegid/Groupama - Gan Assurances: signature d'un partenariat industriel.

2008

- | GD Informatique: acquisition de la société par Cegid SA.
- | Cegid Software Ltd (Chine): création par Cegid SA.
- | VCS Timeless: acquisition de la société et de ses filiales (Espagne et Italie) par Cegid SA.
- | Cegid Ltd (Royaume-Uni): création par Cegid SA.

- | Civitas: acquisition de la société par Cegid Group.
- | Comptanoo: cession sous condition suspensive, par Aspx de 50 % des titres de la société pour la création de la joint venture Cegid/Groupama - Gan Assurances.
- | Accord de partenariat avec Altaven (éditeur d'Optim'is) et prise de participation minoritaire.
- | VCS Timeless, Dirfi et Monexpertcomptable: confusion de patrimoine avec Cegid SA.
- | Etafi EURL: confusion de patrimoine avec Servant Soft.

2009

- | GD Informatique: location-gérance du fonds de commerce à Cegid SA.
- | Cession du fonds de commerce de l'activité BTP à la société L.S.E.
- | Délégation des activités logistique et préparation matériels auprès de la société Broke Systèmes.

2010

- | Cegid Group: acquisition par ICMI de 498 466 titres représentant 5,40 % du capital auprès d'Apax Partners SA, agissant pour le compte des Fonds Apax et d'Altamir Amboise.
- | Vedior Front RH: acquisition de la société, changement de la dénomination sociale (Cegid Front RH) puis confusion de patrimoine avec la société Cegid SA.
- | BAAR: émission par Cegid Group de Bons d'Acquisition d'Actions Remboursables.
- | AXETEAM: acquisition de la société et confusion de patrimoine avec Cegid SA.
- | GVI Holding: acquisition de la société et de ses filiales VISA Informatique et Ensemble Solutions par Cegid Group.

2011

- | Innov/Adhoc: acquisition de la société et confusion de patrimoine avec Cegid SA.
- | 21S Ingénierie: acquisition de la société et de sa filiale Iroise (Île Maurice) par Cegid Group.
- | VISA Informatique et Ensemble Solutions: confusion de patrimoine avec GVI Holding.
- | Cegid Public: confusion de patrimoine de GVI Holding avec Civitas, qui devient Cegid Public.
- | Servant Soft, Magestel, CGO Informatique, FCRS et GD Informatique: confusion de patrimoine avec Cegid SA.

2012

- | 21S Ingénierie: location-gérance du fonds de commerce par Quadratus.
- | Cegid Portugal: création de la société par Cegid SA.
- | TDA International: acquisition de la société par Cegid SA.

2013

- | Informatique et Communications: cession par Cegid SA de sa participation.

1998

- | Cegid est nominée par l'Entreprise pour le Grand Prix de l'Entreprise.
- | Cegid fait partie des 200 sociétés françaises créatrices de richesses (l'Expansion).

2004

- | Cegid remporte le prix de la meilleure société informatique de l'année décerné par CM-CIC Securities.
- | Jean-Michel Aulas, Président de Cegid, est nommé Manager de l'Année Rhône-Alpes 2004 par le Nouvel économiste.

2005

- | Jean-Michel Aulas, Président de Cegid, est lauréat du « Prix Spécial BFM » pour Cegid et l'Olympique Lyonnais.
- | Cegid remporte un trophée « Compétitivité et Numérique » décerné par l'AFNET (Association Francophone des utilisateurs du Net, de l'e-business et de la société en réseau).

2006

- | Jean-Michel Aulas, Président de Cegid, est lauréat du Grand Prix de l'Entrepreneur de l'Année Rhône-Alpes (L'Entreprise/Ernst and Young).
- | Patrick Bertrand, Directeur Général de Cegid est élu président de l'Association Française Des Editeurs de Logiciels (AFDEL).

2011

- | Cegid reçoit un trophée E-Doc Awards de Documentation 2011 pour son projet Script (dématérialisation des processus de gestion de la formation et du déploiement).
- | Cegid remporte le deuxième palmarès des Directions Financières pour les entreprises de moins de 500 M€ de CA organisé par l'association nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion (DFCG).
- | Thierry Luthi, Directeur Financier de Cegid, est élu président de la DFCG.

2012

- | Cegid reçoit la Palme de la Relation Client 2012 de l'AFRC*, dans la catégorie « Innovation RH - Responsabilité Sociale et Environnementale » pour la mise en œuvre de son programme « Customer Power ».

* Association Française de la Relation Client

Évolution récente depuis le 1^{er} janvier 2013

ACTIVITÉ DU 1^{ER} TRIMESTRE 2013

Poursuite de la croissance du chiffre d'affaires SaaS

Cegid a confirmé, au cours du premier trimestre 2013 l'évolution constatée en 2012, du nouveau business model de Cegid vers une activité de plus en plus récurrente, avec la poursuite de la forte croissance du SaaS (8,6 M€, soit une progression de 49 %, + 17 points par rapport à la progression enregistrée au premier trimestre 2012).

Le chiffre d'affaires récurrent (36,1 M€), qui intègre également les contrats de maintenance logiciels et matériels, a enregistré une augmentation de plus de 7 % par rapport au premier trimestre 2012, et représente, au 31 mars 2013, 56 % du chiffre d'affaires total, en progression de 4 points par rapport au 31 décembre 2012.

Parallèlement à cette évolution, le chiffre d'affaires Licences (7,4 M€) se situe à un niveau comparable à celui enregistré au 31 mars 2012 (7,6 M€) malgré le contexte économique peu favorable à l'investissement des entreprises.

Ainsi, les activités stratégiques d'Édition, qui enregistrent un chiffre d'affaires de 42 M€ (65 % du total du chiffre d'affaires), progressent de 6,3 % sur l'ensemble du trimestre (5,0 % à périmètre constant).

Les ventes Édition et services associés (57,9 M€) progressent de 2,3 % (1,3 % à périmètre constant) avec un chiffre d'affaires services en diminution de 7 % par rapport au premier trimestre 2012. Cette baisse intègre en partie l'évolution stratégique du Groupe vers un partenariat renforcé avec des intégrateurs qui assurent directement le déploiement des solutions Cegid.

Le chiffre d'affaires des activités non stratégiques de Distribution et divers (7,1 M€, soit 11 % du chiffre d'affaires total) moins générateur de marge, est, au 31 mars 2013, en baisse de près de 14 % par rapport au premier trimestre 2012.

Au total, le chiffre d'affaires du premier trimestre 2013 (65,0 M€) est légèrement supérieur à celui du premier trimestre 2012 (64,8 M€), avec une part accrue liée au chiffre d'affaires récurrent.

À l'international, le Groupe a poursuivi son développement essentiellement dans le secteur du Retail avec une progression de ses ventes (hors contrats récurrents) de 12 %.

La marge brute, qui tient compte d'un effet mix favorable et d'une baisse des achats de services, progresse à nouveau et devrait être supérieure à 88 % du chiffre d'affaires (86,1 % au 31 mars 2012).

Pour le premier trimestre 2013, cette progression de la marge brute couplée avec une gestion rigoureuse des charges opérationnelles et une amélioration sensible de la structure de coûts de Cegid Public, conduisent à un point mort mensuel moyen estimé en forte baisse par rapport

au premier trimestre 2012. Le point mort mensuel moyen estimé devrait ainsi s'élever à environ 19,3 M€ (20,1 M€ au premier trimestre 2012).

Évolution favorable de la structure financière

Cette évolution positive de l'activité et de son mix produit, se traduit par une progression, par rapport au premier trimestre 2012, du cash-flow opérationnel estimé et un niveau d'endettement financier net estimé en amélioration de l'ordre de 7 M€ par rapport au 31 décembre 2012. Pour rappel, le financement moyen terme, assuré par deux lignes de crédit syndiqué d'un montant total de 200 M€, assure au Groupe les ressources financières nécessaires pour son développement.

Stratégie et Perspectives d'avenir

La stratégie développée au cours de ces dernières années, qui s'est traduite par des investissements à forte valeur ajoutée et un chiffre d'affaires Édition à plus forte récurrence, permet à Cegid de mieux s'adapter à un environnement économique très défavorable et de profiter d'un retour à une meilleure conjoncture grâce à :

- un positionnement d'éditeur de référence pour les solutions SaaS/On Demand dans un contexte de marché en forte croissance sur ces offres, qui se traduit par une progression importante du stock de contrats, dont les revenus seront reconnus dans le futur, renforçant la récurrence du chiffre d'affaires,
- une présence accrue dans le Cloud computing avec des partenariats stratégiques tels que IBM France avec qui Cegid a conclu un accord de mise à disposition d'une Infrastructure as a Service (IaaS) pour la création d'un Cloud privé Cegid, Orange Business Services (Yourcegid On Demand) et Microsoft,
- un portefeuille de contrats SaaS de 50 M€ en progression de 56 % et la montée en puissance des partenariats, permettant à Cegid de poursuivre sa politique de développement d'offres innovantes au service de nouveaux usages, sous l'appellation de « MOBICLO » qui associe la MOBilité (ex. Yourcegid Retail Mobile, nouvelle offre mobilité pour les enseignes du commerce spécialisé), la Business Intelligence (avec Yourcegid Intelligence, en partenariat avec la solution QlikView de QlikTech) et le CLOud,
- une base installée de plus de 100 000 clients, dont 25 000 TPE connectées, qui procure à Cegid un niveau élevé de revenus récurrents (54 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2012),
- une approche spécialisée par métiers (Profession Comptable, Associations, Entrepreneurs et TPE, Industrie, Services et Négoce, Retail, Hôtels-Restaurants, Secteur Public) et domaines fonctionnels (Finance, Fiscalité, Performance Management, Ressources Humaines), se traduisant par une large répartition de son chiffre d'affaires sur ces expertises, et, selon les métiers, sur les entreprises de toutes tailles (TPE, PME et grandes entreprises et groupes),
- une présence à l'international dans le secteur du Retail, qui est progressivement étendue à des pays à fort potentiel (Brésil, Emirat Arabes Unis et Russie) et au domaine du Manufacturing,
- la mise en œuvre de plans d'actions visant à accompagner le processus de transformation orienté autour de la mutualisation des compétences et de la rationalisation des gammes de produits et services.

Comptes consolidés

31-12-12





COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

NOTES ANNEXES

1. Faits marquants de l'exercice 2012
2. Principes - méthodes comptables et méthodes de consolidation
3. Périmètre de consolidation
4. Notes sur le bilan
5. Notes sur le compte de résultat
6. Notes sur les effectifs
7. Notes sur les engagements
8. Informations relatives aux parties liées
9. Honoraires des Commissaires aux Comptes des sociétés du Groupe
10. Événements significatifs postérieurs à la clôture

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



(En K€)	Notes	2012	% du C.A	2011	% du C.A	2010	% du C.A
Chiffre d'affaires	5.1	258 107	100,0%	263 814	100,0%	249 619	100,0%
Achats & variations de stocks		-35 138	13,6%	-36 810	14,0%	-33 771	13,5%
Marge brute		222 969	86,4%	227 004	86,0%	215 848	86,5%
Production immobilisée		32 765	12,7%	32 005	12,1%	28 900	11,6%
Charges externes		-46 480	18,0%	-45 919	17,4%	-45 815	18,4%
Valeur Ajoutée		209 254	81,1%	213 090	80,8%	198 933	79,7%
Impôts, taxes et versements assimilés		-7 146	2,8%	-7 566	2,9%	-6 684	2,7%
Charges de personnel	5.2	-140 706	54,5%	-142 625	54,1%	-131 841	52,8%
Excédent Brut d'Exploitation		61 402	23,8%	62 899	23,8%	60 408	24,2%
Autres produits opérationnels courants		1 899	0,7%	964	0,4%	599	0,2%
Autres charges opérationnelles courantes		-2 397	0,9%	-1 446	0,5%	-1 943	0,8%
Dotations aux amortissements et provisions		-38 174	14,8%	-33 357	12,6%	-32 048	12,8%
Résultat Opérationnel Courant		22 730	8,8%	29 060	11,0%	27 018	10,8%
Autres produits opérationnels	5.3	2 407	0,9%	661	0,3%	5 092	2,0%
Autres charges opérationnelles		-2 380	0,9%	-1 505	0,6%	-1 311	0,5%
Résultat Opérationnel		22 757	8,8%	28 216	10,7%	30 799	12,3%
Produits financiers		252	0,1%	191	0,1%	143	0,1%
Charges financières		-2 330	0,9%	-2 015	0,8%	-1 536	0,6%
Résultat financier	5.4	-2 077	-0,8%	-1 824	-0,7%	-1 393	-0,6%
Résultat brut avant impôt		20 679	8,0%	26 392	10,0%	29 406	11,8%
Impôt sur les bénéfices	5.5	-6 858	2,7%	-9 878	3,7%	-9 732	3,9%
Quote part de résultat net des entreprises associées		-1 214		-337		-382	
Résultat net de l'exercice		12 607	4,9%	16 177	6,1%	19 291	7,7%
Résultat revenant aux actionnaires de la société		12 607	4,9%	16 178	6,1%	19 291	7,7%
Résultat revenant aux intérêts minoritaires				-1			
Nombre moyen d'actions (hors actions auto-détenues)		8 802 393		8 807 171		8 810 380	
RÉSULTAT NET DU GROUPE PAR ACTION		1,43 €		1,84 €		2,19 €	

État du résultat global (en K€)	2012	2011	2010
Écart de conversion	-49	-11	13
Écarts actuariels	-1 863	50	-1 150
Titres en juste valeur			-22
Instruments de couverture en juste valeur	-694		
Impôts différés	812	-17	388
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	10 812	16 200	18 520



Montants nets (en K€)	Notes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Écarts d'acquisition	4.1.1 & 4.1.2	196 932	193 097	186 352
Immobilisations incorporelles	4.1.4			
Frais de développement		64 496	61 566	57 794
Relation clientèle & marques		9 816	10 234	10 569
Autres immobilisations incorporelles		4 680	1 384	1 630
Immobilisations corporelles	4.1.5			
Installations techniques, matériel & outillage		785	3 814	2 788
Autres immobilisations corporelles		2 524	2 921	2 972
Immobilisations financières				
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.1.6 & 4.3	202	500	500
Titres de participation		102		5 550
Autres titres immobilisés	4.1.6 & 4.3	178	180	180
Prêts, dépôts et cautionnements	4.1.6 & 4.3	1 561	1 475	1 478
Autres actifs financiers	4.1.6 & 4.3	490	402	325
Participation dans les entreprises associées	4.1.7		765	1 102
Autres créances	4.2	2 702	2 493	951
Impôts différés	4.4	2 196	2 221	72
Actif non courant		286 664	281 052	272 262
Stocks de produits et services en cours	4.2.1	674	1 192	684
Clients et comptes rattachés	4.2.1 & 4.3	62 532	71 661	66 432
Autres débiteurs et comptes de régularisation				
Personnel	4.3	803	664	826
État taxes sur chiffre d'affaires	4.3	857	3 244	3 029
État impôt sur les bénéfices	4.3	5 794	69	92
Autres créances	4.3	1 972	2 173	886
Comptes de régularisation		3 618	3 620	2 811
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.2.2 & 4.3	3 062	1 465	3 486
Actif courant		79 311	84 088	78 245
Actifs destinés à la vente		320		
TOTAL ACTIF		366 295	365 140	350 507



Montants nets (en K€)	Notes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Capital		8 771	8 771	8 771
Primes		95 241	95 241	95 241
Réserves		64 819	60 680	50 646
Résultat de l'exercice	4.5.3	12 607	16 178	19 291
Capitaux propres - Part Groupe		181 438	180 870	173 949
Intérêts minoritaires / réserves		14	15	
Intérêts minoritaires / résultat			-1	
Intérêts minoritaires		14	14	
Total capitaux propres	4.5	181 452	180 884	173 949
Dettes financières (part à +1 an)	4.3	69 224	63 528	69 441
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés (part à +1 an)	4.3	1 373	4 293	3 267
Impôts différés	4.4	5 482	5 436	4 420
Provisions pour retraite et avantages au personnel	4.6.1	13 103	10 403	9 444
Autres provisions (part à +1 an)	4.1.7	454		
Passif non courant		89 636	83 660	86 572
Provisions pour autres passifs (part à -1 an)	4.6.2	5 717	6 383	6 032
Dettes financières (part à -1 an)	4.3	2 503	1 746	1 935
Fournisseurs & comptes rattachés	4.3	20 984	24 034	22 309
Dettes fiscales et sociales	4.3			
Personnel		37 018	39 949	35 256
Autres dettes fiscales et sociales		1 744	1 816	1 328
État taxes sur chiffre d'affaires		3 381	6 690	5 484
État impôt sur les bénéfices		2 765	1 323	2 123
Autres dettes				
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés (part à -1 an)	4.3	2 954	250	300
Dettes sur acquisitions d'immobilisations (part à -1 an)	4.3	1 199	1 215	15
Autres passifs et comptes de régularisation				
Autres passifs courants	4.3	5 767	7 325	5 276
Produits constatés d'avance		10 640	9 865	9 929
Passif courant		94 672	100 596	89 986
Passifs destinés à la vente		535		
TOTAL PASSIF		366 295	365 140	350 507

(En K€)	2012	2011	2010
Résultat net	12 607	16 178	19 291
Quote-part résultat net des entreprises associées	1 214	337	382
Amortissements et provisions et éliminations des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	35 557	34 552	26 735
Plus ou moins values de cession d'immobilisations	37		15
Charge d'intérêts financiers	1 216	1 484	1 166
Charge d'impôt	6 858	9 878	9 732
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	57 489	62 429	57 321
Intérêts financiers payés	-1 083	-1 293	-1 323
Impôt payé	-8 635	-8 725	-7 820
Capacité d'autofinancement après impôt et intérêts financiers payés	47 771	52 411	48 179
Variation des stocks	377	-292	318
Variation des créances clients	9 149	-3 812	-4 485
Variation des autres créances	2 433	-1 113	-576
Variation des dettes fournisseurs	-3 219	-103	449
Variation des autres dettes	-8 629	7 477	-1 337
Variation du besoin en fonds de roulement	111	2 157	-5 631
Variation de la trésorerie issue de l'activité	47 882	54 568	42 548
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-35 760	-32 908	-29 902
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-1 763	-3 306	-2 263
Acquisitions d'immobilisations financières	-518	-1 051	-139
Acquisitions de sociétés nettes de la trésorerie acquise	-4 320	-4 096	-6 243
Cessions ou diminutions de l'actif immobilisé	659	127	62
Variation de la trésorerie issue des investissements	-41 702	-41 234	-38 485
Émission BAAR			418
Acquisition d'actions auto-détenues	-1 090		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-9 252	-9 250	-9 246
Tirages sur crédits à moyen terme	69 000	64 000	70 000
Remboursements de crédits à moyen terme	-64 000	-70 000	-68 000
Variations des autres dettes financières	38	192	-86
Variation de la trésorerie issue du financement	-5 304	-15 058	-6 914
Trésorerie d'ouverture	136	1 861	4 712
Variation de trésorerie courante	876	-1 724	-2 851
Trésorerie de clôture	1 012	136	1 861

(En K€)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Valeurs Mobilières de Placement			1 246
Disponibilités	3 061	1 465	2 240
Découverts bancaires	-2 049	-1 330	-479
Comptes courants créditeurs			-1 146
Trésorerie de clôture	1 012	136	1 861

(En K€)	Capitaux propres revenant								Total des capitaux propres
	aux actionnaires de la société							aux intérêts minoritaires	
	Capital	Primes	Autres fonds propres	Réserves et résultat consolidés	Titres auto-détenus	Résultat enregistré directement en capitaux propres	Total part du Groupe		
Capitaux propres au 31/12/2009	8 771	94 681		69 891	-7 697	-1 333	164 312		164 312
Résultat de l'exercice 2010				19 291			19 291		19 291
Souscription de BAAR		560		-142			418		418
Titres d'auto-contrôle				36	-10		26		26
Écart de conversion				-89		13	-76		-76
Écarts actuariels						-755	-755		-755
Titres en juste valeur						-22	-22		-22
Dividendes versés par le Groupe				-9 246			-9 246		-9 246
Capitaux propres au 31/12/2010	8 771	95 241		79 741	-7 707	-2 097	173 949		173 949
Résultat de l'exercice 2011				16 178			16 178		16 178
Titres d'auto-contrôle				-135	158		23		23
Écart de conversion				-52		-11	-63		-63
Écarts actuariels						33	33		33
Dividendes versés par le Groupe				-9 250					
Variations de périmètre								14	14
Capitaux propres au 31/12/2011	8 771	95 241		86 482	-7 549	-2 075	180 870	14	180 884
Résultat de l'exercice 2012				12 607			12 607		12 607
Titres d'auto-contrôle				-6	-992		-998		-998
Écart de conversion				56		-49	7		7
Écarts actuariels						-1 291	-1 291		-1291
Instruments de couverture en juste valeur						-455	-455		-455
Attribution gratuite d'action				-51					
Dividendes versés par le Groupe				-9 252					
Capitaux propres au 31/12/2012	8 771	95 241		89 836	-8 541	-3 870	181 437	14	181 452

Comptes consolidés

Notes annexes



Les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 5 mars 2013, et seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires le 17 mai 2013.

Cegid Group est une société de droit français, constituée en 1983 dont le siège social est situé 52, Quai Paul Sédallian à Lyon.

1. Faits marquants de l'exercice 2012

1.1 ACQUISITION DE TDA INTERNATIONAL

Cegid SA a acquis le 25 juillet 2012, 100 % des titres de la société TDA International, éditeur de logiciels Saas - On Demand dédiés aux métiers du social et de la finance à destination de la Profession Comptable et de ses clients TPE/PME et des entreprises ME et ETI.

1.2 CRÉATIONS DE SOCIÉTÉS

Cegid a créé en 2012 :

- Cegid Academy, filiale à 100 % de Cegid SA, qui a pour vocation de mettre à disposition des ressources financières complémentaires en matière de formation par l'utilisation des dispositifs conventionnels (OPCA) et par la recherche de financements externes devant permettre de compléter les plans de formation des sociétés du Groupe et des formations à destination de nos partenaires,
- Cegid Portugal (Porto), filiale à 100 % de Cegid SA, qui constitue principalement un centre d'assistance téléphonique pour l'activité internationale Retail,
- Cegid Tunisie (Tunis), filiale à 100 % de Cegid SA, qui constitue un centre de développement de la gamme TDA International.

2. Principes - méthodes comptables et méthodes de consolidation

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen n°1606/-2002, les états financiers consolidés du groupe Cegid sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne à compter du 1^{er} janvier 2012. Les normes comptables internationales comprennent les IAS (International Accounting Standards), les IFRS (International Financial Reporting Standards), et les interprétations SIC (Standing Interpretation Committee) et IFRIC (International Financial Interpretation Committee) s'y rapportant.

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2012 sont ceux contenus dans les normes et interprétations IFRS adoptées par l'IASB, publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne au plus tard le 31 décembre 2012 qui peuvent être appliquées de manière obligatoire ou anticipée à cette date. Il n'a pas été fait application de normes ou interprétations établies par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2012.

Les nouvelles normes et interprétations applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2012 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Elles concernent principalement :

- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers » ;
- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents ».

Le Groupe a anticipé l'application de la norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel ». Elle introduit plusieurs modifications sur la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi, dont la reconnaissance au bilan consolidé de l'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe (cf. note 4.6.1).

Les comptes du Groupe pour 2012 n'ont pas été impactés de façon significative par ces nouveaux textes.

Le Groupe n'a par ailleurs pas anticipé d'autres normes, amendements ou interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2012. À cette date, le Groupe n'est pas concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices :

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 révisée « États financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

Autres normes :

- IAS 1 amendée « Présentation des autres éléments du résultat global » ;
- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre de compensations d'actifs et de passifs financiers » ;
- IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
- IAS 32 amendée : « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;

Les principes et méthodes comptables du Groupe décrits ci-après ont été appliqués de façon permanente aux exercices présentés.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le Groupe présente les états financiers et les notes en milliers d'euros.

Le Groupe applique la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (C.N.C.) 2009-R-03. Cette recommandation est conforme aux principes contenus dans la norme IAS 1 - Présentation des états financiers.

Le Groupe a décidé de maintenir la terminologie antérieure utilisée : Bilan/Compte de résultat.

Le bilan consolidé est présenté selon le critère de distinction « courant »/« non courant » défini par la norme IAS 1 - Présentation des états financiers.

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature, selon le modèle proposé par le C.N.C.

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé.

BASES D'ÉVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception :

- des titres disponibles à la vente, évalués à la juste valeur, des créances et des dettes à long terme évaluées à la juste valeur,
- des passifs financiers évalués selon le principe du coût amorti.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers.

Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les tests de dépréciation notamment concernant les immobilisations incorporelles, les dépréciations de créances, les impôts différés, les provisions, notamment la provision pour engagements de retraite et les dettes relatives aux compléments de prix versés dans le cadre d'acquisition de sociétés (clauses d'earn out). Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date de chaque arrêté des comptes. L'environnement économique et financier actuel accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la Direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle dispose à la clôture.

Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés.



MÉTHODES DE CONSOLIDATION

La société Cegid Group est l'entreprise consolidante.

Les sociétés dont le Groupe détient directement, ou indirectement, la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Les comptes des sociétés consolidées sont, le cas échéant, retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les entreprises dans lesquelles le Groupe détient une influence notable, sans exercer de contrôle, sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. Enfin, le Groupe ne contrôle directement ou indirectement aucune entité ad hoc. Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'exerce pas de contrôle et ne détient pas d'influence notable ne sont pas consolidées. La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe se trouve en note 3.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les éléments exprimés en devises des sociétés étrangères sont convertis comme suit :

- le compte de résultat est converti au taux de change moyen annuel,
- les comptes de bilan sont convertis au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves, maintenus au coût historique,
- les différences résultant de ces conversions sont enregistrées dans un compte de réserve spécifique figurant dans les capitaux propres.

DATE DE CLÔTURE DES EXERCICES DES ENTREPRISES CONSOLIDÉES

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

OPÉRATIONS ET COMPTES INTRA-GROUPE

Des éliminations ont été effectuées sur toutes les transactions intra-groupe, les mouvements internes étant annulés, ainsi que les dettes et créances réciproques. Le cas échéant des retraitements d'homogénéité aux normes du Groupe ont été effectués sur les comptes de certaines filiales.

En ce qui concerne les cessions, au sein du Groupe, de matériels informatiques ou mobiliers immobilisés : les prix de cession ont été maintenus dans les immobilisations des sociétés acquéreuses. Le retour aux valeurs d'origine pour éliminer les suppléments de valeur d'actifs entraînent des frais disproportionnés par rapport à l'incidence

des retraitements, notamment sur le montant des amortissements. En outre, il s'agit d'opérations limitées et conclues à des conditions favorables.

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2.1.1 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisé Regroupements d'entreprises. Conformément à l'option offerte par IFRS 1, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités.

Conformément à l'option offerte par IFRS 3 révisée, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités.

Les principaux impacts des normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée pour les opérations entrant dans leur champ d'application sont décrits ci-dessous.

Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. La détermination des justes valeurs et des goodwills est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Pour certaines acquisitions, le Groupe fait appel à des travaux d'expert pour valoriser les actifs incorporels acquis identifiables.

Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, et des ajustements de prix éventuels.

Il n'intègre pas les coûts externes directement attribuables à l'acquisition, qui sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le prix d'acquisition intègre la juste valeur des actifs et passifs résultant des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Engagements de rachat des parts détenues par les minoritaires

Les engagements d'achats fermes ou conditionnés d'intérêts minoritaires sont enregistrés en dettes, pour un montant égal au prix de rachat des intérêts minoritaires. Le Groupe a opté pour la comptabilisation, en écart d'acquisition, de l'écart entre le prix de rachat estimé des intérêts minoritaires et la quote-part de la situation nette acquise. Lors du dénouement de cet engagement, l'écart d'acquisition est impacté le cas échéant de toutes modifications dans le versement du prix.

Le Groupe a prévu, dès lors que cette option est ouverte, de maintenir ce traitement aux opérations de regroupement d'entreprises réalisées antérieurement à la date d'application de la norme IFRS 3 révisée (exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009).

Relation clientèle et marques

La juste valeur de la relation clientèle est évaluée selon la méthode du surprofit, qui consiste à identifier les profits futurs attribuables à l'actif incorporel actualisé sur sa durée de vie résiduelle. Cet actif est amorti en fonction de la durée de vie du portefeuille clients soit 7 ans ou 15 ans.

La juste valeur des marques est évaluée selon la méthode d'actualisation des flux de redevance, c'est-à-dire la valeur actuelle des redevances qui auraient été versées à un tiers pour utiliser la marque si le Groupe n'en était pas propriétaire.

Les marques relatives aux progiciels sont considérées soit à durée de vie indéfinie, ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation comme énoncé en note 2.3, soit à durée de vie définie en fonction du portefeuille clients utilisant ces progiciels. Dans ce cas, les marques font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie du dit portefeuille.

Technologie acquise

La juste valeur de la technologie est évaluée selon la méthode d'actualisation des flux de redevance, c'est-à-dire la valeur actuelle des redevances qui auraient été versées à un tiers pour utiliser les logiciels si le Groupe n'en était pas propriétaire.

Cet actif est amorti selon les modes d'amortissement des frais de développement énoncés en note 2.1.4.

2.1.2 Écarts d'acquisition

Les fonds de commerce issus d'affectations de différence de première consolidation antérieurement constatés en normes françaises ont été regroupés avec les écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation globale à la juste valeur des actifs, des passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés, l'écart est immédiatement enregistré en résultat.

Le montant affecté en écarts d'acquisition comprend l'ensemble des éléments incorporels acquis telles que les synergies espérées et les perspectives de croissance.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

S'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément aux dispositions de la norme IAS 36 révisée (voir note 2.3 pour la description des modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur).

Dans le cas de cession d'une entité, le résultat de cession tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de la partie cédée.

2.1.3 Relation clientèle et marques

La relation clientèle et les marques correspondent principalement à des actifs incorporels reconnus dans le cadre des regroupements d'entreprises selon les méthodes décrites en note 2.1.1.

2.1.4 Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont activés dès lors que l'entreprise peut démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique à mener le projet de développement à son terme,
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- que le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le Groupe dans le cadre de son activité d'édition (création de progiciels commercialisables) concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorées, d'une part des charges sociales et d'autre part, de frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés.

Les frais correspondant à des projets non encore finalisés sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours et ne font pas l'objet d'amortissement. Ces projets sont néanmoins suivis et peuvent donner lieu le cas échéant à une dépréciation.

Les frais de développement sont amortis pour une large part sur une durée de 5 ans, pour ceux réalisés sur des plates-formes technologiques récentes (Cegid Business Plate-forme, .net, full web), de 3 ans pour les autres plates-formes de développement. Ces durées d'amortissement de 3 et 5 ans concernent à la fois les dépenses initiales et les coûts de développement ultérieurs (maintenance évolutive des produits).

Les dépenses de paramétrage relatives aux produits millésimés font l'objet d'un amortissement linéaire sur un an.

2.1.5 Logiciels acquis

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur une durée de 1 à 5 ans.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des dépréciations éventuelles pour pertes de valeur constatées.

Leur amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée probable d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

Agencements et aménagements des constructions entre.....	3 et 10 ans
Matériel informatique.....	3 ans et 4 ans
Matériel de bureau.....	5 ans
Mobilier de bureau.....	8 ans
Matériel et outillage.....	5 ans
Matériel de transport.....	4 ans à 5 ans

Les valeurs résiduelles sont en général considérées comme nulles.

Les biens pris en location financement sont immobilisés lorsque ces contrats ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-intégralité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements ou les avantages liés à ces contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat.

L'analyse des contrats de location du groupe Cegid en vigueur au 31 décembre 2012 n'a pas mis en évidence l'existence de contrats de location financement.

2.3 TESTS DE DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Selon la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles doit être testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en ensembles homogènes d'actifs (Unité Génératrice de Trésorerie) dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (le taux d'actualisation est déterminé après effet d'impôt et prise en compte du niveau d'endettement de la société). Les modalités retenues pour déterminer la valeur d'utilité

des actifs reposent sur l'appréciation des flux de trésorerie futurs calculés selon la méthode « Discounted Cash Flow ». Cette estimation couvre une période de 5 ans.

La valeur terminale est déterminée en actualisant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, une perte de valeur est enregistrée pour la différence, et est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles. Les pertes de valeur relatives aux autres actifs incorporels et corporels peuvent, le cas échéant, être reprises en cas d'indices de reprise de valeur.

Dans ce cas, la reprise de provision est limitée à la valeur nette comptable qu'aurait eue l'actif correspondant en l'absence de perte de valeur.

Les modalités retenues pour déterminer la valeur d'utilité des actifs sont présentées en note 4.1.3 du présent document.

2.4 ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en trois catégories définies par la norme IAS 39 :

- les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Ils sont initialement enregistrés à leur coût historique d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur,
- les prêts représentent les prêts consentis aux organismes collecteurs dans le cadre de l'effort construction et les dépôts et cautions versés. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation comme le recommande la norme IAS 39, eu égard à leur montant non significatif,
- les autres actifs financiers comprennent les actifs financiers de gestion inclus dans le contrat de liquidité contracté par Cegid Group.

Lorsque la juste valeur des titres ne peut pas être évaluée de façon fiable, en l'absence d'un marché actif, les titres sont maintenus à leur coût net de dépréciations éventuelles.

Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement. Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres (« Autres réserves ») jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat.

Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

2.5 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris l'écart d'acquisition) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. En cas de valeur négative, celle-ci est présentée au passif du bilan en provisions pour risques et charges.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

2.6 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale (société, groupe fiscal).

Les impôts différés calculés sur des éléments imputés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

2.7 STOCKS

Selon la norme IAS 2 - Stocks, le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les frais de transport, de manutention et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, moins les rabais commerciaux, remises, escomptes financiers.

Le stock de matériel informatique est évalué selon la méthode PMAP (Prix Moyen d'Achat Pondéré). La VNR (Valeur Nette de Réalisation) correspond au prix de vente estimé de ces produits, diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constituée si la VNR est inférieure au coût d'achat.

Les stocks de matières premières (ensembles et sous-ensembles) permettant d'effectuer des échanges standards et de pièces détachées de l'activité maintenance de matériels sont évalués selon les méthodes suivantes :

- la valeur brute des ensembles et sous-ensembles comprend le prix d'achat et les frais accessoires,
- les pièces détachées sont évaluées selon la méthode PMAP (Prix Moyen d'Achat Pondéré).

Une dépréciation est constituée pour tenir compte de la valeur d'utilité, en référence notamment au portefeuille des contrats en cours et à la rotation des pièces, ou en fonction de la valeur nette de réalisation.

2.8 CRÉANCES

Les créances sont valorisées initialement à la juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.9 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires.

La société considère comme équivalents de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements liquides, qui sont facilement remboursables en un montant connu de trésorerie et qui présentent un risque non significatif de baisse de valeur.

Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les parts de SICAV et fonds communs de placements monétaires, compte tenu de leurs caractéristiques, sont enregistrés en équivalents de trésorerie.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur évaluation, à la clôture de la période, est effectuée pour les SICAV et fonds communs de placement sur la base du dernier prix de rachat connu.

Les variations de valeur sont enregistrées en charges ou en produits financiers.

Dans le cas de titres cotés, l'évaluation est réalisée sur la base de la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de la période.

Si la valeur résultant des méthodes d'évaluation ci-dessus est inférieure au coût historique d'acquisition, une dépréciation est constituée. Toutefois, cette dépréciation n'est pas constituée lorsque la moins-value latente y afférente peut être compensée par des plus-values latentes sur des titres de même nature.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode « premier entré, premier sorti ».



2.10 ACTIONS AUTO-DÉTENUES

Les actions auto-détenues sont portées en déduction des capitaux propres consolidés indépendamment de l'objectif d'acquisition et de détention et de leur classement comptable dans les comptes individuels des entreprises détentrices. Les dépréciations et résultats de cession éventuels de ces actions sont imputés directement en capitaux propres (pour le montant net d'impôt, le cas échéant) et ne contribuent pas au résultat de la période.

2.11 ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

La norme IFRS 5 requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable à la clôture.

Ces actifs ou groupe d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs, sur la ligne « Actifs non courants ou groupes d'actifs destinés à être cédés » du bilan. Ces actifs ou groupe d'actifs sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les passifs d'un groupe d'actifs détenu en vue de la vente sont présentés sur la ligne « Passifs liés aux actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés » du bilan.

2.12 PAIEMENTS EN ACTIONS

Conformément à IFRS 2, les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

Bons d'acquisition d'actions remboursables

Des bons d'acquisition d'actions remboursables ont été proposés à des salariés et à des mandataires sociaux du Groupe. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 3 septembre 2010 sous le numéro 10-302.

La totalité des 400 000 BAAR (200 000 BAAR 1 et 200 000 BAAR 2) proposés a été souscrite.

Les BAAR souscrits ne donneront pas lieu à la souscription d'actions nouvelles mais exclusivement à l'acquisition d'actions existantes. L'émission des BAAR n'aura donc aucun effet dilutif sur la situation de l'actionnaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2012 a modifié les caractéristiques des BAAR. Ainsi, il a été décidé d'allonger la période d'exercice des BAAR 1 du 5 novembre 2014 jusqu'au 5 novembre 2017 inclus et

la période d'exercice des BAAR 2 du 5 novembre 2014 jusqu'au 5 novembre 2018 inclus et de modifier le prix d'exercice unitaire des BAAR 1 et des BAAR 2 en le ramenant de 22,56 euros à 18 euros.

En se basant sur l'analyse réalisée par un expert externe, l'avantage estimé découlant de ces options d'acquisition d'actions, est comptabilisé en charges dans les comptes consolidés en contrepartie du compte de réserves consolidées.

Plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions », la société comptabilise une charge pour les avantages consentis aux salariés et administrateurs de la société dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions, en contrepartie des capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La juste valeur est déterminée en tenant compte du cours de l'action Cegid Group, à la date d'attribution et le niveau de dividende attendu.

À chaque arrêté comptable, la société fait une estimation du nombre d'actions qui seront remises aux bénéficiaires en fonction de la réalisation ou non des objectifs prévus au niveau du plan, afin de comptabiliser la charge correspondant à la juste valeur des actions gratuites dont l'octroi est attendu. Cette charge est éventuellement ajustée en conséquence, et est inscrite au compte de résultat en charges de personnel par la contrepartie du compte de réserves consolidées.

Le Conseil d'Administration du 25 juillet 2012, statuant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 mai 2011, a décidé la mise en place de trois plans d'attribution gratuite en actions Cegid Group.

Il est prévu des critères d'attribution spécifiques liés à la présence pour un plan, et à la présence ainsi qu'aux performances du Groupe pour les deux autres plans. Un rapport spécifique sera présenté à l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2012.

Plans d'Épargne Entreprise

Les Plans Épargne Entreprise des sociétés du groupe Cegid n'octroient pas d'avantages particuliers aux salariés en dehors de l'abondement qui fait déjà l'objet d'une comptabilisation en charges de personnel.

2.13 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture (satisfaisant aux critères de la comptabilité de couverture) et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette

à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- couverture de juste valeur,
- couverture de flux futurs.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, le passif financier sous-jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts). Les variations de valeur sont enregistrées en résultat (charges financières) et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs, le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

2.14 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Engagements de retraite

Les avantages au personnel (Indemnités de Fin de Carrière (IFC) et médailles du travail) font l'objet dans les comptes consolidés d'une comptabilisation en provision non courante.

Les sociétés du groupe Cegid constatent une provision correspondant au montant des engagements des entreprises vis-à-vis des membres de leur personnel ainsi que de leurs mandataires sociaux, en ce qui concerne l'ensemble des engagements de retraite, pension, compléments de retraite, indemnités et allocations en raison du départ à la retraite.

L'exercice 2004 a été impacté par la signature d'un avenant à la convention collective Syntec, qui entraîne un déplaçonnement des droits et une modification des coûts relatifs aux services passés. Le groupe Cegid avait opté pour l'étalement de ces coûts sur la durée résiduelle moyenne des services à rendre. Au 31 décembre 2012, le Groupe a opté par anticipation pour la reconnaissance au bilan consolidé de l'intégralité de ces coûts, conformément à l'amendement d'IAS 19 publiée en 2012.

Le Groupe a décidé d'appliquer depuis 2005, par anticipation l'amendement de la norme IAS 19 qui permet la comptabilisation des pertes et des gains actuariels en capitaux propres.

La référence utilisée chaque année, pour actualiser la provision, est le taux sur la zone euro pour une maturité à 10 ans pour les entreprises de première catégorie. L'hypothèse d'âge de départ à la retraite est de 65 ans pour l'ensemble des salariés du Groupe. Cette hypothèse est cohérente avec la loi du 9 novembre 2010 portant réforme sur les retraites, et la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 portant sur le report de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans. Cette hypothèse n'a pas été modifiée par rapport à l'évaluation précédente, l'impact de ce changement étant peu significatif.

Au 31 décembre 2012, l'information financière présente, en note 4.6.1, les composantes du calcul de l'engagement de retraite.

Portabilité des droits sociaux

L'avenant n°3 de mai 2009 à l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008, a instauré la mise en place à compter du 1^{er} juillet 2009 d'un mécanisme de complémentaire santé et prévoyance au profit des salariés licenciés pendant une période postérieure à l'emploi. Le Groupe traite cet avantage comme une indemnité de fin de contrat de travail et l'enregistre au moment de la rupture du contrat à l'initiative de l'entreprise.

2.15 PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37, les provisions comptabilisées sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée chaque fois que les organes de Direction du Groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue, et que le montant de cette obligation peut être évalué de façon fiable.

Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue du terme du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif.

2.16 COMPTES DE RÉGULARISATION - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Lorsque la facturation, concernant notamment les contrats d'assistance progiciels et de maintenance matériels, porte sur l'exercice en cours et sur les exercices à venir, des produits constatés d'avance sont enregistrés pour tenir compte de la règle de rattachement des produits à la période concernée.

Par ailleurs, le poste « Produits constatés d'avance » enregistre la part différée des subventions (crédit impôt recherche) liées aux frais de développement.

2.17 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre des procédures de « remontée des informations » en vigueur au sein du Groupe, un reporting a été mis en place visant, entre autre, à recenser les engagements hors bilan et à en connaître la nature et l'objet :

- engagements garantis par des sûretés personnelles (aval et garanties),
- engagements garantis par des sûretés réelles (hypothèques, cautions, nantissements, gages), locations simples,
- obligations d'achats,
- obligations et engagements pris envers les salariés du Groupe. L'engagement de formation (D.I.F) envers les salariés du Groupe est présenté en engagements hors bilan. Aucune provision n'a été constatée au titre de ce droit.

2.18 INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIÉES ET TRANSACTIONS

La note 8 en conformité avec la norme IAS 24 révisée présente un état exhaustif de toutes les transactions entre le groupe Cegid, la société ICMI SAS (52, Quai Paul Sédallian - 69009 LYON), leurs filiales et leurs principaux dirigeants ainsi que la société Groupama (8-10, rue D'Astorg - 75008 PARIS) et ses filiales.

2.19 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est le rapport :

- entre le résultat net,
- et le nombre moyen pondéré des actions en circulation net des actions auto-détenues.

Le résultat net dilué par action est égal à la division :

- du résultat net avant dilution augmenté du montant net d'impôt des économies de frais financiers réalisées en cas de conversion des instruments dilutifs,
- par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation net des actions auto-détenues, augmenté du nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en action et de l'exercice des droits.

Seuls les instruments dilutifs sont retenus dans ce calcul.

2.20 COMPOSANTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

2.20.1 Chiffre d'affaires

Les principes comptables du groupe Cegid conformément à la norme IAS 18 conduisent à reconnaître le chiffre d'affaires par nature d'activité, en fonction des critères suivants :

| En ce qui concerne l'activité édition :

- le fait générateur de la vente de licences, de progiciels, et de logiciels est la livraison au client. Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété du produit sont transférés,
- la prise en compte du chiffre d'affaires récurrent de la maintenance et du SaaS est réalisée au prorata temporis.

| En ce qui concerne l'activité services associés :

- la prise en compte des prestations de service est faite au fur et à mesure de leur réalisation,
- la prise en compte du chiffre d'affaires récurrent est réalisée prorata temporis.

L'information financière est donnée en note 5.1.1.

2.20.2 Production immobilisée

Les coûts de développement engagés par le Groupe dans le cadre de son activité d'édition (création de progiciels commercialisables) concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorées, d'une part des charges sociales et d'autre part, de frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés.

2.20.3 Impôts, taxes et versements assimilés

Depuis 2010, le Groupe considère la CET (Contribution Économique Territoriale), contribution remplaçant la Taxe Professionnelle et englobant la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée) et la CFE (Contribution Foncière des Entreprises), comme une charge opérationnelle considérant que le changement fiscal consiste essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Aussi il n'y a pas lieu d'appliquer à ces cotisations un traitement comptable différent de celui de la Taxe Professionnelle.

2.20.4 Autres produits et charges opérationnels courants

Les autres produits et charges opérationnels courants comprennent notamment le crédit impôt recherche qui est traité, conformément à la norme IAS 20, comme une subvention liée au résultat déterminé selon le dispositif et règles applicables.



2.20.5 Résultat opérationnel

L'activité principale du Groupe est l'édition, l'hébergement, la commercialisation et la distribution de progiciels de gestion et des services et biens associés. Le résultat opérationnel courant découle de ces activités qu'elles proviennent d'opérations récurrentes et non récurrentes.

2.20.6 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels enregistrent des éléments inhabituels et significatifs notamment :

- plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés, dès lors que les montants sont significatifs (les autres cessions figurent en résultat opérationnel courant),
- frais de réorganisation,
- frais relatifs à des litiges non récurrents provenant d'événements non liés à l'activité courante du Groupe,
- tout autre produit et charge, qui en raison de leur nature, ne peuvent être compris dans les activités courantes du Groupe ou dont l'importance viendrait à affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre, et à fausser la lecture de la performance du Groupe.

2.20.7 Résultat financier

Le résultat financier que le Groupe a choisi de présenter est la différence entre :

■ les charges financières qui comprennent :

- les charges d'intérêts sur opérations de financement, les coûts complémentaires occasionnés par l'application de la norme IAS 39 (charge d'intérêts calculée au taux d'intérêt effectif),
- les charges concernant les dépréciations de titres non consolidés et avances,
- les autres charges financières d'actualisation,
- les autres charges financières diverses,

■ les produits financiers, c'est-à-dire les produits de trésorerie, les autres produits relatifs aux dividendes, les produits de cession des autres actifs financiers, les autres produits financiers d'actualisation et les autres produits financiers divers.

2.20.8 Charge d'impôts

La charge d'impôts incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total des impôts courants et des impôts différés. La charge d'impôts est normalement comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la fraction d'impôt relative aux éléments comptabilisés directement par les capitaux propres.

2.21 SECTEURS OPÉRATIONNELS

La norme IFRS 8 concernant les secteurs opérationnels, remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle, impose de présenter une information issue des reporting internes.

De ce fait, le Groupe diffuse une information, présentée en note 5.1, en phase avec les reporting internes qui détaillent le chiffre d'affaires par nature et activités. L'analyse des agrégats de rentabilité (tel que résultat opérationnel courant et résultat opérationnel) est réalisée globalement.

En outre, l'information au plan géographique n'est pas représentative.

3. Périmètre de consolidation

Sociétés	Siège social N° SIREN	Activité	Nombre de mois pris en compte dans les comptes consolidés	% Contrôle 31/12/2012	% Intérêts 31/12/2012	% Intérêts 31/12/2011	
CEGID GROUP SA	Lyon 327888111	Holding	12				
Sociétés détenues par Cegid Group							
CEGID SA	Lyon 410218010	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
QUADRATUS SA	Aix-en-Provence 382251684	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
CEGID PUBLIC SA	Cergy 384626578	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
CEGID SERVICES SARL	Lyon 341097616	Holding	12	99,89	99,89	99,89	IG
21S INGÉNIERIE SA	Lyon 422993428	Conception de progiciels	12	99,99	99,99	99,35	IG
Sociétés détenues par Cegid SA							
CEGID CORPORATION	USA New York	Distribution de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
CEGID IBÉRICA SL	Espagne Madrid	Distribution de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
CEGID LTD	Royaume Uni Manchester	Distribution de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
CEGID ITALIA SRL	Italie Milan	Distribution de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
CEGID HONG KONG HOLDINGS LIMITED	Hong Kong	Holding	12	76,00	76,00	76,00	IG
ASPX SARL	Lyon 430048462	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
CEGID Portugal SLU ⁽¹⁾	Lisbonne	Distribution de progiciels	8	100,00	100,00	0,00	IG
CEGID ACADEMY SARL ⁽²⁾	Lyon 752 639 955	Formation	6	100,00	100,00	0,00	IG
TDA International SAS ⁽³⁾	Lyon 342 136 041	Conception de progiciels	5	100,00	100,00	0,00	IG
CEGID TUNISIE ⁽⁴⁾	Tunisie Tunis	Conception de progiciels	4	100,00	100,00	0,00	IG
INFORMATIQUE ET COMMUNICATIONS SARL ⁽⁵⁾	Beaune 383837994	Conception de progiciels	12	51,00	51,00	51,00	IG
Société détenue par 21S Ingénierie							
CEGID MAURITIUS Ltee ⁽⁶⁾	Maurice	Conception de progiciels	12	99,33	99,33	99,33	IG
Société détenue par ASPX							
CEMAGID SAS	Lyon 4287144299	Conception de progiciels	12	50,00	50,00	50,00	ME
Société détenue par Cegid HK LTD							
CEGID Software LTD	Chine Shenzhen	Distribution de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG

IG : Intégration globale / ME : Mise en équivalence

Réorganisations internes et variations de périmètre

⁽¹⁾ La société CEGID Portugal a été créée le 2 mai 2012⁽²⁾ La société CEGID Academy a été créée le 1^{er} juillet 2012⁽³⁾ La société TDA Internationale a été acquise le 25 juillet 2012⁽⁴⁾ La société CEGID Tunisie a été créée le 21 septembre 2012⁽⁵⁾ La société Informatique et Communications a été cédée en janvier 2013⁽⁶⁾ La société IROISE a été renommée CEGID Mauritius le 2 juillet 2012

4. Notes sur le bilan

4.1 MOUVEMENTS DE L'ACTIF NON COURANT

4.1.1 Écarts d'acquisition

Les flux de la période concernant les trois Unités Génératrice de Trésorerie se décomposent comme suit :

(En K€)	31/12/10	31/12/11	Augmentations 4.1.2	Diminutions	31/12/12
Cegid	163 523	167 060	4 174	-431	170 803
Quadratus	16 242	16 242			16 242
Cegid Public	6 587	9 795	92		9 887
TOTAL	186 352	193 097	4 266	-431	196 932

4.1.2 Regroupements d'entreprises

(En K€)	Coût d'acquisition ⁽¹⁾	Actifs acquis/ passifs repris	Actifs incorporels identifiés ⁽²⁾	Écart d'acquisition
Cegid Portugal, créée le 02/05/2012	450		450	
TDA International, acquise le 25/07/2012 ⁽³⁾	4 396	222		4 174
TOTAL	4 846	222	450	4 174

⁽¹⁾ Comprend les compléments de prix prévus lors de l'acquisition, comptabilisés en contrepartie de dettes actualisées le cas échéant.

⁽²⁾ Voir note 2.1.1 regroupement d'entreprises.

⁽³⁾ Des travaux d'évaluation des actifs acquis sont en cours de finalisation.

(En K€)	Relation clientèle et marques	Impôts différés passifs	Juste valeur des actifs incorporels
Cegid Portugal	450		450
TOTAL	450		450

4.1.3 Test de dépréciation

Dans le cadre des travaux réalisés pour les tests de dépréciation, le cabinet ACCURACY est intervenu en qualité d'expert indépendant pour assister la société dans la détermination du coût moyen pondéré du capital (WACC).

Le taux de WACC, qui s'établit au 31 décembre 2012 à 7,8 % (8,8 % au 31 décembre 2011), intègre comme élément essentiel une prime de risque de marché cohérente avec le profil économique et financier du Groupe déterminée, au 31 décembre 2012, en fonction de données historiques ajustées. La prime de marché historiquement retenue par la société prenait en considération des éléments prospectifs par nature plus volatile.

Le taux de croissance au-delà de la période de référence (taux de croissance à l'infini) s'élève à 2 % (identique au 31 décembre 2011).

Les tests de dépréciation font apparaître une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable des actifs testés.

Une variation combinée de plus ou moins 1 % des hypothèses clés retenues pour les calculs (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini) ne fait pas apparaître de dépréciation à enregistrer.

Pour le test de dépréciation effectué à la clôture de l'exercice 2012, une diminution de 0,5 % du taux de résultat opérationnel courant en année terminale ne fait pas apparaître de dépréciation à enregistrer. Pour l'UGT la moins significative, un taux de croissance à l'infini de 0,75 %, considéré par la société comme un taux minimum compte tenu du profil du Groupe, ou d'un WACC de 10 %, constituent des paramètres qui ramèneraient la valeur recouvrable à la valeur nette comptable.



4.1.4 Immobilisations incorporelles

Les flux s'analysent comme suit :

(En K€)	31/12/10	31/12/11	Variations de périmètre	Reclassements	Augmentations	Diminutions	31/12/12
Frais de développement	251 232	285 824	-552	347	32 765	-5 948	312 436
Concessions, Brevets	7 131	7 367	-33	2 057	2 995	-60	12 326
Relation clientèle et marques	12 000	12 437	450				12 887
Autres Immobilisations incorporelles	653	757		-347		-132	278
Montants Bruts	271 016	306 386	-135	2 057	35 760	-6 140	337 928
Frais de développement	-193 436	-224 258	529		-30 331	6 121	-247 939
Concessions, Brevets	-5 190	-5 665	36		-1 263	43	-6 849
Autres Immobilisations incorporelles	-2 397	-3 278			-869		-4 147
Amortissements	-201 023	-233 201	565		-32 463	6 164	-258 936
Immobilisations incorporelles nettes	69 993	73 184	430	2 057	3 297	24	78 992

4.1.5 Immobilisations corporelles

Les flux s'analysent comme suit :

(En K€)	31/12/10	31/12/11	Variations de périmètre	Reclassements	Augmentations	Diminutions	31/12/12
Installations techniques, matériel et outillage	12 300	14 671	19	-2 057	1 243	-1 959	11 917
Autres immobilisations corporelles	8 873	9 640	16		520	-269	9 907
Montants Bruts	21 173	24 311	35	-2 057	1 763	-2 228	21 824
Installations techniques, matériel et outillage	-9 512	-10 857	-7		-1 416	1 149	-11 131
Autres immobilisations corporelles	-5 902	-6 720	-6		-891	232	-7 385
Amortissements	-15 414	-17 576	-13		-2 307	1 381	-18 515
Immobilisations corporelles nettes	5 760	6 735	22	-2 057	-544	-847	3 309



4.1.6 Investissements et autres actifs financiers

Les flux s'analysent comme suit :

(En K€)	31/12/10	31/12/11	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/12
Titres de participation	5 550			102		102
Participations et créances rattachées	792	792				792
Autres titres immobilisés	182	182			-2	180
Dépréciations	-294	-294		-298		-592
Investissements Financiers ⁽¹⁾	6 230	680		-196	-2	482
Dépôts et cautionnements	560	555	1	64	-57	563
Prêts	1 026	1 028		125		1 153
Dépréciation des prêts, dépôts et cautions	-107	-107		-49	2	-154
Dépôts, cautionnements et prêts	1 478	1 475	1	140	-55	1 561
Autres actifs financiers	325	402		186	-98	490
Immobilisations financières nettes	8 033	2 557	1	130	-155	2 533

⁽¹⁾ Les investissements financiers se décomposent comme indiqué ci-après.

(En K€)	31/12/12	31/12/11
Titres de participation	102	
Actifs financiers évalués en juste valeur	792	792
Dépréciations	-590	-292
Total net	304	500
Autres titres	182	182
Dépréciations	-2	-2
Autres titres immobilisés	180	180
Investissements financiers	484	680

4.1.7 Participations dans les entreprises associées

La société Cemagid (ex-Comptanoo), seule société mise en équivalence dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2012, a réalisé un chiffre d'affaires de 1 287 K€, et un résultat net de - 1 185 K€ sur l'exercice.

Son bilan au 31 décembre 2012 se présente de la manière suivante :

- Total bilan : 1 586 K€,
- Total actif immobilisé : 1 006 K€
- Total actif circulant : 579 K€
- Total capitaux propres : - 2 587 K€
- Total des provisions et dettes : 4 173 K€.

(En K€)	31/12/12	31/12/11	31/12/10
Position à l'ouverture	765	1 102	1 485
Dividendes			
Variations de périmètre			
Quote part dans le résultat des entreprises associées ⁽¹⁾	-1 219	-337	-382
Position à la clôture	-454	765	1 102

⁽¹⁾ Cette quote-part de résultat intègre une dépréciation des impôts différés constatés lors de l'acquisition de Comptanoo (626 K€)

La position à la clôture est enregistrée en provision non courante.

4.2 MOUVEMENTS DE L'ACTIF COURANT

4.2.1 Mouvements relatifs aux dépréciations de l'actif courant

Les flux s'analysent comme suit :

(En K€)	31/12/10	31/12/11	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/12
Stocks et en cours	16	8			-3	5
Clients et comptes rattachés	9 701	8 320	104	3 884	-2 932	9 376
Autres créances	44	44				44
TOTAL	9 761	8 371	104	3 884	-2 935	9 424

4.2.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En K€)	31/12/12	31/12/11	31/12/10
Parts de SICAV et FCP			1 246
Disponibilités	3 061	1 465	2 240
TOTAL	3 061	1 465	3 486

4.3 INSTRUMENTS FINANCIERS

4.3.1 Juste valeur des instruments financiers

Conformément aux informations requises par le paragraphe 27B de la norme IFRS 7, les tableaux ci-dessous présentent la méthode de valorisation des instruments financiers à la juste valeur selon les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs,
- Niveau 2 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur des marchés observables,
- Niveau 3 : juste valeur fondée sur des marchés non observables.

Actifs financiers (en K€) au 31/12/2012	Valeur au bilan	Niveaux
Actifs financiers évalués à la juste valeur	304	1
Autres actifs financiers non courants	380	3
Équivalents de trésorerie		1
Trésorerie	3 061	1
Actifs financiers évalués à la juste valeur	3 745	
Passifs financiers (en K€) au 31/12/2012	Valeur au bilan	
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés	4 327	2
Passifs financiers évalués à la juste valeur	4 327	

Actifs financiers (en K€) au 31/12/2011	Valeur au bilan	Niveaux
Actifs financiers évalués à la juste valeur	500	1
Autres actifs financiers non courants	380	3
Trésorerie	1 465	1
Actifs financiers évalués à la juste valeur	2 345	
Passifs financiers (en K€) au 31/12/2011	Valeur au bilan	
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés	4 543	2
Passifs financiers évalués à la juste valeur	4 543	

(En K€) au 31/12/2012	Valeur au bilan	Actifs financiers en juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	
Titres non consolidés	102		102		
Actifs financiers évalués à la juste valeur	202		202		
Autres actifs financiers non courants	668		380	288	
Prêts	1 152			1 152	
Dépôts et cautionnements	409			409	
Autres créances non courantes	2 702			2 702	
Clients	62 532			62 532	
Autres créances courantes	9 426			9 426	
Trésorerie	3 061	3 061			
Actifs destinés à la vente	320		320		
Actifs financiers	80 574	3 061	1 004	76 509	
	Valeur au bilan	Passifs financiers en juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti	Autres passifs	Instruments dérivés
Lignes de crédit moyen terme	69 224		68 517		707
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés	4 327			4 327	
Fournisseurs	20 984			20 984	
Autres dettes courantes	51 874			51 874	
Passifs financiers courants	2 503	2 049		454	
Passifs destinés à la vente	535				
Passifs financiers	149 447	2 049	68 517	77 639	707

(En K€) au 31/12/2011	Valeur au bilan	Actifs financiers en juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	
Actifs financiers évalués à la juste valeur	500		500		
Autres actifs financiers non courants	582		380	202	
Prêts	1 027			1 027	
Dépôts et cautionnements	449			449	
Autres créances non courantes	2 493			2 493	
Clients	71 661			71 661	
Autres créances courantes	6 150			6 150	
Trésorerie	1 465	1 465			
Actifs financiers	84 326	1 465	880	81 981	
	Valeur au bilan	Passifs financiers en juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti	Autres passifs	
Lignes de crédit moyen terme	63 528		63 528		
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés	4 543			4 543	
Fournisseurs	24 034			24 034	
Autres dettes courantes	58 365			58 365	
Passifs financiers courants	1 746	1 330		417	
Passifs financiers	152 216	1 330	63 528	87 359	

4.3.2 Politique de gestion des risques

Dans le cadre de son activité, le groupe Cegid est exposé aux risques de taux, de liquidité et de crédit. Il n'est pas exposé de manière significative au risque de change.

4.3.2.1 Risques de liquidité

Le Groupe dispose de deux crédits syndiqués d'un montant total de 200 M€ :

- Un crédit syndiqué d'un montant de 120 M€, conclu en juillet 2006 pour 200 M€ à l'origine, remboursable in fine.
- Un crédit syndiqué, conclu en novembre 2010, remboursable in fine, d'un montant actuel de 80 M€ jusqu'au 30 juin 2013. Ce montant sera porté à 200 M€ jusqu'au 30 juin 2014 puis ramené à 170 M€ au 30 juin 2015 et à 140 M€ au 30 juin 2016. Une clause d'extension sera exercée et soumise à l'approbation des banques pour porter l'échéance finale au 30 juin 2017 pour un montant de 100 M€.

Ces contrats de crédit comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée et de covenants, notamment :

- exigibilité de plein droit en cas de liquidation judiciaire ou amiable,
- exigibilité facultative en cas de non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du ou des contrats, en cas de non-paiement d'une contribution ou imposition non contestée.

Cegid Group s'engage également à respecter les covenants suivants :

- endettement financier net consolidé/situation nette consolidée inférieur ou égal à 1,
- endettement financier net consolidé/moyenne des Excédents Bruts d'Exploitation consolidés des deux exercices inférieur ou égal à 3.

La détermination de ces covenants est réalisée à chaque publication au titre des comptes semestriels et annuels.

À ce jour, le Groupe respecte ces dispositions. Le respect de ces dispositions et des covenants permet au Groupe de gérer son risque de liquidité dans des conditions très favorables.

Au 31 décembre 2012, les lignes de crédits syndiqués étaient utilisées à hauteur de 69 M€.

Les actifs et passifs financiers désactualisés et par maturité se décomposent ainsi :

(En K€) au 31/12/2012	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
-----------------------	----------------	------------------------	--------------

Autres créances non courantes 2 824

Actifs financiers		2 824	
--------------------------	--	--------------	--

Lignes de crédits moyen terme 69 000

Dettes relatives à l'acquisition de sociétés 2 999 1 373

Passifs financiers	2 999	70 373	
---------------------------	--------------	---------------	--

(En K€) au 31/12/2011	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
-----------------------	----------------	------------------------	--------------

Autres créances non courantes 2 553

Autres actifs financiers non courants		2 553	
--	--	--------------	--

Lignes de crédits moyen terme 64 000

Dettes relatives à l'acquisition de sociétés 250 4 429

Passifs financiers	250	68 429	
---------------------------	------------	---------------	--

4.3.2.2 Risques de crédit

Risques de crédit client

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients.

Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement.

La balance clients du Groupe comprend plus de 16 000 comptes non soldés au 31 décembre 2012 et aucun client du Groupe facturé en 2012 ne représente plus de 0,83 % du chiffre d'affaires consolidé 2012 (1,6 % en 2011). Le montant net des créances de plus de 60 jours non dépréciées représentent un montant de 17,7 M€ sur un montant de 26,6 M€.

Risques de crédit financier

Ce risque concerne principalement les opérations relatives aux placements de trésorerie. Ce risque n'est pas significatif compte tenu du montant de la trésorerie placée (néant au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011) et de la nature des supports de placement utilisés (cf. 4.3 et 2.3).



4.3.2.3 Risques de marché et risques de taux

Le Groupe dispose de moyen de financement à moyen terme (lignes de crédit syndiqué) portant intérêt sur la base du taux EURIBOR et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunérés sur la base des taux variables à court terme (EONIA et EURIBOR).

Dans ce contexte, le Groupe est exposé à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière. En 2011, Cegid Group avait renouvelé les instruments de couverture de taux souscrit en 2009, en souscrivant deux contrats de type tunnel classique à prime nulle contre Euribor 1 mois :

- Départ 28 janvier 2011, Floor 0,90 %, Cap 2,28 %, pour une durée de 2 ans, notionnel de 20 M€ in fine,
- Départ 30 juin 2011, Floor 1,30 %, Cap 3,325 %, pour une durée de 3 ans, notionnel de 20 M€ in fine.

- Ces couvertures d'un montant de 40 M€ représentent plus de 58 % du montant utilisé (69 M€) au 31 décembre 2012.

Compte tenu de cette couverture, une augmentation du taux de 1 % engendrerait, à dette constante, une augmentation de la charge d'intérêt d'environ 0,3 M€ (0,3 M€ en 2011).

En 2012, Cegid Group a souscrit un swap de taux. Cette couverture prendra le relais du tunnel à échéance du 28 janvier 2013 :

- Départ 31 janvier 2013, Swap 0,79 %, pour une durée de 4 ans, notionnel de 20 M€ in fine.

La gestion quotidienne de la trésorerie du Groupe est assurée par la Direction Financière en utilisant un logiciel dédié interfacé avec le système d'information. Un reporting hebdomadaire de la situation nette de la trésorerie est établi et permet de suivre l'évolution de l'endettement et de la trésorerie placée ainsi que la typologie des flux.

4.4 AUTRES MOUVEMENTS

Ventilation des impôts différés actifs et passifs

(En K€)	31/12/11	Autres mouvements	Impacts résultat	31/12/12
Impôts différés Actifs	2 221	51	-76	2 196
Impôts différés Passifs	5 436	-287	333	5 482

Au 31 décembre 2012, le montant des actifs d'impôts non comptabilisés s'élève à 138 K€ pour les filiales françaises, 2 872 K€ pour les filiales étrangères (respectivement 34 K€ et 2 446 K€ au 31 décembre 2011).

(En K€)	31/12/10	Autres mouvements ⁽¹⁾	Impacts résultat	31/12/11
Impôts différés Actifs	72	2 049	101	2 221
Impôts différés Passifs	4 420	-452	1 468	5 436

⁽¹⁾ Dont actif d'impôt de 2 150 K€ lié au déficit de 21S Ingénierie récupérable à horizon moyen terme compte tenu de la mise en location-gérance du fonds de commerce de cette société.

4.5 NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES

4.5.1 Capital

Le détail des postes Capital social et Prime d'émission au cours des exercices 2010, 2011 et 2012 est la suivante :

	Nombre d'actions	Nominal en €	Capital social en €	Prime d'émission en €
Au 31/12/2010	9 233 057	0,95	8 771 404	95 241 125
Au 31/12/2011	9 233 057	0,95	8 771 404	95 241 125
Au 31/12/2012	9 233 057	0,95	8 771 404	95 241 125

Le Groupe a pour objectif de pouvoir assurer son développement futur et de préserver la confiance des investisseurs et du marché. Sa politique est de maintenir un équilibre entre endettement financier et fonds propres en ne dépassant pas un ratio d'endettement sur fonds propres de 100 %.

Au 31 décembre 2012, l'actionnariat salarié représente environ 2 % du capital social. L'objectif du Groupe est de faire croître ce pourcentage, par l'intermédiaire du Plan d'Épargne Entreprise et par la mise en oeuvre régulière de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'attribution gratuite d'actions.

Le Groupe rachète ses propres titres sur le marché (496 143 actions auto-détenues au 31 décembre 2012) :

- 404 908 titres Cegid Group sont destinés à alimenter l'exercice de 400 000 BAAR (cf. note 2.12),
 - dans le cadre du programme de rachat : la société Cegid Group a conclu le 10 septembre 2012 un mandat d'acquisitions d'actions avec CM-CIC SECURITIES. Dans le cadre de ce mandat, 74 606 actions ont été acquises au 31 décembre 2012 pour un montant de 1 090 179,52 €,
 - dans le cadre du contrat de liquidité (16 629 actions au 31 décembre 2012) (cf. point « Achat et/ou vente par la société de ses actions » du Rapport de gestion).
- Le contrat de liquidité a fait l'objet d'un bilan annuel mis en ligne le 16 janvier 2013.

4.5.2 Réserves

Les réserves consolidées non distribuées du groupe Cegid représentent 64 819 K€ au 31 décembre 2012.

4.5.3 Résultat net par action

Le résultat net par action calculé sur le nombre moyen d'actions se présente ainsi qu'il suit :

	2012	2011	2010
Nombre d'actions à la fin de la période	9 233 057	9 233 057	9 233 057
Nombre moyen d'actions sur la période	8 802 393	8 807 171	8 810 380
Nombre d'actions auto-détenues à la clôture de l'exercice	496 143	429 442	427 463
Résultat consolidé			
Résultat net part du Groupe (en M€)	12,61	16,18	19,29
Résultat net part du Groupe par action (en €) ⁽¹⁾	1,43	1,84	2,19
Résultat net part du Groupe dilué par action (en €) ⁽²⁾	1,43	1,84	2,19

⁽¹⁾ Calculé sur le nombre moyen d'actions en circulation après déduction du nombre d'actions auto-détenues.

⁽²⁾ Calculé sur le nombre moyen d'actions en circulation augmenté du nombre complémentaire d'actions à émettre après déduction du nombre d'actions auto-détenues. Seules les actions potentielles dilutives sont retenues.

4.5.4 Dividende par action

Le montant distribuable par Cegid Group, au titre du résultat 2012, s'élève à 3 151 K€.

	2012 ⁽¹⁾	2011	2010
Montant net global en M€	9,70	9,70	9,70
Montant net par action en €	1,05€	1,05€	1,05€

⁽¹⁾ Le dividende pour l'exercice 2012, proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2013, est de 1,05 euro par action, soit un montant total de 9 695 milliers d'euros avant prise en compte de l'auto-détention.

4.6 PROVISIONS

4.6.1 Provisions non courantes

Provisions de retraite et avantages au personnel (en K€)	31/12/12	31/12/11	31/12/10
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	10 403	9 444	7 480
Variations de périmètre	-22	261	7
Coûts financiers	438	415	394
Coûts des services rendus de la période	618	644	457
Amortissements des services passés non acquis ⁽¹⁾		69	69
Prestations payées sur l'exercice - Médailles du travail	-197	-381	-114
Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture	11 240	10 452	8 294
Gain ou perte actuariel de la période liés aux ajustements d'expérience	-5	-49	64
Gain ou perte actuariel de la période liés aux changements d'hypothèses	1 598		1 085
Impact application d'IAS 19 amendée	270		
Valeur actualisée des engagements à la clôture	13 103	10 403	9 444

Le montant de ces engagements est calculé sur la base des salaires actuels en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ volontaire à la retraite, pondérées par les coefficients suivants :

- la revalorisation attendue des salaires de 2 %,
 - l'âge de départ à la retraite (actuellement fixé à 65 ans),
 - l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique,
 - le taux d'actualisation retenu (taux sur la zone euro pour une maturité à 10 ans pour les entreprises de première catégorie) est de 3,00 % au 31 décembre 2012 (4,00 % au 31 décembre 2011), pour cette hypothèse, considérée comme importante, une variation de 1 % du taux a un impact de 14 % sur la base de l'engagement.
- La provision intègre des charges sociales au taux de 45 %.

4.6.2 Provisions courantes

(En K€)	31/12/10	31/12/11	Augmentations	Diminutions utilisées	Diminutions non utilisées	31/12/12
Litiges Prud'homaux ⁽¹⁾	2 242	3 207	1 523	-2 647	-148	1 935
Litiges clients	2 570	2 616	1 460	-721	-483	2 872
Plans de réorganisation	418	364				364
Autres	802	197	418	-31	-37	547
TOTAL	6 032	6 383	3 401	-3 399	-668	5 717

⁽¹⁾ La variation de la provision sur litiges prud'homaux correspond principalement à un litige d'origine VCS Timeless, né antérieurement à l'acquisition.

4.7 ÉCHÉANCES DES DETTES

La ventilation des échéances des dettes et autres passifs est la suivante :

(En K€)	31/12/12	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Dettes financières	71 727	2 503	69 224	
Fournisseurs	20 984	20 984		
Dettes fiscales et sociales	44 908	44 908		
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	4 327	2 954	1 373	
Autres passifs et comptes de régularisation	16 407	16 407		
TOTAL	158 353	87 756	70 597	

(En K€)	31/12/11	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Dettes financières	65 274	1 746	63 528	
Fournisseurs	24 034	24 034		
Dettes fiscales et sociales	49 778	49 778		
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	5 758	1 465	4 293	
Autres passifs et comptes de régularisation	17 190	17 190		
TOTAL	162 034	94 213	67 821	



5. Notes sur le compte de résultat

5.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

5.1.1 Par nature d'activité

(En K€)	2012	2011	2010
Licences	32 931	39 018	40 702
SaaS	26 855	19 903	16 269
Maintenance	100 990	99 765	96 641
Autres	5 431	6 574	6 746
Total édition	166 207	165 260	160 358
Services associés	60 159	66 980	57 307
Total édition et services associés	226 366	232 240	217 664
Distribution et divers	31 741	31 574	31 955
TOTAL	258 107	263 814	249 619

5.1.2 Par secteur d'activité

(En K€)	2012	2011	2010
Profession Comptable Libérale, PE et TPE	100 226	101 324	98 550
Middle Market et Groupes	65 987	72 500	71 282
Sectoriels	73 295	67 351	61 705
Secteur Public	15 566	19 983	14 623
Divers	3 033	2 656	3 459
TOTAL	258 107	263 814	249 619

5.2 CHARGES DE PERSONNEL

Bons d'acquisition d'action remboursables

Le 6 septembre 2010, Cegid Group avait lancé l'émission de 400 000 BAAR à destination de 86 salariés, managers et mandataires de la société et de certaines de ses filiales.

Compte tenu des conditions d'émission et d'exercice décrites dans la note d'opération ayant reçu le visa 10-302 de l'AMF, il n'avait pas été constaté d'avantages au personnel.

L'Assemblée Générale du 29 octobre 2012 a modifié les caractéristiques des BAAR, l'avantage estimé découlant de cette opération a été enregistré en charges de personnel :

Plan d'attribution gratuite d'actions

Le conseil d'administration du 25 juillet 2012 a décidé la mise en place des trois plans d'attribution gratuite d'actions, l'avantage estimé découlant de cette opération a été enregistré en charges de personnel (226 K€).

(En K€)	Plan 1	Plan 2	Plan 3
Date de mise en place des plans	25/07/2012	25/07/2012	25/07/2012
Nombre d'actions gratuites ⁽¹⁾	5 343	2 526	6 316
Juste valeur des actions retenue	12,07	12,07	12,07
Charges de la période	85 143	40 413	101 034

⁽¹⁾ cf. note 2.12

5.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(En K€)	2012	2011	2010
Impacts liés aux réorganisations ⁽¹⁾	2 407	534	3 758
Cession d'activités		127	50
Badwill passé en résultat ⁽²⁾			1 284
Autres produits opérationnels	2 407	661	5 092
Impacts liés aux réorganisations ⁽¹⁾	-2 057	-1 378	-1 289
Cession d'activités	-323	-127	-22
Indemnités versées dans le cadre d'un partenariat			
Autres charges opérationnelles	-2 380	-1 505	-1 311

⁽¹⁾ Principalement provision sur litiges VCS Timeless .

⁽²⁾ Concerne le badwill relatif à l'acquisition de Vedior Front RH.

5.4 RÉSULTAT FINANCIER

(En K€)	2012	2011	2010
Produits financiers de participations	24	24	6
Produits des placements	27	42	10
Produits liés à l'actualisation	76	59	62
Reprises de provisions financières	5		
Autres produits financiers	120	66	174
Produits financiers	252	191	252
Charges d'intérêts sur emprunts & autres dettes	-1 215	-1 484	-1 154
Charges liées à l'actualisation	-91	-91	-91
Provisions financières	-906	-415	-394
Autres charges financières	-118	-25	-7
Charges financières	-2 330	-2 015	-1 646
Résultat financier	-2 077	-1 824	-1 394

5.5 IMPÔT

5.5.1 Ventilation de l'impôt

(En K€)	2012	2011	2010
Impôt exigible	-5 711	-8 511	-6 844
Impositions différées	-1 147	-1 367	-2 887
TOTAL	-6 858	-9 878	-9 732

5.5.2 Preuve d'impôt

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

(En K€)	2012	%	2011	%	2010	%
Résultat brut avant impôt	20 679		26 392		29 406	
Impôt théorique ⁽¹⁾	-7 120	34,43%	-9 527	36,10%	-10 124	34,43%
Effet des différences permanentes	-348	1,68%	-295	1,12%	-187	0,64%
Déficits de filiales étrangères	71	-0,34%	-196	0,74%	55	-0,19%
Imputations des déficits antérieurs			17	-0,06%	32	-0,11%
Crédits d'impôt	236	-1,14%	324	-1,23%	72	-0,24%
Effet taux et divers	303	-1,47%	-201	0,76%	421	-1,43%
Impôt sur les bénéfices	-6 858	-33,16%	-9 878	-37,43%	-9 732	-33,10%

⁽¹⁾ Le taux théorique de l'année 2011 tient compte de la contribution exceptionnelle de 5 %, mise en place au 1^{er} janvier 2011, le Groupe n'est pas soumis à cette contribution en 2012.

6. Notes sur les effectifs

L'effectif moyen du Groupe est ventilé comme ci-dessous :

	2012	2011	2010
Cadres	1 349	1 352	1 298
Employés	802	802	749
TOTAL	2 151	2 154	2 047

L'effectif au 31 décembre 2012 se répartit dans les sociétés du Groupe comme ci-dessous :

	2012	2011	2010
Cegid ⁽¹⁾	1 709	1 784	1 761
Quadratus	171	159	150
Cegid Public ⁽²⁾	157	185	121
Informatique et Communications ⁽⁵⁾	5	5	5
AXETEAM ⁽¹⁾			2
21S ⁽⁴⁾		6	
TDA International	15		
Cegid Corporation	5	5	3
Cegid Ibérica	9	9	8
Cegid Italia	6	7	6
Cegid LTD	11	10	11
Cegid Software	17	15	10
Cegid Mauritius	9	7	
Cegid Portugal	15		
Cegid Tunisie	11		
Total sociétés	2 140	2 192	2 077
Cemagid ⁽³⁾	15	13	22
Total Groupe	2 155	2 205	2 099

⁽¹⁾ L'effectif de Cegid comprend l'effectif de la société Innov'Adhoc intégrée dans le Groupe au 1^{er} mars 2011, et ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de Cegid SA à la même date, ainsi que l'effectif d'Axeteam, ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de Cegid SA au 31 décembre 2011.

⁽²⁾ L'effectif de Cegid Public (ex-Civitas) comprend l'effectif des sociétés du groupe GVI ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de Cegid Public le 31 mai 2011.

⁽³⁾ Cemagid (ex-Comptanoo) société mise en équivalence à compter du 1^{er} janvier 2009.

⁽⁴⁾ L'effectif de 21S a été transféré à Quadratus, 21S ayant donné son fonds en location gérance à cette dernière.

⁽⁵⁾ La cession d'Informatique et Communications est intervenue en janvier 2013

7. Notes sur les engagements

7.1 ENGAGEMENTS REÇUS

Engagements reçus relatifs aux acquisitions de sociétés

(En K€)	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Engagements plafonnés reçus au titre des garanties actif passif	340	2 800	
Cautions reçues dans le cadre des acquisitions de sociétés	250	800	

Crédits bancaires

(En K€)	31/12/12	30/06/13	30/06/14	30/06/15	30/06/16	30/06/17 ^(*)
Autorisations de tirages	200 000	200 000	200 000	170 000	140 000	100 000
Dont ligne de crédit 2006	120 000	120 000				
Dont ligne de crédit 2010	80 000	80 000	200 000	170 000	140 000	100 000
Dont tirages au 31/12/2012	69 000					

(*) Si accord des banques sur extension de la durée (cf. 4.3.2.1)

7.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

Ces engagements se détaillent comme ci-dessous :

Engagements donnés liés aux loyers :

(En K€)	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans	Total 2012
Cautions bancaires	587	1 604	220	2 411
Engagements liés aux loyers ⁽¹⁾	12 184	35 919	6 520	54 623

(1) Les cautions bancaires sont principalement des garanties données dans le cadre de baux commerciaux.

Les engagements liés aux loyers correspondent :

- aux loyers des 51 sites du Groupe (39 en France). Les principaux engagements sont liés aux loyers du siège (échéance 2015),
- aux locations longues durées de véhicules et matériels informatiques.
- aux locations d'immobilisations incorporelles,
- au contrat d'infrastructure virtuel (Cloud) conclu avec IBM.

Engagements donnés liés aux crédits bancaires

Comme indiqué dans la note 4.3.2, le Groupe dispose de moyens de financement bancaire.

Les contrats de crédit syndiqués comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée et de covenants, notamment :

| Exigibilité de plein droit en cas de liquidation judiciaire ou amiable.

| Exigibilité facultative en cas de non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du ou des contrats, en cas de non-paiement d'une contribution ou imposition non contestée.

| Engagement de respect des covenants suivants :

- endettement financier net consolidé/fonds propres consolidés inférieur à 1,
- endettement financier net consolidé/moyenne des excédents bruts d'exploitation consolidée des deux exercices inférieure à 3.

La détermination de ces covenants est réalisée à chaque publication au titre des comptes semestriels et annuels.

À ce jour, le Groupe respecte ces dispositions et entend les respecter.

7.3 AUTRES ENGAGEMENTS

Droit Individuel à la Formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a créé pour les salariés bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, un Droit Individuel à la Formation (DIF) d'une durée de 20 heures cumulables sur une période de six ans. Le DIF est plafonné à 120 heures. Conformément à l'avis N°2004 du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du CNC, les actions de formation ne sont pas provisionnées et font l'objet d'une information ci-dessous :

	Droits acquis au 01/01/12	Variations en 2012	Droits non utilisés au 31/12/12
Droits (en heures)	186 617	18 113	204 730

8. informations relatives aux parties liées

8.1 OPÉRATIONS RÉALISÉES ENTRE LES PARTIES LIÉES

En ce qui concerne l'année 2012, le détail des relations entre les sociétés du Groupe et la société ICMI (52, Quai Paul Sédallian - 69 009 LYON), ses filiales et ses principaux dirigeants ainsi que la société Groupama (8-10, rue d'Astorg - 75 008 PARIS) et ses filiales est le suivant :

(En K€)	2012	2011	2010
Créances d'exploitation (valeur brute)	202	250	199
Dettes d'exploitation	741	671	710
(En K€)	2012	2011	2010
Redevances de Direction Générale	-2 766	-2 952	-3 095
Autres charges externes	-139	-257	-453
Charges d'exploitation	-2 905	-3 208	-3 549
Frais généraux	434	408	409
Produits d'exploitation	434	408	409

8.2 AVANTAGES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS

Les dirigeants comprennent les membres du Conseil d'Administration (12 membres au 31 décembre 2012) et du comité de direction (14 membres au 31 décembre 2012).

(En K€)	2012	2011	2010
Avantages accordés aux dirigeants			
Avantages à court terme ⁽¹⁾	2 722	2 159	2 002
Avantages postérieurs à l'emploi	85	64	62
Autres avantages à long terme			
Paiements en actions	80		

⁽¹⁾ Les avantages à court terme comprennent les rémunérations fixes et variables, l'intéressement, la participation, les avantages en nature et les jetons de présence.

Nous vous rappelons que Messieurs Jean-Michel Aulas et Patrick Bertrand sont, depuis 1999, rémunérés par la société ICMI. Ils perçoivent à ce titre l'essentiel de leur rémunération au sein de la société ICMI. Par ailleurs, la société ICMI facture notamment à Cegid Group une prestation d'assistance à la Direction Générale.

9. Honoraires des Commissaires aux Comptes des sociétés du Groupe

	GRANT THORNTON				MAZARS				AUTRES AUDITEURS			
	Montant (en K€)		En %		Montant (en K€)		En %		Montant (en K€)		En %	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Émetteur	85	80	50%	45%	83	80	43%	41%				
- Filiales intégrées globalement	87	95	50%	54%	107	112	56%	58%	28	4	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux		2		1%	2	2	1%	1%				
TOTAL	172	177	100%	100%	192	194	100%	100%	28	4	100%	100%

10. Événements significatifs postérieurs à la clôture

La cession d'Informatique et Communications est intervenue en janvier 2013.

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CEGID Group SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la déclaration de conformité au sein du paragraphe 2 des états financiers qui fait référence aux nouvelles normes d'application obligatoire ou anticipée.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Tests de dépréciation des actifs

Le groupe procède, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.3 et 4.1.3 des états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'information donnée à ce titre dans les états financiers est appropriée.

Frais de développement

La note 2.1.4 des états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement. Nous avons également examiné les modalités de vérification de leur valeur recouvrable, soit par projet pris individuellement en cas d'indice de perte de valeur, soit globalement dans le cadre du test de dépréciation des actifs. Nous nous sommes assurés que la note 2.1.4 fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Villeurbanne et à Lyon, le 22 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Thierry Chautant
Associé

Mazars

Christine Dubus
Associée

Comptes sociaux

31-12-12





COMPTES SOCIAUX

COMPTE DE RÉSULTAT

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

NOTES ANNEXES

1. Événements significatifs
2. Règles et méthodes comptables
3. Notes sur l'actif
4. Notes sur le passif
5. Notes sur le compte de résultat
6. Notes diverses

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS





(En K€)	2012	Base 100	2011	Base 100	Variations
Redevances et autres refacturations	4 865	100%	4 899	100%	NS
Total des produits	4 865	100%	4 899	100%	NS
Charges externes	4 255	87%	4 117	84%	4%
Impôts, taxes et versements assimilés	36	1%	39	1%	-8%
Salaires et traitements	60	1%	60	1%	
Charges sociales	32	1%	26	1%	22%
Autres charges	120	2%	97	2%	24%
Total des charges	4 503	93%	4 340	89%	4%
Résultat d'exploitation	362	7%	559	11%	-35%
Produits financiers	5 387	111%	10 427	213%	
Charges financières	1 462	30%	2 588	53%	
Résultat financier	3 925	81%	7 839	160%	
Résultat courant avant impôts	4 287	88%	8 398	171%	49%
Produits exceptionnels			6 166	126%	
Charges exceptionnelles	2 310	47%	6 434	131%	
Résultat exceptionnel	-2 310	-47%	-267	-5%	
Impôt sur les bénéfices	-1 174	-24%	-861	-18%	37%
Résultat net de l'exercice	3 151	65%	8 991	184%	-65%

NS : Non Significatif

(En K€)	Montant Brut 31/12/12	Amortissements Provisions	Montant Net 31/12/12	Montant Net 31/12/11
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	145 793	11 854	133 939	133 992
Autres titres immobilisés	9 058	1 415	7 642	6 937
Autres immobilisations financières	481	6	475	392
Total actif immobilisé	155 332	13 275	142 057	141 321
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 912		1 912	1 971
Fournisseurs débiteurs	7		7	203
Impôts sur les sociétés	5 707		5 707	
État taxes sur le chiffre d'affaires	179		179	118
Comptes courants Groupe	64 108		64 108	62 812
Trésorerie				
Disponibilités	124		124	90
Total actif circulant	72 037		72 037	65 194
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	11		11	
Total comptes de régularisation	11		11	
TOTAL GÉNÉRAL	227 380	13 275	214 105	206 515



(En K€)	Montant Net 31/12/12	Montant Net 31/12/11
Capital social	8 771	8 771
Primes d'émission, fusion, apport	96 154	96 154
Réserve légale	877	877
Réserves réglementées	18	18
Report à nouveau	14 858	15 119
Résultat de l'exercice	3 151	8 991
Provisions réglementées	215	143
Total capitaux propres	124 044	130 074
Provisions pour risques	230	
Provisions pour risques et charges	230	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts	69 246	64 000
Découverts, concours bancaires	296	219
Emprunts et dettes financières diverses		
Comptes courants Groupe	18 603	8 898
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 135	980
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	4	4
Organismes sociaux	16	11
État impôt sur les bénéfices		1 347
État taxes sur le chiffre d'affaires	216	182
Autres dettes fiscales et sociales	8	19
Dettes sur acquisition de sociétés	184	680
Autres dettes	123	100
Total dettes	89 831	76 441
TOTAL GÉNÉRAL	214 105	206 515



(En K€)	2012	2011
Résultat net	3 151	8 991
Amortissements et provisions nets	596	743
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	9	207
Plus ou moins value		447
Capacité d'autofinancement	3 756	10 388
Variation du besoin en fonds de roulement	1 157	-489
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	4 913	9 899
Acquisitions d'immobilisations financières		-200
Acquisition de titres	-299	-5 437
Cession de titres	0	5 766
Variation de la trésorerie issue des investissements	-299	129
Dividendes versés aux actionnaires	-9 252	-9 250
Acquisition d'actions auto-détenues	-1 090	
Emprunts souscrits	69 000	64 000
Emprunts remboursés	-64 000	-70 000
Autres variations de l'endettement	-4 172	4 241
Variation de la trésorerie issue du financement	-9 514	-11 009
Trésorerie d'ouverture	-8 471	-7 490
Variation de trésorerie	-4 900	-981
Trésorerie de clôture	-13 371	-8 471

La trésorerie comprend les comptes courants groupe créditeurs pour un montant de 13 199 K€ au 31/12/2012 (8 561 K€ au 31/12/2011).

Il est rappelé que Cegid Group dispose de lignes de crédit moyen terme non utilisées à hauteur de 131 000 K€ au 31/12/2012.

Détail de la trésorerie (en K€)	2012	2011
Disponibilités	124	90
Découverts, concours bancaires	-296	
Comptes courants créditeurs	-13 199	-8 561
Total de la trésorerie	-13 371	-8 471

Comptes sociaux

Notes annexes



Les états financiers au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 5 mars 2013.

1. Événements significatifs

1.1 ABANDON DE CRÉANCES

En octobre 2012, Cegid Group a autorisé le principe d'un abandon de créances à sa filiale Cegid Public. L'abandon consenti, enregistré dans les comptes au 31 décembre 2012 s'élève à 2 millions d'euros.

1.2 PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE CEGID GROUP

Plan d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'Administration du 25 juillet 2012, statuant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 mai 2011, a décidé la mise en place de trois plans d'attribution gratuite en actions Cegid Group.

Pour chacun de ces plans, Il est prévu des critères d'attribution spécifiques liés à la présence et/ou aux performances du Groupe. Un rapport spécifique sera présenté à l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2012.

2. Règles et méthodes comptables

2.1 RÈGLES GÉNÉRALES

Les comptes annuels de l'exercice 2012 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général 1999. Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

| Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition qui intègre depuis le 1^{er} janvier 2007 les frais d'honoraires liés à leur acquisition. Une dépréciation est constituée sur les titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, établie en fonction des critères indiqués ci-dessous, est inférieure à la valeur d'inscription au bilan :

- valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité (méthode des cash flow actualisés),
- valeur déterminée par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur.

Une dépréciation n'est toutefois constatée que lorsque la société a atteint un rythme d'exploitation normal s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration dans le groupe Cegid est achevée s'il s'agit d'une acquisition.

Les frais d'acquisition incorporés aux titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire linéaire sur 5 ans.

| Contrat liquidité

Les éléments constitutifs du contrat de liquidité sont enregistrés en immobilisations financières :

- actions auto-détenues
- autres créances immobilisées

| Actions auto-détenues

Ces titres sont évalués sur la base de la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice. Les actions auto-détenues font l'objet d'une dépréciation lorsque le cours moyen du dernier mois devient inférieur au cours historique d'achat.

2.3 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.4 TRÉSORERIE

Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur évaluation, à la clôture de l'exercice, est effectuée pour les SICAV et Fonds Communs de Placement sur la base du dernier prix de rachat connu.

Si la valeur résultant des méthodes d'évaluation ci-dessus est inférieure au coût historique d'acquisition, une dépréciation est constituée. Toutefois, cette dépréciation n'est pas constituée lorsque la moins-value latente y afférente peut être compensée par des plus-values latentes sur des titres de même nature.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode « premier entré/premier sorti ».

2.5 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants.

Une provision est constituée chaque fois que les organes de Direction de la société ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue.

2.6 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont des redevances pour l'utilisation de l'image de marque et des structures de Cegid Group. Ces redevances sont calculées sur la base du chiffre d'affaires hors taxes des filiales opérationnelles.

2.7 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (cessions d'éléments d'actif, perte ou boni sur cessions d'actions propres, abandon de créances).

Aucun produit exceptionnel n'a été constaté sur la période.

3. Notes sur l'actif

3.1 ACTIF IMMOBILISÉ

(En K€)	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Immobilisations financières :				
- Participations	145 844	298	350	145 792
- Autres titres immobilisés & immobilisations financières	8 458	1 179	98	9 539
Montants Bruts	154 301	1 477	448	155 331
Immobilisations financières :				
- Participations	11 853	1		11 854
- Autres titres immobilisés & immobilisations financières	1 128	304	11	1 421
Amortissements	12 981	305	11	13 275

3.2. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

(En K€)	31/12/2012	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Actif circulant & charges constatées d'avance	71 913	7 926	63 987	
TOTAL	71 913	7 926	63 987	

3.3. PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

Clients & comptes rattachés : 911 K€

Autres créances : 6 K€

3.4. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 11 K€ au 31 décembre 2012. Elles concernent des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

3.5. DÉPRÉCIATIONS

(En K€)	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Immobilisations financières	12 981	305	11	13 275
TOTAL	12 981	305	11	13 275
Dont dotations et reprises : - exploitation				
- financières		305	11	
- exceptionnelles				

3.6. POSTES DE L'ACTIF CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

(En K€)	31/12/2012	Dont entreprises liées
Immobilisations financières (valeurs brutes)	155 332	145 793
Participations et créances rattachées	145 793	145 793
Autres titres immobilisés ⁽¹⁾	9 058	
Créances immobilisées sur le contrat de liquidité	481	
Dépréciation sur immobilisations financières	-13 275	-11 854
Immobilisations financières (valeurs nettes)	142 057	133 939
Créances d'exploitation (valeurs brutes)	71 913	66 020
Dépréciation sur créances d'exploitation		
Créances d'exploitation (valeurs nettes)	71 913	66 020
Comptes de régularisation	11	

⁽¹⁾ Les autres titres immobilisés incluent notamment les actions auto-détenues pour un montant de 8 288 K€

3.7. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Néant.

4. Notes sur le passif

4.1 CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2012, le capital de Cegid Group est constitué de 9 233 057 actions d'une valeur nominale de 0,95 € soit 8 771 404,15 €.

4.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En K€)	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Position au 31/12/11	8 771	96 154	895	15 119	8 991	143	130 073
Répartition du résultat 2011 ⁽¹⁾				-261	-8 991		-9 252
Résultat de l'exercice					3 151		3 151
Souscriptions BAAR							
Autres variations ⁽²⁾						71	71
Position au 31/12/12	8 771	96 154	895	14 858	3 151	214	124 043

⁽¹⁾ Conformément à l'affectation du résultat et à la distribution de dividendes approuvées par l'AGO du 10 mai 2012, sous déduction du dividende sur actions auto-détenues affecté en report à nouveau (443K€).

⁽²⁾ Variation due à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition Cegid Public et 21S.

4.3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(En K€)	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012
Provisions pour risques et charges				
Provision		230		230
TOTAL		230		230

Cette provision correspond à la charge probable dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'attribution gratuite d'actions.

4.4 CHARGES À PAYER INCLUSES
DANS LES POSTES DU BILAN

(En K€)	31/12/12
Intérêts sur emprunts	246
Fournisseurs	432
Dettes fiscales et sociales	13
Autres dettes (jetons de présence)	123
TOTAL	814

4.5 POSTES DU PASSIF CONCERNANT
LES ENTREPRISES LIÉES

(En K€)	31/12/12	Dont entreprises liées
Dettes financières	88 145	18 603
Dettes d'exploitation	1 379	435
Dettes diverses	307	
TOTAL	89 831	19 038

4.6 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

(En K€)	31/12/12	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Lignes de crédit	69 542	542	69 000	
Dettes financières diverses	18 603	18 603		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 135	1 135		
Dettes fiscales et sociales	244	244		
Autres dettes	307	123	184	
TOTAL	89 831	20 647	69 184	

5. Notes sur le compte de résultat

5.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
PAR NATURE

(En K€)	2012	2011
Redevances pour l'utilisation de l'image de marque et des structures de Cegid Group	4 563	4 643
Autres refacturations	302	256
TOTAL	4 865	4 899

5.2 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(En K€)	2012	Dont entreprises liées
Produits financiers		
Dividendes et revenus sur participations	4 651	4 651
Plus values de cession de valeurs mobilières	26	
Intérêts sur comptes courants	699	699
Reprises de provisions	11	
TOTAL	5 387	5 350
Charges financières		
Intérêts sur emprunts et commissions	1 110	
Dotations aux dépréciations de titres	305	
Intérêts sur comptes courants	46	46
Autres charges financières	1	
TOTAL	1 462	46
Résultat financier	3 925	5 304

5.3 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(En K€)	2012	Dont entreprises liées
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Reprises de provisions pour risques et charges		
TOTAL		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion ⁽¹⁾	2 009	
Dotation aux amortissements dérogatoires	71	
Dotation aux provisions exceptionnelles	230	
TOTAL	2 310	
Résultat exceptionnel	-2 310	

⁽¹⁾ Dont abandon de créances Cegid Public de 2 000 K€5.4 ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS
DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

(En K€)	Montant	Impôt
Allègements		
Provisions non déductibles temporairement	8	3
Charges à payer non déductibles temporairement (ORGANIC)	8	3
Accroissements		

5.5 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(En K€)	Résultat avant impôts	Impôt & participation	Résultat net
Résultat courant	4 287	(835)	3 452
Résultat exceptionnel	(310)	112	(198)
Abandon c/c Cegid Public	(2 000)	723	(1 277)
Incidence de l'intégration fiscale		1 174	1 174
Résultat comptable	1 977	1 174	3 151

5.6 INTÉGRATION FISCALE

Cegid Group a opté le 1^{er} janvier 2000 pour le régime d'intégration fiscale. Les sociétés faisant partie de ce périmètre sont :

- Cegid SA, SIREN 410 218 010
- ASPX SARL, SIREN 430 048 462
- Cegid Public SA, SIREN 384 626 578
- 21S Ingénierie SA, SIREN 422993428

En 2012, la société suivante est sortie de l'intégration fiscale :

- Quadratus SA, SIREN 382 251 684

Cegid Group est la société tête de groupe. L'impôt concerné s'entend de l'impôt société et de la contribution sociale.

Selon les termes de la convention d'intégration fiscale souscrite par le Groupe, la société mère dispose sur la société fille d'une créance d'un montant égal à l'impôt théorique que la société fille aurait dû régler en l'absence d'intégration. Les économies d'impôts réalisées par le Groupe sont appréhendées par la société mère et constatées en produits non imposables.

L'avis 2005-B du 2 mars 2005 du comité d'urgence relatif aux conditions de constatation d'une provision chez la société mère bénéficiant du régime de l'intégration fiscale n'a pas d'impact significatif sur les comptes de Cegid Group.

L'application de la convention d'intégration fiscale se traduit par un produit d'intégration de 1 174 K€ sur l'exercice 2012 (y compris impôt sur résultat propre).

6. Notes diverses

6.1 EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen se compose d'un mandataire social.

6.2 ENGAGEMENTS

6.2.1 Engagements donnés

Néant.

6.2.2. Engagements reçus

Engagements reçus au titre de garanties d'actif et de passif relatives aux acquisitions de sociétés

(En K€)	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Engagements plafonnés		850	

Engagements reçus dans le cadre des acquisitions de sociétés

(En K€)	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Cautions reçues dans le cadre des acquisitions de sociétés		50	

Lignes de crédit

(En K€)	31/12/12	30/06/13	30/06/14
Autorisations de tirages	200 000	200 000	200 000
<i>Dont tirages utilisés</i>	69 000		

(En K€)	30/06/15	30/06/16	30/06/2017 (*)
Autorisations de tirages	170 000	140 000	100 000
<i>Dont tirages utilisés</i>			

(*) Si accord des banques sur extension de la durée.

Le Groupe dispose de moyens de financement à moyen terme, au 31 décembre 2012 constitués de deux lignes de crédit syndiqué d'un montant total de 200 M€ :

- Un crédit syndiqué d'un montant de 120 M€, conclu en juillet 2006 pour 200 M€ à l'origine, remboursable in fine.
- Un crédit syndiqué, conclu en novembre 2010, remboursable in fine, d'un montant actuel de 80 M€ jusqu'au 30 juin 2013. Ce montant sera porté à 200 M€ jusqu'au 30 juin 2014 puis ramené à 170 M€ au 30 juin 2015 et à 140 M€ au 30 juin 2016. Une clause d'extension sera exercée et soumise à l'approbation des banques pour porter l'échéance finale au 30 juin 2017 pour un montant de 100 M€.

Ces lignes de crédit procurent au Groupe une capacité de tirage importante pour les années futures afin d'assurer le financement de ses investissements. Elles portent intérêt au taux Euribor de la durée du tirage plus une marge.

Dans ce contexte, le Groupe est exposé à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

En 2012, Cegid Group a poursuivi sa politique de couverture de taux, en souscrivant à un contrat de swap contre Euribor 1 mois :

- départ 31 janvier 2013, swap de taux à 0.79 % contre Euribor 1 mois, pour une durée de 4 ans, nominal de 20 M€ in fine. Ce contrat de swap prendra le relais du contrat de type tunnel classique à prime nulle souscrit le 28 janvier 2011 pour une durée de 2 ans (Floor 0,90 %, Cap 2,28 %).

Le contrat ci-dessous de type tunnel classique contre euribor 1 mois est toujours en vigueur :

- départ 30 juin 2011, Floor 1,30 %, Cap 3,325 %, pour une durée de 3 ans nominal de 20 M€ in fine.

Ces couvertures d'un montant de 40 M€ représentent environ 60 % du montant utilisé (69 M€) au 31 décembre 2012.

6.3 LITIGES

Néant.

6.4 AUTRES INFORMATIONS : RÉMUNÉRATIONS

Au titre de l'exercice 2012, les rémunérations brutes allouées aux membres des organes d'Administration s'élèvent à 120 K€ (jetons de présence).

Monsieur BERTRAND perçoit, au titre de son mandat de Directeur Général de la société Cegid Group, une rémunération brute annuelle de 60 K€.

Nous vous rappelons également que Messieurs Jean-Michel AULAS et Patrick BERTRAND sont depuis 1999 rémunérés par la société ICMI. Ils perçoivent à ce titre l'essentiel de leur rémunération au sein de la société ICMI qui facture notamment à Cegid Group une prestation d'assistance à la Direction Générale.

6.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ET LEURS RÉSEAUX

(En K€)	GRANT THORNTON		MAZARS	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	80	100	80	100
Missions accessoires				
Sous total	80	100	80	100
Autres prestations				
TOTAL	80	100	80	100

6.6 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La cession d'Informatique et Communications (filiale de Cegid SA) est intervenue en janvier 2013.



6.7 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

Sociétés du Groupe	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfices ou pertes (-) du dernier exercice écoulé	Dividendes nets encaissés par la société en cours d'exercice
1. Filiales (50 % au moins de capital détenu par la société)									
Cegid SA 52 Quai Paul Sédallian 69 279 LYON cedex 09	18 606 860	146 477 836	100%	99 509 909	99 509 909	55 673 378	218 838 127	7 271 821	4 651 713
Cegid Services SARL 52 Quai Paul Sédallian 69 279 LYON cedex 09	37 365	367 031	100%	12 221 429	368 442			-1 411	
Quadratus SA Parc du Golfe Bat. 27/29 350, avenue Gautier de la Lauzière 13 856 AIX EN PROVENCE cedex 3	1 500 000	14 056 855	100%	18 440 000	18 440 000		24 429 853	5 094 484	
Cegid Public SA Immeuble Le Grand Axe 10-12 bd de l'Oise 95031 CERGY PONTOISE cedex	1 000 000	3 155 564	100%	10 235 785	10 235 785	7 677 000	15 565 922	-1 505 035	
21S Ingénierie SA 52 Quai Paul Sédallian 69 279 LYON cedex 09	252 260	249 356	99%	5 385 897	5 385 897	637 000	202 926	-2 904	
2. Participations (détenues entre 10 % et 50 % par la société)									
Néant									
3. Renseignements globaux sur des participations non reprises au 2.									
Diverses participations				715 314	715 314				
4. Renseignements globaux concernant les autres valeurs mobilières									
Contrat de liquidité				535 592	535 592				
Actions auto-détenues				8 287 760	7 170 501				

6.8 ENTREPRISES LIÉES

En ce qui concerne l'année 2012, le détail des prestations entre la société Cegid Group et la société ICMI (52 Quai Paul Sédallian, 69009 LYON), ses filiales et ses principaux dirigeants ainsi que la société Groupama (8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris) et ses filiales est le suivant :

(En K€)	2012
Dettes d'exploitation	435
(En K€)	2012
Redevances de Direction Générale	2 766
Charges d'exploitation	2 766

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CEGID Group SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'actif immobilisé de la société CEGID Group SA est principalement constitué de titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2012 s'établit à 133 939 K€, évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés notamment sur la base de leur valeur d'usage conformément aux modalités indiquées au paragraphe 2.2 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'usage, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités et la réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités concernées sous le contrôle de la Direction Générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Villeurbanne et à Lyon le 22 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Thierry Chautant
Associé

Mazars

Christine Dubus
Associée

CEGID GROUP S.A

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Convention avec la société Cegid Public

Administrateurs concernés : Messieurs Jean-Michel Aulas et Patrick Bertrand.

Votre Conseil d'Administration, du 10 octobre 2012, a autorisé le principe d'un abandon de créance, en faveur de la société Cegid Public dans la limite d'un montant de trois millions d'euros, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Le montant de l'abandon consenti par votre société au titre de l'exercice s'est élevé à deux millions d'euros.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2. Convention de trésorerie

Les avances consenties dans le cadre de la convention de trésorerie font l'objet d'une rémunération sur la base du taux Euribor 3 mois avec application d'une marge différenciée :

- - 0,20 % lorsque Cegid Group est en position emprunteur
- + 0,50 % lorsque Cegid Group est en position prêteur

Avances consenties par	Avances reçues par	Solde au 31/12/2012 en K€	Produits et (charges) comptabilisés en K€
Quadratus	Cegid Group	12 832	(44)
Cegid Services	Cegid Group	367	(2)
Cegid Group	21S	637	8
Cegid Group	Cegid Public	7 677	91
Cegid Group	Cegid	55 673	600

3. Convention de prestations d'assistance

Convention de prestations d'assistance à la Direction Générale réalisées par ICMI en faveur de Cegid Group. Le montant de la redevance fixe forfaitaire est indexé sur la variation de l'indice Syntec. Le montant de la redevance variable est égal à 5 % du résultat net consolidé.

Le montant pris en charge au titre de l'exercice se décompose de la manière suivante :

- redevance forfaitaire : 2 183 K€
- redevance variable : 583 K€

4. Mission d'animation, de conseil et d'assistance à la direction et à la stratégie

Missions d'animation, de conseil et d'assistance à la direction et à la stratégie réalisées par Cegid Group en faveur des sociétés Cegid, Quadratus, et Cegid Public.

Le montant de la redevance au titre de ces missions est égal à 0,7 % du chiffre d'affaires total hors taxes, hors refacturation de frais, réalisé par la société Cegid et ses filiales, et par les sociétés Quadratus, et Cegid Public.

Le montant de la redevance facturée par Cegid Group s'élève, pour l'exercice, à :

- 1 599 K€ pour Cegid
- 170 K€ pour Quadratus
- 109 K€ pour Cegid Public

5. Redevance pour l'utilisation de l'image de marque de la société Cegid Group

Redevance pour l'utilisation de l'image de marque de la société Cegid Group en faveur des sociétés Cegid, Quadratus, et Cegid Public.

Le montant de la redevance est égal à 1 % du chiffre d'affaires total hors taxes, hors refacturation de frais, réalisé par la société Cegid et ses filiales, et par les sociétés Quadratus, et Cegid Public.

Le montant de la redevance facturée par Cegid Group s'élève, pour l'exercice, à :

- 2 285 K€ pour Cegid
- 245 K€ pour Quadratus
- 155 K€ pour Cegid Public

Lyon et Villeurbanne, le 22 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Thierry Chautant
Associé

Mazars

Christine Dubus
Associée

Gouvernement d'entreprise





RAPPORT DU PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil
2. Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux
3. Délégations du Directeur Général
4. Composition du capital social - conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales
5. Dispositif du contrôle interne et de gestion des risques

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION



Rapport du Président

en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL, AUX ÉVENTUELLES LIMITATIONS APPORTÉES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LE GROUPE CEGID

En application des dispositions figurant dans l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, il vous est rendu compte ci-après de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, du fonctionnement de la Direction Générale, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, mises en place par la société et ses filiales opérationnelles. Nous vous précisons que la société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF (ce code peut notamment être consulté sur le site internet du Medef: www.medef.fr) ainsi qu'au guide d'élaboration du Document de Référence à destination des VaMPS, pour les dispositions de ces documents qui lui sont transposables. Conformément aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L.225-37 du Code du Commerce, le présent rapport précise, le cas échéant, les dispositions des Recommandations AFEP-MEDEF qui auraient été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Il est rappelé que le Conseil d'Administration de votre société est composé de douze administrateurs, dont onze administrateurs personnes physiques et une personne morale.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 5 mars 2013, a pris acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur François PEYTHIEU et a décidé de coopter, Monsieur Philippe DELERIVE en remplacement,

À la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- Monsieur Jean-Michel Aulas, Président du Conseil d'Administration,
- ICMI, représentée par Monsieur Patrick Bertrand, Administrateur et Directeur Général,
- Madame Valérie Bernis, Administrateur,
- Madame Quitterie Lenoir, Administrateur,
- Madame Florence Poivey, Administrateur,
- Monsieur Franklin Devaux, Administrateur,
- Monsieur Lucien Deveaux, Administrateur,
- Monsieur Jean-Luc Lenart, Administrateur,
- Monsieur Jacques Matagrín, Administrateur,
- Madame Astrid Panosyan, Administrateur,
- Monsieur Philippe Delerive, Administrateur,
- Monsieur Michel Reybier, Administrateur.

Parmi ces douze administrateurs, huit peuvent être qualifiés d'indépendants au sens des rapports de l'AFEP/MEDEF, puisqu'ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Ainsi sont considérés comme indépendants, les administrateurs non exécutifs c'est-à-dire n'exerçant pas de fonction de Direction de la société ou de son Groupe et ceux dépourvus de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, liens familiaux, autres...).

Il est précisé que depuis le 10 mai 2012, quatre femmes occupent des fonctions d'administrateur au sein du Conseil d'Administration.

Les huit administrateurs indépendants sont Madame Valérie Bernis, Madame Florence Poivey, Madame Quitterie Lenoir, Monsieur Franklin Devaux, Monsieur Lucien Deveaux, Monsieur Jean-Luc Lenart, Monsieur Jacques Matagrín et Monsieur Michel Reybier.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 2 mars 2011, a notamment considéré que le fait, pour certains administrateurs qualifiés d'indépendant, d'être membre du Conseil depuis plusieurs années ne constituait pas un obstacle à leur indépendance

à l'égard du Conseil d'Administration, mais devait, au contraire, s'analyser comme un gage de pérennité et d'accompagnement du développement du Groupe.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a adopté un règlement intérieur qui a pour objet de préciser les règles de participation et de fonctionnement du Conseil d'Administration et de compléter les dispositions statutaires sur ces points sans les modifier. Ce règlement intérieur prévoit le recours à la visioconférence et à la conférence téléphonique dans les conditions prévues par la loi. Le Conseil d'Administration se réunit quatre à dix fois par an, en fonction de l'actualité de la société. Il s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2012. Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration. La convocation est faite par le Président et intervient par courrier et télécopie. Les délais moyens de convocation du Conseil constatés sont de quinze jours environ, un calendrier prévisionnel annuel étant établi en début d'année. En fonction de l'actualité des sujets devant être examinés par le Conseil d'Administration, le délai de convocation peut être écourté et ramené de quinze à quelques jours. Les réunions ont lieu principalement au siège social et ont permis de constater la présence effective (physique, par visioconférence, par conférence téléphonique) de la majorité des administrateurs, soit un taux de présence de l'ordre de 81 % au cours de l'exercice 2012.

Lors des réunions du Conseil et, le cas échéant, préalablement à la tenue de ces réunions, des dossiers confidentiels sont remis aux administrateurs afin notamment de leur présenter les points sur lesquels ils sont amenés à se prononcer.

Les principaux travaux du Conseil d'Administration durant l'exercice 2012 ont concerné :

- l'étude et la réalisation d'opérations de croissances externes,
- le développement du Groupe à l'International,
- le suivi des investissements en termes d'Innovation, de Recherche et de Développement,
- le développement des procédures d'audit et de contrôle interne.

COMITÉ STRATÉGIQUE

Il est précisé que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 23 mars 2005, a nommé un Comité Stratégique au sein du Conseil.

Le Comité Stratégique est actuellement composé de Monsieur Jean-Michel Aulas, ICMI représentée par Monsieur Patrick Bertrand, Madame Valérie Bernis, Monsieur Franklin Devaux et Monsieur Philippe Delerive. Ce Comité Stratégique a pour mission de réfléchir aux grandes orientations du Groupe, à sa stratégie de développement, notamment en matière de croissance externe. Dans ce cadre, il prend connaissance du plan de développement, du reporting mensuel des principaux indicateurs financiers et des projections établies par le management de la société.

Il est également saisi des projets d'opérations importantes.

COMITÉ D'AUDIT

Il est rappelé que le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 22 juillet 2009 a instauré un Comité d'Audit, afin notamment de satisfaire à la Directive européenne 2006/43, transposée en France par la Loi n°2008-649 du 3 juillet 2008, portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés en droit communautaire et l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008 relatives à l'obligation de mise en place d'un Comité d'Audit.

Ce Comité d'Audit assure notamment le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels, et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes.



À la date d'établissement du présent rapport, le Comité d'Audit est composé comme suit :

- Madame Quitterie Lenoir (Présidente) *
- Monsieur Jean-Michel Aulas
- Monsieur Jacques Matagrín
- Madame Astrid Panosyan
- Monsieur Franklin Devaux,

étant rappelé que, conformément à la réglementation applicable tous les membres du Comité doivent également avoir la qualité d'administrateur.

*Madame Quitterie Lenoir a été nommée Présidente du Comité d'Audit, le 5 mars 2013, en remplacement de Monsieur Jacques Matagrín.

Enfin, il est indiqué qu'il n'existe pas de Comité de nomination des administrateurs et mandataires sociaux. Conformément aux dispositions légales, statutaires et au règlement intérieur, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires qui est souveraine, de procéder à la nomination ou au renouvellement des administrateurs. Les critères qui conduisent le Conseil à proposer la nomination d'un administrateur à l'Assemblée Générale sont notamment la compétence et/ou la connaissance d'un secteur d'activité, sur lequel Cegid est positionné, par la personne dont la nomination est proposée.

2. Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de Commerce, il doit être porté à votre connaissance les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

À cet effet, il est rappelé que le versement des jetons de présence constitue la seule rémunération perçue, au sein de Cegid Group par les mandataires sociaux, à l'exception de la rémunération, mentionnée ci-dessous, du Directeur Général au titre de son mandat social. Les jetons de présence ainsi versés sont répartis, par le Conseil d'Administration, entre les administrateurs en fonction de leur présence effective aux réunions, en tenant compte d'une pondération pour les deux dirigeants ainsi que de l'appartenance aux Comités Stratégique et d'Audit.

Compte tenu de l'absence de rémunérations, hors les jetons de présence mentionnés ci-dessus, il n'existe pas de Comité des rémunérations. Il est précisé que, dans l'éventualité de la mise en place d'un plan de stock-options ou d'attribution gratuite de la Société ou, plus généralement, d'incentives en faveur des membres dirigeants, préalablement à leur mise en œuvre, ceux-ci seraient examinés par le Comité Stratégique avant d'être décidés par le Conseil d'Administration statuant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Directeur Général bénéficie d'une rémunération fixe, au titre de son mandat au sein de Cegid Group, qui est déterminée par le Conseil d'Administration, étant rappelé que l'essentiel de sa rémunération est perçue au sein de la société ICMI, dont il est salarié depuis 1999.

Le Rapport de Gestion donne en page 91 du Document de Référence dans lequel figure également le présent rapport, le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux. La société a indiqué, dans un communiqué en date du 30 décembre 2008, que le Conseil d'Administration considérait que les recommandations AFEP/MEDEF s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 et à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 décembre 2008 des tableaux figurant en pages 167 et 168 du Document de Référence, dans lequel figure également le présent rapport, reprennent les éléments d'information concernant la rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants mandataires sociaux.

3. Délégations du Directeur Général

Depuis la réunion en date du 20 décembre 2002, le Conseil d'Administration a opté conformément aux dispositions de l'article 16 II des statuts, mis en harmonie avec la Loi sur les Nouvelles Régulations Économiques en date du 15 mai 2001, pour un exercice dissocié des fonctions de Président et de Directeur Général.

Monsieur Patrick Bertrand exerce les fonctions de Directeur Général. Le Conseil d'Administration a organisé une limitation des pouvoirs du Directeur Général et a notamment prévu que d'une manière générale les décisions qui ne relèvent pas de la gestion courante et dont la liste figure ci-après, devront être soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- constitution de garanties, d'hypothèques, nantissement à l'exception des demandes de cautionnement bancaire à l'effet de garantir le paiement des loyers des locaux commerciaux ainsi que de toute demande de cautionnement concernant la signature de contrats commerciaux relevant de la gestion courante,
- l'aliénation d'immeubles,
- la cession totale ou partielle de fonds de commerce,
- les croissances externes, prises de participation et création de filiales.

Il est précisé que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 24 mai 2006, a décidé de modifier les pouvoirs du Directeur Général afin de lui permettre de réaliser des opérations de croissance externe d'un montant unitaire inférieur ou égal à deux millions cinq cent mille euros (2 500 000 €), sans avoir à réunir préalablement le Conseil d'Administration, mais après avoir obtenu l'accord du Comité Stratégique du Conseil d'Administration, et conformément à la Loi, recueilli l'avis du Comité Central d'Entreprise.

4. Composition du capital social - conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

La composition du capital social, au 31 décembre 2012, figure en page 89 du Document de Référence dans la partie relative au Rapport de Gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les conditions de participation et d'accès aux Assemblées Générales sont mentionnées dans les articles 20 à 28 des statuts relatifs aux Assemblées Générales.

5. Dispositif du contrôle interne et de gestion des risques

5.1 CONTRÔLE INTERNE

5.1.1 Définition du contrôle interne et des objectifs de la société

Le contrôle interne est défini au sein du groupe Cegid comme étant un ensemble de procédures décidées et mises en œuvre par la Direction afin d'atteindre les objectifs suivants :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le travail au quotidien des managers et collaborateurs, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données par le Conseil d'Administration et soient mis en œuvre par les différents comités dans le respect des textes réglementaires, des principes, normes et méthodes applicables à la société,
- cartographier, prévenir et maîtriser les risques identifiés résultant de l'activité du Groupe, et en particulier dans les domaines comptable, financier et organisationnel.
- s'assurer de la fiabilité des informations financières et de gestion,
- sécuriser la protection et la pérennité des actifs,
- optimiser les activités opérationnelles en s'appuyant sur des procédures et en réalisant des diagnostics de performance.

5.1.2 Organisation du contrôle interne

L'organisation du contrôle interne de Cegid Group repose sur les principes et règles préalablement mise en œuvre et renforcés depuis par la Direction de l'Organisation qui a notamment en charge l'administration du référentiel des processus opérationnels.

Le Comité de Direction et le Comité de Direction élargi de Cegid, les Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Délégués et Directeurs Généraux Adjointes des filiales opérationnelles, sont chargés de mettre en œuvre la stratégie décidée par le Conseil d'Administration de Cegid Group et de ses filiales, d'identifier les éventuels risques inhérents aux activités exercées par les sociétés du Groupe et de veiller au respect de la bonne application des procédures de contrôle interne. Les membres du

Comité de Direction disposent de délégations dans le cadre de leur fonction. Le Comité de Direction se réunit une fois par mois, mais aussi à l'occasion de décisions majeures de la vie de l'entreprise : acquisitions, alliances, financements, négociations sociales. Le Comité de Direction élargi se réunit au moins deux fois par an à l'occasion de la présentation des comptes semestriels et annuels et du budget.

De même le comité des managers du Groupe (Cegid Management Committee) constitué des principaux cadres managers opérationnels du groupe Cegid, qui s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice concourt également à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie du Groupe et des plans d'actions jugés prioritaires. Les comités de direction des branches opérationnelles, qui constituent un organe d'information et de mise en œuvre de toutes les questions opérationnelles liées au domaine d'activité dudit Comité, se réunissent régulièrement sous la responsabilité du membre du Comité de Direction concerné. Par ailleurs, des comités opérationnels « métiers » sous la responsabilité d'un membre du Comité de Direction et focalisés sur les leviers clés des activités du Groupe se réunissent régulièrement.

Le contrôle interne repose, entre autres, sur un référentiel de procédures, administré par la Direction de l'Organisation en concertation avec la Direction Financière et l'ensemble des Directions opérationnelles, et mis à la disposition des organes de direction. Ces procédures, portant sur les cycles Achats, Investissements, Ventes, Déploiement, Support, Ressources Humaines, Recherche et Développement, et les engagements contractuels, sont disponibles sur l'intranet Groupe ou directement portées à la connaissance des responsables et plus généralement de l'ensemble des collaborateurs.

Parallèlement, des notes de services ou messages internes, adressés régulièrement aux différents responsables opérationnels, permettent d'apporter des compléments sur la mise en œuvre des procédures existantes et des nouvelles règles. Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du groupe Cegid trouvent également leur application à l'occasion d'opérations de croissance externe et principalement quant aux procédures liées aux engagements de dépenses et d'investissement, aux ressources humaines, aux engagements contractuels et aux délégations de signature.

Enfin, le Groupe utilise un progiciel dédié de Risk Management permettant d'optimiser l'administration, la lisibilité et l'accessibilité du dispositif de contrôle interne et principalement par la mise en œuvre d'une cartographie des risques.

Des plans de contrôles périodiques couvrant l'ensemble des risques potentiels identifiés par domaine d'activité stratégiques sont réalisés et le Comité Opérationnel du Contrôle Interne constitué des directions opérationnelles et du département contrôle interne du Groupe, dont l'objectif est de partager l'état des risques et les faits marquants de la période, se réunit chaque semestre afin de développer la sensibilité des principaux managers aux enjeux du contrôle interne.

Enfin, l'appropriation de cette démarche de contrôle interne par le management opérationnel est matérialisée par la signature d'une lettre d'affirmation par les principaux managers opérationnels, qui reprend les thèmes clés du contrôle interne au sein du Groupe.

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe a également poursuivi une démarche de Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI) et de Plan de Continuité d'Activité (PCA) qui se traduit par la mise en œuvre progressive de plans d'actions permettant une meilleure maîtrise des risques associés aux domaines d'activités stratégiques. Un audit visant à améliorer les processus clés d'administration des ventes et de recouvrement clients qui en découle et permettant de sécuriser la reconnaissance des revenus a été réalisé sur la filiale Cegid Public. Enfin, un examen du protocole de gestion des engagements pris avec les partenaires éditeurs a été effectué.

5.2 ORGANISATION GÉNÉRALE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE AU NIVEAU DU GROUPE

Les acteurs ou structures exerçant les activités de contrôle interne sont la Direction Générale, les membres des organes de direction et notamment le Comité de Direction, les comités de direction des branches opérationnelles, ainsi que la Direction des Ressources Humaines compte tenu des activités exercées par la société et la Direction Financière.

Le Département « Contrôle Interne », sous la responsabilité de la Direction du Contrôle de Gestion et du Contrôle Interne au sein de la Direction Financière a participé, au cours de l'exercice, au renforcement de la maîtrise des opérations en élaborant des recommandations pour son amélioration.

Il a également pour mission d'être le maître d'œuvre du processus de contrôle interne et de réaliser des missions de contrôle planifiées par la Direction Financière ou ponctuelles sur demande de la Direction Générale. Par ailleurs, dans le cadre de leurs diligences réalisées conformément aux normes professionnelles, les Commissaires aux Comptes exercent un contrôle externe sur l'efficacité et l'utilité des procédures existantes.

5.2.1 Organisation du système comptable et de gestion

L'organisation du système comptable et de gestion, sous la direction du Directeur Financier, du Directeur des Services Comptables et Financiers et du Directeur du Contrôle de Gestion et du Contrôle Interne se traduit notamment par :

- une procédure de budget et de contrôle budgétaire mensuel global et analytique,
- un reporting quotidien lié à l'activité à destination du Comité de Direction et des directions opérationnelles,
- des reporting mensuels, établis à l'aide d'un progiciel dédié au reporting de gestion, soumis à l'examen du Comité de Direction et des Comités de Direction des filiales opérationnelles. Ces reporting contiennent d'une part, des éléments d'information relatifs à l'activité de la

période écoulée en comparaison avec celle du budget et, pour information, des années précédentes, et à la situation financière de la société et du Groupe et, d'autre part, les indicateurs de performance et de qualité liés aux activités exercées par la société,

- des situations mensuelles des comptes sociaux de chaque entité du groupe Cegid et pour les comptes consolidés,
- des reporting quotidiens sur des éléments de gestion financière et plus particulièrement des flux de trésorerie et de DSO (délai de recouvrement clients), et organisationnelle,
- des règles de délégation de signature, d'engagements contractuels, de dépenses, d'investissements sont mises en œuvre en respectant la séparation des fonctions.

5.2.2 Organisation du système de gestion et de contrôle des ressources humaines

Le système de gestion et de contrôle des ressources humaines, sous la responsabilité du Directeur des Ressources Humaines, constitue un élément majeur au regard des activités exercées par la société, et repose notamment sur les domaines suivants :

- les recrutements des collaborateurs qui s'effectuent au travers d'une validation de la Direction des Ressources Humaines, du Directeur concerné et ponctuellement de la Direction Générale,
- la gestion des rémunérations, et notamment la partie variable qui fait l'objet d'une validation mensuelle par les différents responsables de service en regard de l'atteinte des objectifs fixés collectivement ou individuellement à chaque collaborateur,
- la gestion des compétences,
- les programmes d'intégration et de formation des collaborateurs avec le développement de parcours métiers et de certifications associées,
- la mise en application des règles en matière d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail sous la responsabilité des responsables d'établissements qui disposent de délégations,
- le dispositif de formation et d'application des procédures relatives à la sécurité au sein des bâtiments,
- la gestion des relations sociales avec les instances représentatives du personnel et la mise en application des règles légales et de gestion dans ce domaine.

5.2.3 Organisation du contrôle interne opérationnel

Les différentes activités donnent en général lieu à des procédures permettant d'assurer le suivi des risques identifiés et liés aux activités exercées, et à la formalisation et l'élaboration d'indicateurs de suivi d'activité, et notamment :

- pour les prises de décision et de suivi des investissements de recherche et développement sous l'impulsion du responsable d'offre et sous la responsabilité du Directeur de branche opérationnelle concerné et du Directeur Technique,

- pour les sorties de produits en vue de leur commercialisation, et conformément aux procédures élaborées par la Direction Technique en relation avec les responsables des offres et sous le contrôle des comités « ad hoc »,
- pour les procédures de sauvegarde en relation avec les directions concernées et notamment pour les actifs liés à la recherche et développement qui font l'objet de dépôts de marque et de sources produits auprès des organismes habilités,
- pour les risques informatiques, notamment relatifs aux procédures de sécurité, de sauvegarde, et de contrôle des applications informatiques utilisées, des accès à Internet, des plates-formes matériels et d'hébergement et plus généralement aux locaux, éloignés des lieux de production et dédiés aux ressources informatiques,
- pour les activités liées aux services apportés aux clients, par la constitution d'indicateurs de suivi des activités exercées (Saas/On Demand, formation, consulting et déploiement, support hot line clients, maintenance...).

5.2.4 Organisation de l'élaboration de l'information financière et comptable

Le système comptable et de gestion repose sur un système d'information intégré, complété de modules permettant de faciliter le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières (suivi du DSO, suivi de la Trésorerie, suivi des voyages et déplacements, suivi des frais généraux, ...) selon les règles et méthodes comptables en vigueur et appliquées par la société tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés établis à partir du même progiciel que celui utilisé pour le reporting mensuel comme précisé ci-dessus.

Au sein de la Direction Financière, la Direction des Services Comptables et Financiers s'assure de la production des informations comptables et financières et de leur contrôle.

Ces informations sont aussi contrôlées par les Commissaires aux Comptes qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur. L'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière, au moyen de plusieurs médias (communiqués de presse, site internet de la société, site InPublic, publications légales, réunions d'analystes financiers) eu égard à la cotation des actions de la société Cegid Group sur Euronext Paris.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Michel Aulas

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Cegid Group

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Cegid Group et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Lyon et Villeurbanne, le 22 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Thierry Chautant
Associé

Mazars

Christine Dubus
Associée

Organes de d'administration

Au 31 mars 2013, le Conseil d'Administration de la société Cegid Group est composé de douze administrateurs :

- Monsieur Jean-Michel Aulas, Président,
- Société ICMI, représentée par Monsieur Patrick Bertrand, Directeur Général,
- Madame Valérie Bernis,
- Madame Quitterie Lenoir
- Madame Astrid Panosyan,
- Madame Florence Poivey,
- Monsieur Philippe Delerive,
- Monsieur Franklin Devaux,
- Monsieur Lucien Deveaux,
- Monsieur Jean-Luc Lenart,
- Monsieur Jacques Matagrín,
- Monsieur Michel Reybier.

Parmi ces douze administrateurs, huit peuvent être qualifiés d'indépendants au sens des rapports de l'AFEP et du MEDEF puisqu'ils n'exercent pas de fonction de direction dans la société ou dans son Groupe, et qu'ils n'entretiennent aucune relation significative avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement, et ne détiennent pas une participation importante dans le capital social. Le Conseil d'Administration, lors de la réunion du 2 mars 2011, a notamment considéré que le fait pour certains administrateurs qualifiés d'indépendant, d'être membre du Conseil depuis plusieurs années ne constituait pas un obstacle à leur indépendance à l'égard du Conseil d'Administration mais devait au contraire s'analyser comme un gage de pérennité et d'accompagnement du développement du Groupe.

Les huit administrateurs indépendants sont Madame Valérie Bernis, Madame Florence Poivey, Madame Quitterie Lenoir, Monsieur Franklin Devaux, Monsieur Lucien Deveaux, Monsieur Jean-Luc Lenart, Monsieur Jacques Matagrín et Monsieur Michel Reybier.

Le Conseil d'Administration ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés.

Aucun censeur n'a été nommé.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a adopté un règlement intérieur qui a pour objet de préciser les règles de participation et de fonctionnement du Conseil d'Administration et de compléter les dispositions statutaires sur ces points sans les modifier.

Le règlement intérieur a fait l'objet de modifications décidées lors de réunions du Conseil en dates du 23 mars 2005, 24 mai 2006, 20 mars 2007 et 28 février 2008.

Nombre de réunions du Conseil d'Administration : 5 au cours de l'exercice 2012. Les réunions ont lieu au siège social et ont permis de constater la présence effective de la majorité des administrateurs. Ainsi le taux de présence des membres du Conseil est de l'ordre de 81 %.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 23 mars 2005, a nommé un Comité Stratégique qui a pour mission de réfléchir aux grandes orientations du Groupe, à sa stratégie de développement et sa mise en œuvre par le Conseil d'Administration. Au 31 mars 2013, le Comité Stratégique comprend Monsieur Jean-Michel Aulas, ICMI représentée par Monsieur Patrick Bertrand, Monsieur Franklin Devaux, Madame Valérie Bernis et Monsieur Philippe Delerive. Le Comité Stratégique prend connaissance du plan de développement, des reportings de gestion et des projections établies par le management de la société. Il est également saisi des projets d'opérations importantes.

Le Comité Stratégique s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2012 et a permis de constater la présence de la majeure partie dudit Comité.

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 22 juillet 2009, a, conformément à la Directive européenne 2006/43, transposée en France par la Loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés en droit communautaire et l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008 relatives à l'obligation de mise en place d'un Comité d'Audit, instauré un Comité d'Audit.

Ce Comité d'Audit assure notamment le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels, et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes.

Au 31 mars 2013, le Comité d'Audit est composé comme suit :

- Madame Quitterie Lenoir (Présidente),
- Monsieur Jean-Michel Aulas,
- Madame Astrid Panosyan,
- Monsieur Jacques Matagrín,
- Monsieur Franklin Devaux.

À la connaissance de la société :

- Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration et les autres principaux dirigeants de la société.
- Aucun membre du Conseil d'Administration ni aucun des dirigeants mandataires sociaux n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années et aucun membre du Conseil d'Administration ni aucun des dirigeants mandataires sociaux de la société, n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par des

autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés au cours des cinq dernières années).

- Aucun membre du Conseil d'Administration ni aucun des dirigeants mandataires sociaux de la société, n'a été associé en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.
- Aucun membre du Conseil d'Administration ni aucun des autres principaux dirigeants n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Organes de direction

Il existe un Comité de Direction Groupe qui comprend les dirigeants des branches opérationnelles et fonctionnelles de la société.

Il est composé, au 31 mars 2013, des membres suivants :

- Monsieur Patrick Bertrand, Directeur Général,
- Madame Hélène Barrios, Directeur de Marché,
- Madame Nathalie Echinard, Directeur de Marché,
- Monsieur Christian Loyrion, Directeur de Marché
- Monsieur Jean-François Marcel, Directeur de Marché,
- Monsieur Nicolas Michel-Vernet, Directeur de Marché
- Monsieur Antoine Wattinne, Directeur de Marché
- Monsieur Pierre Dianteill, Directeur Marketing et International
- Monsieur Sylvain Jauze, Directeur des Opérations Internationales
- Monsieur Pascal Guillemin, Directeur Ressources Humaines
- Monsieur Thierry Luthi, Directeur Financier
- Monsieur Jean-Michel Monin, Directeur de l'Organisation
- Monsieur Sylvain Moussé, Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Information.

Ce Comité de Direction Groupe est chargé de mettre en œuvre la stratégie décidée par le Conseil d'Administration.

Il se réunit au minimum dix fois par an, et à l'occasion de décisions importantes de type acquisitions, financements, négociations sociales. Par ailleurs, un comité « Cegid Management Committee » qui regroupe les principaux managers du Groupe (80 personnes environ) se réunit au moins une fois par an.



INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR

À la connaissance de la société, au 31 mars 2013, les membres du Conseil d'Administration détiennent 1 014 569 actions, soit 10,99 % du capital, représentant 15,56 % des droits de vote.

CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION

À la connaissance de la société, il n'existe pas de conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUÉS POUR LE DERNIER EXERCICE CLOS

a) Rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé d'allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de 2012 une rémunération annuelle globale sous forme de jetons de présence de 120 000 €.

Le Conseil d'Administration détermine la répartition des jetons de présence entre les administrateurs en fonction de leur présence effective aux réunions et en prenant en compte une pondération pour les deux dirigeants et les membres du Comité Stratégique et du Comité d'Audit.

En 2012, les montants bruts versés au titre de l'exercice 2011 ont été les suivants :

- Monsieur Jean-Michel Aulas	15 000 €
- Monsieur Patrick Bertrand	15 000 €
- Monsieur Christian Collin ⁽¹⁾	15 890 €
- Monsieur Thierry Martel ⁽²⁾	4 360 €
- Monsieur Franklin Devaux	12 890 €
- Monsieur Jacques Matagrin	12 890 €
- Monsieur Lucien Deveaux	4 360 €
- Monsieur Jean-Luc Lenart	8 710 €
- Monsieur Benoît de Rodellec du Porzic	10 900 €

⁽¹⁾ Les jetons de présence ont été versés à Groupama.

⁽²⁾ Les jetons de présence ont été versés à la société GAN.

Monsieur Michel Reybier, administrateur, a demandé à ne pas percevoir de jetons de présence.

b) Tableaux relatifs aux rémunérations des mandataires sociaux

La société a indiqué, dans un communiqué en date du 30 décembre 2008, que le Conseil d'Administration considérait que les recommandations AFEP/MEDEF s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société.

Conformément aux précisions mentionnées en page 91 du présent Document de Référence, nous vous rappelons que, depuis 1999, Messieurs Jean-Michel Aulas et Patrick Bertrand sont rémunérés par la société ICMI. Ils perçoivent à ce titre l'essentiel de leur rémunération au sein de la société ICMI, holding d'animation et d'investissement, dont les deux principales participations sont Olympique

Lyonnais Groupe et Cegid Group qui représentent un chiffre d'affaires combiné pro forma de 396 M€ avec un effectif cumulé de 2 411 personnes. Cette société ayant un rôle de holding d'animation, Messieurs Jean-Michel Aulas et Patrick Bertrand sont amenés à exercer leurs fonctions au sein des différentes sociétés du groupe Cegid.

Tableau 1 : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(En K€)	2012	2011
Jean-Michel Aulas, Président		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 080	1 176
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valeur des actions attribuées gratuitement au cours du jour de leur attribution	NA	NA
TOTAL	1 080	1 176
Patrick Bertrand, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	602	630
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valeur des actions attribuées gratuitement au cours du jour de leur attribution	NA	NA
TOTAL	602	630

NA : Non Applicable.

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

(En K€)	2012		2011	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽¹⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽¹⁾
Jean-Michel Aulas, Président				
- Rémunération fixe	738	738	739	740
Dont jetons de présence	21	21	20	21
- Rémunération variable ⁽²⁾	309		405	
- Intéressement et plan d'épargne entreprise	20	20	19	19
- Avantages en nature	13	13	13	13
- Avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite supplémentaire de type article 83	NA	NA	NA	NA
TOTAL	1 080	771	1 176	772
Patrick Bertrand, Directeur Général				
- Rémunération fixe	454	454	448	446
Dont jetons de présence	23	23	23	21
Dont rémunération au titre du mandat de Directeur Général Cegid Group	60	60	60	60
- Rémunération variable ⁽²⁾	118	107	154	154
- Intéressement et plan d'épargne entreprise	20	20	19	19
- Avantages en nature	3	3	3	3
- Avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite supplémentaire de type article 83	6	6	6	6
TOTAL	602	590	630	628

⁽¹⁾ Correspond à la rémunération annuelle brute avant impôts.

⁽²⁾ La rémunération variable est déterminée principalement sur la base des résultats consolidés du Groupe Olympique Lyonnais et du groupe Cegid Group.

Tableau 3 : jetons de présence perçus par les mandataires sociaux non dirigeants de Cegid Group

(En K€)	Montants versés en 2013 au titre de 2012 (montants bruts)	Montants versés en 2012 au titre de 2011 (montants bruts)
Valérie Bernis	9,7	NA
Quitterie Lenoir	10,2	NA
Astrid Panosyan	12,2	NA
Florence Poivey	6,1	NA
Franklin Devaux	13,7	13
Jacques Matagrín	13,7	13
Lucien Deveaux	6,2	4
Jean-Luc Lénart	10,3	9
François Peythieu (versement au profit de Groupama)	7,6	NA
Christian Collin (versement au profit de Groupama)	NA	16
Thierry Martel (versement au profit de Groupama)	NA	4
Benoît de Rodellec du Porzic	NA	11
TOTAL	90	70

Monsieur Michel Reybier, administrateur, a demandé à ne pas percevoir de jetons de présence.

Jetons de présence perçus par les dirigeants mandataires sociaux :

(En K€)	Montants bruts versés en 2013 au titre de 2012 ⁽¹⁾	Montants bruts versés en 2012 au titre de 2011 ⁽¹⁾
Jean-Michel Aulas, Président	21	21
Patrick Bertrand, Directeur Général	22	23
TOTAL	43	44

⁽¹⁾ Concerne l'ensemble des jetons de présence versés par Cegid Group et ses filiales.

Tableau 4 : engagements et avantages envers les dirigeants

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Jean-Michel Aulas Président du Conseil d'Administration Date début Mandat 1 ^{ère} nomination 20/06/1983 Date fin Mandat AGO comptes 31/12/2015	Non	Non	Non	Non
Patrick Bertrand ⁽¹⁾ Directeur Général Date début Mandat - 1 ^{ère} nomination RP ICMI CA 14/11/1997 - Nomination DG CA 20/12/2002 Date fin Mandat AGO comptes 31/12/2015	Non	Non	Non	Non

⁽¹⁾ Il est rappelé que Monsieur Patrick Bertrand est salarié et titulaire d'un contrat de travail de la société ICMI.
Le détail de sa rémunération, régime de retraite supplémentaire inclus, figure dans le tableau 2 ci-avant.

Il est précisé que, selon notre appréciation, la recommandation AFEP/MEDEF relative au non cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social n'est pas applicable à la situation de Monsieur Patrick Bertrand puisque, dans son cas, contrat de travail et mandat social ne sont pas exercés au sein de sociétés d'un même groupe. Il est en outre précisé (i) qu'il n'existe pas d'indemnités de départ ni au titre du mandat social de Monsieur Patrick Bertrand dans Cegid Group ni au titre de son contrat de travail dans ICMI (à l'exception des Indemnités légales éventuellement dues) et (ii) que le Conseil d'Administration de Cegid Group étant très majoritairement composé d'administrateurs indépendants (à savoir huit administrateurs sur douze), l'existence d'un contrat de travail conclu entre Monsieur Patrick Bertrand et la société ICMI ne saurait s'analyser comme un frein à la révocabilité de son mandat de Directeur Général de Cegid Group.

Monsieur Jean-Michel Aulas ne bénéficie, au sein de la société ICMI, ni d'avantages ou indemnités susceptibles de lui être dus à raison de la cessation ou de changement de fonctions, ni d'indemnités relatives à une clause de non concurrence.

Les autres tableaux prévus par la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers, mise en ligne le 22 décembre 2008, sont sans objet et n'ont donc pas été renseignés.

c) Plans d'attribution gratuite en actions Cegid Group

Dans le cadre des plans d'attribution gratuite en actions Cegid Group, décidé par le Conseil d'Administration du 25 juillet 2012, Monsieur Patrick Bertrand, Directeur Général, pourra se voir attribuer, en juillet 2014, un nombre maximum de 12 982 actions Cegid Group, en fonction du niveau d'atteinte des critères d'attribution définis dans chacun des règlements de plan.

d) Rémunération des dirigeants et des administrateurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le montant des rémunérations brutes attribuées par Cegid Group et ses filiales au cours de l'exercice 2012 aux administrateurs et aux membres salariés du Comité de Direction Groupe s'est élevé à 2 722 milliers d'euros, étant précisé que Monsieur Jean-Michel Aulas et Monsieur Patrick Bertrand perçoivent leur rémunération principale d'ICMI, Holding d'animation du groupe Cegid (page 91).

CONVENTIONS CONCLUES AVEC DES DIRIGEANTS OU ADMINISTRATEURS - AVANTAGES ET PRÊTS CONSENTIS

Les conventions relevant de l'application des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce figurent en pages 153 et 154 du présent document.

Depuis la clôture de l'exercice 2012, il n'existe pas de nouvelles conventions, avantages ou prêts consentis à des dirigeants ou administrateurs.

SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Il est rappelé que suite à la réalisation de l'apport partiel intervenu entre Cegid Group et Cegid, la société Cegid Group n'a plus de salarié depuis le 30 novembre 2006. La majeure partie des sociétés du Groupe dispose d'un accord d'intéressement, d'un plan d'Épargne Entreprise et d'un accord légal de participation. Concernant le PEE, le montant de l'abondement a représenté 0,5 M€.

Pour l'année 2012, le montant total de la participation versée s'est élevé à 1,2 M€ et le montant de l'intéressement à 1,4 M€.

Nom et prénom ou dénomination sociale Adresse professionnelle	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Expertise - Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2012	Mandats et fonctions exercés au cours des quatre précédents exercices
Monsieur Jean-Michel Aulas Cegid Group 52 quai Paul Sédallian 69009 LYON	20 juin 1983	AGO Approbation comptes 2015	PCA	PDG Olympique Lyonnais Groupe	PDTICMI, Membre du Comité d'Audit Cegid Group, PDG Cegid, PCA Quadratus, ADM Cegid Public, Gérant Cegid Services, PDG Olympique Lyonnais Groupe, PDT du Comité d'Investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, Président SASU Olympique Lyonnais ⁽¹⁾ , ADM OL Voyages, ADM Association Olympique Lyonnais.	PCA du CA Cegid Group, Président ICMI, Membre du Comité d'audit Cegid Group, Adm Cegid Public, PDG Cegid, PDT Cegid Services, ADM Quadratus, ADM Servant Soft, PDG Olympique Lyonnais Groupe, PDT Comité Investissement du Stade de Olympique Lyonnais Groupe, PDG SASP Olympique Lyonnais, ADM OL VOYAGES, ADM Association Olympique Lyonnais, ADM L'Ambassade Limited.
ICMI représentée par Monsieur Patrick Bertrand ICMI 52 quai Paul Sédallian CS 30612 69258 LYON CEDEX 09	14 septembre 1983	AGO Approbation comptes 2015	ADM	DGA ICMI	Patrick BERTRAND : DG Cegid Group, DGD Cegid, DG Quadratus, PCA Cegid Public, ADM Expert & Finance, RP ICMI ADM Olympique Lyonnais Groupe, Membre du Comité d'Investissement du stade, Membre du Comité d'Audit de la société Olympique Lyonnais Groupe, ADM et Vice-PDT Figesco, MCS Alta Profits.	DG Cegid Group, DGD Cegid, PCA de Quadratus, DG de Quadratus, ADM Servant Soft, ADM Expert & Finance, ADM et vice-PDT de FIGESCO, MCS Alta Profits, ADM Cegid Public, PDT CA FCRS, ADM Cemagid, RP Figesco au CS de Alta Profits, RP ICMI, RP de ICMI au CA de Olympique Lyonnais Groupe, Mb du Comité d'Audit Olympique Lyonnais Groupe, ADM suppléant de l'Ambassade Ltd.
Madame Valérie Bernis GDF SUEZ 1 place Samuel de Champlain – Faubourg de l'Arche 92930 PARIS LA DÉFENSE CEDEX	20 décembre 2011 (cooptation)	AGO Approbation comptes 2015	ADM	DGA GDF SUEZ	DGA GDF SUEZ – Communications et Marketing, Mb Comité Direction GDF SUEZ, Mb du Comité Exécutif GDF SUEZ, Vice-Pdt CA Fondation d'Entreprise GDF SUEZ, ADM SUEZ Environnement, MCS et du Comité d'audit d'Euro Disney SCA, ADM indépendant du CS et du Comité d'audit de Bull, Mb Comité Stratégique Cegid Group.	RP de GDF SUEZ Communication au CA d'Investissement Presse – Journal Libération, ADM de Storengy, ADM de SUEZ Tractebel (Belgique) – Membre du CA de SERNA – GDF SUEZ Energy Resources North America (Houston) – Membre de la société Monégasque d'Electricité et de Gaz (Monaco).
Monsieur Philippe Delerive Gan Assurances 4/8 cours Michelet 92082 PARIS LA DÉFENSE	5 mars 2013 (cooptation)	AGO Approbation comptes 2013	ADM	DG GAN Assurances	ADM Cemagid, PDT ASSURALPES, DG GAN ASSURANCES, RP GAN ASSURANCES au CA de Cofintex 6 SA, RP GAN ASSURANCES au CA de Groupama Protection Juridique, RP GAN ASSURANCES au CA de Groupama Supports et Services.	PDT ASSURALPES, ADM de Cemagid.
Madame Quitterie Lenoir	10 mai 2012	AGO Approbation comptes 2017	ADM	Présidente Compagnie Fiduciaire Audit	PDT Compagnie Fiduciaire Audit, ADM Compagnie Fiduciaire.	PDT Compagnie Fiduciaire Audit, ADM Compagnie Fiduciaire.
Madame Astrid Panosyan Groupama 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS	20 décembre 2011 (cooptation)	AGO Approbation comptes 2013	ADM	Secrétaire Générale Groupama	ADM Amaline Assurances, ADM Fondation d'Entreprise Groupama pour la Santé, ADM – secrétaire du Fonds de dotation Vaincre les Maladies Rares, Mb Comité d'Audit Cegid Group.	ADM Cegid Group, ADM Amaline Assurances, ADM Fondation d'Entreprise Groupama pour la Santé, ADM – secrétaire du Fonds de dotation Vaincre les Maladies Rares, Mb Comité d'Audit Cegid Group.

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social Adresse professionnelle	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Expertise - Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2012	Mandats et fonctions exercés au cours des quatre précédents exercices
Madame Florence Poivey	10 mai 2012	AGO Approbation comptes 2017	ADM	Présidente du Conseil d'Administration Union Plastic	PCA Union Plastic, Gérante Holding In UP, ADM BPLL.	PCA Union Plastic, Gérante Arverne Développement, ADM BPLL.
Monsieur Franklin Devaux	9 juin 1987	AGO Approbation comptes 2015	ADM		ADM Fondation Nicolas HULOT, ADM AéroClub de France, ADM Citizengate, ADM Falconsecurigate, Membre du Comité d'Audit Cegid Group.	ADM Cegid Group, ADM Fondation Nicolas Hulot, ADM Aéro Club de France, ADM Citizengate, ADM Falconsecurigate, Membre du Comité d'Audit Cegid Group, PDT Ascendance SAS, ADM Proteus Hélicoptères.
Monsieur Lucien Deveaux	4 novembre 1997	AGO Approbation comptes 2014	ADM		DG FRD Holding SAS, DG RFD Participations SAS, PCS PREMIERE VISION DG Grange Tambour Participations SAS ⁽³⁾ MCS Deveaux SA, PCS Armand Thierry SAS, PCS ECCE SA, Gérant Devlocation, ADM Lyonnaise de Banque, ADM Groupe Progrès SA.	ADM Cegid Group, DG FRD Holding SAS, DG RFD Participations SAS, DG Grange Tambour Participations, MCS de Deveaux SA, PCS Armand Thierry, PCS Ecce SA, Gérant devlocation, ADM Lyonnaise de Banque, Gérant SCI DU FOIE.
Monsieur Jean-Luc Lenart	16 novembre 2004	AGO Approbation comptes 2015	ADM	Gérant LENAPART	Vice-PCS IMAGINATION SAS, PCS KAYENTIS SAS, MCS Rhapso SA, MCS des sociétés LOWENDALMASAI SA et LOWENDALMASAI Développement (fille et mère), MCS TELIMA MONEY SAS, ADM COMPARIO SA, ADM Maeglin, Gérant ACLAM e.u.r.l, Gérant Les Sources SC, Gérant AMC LOURCINE SC, Gérant LENAPART SC, Mb du Conseil de NTF RTL SAS.	ADM Cegid Group, ADM et MCS IMAGINATION SAS, PCS KAYENTIS SAS, ADM et MCS Rhapso SA, MCS des sociétés LOWENDALMASAI SA et LOWENDALMASAI Développement (fille et mère), ADM COMPARIO SA, Gérant Aclam SARL, Gérant les Sources SC, MCS Clearvision, Gérant AMC LOURCINE SC. MCS TELIMA MONEY SAS, Gérant LENAPART SC, Mb du Conseil de NTF RTL SAS.
Monsieur Jacques Matagrin Le Tout Lyon 41 rue de la Bourse 69002 LYON	12 juin 2002	AGO Approbation comptes 2013	ADM	Gérant Noirclerc Fenetrier Informatique	PDT – Mb Comité d'Audit Cegid Group, PDT Tout Lyon, ADM Olympique Lyonnais Groupe, Membre du Comité d'Investissement du Stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, PCA Association Olympique Lyonnais, ADM OL Voyages, Gérant de Noirclerc Fenetrier Informatique, Gérant de la SCI Duvalent, ADM Bemore (Suisse).	ADM Cegid Group, PDT du Comité d'Audit Cegid Group, PDT Tout Lyon, ADM Eurazis, ADM Olympique Lyonnais Groupe, PDT Association Olympique Lyonnais, Mb du Comité d'Investissement du Stade de Olympique Lyonnais Groupe, ADM OL VOYAGES, PDT SAS OL Restauration, Gérant Noirclerc Fenetrier Informatique, Gérant JM Investissement, Gérant SCI Duvalent, ADM Bemore (Suisse).
Monsieur Michel Reybier	21 mai 1997	AGO Approbation comptes 2014	ADM		PCA Domaines Reybier, PDT MJ France, ADM GIE Hélipart, ADM Pebercan.	ADM Cegid Group, PCA Domaines Reybier, PDT MJ France, ADM GIE Hélipart, ADM Pebercan.
Monsieur François Peythieu ⁽²⁾ Groupama 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS	20 décembre 2011 (cooptation)	AGO Approbation comptes 2013	ADM	Directeur marketing et distribution Groupama	Mb du Comité Stratégique Cegid Group.	ADM Cegid Group, Mb du Comité Stratégique Cegid Group.

⁽¹⁾ Anciennement SASP Olympique Lyonnais (jusqu'au 8 octobre 2012)

⁽²⁾ Jusqu'au 31 décembre 2012 (date de démission)

⁽³⁾ Jusqu'au 29 septembre 2012 (date de fin de mandat)

Assemblées Générales

17-05-2013



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
BILAN DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS 2012
PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS 2013
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

TEXTE DES RÉSOLUTIONS



Nous vous avons réunis en Assemblée Générale en vue de statuer sur les points suivants :

1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ACQUÉRIR DES TITRES DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.225-209 À L.225-212 DU CODE DE COMMERCE (SIXIÈME RÉSOLUTION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE).

Il est proposé d'accorder au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, aux dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, pour une période de dix-huit mois à compter du jour de votre Assemblée, une autorisation avec faculté de subdélégation conformément aux dispositions légales, d'acheter ou de vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions sur ses seules délibérations et aux époques qu'il déterminera et dans les limites énoncées ci-après.

Les achats d'actions pourraient porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions acquises pendant la durée du programme de rachat n'excéderait pas 10 % des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée, étant précisé que s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions qui serait pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspondrait au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ; et
- le nombre d'actions que la Société détiendrait à quelque moment que ce soit ne dépasserait pas 10 % des actions composant le capital social de la Société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée.

Cette autorisation serait destinée à permettre à la Société de poursuivre les objectifs suivants dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et dans les limites prévues par la loi ;

- l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;

- la remise d'actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelconque manière à l'attribution d'actions de la Société dans le respect de la réglementation en vigueur ;

- la réduction du capital par annulation de tout ou partie des actions, sous réserve de l'adoption de la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 17 mai 2013 ;

- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat ne devrait pas excéder 30 euros par action (hors frais d'acquisition), sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et/ou le montant nominal des actions. Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions serait de 12 814 860 euros (hors frais de négociation).

À titre indicatif, compte tenu des 496 143 actions auto-détenues à la date du 31 janvier 2013, le nombre maximal de titres pouvant être acquis serait donc, en l'absence de revente ou d'annulation, de 427 162 actions.

Ces opérations d'achat, de cession ou d'échange des actions pourraient être effectuées et payées par tout moyen, et de toute manière, c'est-à-dire en bourse ou autrement, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par opérations optionnelles pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du cours de l'action, et conformément à la réglementation applicable.

Ces opérations pourraient intervenir à tout moment y compris en période d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la société ou en période d'offre publique initiée par la société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il vous sera demandé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et d'une manière générale faire ce qui sera nécessaire ainsi que pour procéder aux ajustements des prix unitaires et du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations financières de la société.

En vertu des dispositions légales applicables, les actionnaires seraient informés dans le prochain Rapport de Gestion des achats et ventes réalisés au titre de ce programme, du nombre d'actions auto détenues à la clôture de l'exercice, du nombre d'actions utilisées pour chaque finalité et, le cas échéant, des éventuelles réaffectations à d'autres finalités que celles initialement prévues.

Cette autorisation annulerait et remplacerait la délégation consentie dans la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2012.

2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

2.1 AUTORISATIONS FINANCIÈRES SPÉCIFIQUES

Délégation de compétence au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la société (deuxième résolution)

Il vous sera proposé de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, la compétence nécessaire aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires de la société, conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales et notamment celles des articles L.225-129 à L.225-129-6, L.233-32 et L.233-33 du Code de Commerce. Les émissions visées ne pourront être mises en œuvre qu'au cours d'une offre publique portant sur les titres de la société et seuls les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique seront bénéficiaires de cette attribution gratuite de bons de souscription d'actions. Il est précisé que le montant nominal maximal de l'augmentation de capital qui serait susceptible d'être réalisée à terme en vertu de cette délégation ne pourrait pas excéder 15 millions d'euros, ce plafond étant indépendant des plafonds prévus au titre des deuxième et quatrième résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 10 mai 2012.

Nous vous indiquons également que le nombre de bons susceptibles d'être émis au titre de cette résolution ne pourrait pas excéder un nombre de bons égal au nombre d'actions composant le capital de la société au jour de la décision d'émission. Cette délégation emporterait de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Nous vous demandons, dans le cadre de la deuxième résolution, d'autoriser le Conseil d'Administration à déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre, les caractéristiques et les conditions d'exercice des bons, les dates et modalités des émissions, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et le cas échéant les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra

excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée le cas échéant la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la Société et ce en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et contractuelles, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de son adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire, elle remplacerait et annulerait la délégation consentie au Conseil d'Administration par la huitième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2012.

Autorisation à donner au conseil d'administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction de capital en période d'offre publique (troisième résolution)

Il vous sera proposé de décider, conformément aux dispositions des articles L.233-32 et L.233-33 du Code de Commerce, que toutes les délégations d'augmenter le capital de la société par l'émission d'actions et d'autres valeurs mobilières ainsi que les délégations de réduction du capital social dont dispose le Conseil d'Administration, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2012, puissent être utilisées même en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, pour autant que les conditions légales et réglementaires permettant leur utilisation soient réunies.

Cette délégation remplacerait et annulerait la délégation consentie au Conseil d'Administration par la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2012.

Autorisation à donner au conseil d'administration d'utiliser les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions (cinquième résolution)

Il vous sera proposé d'autoriser votre Conseil d'Administration, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution d'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 17 mai 2013, à utiliser les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions :

- dans le cadre des délégations qui seraient consenties au titre des deuxième, quatrième, cinquième, sixième et septième résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2012, afin de les attribuer en conséquence de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
- dans le cadre des délégations qui seraient consenties au titre des deuxième et quatrième de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, sous réserve de leur adoption

(ou de toutes résolutions similaires qui pourraient les remplacer pendant la durée de validité de la présente délégation), afin de les attribuer en conséquence de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;

- dans le cadre des cinquième et sixième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2011, afin de les remettre en conséquence de l'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites.

3. Rapport complémentaire en cas d'utilisation des délégations

Si le Conseil d'Administration faisait usage des délégations que votre Assemblée lui aurait consenties, il établira, le cas échéant, et conformément à la loi et aux règlements, au moment de sa décision, un rapport complémentaire qui décrira les conditions définitives de l'émission proposée, indiquera son incidence sur la situation des titulaires des titres de capital et valeurs mobilières donnant accès au capital, en particulier en ce qui concerne leur quote-part des capitaux propres et l'incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action.

Ce rapport, ainsi que celui des Commissaires aux Comptes, seraient immédiatement mis à la disposition des actionnaires puis portés à leur connaissance à la plus prochaine Assemblée Générale.

4. Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre par la société (première résolution)

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une durée de dix-huit mois, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution de la présente Assemblée Générale Ordinaire, à annuler sur ses seules décisions en une ou plusieurs fois dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt- quatre mois les actions acquises dans le cadre de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2012 ou de toutes autorisations antérieures de même nature et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social par annulation des actions.

5. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail (quatrième résolution)

Conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de Commerce et en raison des délégations qui vous sont proposées concernant les autres autorisations au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social, nous vous soumettons une résolution concernant l'émission d'actions réservée aux membres du personnel, salariés de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements visés à l'article L.233-16 du Code du Commerce adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail.

Cette résolution permettrait d'augmenter le capital social à concurrence de 3 % du capital social pendant une durée de 26 mois en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription et sur les seules délibérations du Conseil d'Administration. Cette résolution ne pourrait pas permettre l'émission d'actions de préférence, avec ou sans droit de vote.

Le prix de souscription ne pourrait être supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.3332-25 du Code du Travail est supérieure ou égale à dix ans.

L'Assemblée Générale conférerait tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre cette autorisation. Toutefois, une telle opération étant peu compatible avec les intérêts actuels de la société, le Conseil d'Administration ne recommande pas le vote de cette résolution et vous propose de la rejeter.

6. Pouvoirs

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs aux membres du Conseil d'Administration de la Société, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de procéder à toutes formalités nécessaires.

Les projets de résolution joints au présent rapport reprennent plus en détails les éléments présentés ci-dessus.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront lecture de leurs rapports.

Nous vous proposons de procéder au vote des résolutions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Programme de rachat d'actions 2012

Bilan du programme de rachat d'actions du 10 mai 2012

TABEAU DE DÉCLARATION SYNTHÉTIQUE

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 01/04/2012 au 31/03/2013 ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme.

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte : 5,37 % ⁽¹⁾

Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois : 0 ⁽²⁾

Nombre de titres détenus en portefeuille : 495 506 ⁽¹⁾

Valeur comptable du portefeuille : 8 539 710,66 € ⁽¹⁾

Valeur de marché du portefeuille : 7 928 096,00 € ⁽¹⁾

⁽¹⁾ À la date du 31 mars 2013.

⁽²⁾ Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme.

Flux bruts cumulés ⁽¹⁾ *			Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme **			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	295 447 ⁽⁵⁾	230 717				
Échéance maximale moyenne ⁽²⁾						
Cours moyen de la transaction ⁽³⁾	14,74 €	14,78 €				
Prix d'exercice moyen ⁽⁴⁾						
Montants (€)	4 355 028,88	3 410 060,14				

⁽¹⁾ La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le 31 mars 2013.

Préciser s'il s'agit d'une transaction de bloc ou d'opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité (dans ce cas, rajouter la quote-part de l'émetteur).

⁽²⁾ Durée restant à courir à la date de la publication du descriptif du programme.

⁽³⁾ Concerne les opérations effectuées au comptant.

⁽⁴⁾ Indiquer pour les flux bruts cumulés, le prix d'exercice moyen des options exercées et des opérations à terme échues.

⁽⁵⁾ Dont bloc le 23/10/2012 5 000 titres à 14,85 € / action
le 14/12/2012 5 000 titres à 14,93 € / action
le 23/10/2012 4 816 titres à 14,87 € / action

* Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

** Les positions ouvertes comprennent les achats ou ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat non exercées.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES À AUTORISER PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2013

En application des dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société, soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2013.

Le présent descriptif est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société (www.egid.com) ainsi que sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). Une copie peut également être obtenue sans frais par courrier à l'adresse suivante : Cegid Group, 52 quai Paul Sédallian, 69009 Lyon.

Part du capital et répartition par objectif des titres détenus par la société au 31 mars 2013

Au 31 mars 2013, la société détenait au total, du fait du mandat confié à CM-CIC Securities pour son programme de rachat d'actions pour son propre compte, du contrat de liquidité géré par Gilbert Dupont, 495 506 de ses propres actions, soit 5,37 % du capital, affectées aux objectifs suivants :

- 0,17 % au titre de l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI.
- 4,33 % dans le cadre de l'émission de bons d'acquisition d'actions remboursables au bénéfice de certains salariés de la Société et des sociétés du Groupe, de société ICMI et d'un mandataire de la Société (autorisation AGE du 22 décembre 2009).
- 0,87 % de l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce.

Objectifs du programme de rachat

Les objectifs du programme sont les suivants, par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI,
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissances externes dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et dans les limites prévues par la loi,
- l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce,

- la remise d'actions de la société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelconque manière à l'attribution d'actions de la Société dans le respect de la réglementation en vigueur,
- la réduction du capital par annulation de tout ou partie des actions, sous réserve de l'adoption de la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 17 mai 2013,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Modalités

Part maximale du capital et nombre maximal des titres que la société se propose d'acquérir

Ce programme portera, comme précédemment, sur un nombre variable d'actions, tel que la société ne vienne pas à détenir, compte tenu des titres auto-détenus, plus de 10 % du capital social existant au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 17 mai 2013.

À titre informatif, sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 mars 2013, cela représenterait un nombre maximum de 427 799 actions Cegid Group.

Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés

Le prix maximum d'achat est fixé à soixante euros (30 €).

Le montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés dans le programme de rachat d'actions est fixé à 12 833 970 €.

Ces montants s'entendent hors frais de bourse. Le prix susmentionné sera ajusté par le Conseil d'Administration en cas de détachement d'un droit de souscription ou d'attribution ou dans les cas d'opérations en capital ayant une incidence sur la valeur de l'action.

L'acquisition, la cession ou l'échange des actions pourront être effectués et payés par tout moyen, et de toute manière, en bourse ou autrement, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par opérations optionnelles pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du cours de l'action, et conformément à la réglementation applicable. Ces opérations pourront intervenir à tout moment y compris en période d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis ou initiés par la société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Caractéristiques des titres concernés par le programme de rachat

Les actions ordinaires Cegid Group sont cotées aux négociations sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Code ISIN : FR0000124703

Durée du programme de rachat

Le programme a une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée, soit jusqu'au 16 novembre 2014.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2013 (1^{ÈRE} RÉOLUTION)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose, de lui déléguer pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 22 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Thierry Chautant
Associé

Mazars

Christine Dubus
Associée

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2013 (2^{ÈME} RÉSOLUTION)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.228-92 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale, dans le cadre de l'article L. 233 -32 II du Code de Commerce, la compétence à l'effet de :

- décider l'émission de bons soumis au régime de l'article L. 233- 32 II du Code de Commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la société ainsi que leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique,
- fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons.

Le montant nominal maximal des actions qui pourraient être émises ne pourra dépasser le plafond de 15 millions d'euros, et le nombre maximal de bons qui pourraient être émis ne pourra pas excéder le nombre d'actions composant le capital social au jour de la décision d'émission.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et suivants du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération.

Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en vue de la confirmation par une Assemblée Générale prévue à l'article L. 233-32 III du Code de Commerce et, conformément à l'article R.225-116 du Code de Commerce, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 22 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Thierry Chautant
Associé

Mazars

Christine Dubus
Associée

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2013 (4^{ÈME} RÉSOLUTION)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants et L.228-92 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider d'une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 3 % du capital social, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de ces opérations.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celle-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 22 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Thierry Chautant
Associé

Mazars

Christine Dubus
Associée

1. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels - Quitus à donner aux administrateurs)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2012 comprenant le compte de résultat, le bilan et ses annexes tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il résulte un bénéfice d'un montant de 3 150 443, 02 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2012 comprenant le compte de résultat, le bilan et ses annexes tels qu'ils lui ont été présentés, qui font ressortir un résultat net part du Groupe de 13 821 084 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé telles que décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, et les termes de ce rapport.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat et distribution du dividende)

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 font ressortir un bénéfice d'un montant de 3 150 443,02 €, augmenté d'un report à nouveau de 14 858 463,33 €, soit un montant distribuable de 18 008 906,35 €, décide d'affecter le résultat comme suit :

- Distribution d'un dividende de 1,05 €	
Soit, pour 9 233 057 actions	9 694 709,85 €
- Report à nouveau	8 314 196,50 €
Total	18 008 906,35 €

L'Assemblée Générale décide que, dans le cas où lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions serait affecté au compte « Report à nouveau ».

Le dividende sera mis en paiement le 24 mai 2013.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle que les distributions de dividendes intervenues au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice	2011	2010	2009
Nombre d'actions	9 233 057	9 233 057	9 233 057
Dividende net par action (€)	1,05	1,05	1,05
Total par action (€)	1,05	1,05	1,05
Total dividende net (€)	9 694 709,85	9 694 709,85	9 694 709,85
Dividende éligible à la réfaction de 40 % (€)	9 694 709,85	9 694 709,85	9 694 709,85

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice en cours)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'allouer au Conseil d'Administration une somme de 120 000 € à titre de jetons de présence pour l'exercice en cours.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'acquérir des titres dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 à L.225-212 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et des informations figurant dans le Document de Référence de la Société, autorise le Conseil avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 et des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, à procéder ou à faire procéder à l'achat des actions de la Société en une ou plusieurs fois sur ses seules délibérations, aux époques qu'il déterminera et dans les limites énoncées ci-après.

Les achats d'actions pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions acquises pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, étant précisé que s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ; et
- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital social de la Société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale.

Les achats d'actions pourront être effectués avec les finalités suivantes :

- l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et dans les limites prévues par la loi ;
- l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- la remise d'actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière à l'attribution d'actions de la Société dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- la réduction du capital par annulation de tout ou partie des actions, sous réserve de l'adoption de la première résolution de la présente Assemblée Générale statuant en la forme Extraordinaire ; ou
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession ou l'échange des actions pourront être effectués et payés par tout moyen et de toute manière, en bourse ou autrement, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par opérations optionnelles pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du cours de l'action, et conformément à la réglementation

applicable. Ces opérations pourront intervenir à tout moment y compris en période d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou en période d'offre publique initiée par la Société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 30 euros par action (hors frais d'acquisition), sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et/ou le montant nominal des actions.

Le montant maximum du programme est donc de 12 814 860 euros (hors frais de négociation).

À titre indicatif, compte tenu des 496 143 actions auto-détenues à la date du 31 janvier 2013, le nombre maximal de titres pouvant être acquis est donc, en l'absence de revente ou d'annulation, de 427 162 titres.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et d'une manière générale faire ce qui est nécessaire. L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder aux ajustements des prix unitaires et du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations financières de la Société.

La présente autorisation est conférée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée.

Elle annule et remplace, pour sa fraction non utilisée, l'autorisation donnée par la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2012.

L'Assemblée Générale prend acte que dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la présente autorisation, ce dernier donnera aux actionnaires, dans le rapport visé à l'article L.225-100 du Code de Commerce et conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de Commerce, les informations relatives à la réalisation du présent programme de rachat.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Ratification de la cooptation de Monsieur Philippe DELERIVE en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide de ratifier la cooptation, intervenue lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 mars 2013, de Monsieur Philippe Delerive, en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur François Peythieu démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

2. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du montant du capital social, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, par période de vingt-quatre (24) mois, les actions acquises dans le cadre des autorisations consenties par la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire (sous réserve de son adoption) ou toutes résolutions similaires adoptées par les Assemblées antérieures et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social par annulation des actions.

L'Assemblée Générale fixe à dix-huit (18) mois, à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de la présente autorisation, et confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, à l'effet d'arrêter le montant définitif de la réduction de capital dans les limites prévues par la loi et la présente résolution, en fixer les modalités, constater sa réalisation, imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur le poste de réserves et de primes de son choix, accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier en conséquence les statuts.

Cette autorisation annule et remplace, pour sa fraction non utilisée, la première résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 mai 2012.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales et notamment celles des articles L.225-129 à L.225-129-6, L.233-32 et L.233-33 du Code de Commerce, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider de procéder, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions attribués gratuitement aux actionnaires de la Société.

L'Assemblée Générale décide que les émissions visées au titre de la présente résolution ne pourront être mises en œuvre qu'au cours d'une offre publique portant sur les titres de la Société, et que seuls les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique seront bénéficiaires de cette attribution gratuite de bons de souscription d'actions.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal maximal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée à terme, en vertu de la présente délégation ne pourra pas excéder 15 millions d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, ces limites étant majorées du montant nominal des augmentations de capital au titre des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables pour réserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit ou accès au capital de la Société. Il est précisé que le plafond de 15 millions d'euros visé ci-avant est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus au titre des deuxième et quatrième résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2012.

Le nombre maximal de bons qui pourra être émis ne pourra pas excéder un nombre de bons égal au nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de la décision d'émission.

L'Assemblée Générale prend acte, en tant que de besoin, que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de bons de souscription d'actions susceptibles d'être émis au titre de la présente résolution, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer l'identité des bénéficiaires, le

nombre, les caractéristiques et les conditions d'exercice de ces bons, les dates et modalités des émissions, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et le cas échéant les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée le cas échéant la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la Société et ce en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et contractuelles, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et annule et remplace, pour sa fraction non utilisée, la délégation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 mai 2012 dans sa huitième résolution.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.233-32 et L.233-33 du Code de Commerce, décide expressément que toutes les délégations d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'actions et autres valeurs mobilières ainsi que les délégations de réduction du capital social dont dispose le Conseil d'Administration en vertu des résolutions adoptées par la présente Assemblée Générale ou par les Assemblées antérieures pourront être utilisées même en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, pour autant que les conditions légales et réglementaires soient réunies.

Cette autorisation annule et remplace, pour sa fraction non utilisée, la neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 mai 2012.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions du Code de Commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de Commerce, à procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail, à des augmentations de capital réservées aux membres du personnel, salariés de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements visés à l'article L.233-16 du Code de Commerce adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et ayant une ancienneté minimum de trois mois dans l'une ou l'autre desdites entités.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de ce jour.

Le nombre total d'actions qui seront ainsi souscrites ne pourra être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision d'émission au titre de la présente résolution, étant entendu que ce plafond est indépendant du plafond des autorisations d'augmentation de capital qui précèdent.

Le prix de souscription ne pourra être supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt (20) séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.3332-25 et suivants du Code du Travail est supérieure ou égale à dix ans.

Les conditions de souscription et de libération des actions pourront intervenir soit en espèces, soit par compensation dans les conditions arrêtées par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration pourra également prévoir en application de la présente autorisation l'attribution aux salariés d'actions gratuites ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans les conditions visées à l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail, ou tout titre qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.



L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment :

- fixer le nombre des actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
- fixer le prix de souscription, ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leur droit ;
- fixer les délais et modalités de libération des souscriptions ;
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et apporter aux statuts les modifications qui en résulteront ; et d'une façon générale, décider et effectuer soit par lui-même, soit par mandataire, toutes opérations et formalités, et faire le nécessaire en vue de la réalisation de la ou de ces augmentations de capital.

L'Assemblée Générale décide de supprimer, au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente délégation de compétence, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs à tout droit aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital qui seraient émises en application de la présente résolution.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'utiliser les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et sous réserve de l'adoption de la sixième résolution d'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet d'utiliser les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions (en vertu de la sixième résolution d'Assemblée Générale Ordinaire ou de toute autorisation antérieure) :

- dans le cadre des délégations consenties au titre des deuxième, quatrième, cinquième, sixième et septième résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2012 (ou toutes résolutions similaires qui pourraient les remplacer pendant la durée de validité de la présente délégation), afin de les attribuer en conséquence de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- dans le cadre des délégations qui seraient consenties au titre des deuxième, quatrième résolutions de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, sous réserve de leur adoption (ou toutes résolutions similaires qui pourraient les remplacer pendant la durée de validité de la présente délégation), afin de les attribuer en conséquence de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,

- dans le cadre des cinquième et sixième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2011 (ou toutes résolutions similaires qui pourraient les remplacer pendant la durée de validité de la présente délégation), afin de les remettre en conséquence de l'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Responsables du Document de Référence et de contrôle des comptes

Noms et fonctions des Responsables du Document de Référence

MONSIEUR JEAN-MICHEL AULAS

Président du Conseil d'Administration

MONSIEUR PATRICK BERTRAND

Directeur Général

Attestation des responsables

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de Gestion, figurant en page 56, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant pages 135 et 152 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2010 et 2011 figurant respectivement aux pages 98 et 111 du document de référence 2010 et aux pages 101 et 116 du Document de Référence 2011. Au titre de l'exercice 2010, les contrôleurs légaux ont précisé dans leur rapport sur les comptes consolidés l'existence de nouvelles normes que la société Cegid Group a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2010. Au titre de l'exercice 2012, les contrôleurs légaux ont précisé dans leur rapport sur les comptes consolidés l'existence de nouvelles normes que la société Cegid Group a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2012.

MONSIEUR JEAN-MICHEL AULAS

Président du Conseil d'Administration

MONSIEUR PATRICK BERTRAND

Directeur Général

Lyon, le 24 avril 2013

Politique d'information

MONSIEUR PATRICK BERTRAND

Directeur Général - Tél. 04 26 29 50 20

Noms, adresses et qualifications des contrôleurs légaux des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

MAZARS

131, boulevard Stalingrad
69 624 VILLEURBANNE Cedex

Date de première nomination : Assemblée Générale Mixte du 18 juin 1992.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Grant Thornton

42, avenue Georges Pompidou
69 442 Lyon Cedex 03

Date de première nomination : Assemblée Générale Mixte du 22 mai 1996.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur Pierre Sardet

Exaltis, 61 Rue Henri Regnault
92 075 Paris la Défense

Date de première nomination : Assemblée Générale du 4 juin 2004.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Société IGEC

Membre du réseau Grant Thornton
3, rue Léon Jost
75 017 PARIS

Date de première nomination : Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2008.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.



TABLE DE CONCORDANCE

TABLE DE RAPPROCHEMENT AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

TABLE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Afin de faciliter la lecture du Document de Référence, la table thématique suivante, conforme à l'annexe I du règlement européen 809/2004 vous permettra d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses règlements et instructions applicables.

Personnes Responsables

Attestation des responsables du Document de Référence	188
Déclaration des personnes responsables du Document de référence	188

Contrôleurs Légaux des Comptes

Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes	188
---	-----

Informations Financières Sélectionnées

Présentation des informations financières historiques	95
---	----

Facteurs de risque

Facteurs de risque propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	83 à 87
Facteurs de risque de marché	83 127
Facteurs de risque de liquidité	84 et 85 126

Informations concernant l'émetteur

Histoire et évolution de la société	44 à 53
Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	44
Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	44
Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	44
Siège social – Forme juridique	44
Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	56 à 62 97 à 99
Investissements	96

Aperçu des activités

Principales activités	13 à 21
Principaux marchés	22 à 29
Informations sur le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers	85 à 87
Position concurrentielle	85

Organigramme

Organigramme simplifié au 31 mars 2013	96
Liste des filiales importantes de l'émetteur	120

Propriétés immobilières

.....	96
-------	----

Examen de la situation financière et du résultat

Situation financière

Comptes consolidés	105 à 134
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	135
Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux	134 150
Comptes sociaux	139 à 151
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	152

Trésorerie et Capitaux

Tableau des flux de trésorerie consolidés	108
Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	62 et 63 84 et 85 128 et 129 132 et 133 149 et 150

Recherche & Développement, Brevets et Licences

Politique de Recherche & Développement	68 à 74
Offre de produits et technologies	13 à 21 68 à 74
Risques sur la propriété intellectuelle et les actifs immatériels	86

Information sur les tendances

Évolution récente	83 100 et 101
Perspectives d'avenir	83 101

Organes d'administration, de direction et de Direction Générale

Nom, adresse professionnelle et fonction des mandataires sociaux	92 et 93 170 et 171
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de Direction Générale.....	166

Rémunération et avantages

Montant des rémunérations versées et avantages en nature octroyés.....	91 166 à 169
Montant des sommes provisionnées ou constatées par l'émetteur.....	166 à 169

Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Dates d'expiration des mandats actuels.....	92 170 et 171
Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration.....	51 et 52 153 et 154 169
Informations sur le Comité d'Audit.....	159 et 160 165 et 166
Déclaration de l'émetteur sur la conformité au régime de gouvernement d'entreprise	158 165 à 169
Conventions réglementées conclues avec des dirigeants ou administrateurs	153 et 154 169
Rapport du Président en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce.....	158 à 163
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	164
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	153 et 154

Salariés

Évolution des effectifs du Groupe.....	75 et 76
Effectif au 31 décembre 2012	75 et 76 132
Effectif moyen.....	75 et 76 132
Répartition des effectifs par type d'activité et par site.....	75 et 76 96
Schémas d'intéressement du personnel	80 169

Principaux actionnaires

Capital

Répartition du capital social au 31 décembre 2012.....	50 89 127 et 128
Répartition du capital social au 31 mars 2013	38 50
Évolution du capital social.....	49 et 50

Droits de vote

Répartition des droits de vote	38 45 46 50 89
--------------------------------------	------------------------

Opérations avec les apparentés

Détail des opérations avec des apparentés.....	147 153 et 154 134
Nature et montant des opérations.....	147 153 et 154

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Comptes consolidés au 31 décembre 2012.....	105 à 134
Vérification des informations financières historiques annuelles - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et sociaux.....	135 152
Politique de distribution des dividendes.....	38 53 90 et 91 95
Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	NA
Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	NA

Informations Complémentaires

Capital social	38 47 à 52 88 à 90 127 et 128
Acte constitutif et statuts.....	44 à 46

Contrats Importants..... 24 | 58 à 62

Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts..... NA

Documents accessibles au public..... 53

Informations sur les participations..... 63 à 65 | 120 | 151

Table de rapprochement avec le rapport financier annuel ⁽¹⁾

Comptes sociaux annuels.....	139 à 151
Comptes consolidés	105 à 134
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux annuels.....	152
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	135
Rapport de Gestion	56 à 95
Honoraires des Commissaires aux Comptes.....	134 150
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société	158 à 163
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne.....	164
Descriptif du programme de rachat d'actions	179

⁽¹⁾ Conformément aux articles L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

NA : Non Applicable.

DÉTAIL DES INFORMATIONS À PUBLIER : 42 THÉMATIQUES STRUCTURÉES EN 3 CATÉGORIES

	Thématiques	Pages
1° Informations sociales :		
a) Emploi :		
- l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique ;	1	75 à 77 96 132
- les embauches et les licenciements ;	2	77 79
- les rémunérations et leur évolution ;	3	79 et 80 116 et 177
b) Organisation du travail :		
- l'organisation du temps de travail ;	4	77 et 78
- l'absentéisme ;	5	77 et 78
c) Relations sociales :		
- l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci ;	6	81
- le bilan des accords collectifs ;	7	81
d) Santé et sécurité :		
- les conditions de santé et de sécurité au travail ;	8	81 82
- le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail ;	9	81 et 82
- les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité ; ainsi que les maladies professionnelles ;	10	78
e) Formation :		
- les politiques mises en œuvre en matière de formation ;	11	76 à 79
- le nombre total d'heures de formation ;	12	76
f) Egalité de traitement :		
- les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;	13	33 à 35 78 81 et 82
- les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ;	14	35 et 36 78 et 79
- la politique de lutte contre les discriminations ;	15	78 et 79
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :		
- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;	16	NA
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;	17	78 81
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;	18	NA
- à l'abolition effective du travail des enfants ;	19	NA
2° Informations environnementales :		
a) Politique générale en matière environnementale :		
- l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ;	20	74 82 86
- les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement ;	21	81
- les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ;	22	82
- le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours ;	23	NA
b) Pollution et gestion des déchets :		
- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;	24	NA
- les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ;	25	82
- la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité ;	26	NA

Table Responsabilité Sociale et Environnementale

	Thématiques	Pages
c) Utilisation durable des ressources :		
- la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;	27	NA
- la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ;	28	NA
- la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ;	29	82
- l'utilisation des sols ;	30	NA
d) Changement climatique :		
- les rejets de gaz à effet de serre ;	31	82
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique ;	32	NA
e) Protection de la biodiversité :		
- les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;	33	NA
3° Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :		
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :		
- en matière d'emploi et de développement régional ;	34	77 96
- sur les populations riveraines ou locales ;	35	NA
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :		
- les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations ;	36	36 37
- les actions de partenariat ou de mécénat ;	37	37
c) Sous-traitance et fournisseurs :		
- la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.	38	78
- l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ;	39	78
d) Loyauté des pratiques :		
- les actions engagées pour prévenir la corruption ;	40	85
- les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs ;	41	NA
e) Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme.	42	NA

NA : Non Applicable



Siège social

Cegid Group - 52 quai Paul Sédallian
69 279 Lyon Cedex 09

Tél. : 0 811 884 888 (coût d'un appel local)

Société Anonyme au capital de 8 771 404,15 euros - SIREN 327 888 111 RCS LYON
TVA CEE FR 52 327 888 111

www.cegid.com